This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

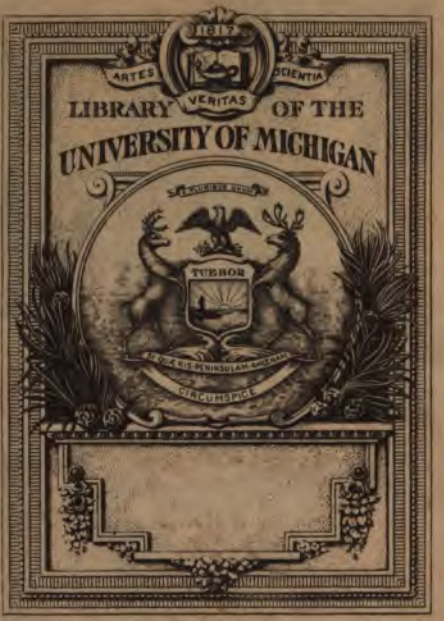

RECEIVED IN EXCHANGE
FROM
U. of M. Law Library

JC
393
.D3
D87

Duquet, jacques joseph

INSTITUTION D'UN PRINCE;

OU

TRAITÉ DES QUALITEZ, DES VERTUS ET DES DEVOIRS D'UN SOUVERAIN,

Soit par rapport au Gouvernement Temporel de ſes Etats, ou comme Chef d'une Societé Chrétienne, qui eſt neceſſairement liée avec la Religion.

NOUVELLE EDITION.

Enrichie de la Vie de l'Auteur.

PREMIERE PARTIE.

A LONDRES,
chez JEAN NOURSE.
M. DCC. XL.

Ben. lib.
24 ch.
U. of Mi. Law Library
4-5-1933
4 vols.

ÉLOGE HISTORIQUE
DE MONSIEUR
DU GUET.

JAQUES-JOSEPH DU GUET, l'une des plus grandes lumiéres de l'Egliſe de France dans le dernier ſiécle, & dans celui-ci, étoit né à Montbriſon, petite Ville du Forez, près de Lyon, le 9. Décembre 1649. Il eut l'avantage de naître dans une Famille Chrétienne, qui préféroit à l'éclat du ſiécle, & aux dangers des richeſſes, la gloire infiniment plus ſolide, qui acompagne ordinairement la vraïe piété. CLAUDE DU GUET, ſon Pere, Avocat du Roi au Préſidial de Montbriſon, aquit l'eſtime de toute ſa Province, par ſa ſcience, ſa probité, ſon intégrité, & la ſolidité de ſa vertu. C'étoit l'Arbitre ordinaire que l'on s'acordoit à choiſir dans les afaires les plus importantes; & rarement ceux qui recouroient à ſes lumiéres, & qui métoient leurs intérêts entre ſes mains, apelloient-ils de ſes déciſions. C'eſt le témoignage que lui rend en particulier celui dont nous écrivons l'Eloge, comme on peut le voir dans pluſieurs de ſes Lettres, qui ſont dans le neuviéme Volume du Recueil qui en a été donné au Public. Il n'y parle pas moins avantageuſement de Marguerite Colombet ſa Mere, qu'il perdit le 29. Janvier 1684. & qui laiſſa après elle une réputation de ſainteté; qui fut lontems l'entretien de toute la Province.

Voici un trait remarquable de ſa vertu, & de l'atention qu'elle avoit à élever ſes enfans chrétiennement. M. du Guet, qui étoit le huitiéme, montra dès ſa premiére jeuneſſe, une pénétration d'eſprit, & une ſupériorité de génie qui ſe faiſoient remarquer aiſément de tous ceux qui l'aprochoient. Madame du Guet n'étoit point inſenſible aux rares talens de ſon Fils, ni aux aplaudiſſemens qu'ils lui atiroient; mais plus atentive encor à ce qu'il conſervât ſon ame pure & innocente, elle ne ceſſoit de demander à Dieu le bon uſage des talents qu'il avoit donnez à ſon Fils. Pendant que le jeune du Guet faiſoit ſes études d'Humanitez, dans le Collége du lieu de ſa naiſſance, dirigé par les Prêtres de la Congrégation de l'Oratoire, il tomba par hazard ſur l'Aſtrée d'Honoré d'Urfé, qu'il trouva parmi les livres de M. ſon Pere, à la campagne. Ce Roman Hiſtorique, qui a fait à ſon Auteur une grande réputation, & qu'on ne lit plus depuis lontems, lui plût beaucoup; & quoiqu'il n'eût alors que douze ans, & qu'il ne fût qu'à la fin de ſa *Troiſiéme* Claſſe, il prit la réſolution de compoſer dans le même goût une Hiſtoire de ce qu'il avoit apris des Hiſtoires & des ayantures particuliéres des Familles de la Ville de Montbriſon.

Il ſufit à d'heureux génies de concevoir un deſſein pour l'éxécuter. Le jeune du Guet remplit ſon projet en peu de tems, & d'une maniére qui parut fort au-deſſus de ſon âge. Il le ſentit lui-même; & flâté de ce ſuccès, il s'en ouvrit à ſa Mere. Cette pieuſe Dame écouta tranquilement la lecture d'une partie de cét Ouvrage: mais loin de l'aprouver, ni de faire connoître les mouvemens naturels de joïe, qu'une capacité ſi rare dans un âge ſi jeune pouvoit produire dans ſon cœur, elle dit à ſon Fils, d'un air ſérieux & afligé: *Vous ſeriez bien malheureux*,

reux, mon Fils, ſi vous faiſiez un ſi mauvais uſage des talents que Dieu vous a donnez; & elle fit diſcontinuer la lecture.

Le jeune Auteur écouta, ſans murmurer, une remontrance ſi chrétienne, & ne penſa qu'à en profiter. Dès qu'il fut ſeul, il jetta ſon Ecrit au feu, renonça ſans réſerve à la lecture des Romans, & ſe livra tout entier aux études les plus ſérieuſes. Il acheva ſes Humanitez, & fit ſa Philoſophie avec un ſuccès qui fut admiré de ſes Condiſciples, & qui étonna ſes Maitres.

Lorſqu'il eut achevé ſon cours de Philoſophie, il demanda à M. ſon Pere, & en obtint la permiſſion, d'entrer dans la Congrégation de l'Oratoire. Il vint pour cét éfet à Paris, & s'y retira dans la Maiſon de l'Inſtitution, qui le reçût avec empreſſement & qu'il édifia par ſa grande piété. C'étoit en 1667. vers la fin du mois de Septembre. L'uſage ordinaire eſt que les jeunes gens ne demeurent qu'une année dans cette Maiſon. C'eſt l'année de Noviciat, où l'on ne vâque qu'à des éxercices de piété, & à des études plus propres à nourrir le cœur qu'à ſatisfaire l'eſprit. M. du Guet, qui y trouvoit beaucoup d'édification & d'inſtructions ſolides, obtint d'y demeurer environ deux années, pendant leſquelles il reçut la Tonſure Cléricale, & les quatre Ordres, que l'on apelle *Mineurs*. On l'envoïa enſuite à Saumur, pour y faire un cours de Théologie. C'étoit l'étude qui lui plaiſoit davantage, celle qu'il a toûjours regardé comme la plus néceſſaire, parce qu'elle eſt l'étude de la Religion, & il auroit voulu n'avoir plus d'autre emploi. Mais toûjours ſoûmis à ſes Supérieurs, il regardoit en eux la volonté de Dieu, & ſe montra toûjours diſpoſé à leur obéir, dès qu'ils ne lui commandoient rien qui ne fût éxactement conforme aux régles.

A la fin de 1671. comme il ſe préparoit pour ſuivre l'uſage de ſa Congrégation, à enſeigner les Humanitez dans quelque Claſſe inférieure, il fut choiſi pour aller à Troïes profeſſer la Philoſophie. C'étoit rendre juſtice à ſon mérite : mais ſon humilité ſoufrit de cette diſtinction ; elle reclama inutilement contre l'Ordre qu'on lui preſcrivoit : il fallut obéïr ; & l'exactitude avec laquelle il s'aquita de ſon emploi, les aplaudiſſemens qu'il s'y atira, firent voir que ſes Supérieurs avoient mieux jugé que lui de ſa capacité. Malgré la délicateſſe de ſa ſanté, il emploïoit une partie des nuits à compoſer les Cahiers qu'il dictoit, & qu'il expliquoit le jour à ſes Diſciples ; & néanmoins on aſſure qu'ils ne ſe reſſentoient aucunement de ces veilles, ni de cette eſpéce de précipitation avec laquelle il étoit obligé d'écrire, ce qu'il vouloit aprendre aux autres. La netteté, la juſteſſe, & la ſolidité de ſon eſprit, ſupléoient à ce qui lui manquoit du côté du tems.

En état de ſufire à tout, on ne ſe contenta pas de ce travail journalier, quelque grand, quelque pénible qu'il dût être, on le chargea encor de faire, les Dimanches & les Fêtes dans la Paroiſſe de ſaint Remi de Troïes, un Catéchiſme, fondé pour l'inſtruction des Pauvres, & qui eſt commis aux ſoins & au zèle des Prêtres de l'Oratoire de cette Ville qui ocupent le Collége. On ne pouvoit faire un meilleur choix, & l'on ne tarda pas à s'en apercevoir. Ce Catéchiſme devint en peu de tems une inſtruction commune à toute la Ville. On y venoit de tous côtez entendre, avec avidité, la parole du Salut, qui ſortoit de la bouche de M. du Guet. On étoit touché des véritez qu'il annonçoit, de l'onction qui acompagnoit tout ce qu'il diſoit, & de la lumiére vive & brillante qui s'y faiſoit remarquer. Cét empreſſement avec lequel on venoit

noit l'entendre lui fit craindre les éloges qu'il méritoit, & dès-lors il demanda que l'on fit remplir ſa place par quelqu'autre. Il repreſenta, ſur-tout, que la multitude de ceux qui croïoient qu'il pourroit leur être utile, empêchoit les pauvres, pour qui cette inſtruction étoit deſtinée, d'aprocher du lieu où le Catéchiſme ſe faiſoit, & qu'il n'étoit pas juſte qu'ils fuſſent privez d'un bien, dont on avoit voulu les rendre en quelque ſorte propriétaires. On eut beaucoup de peine à ſe rendre à ſes repreſentations; mais enfin les ſollicitations réïtérées triomphérent de la juſte répugnance de ſes Supérieurs.

Il fut apellé à Paris au mois de Septembre 1674. pour y recevoir l'Ordre de Soûdiacre; & au mois de Septembre de l'année ſuivante 1675. M. l'Evêque de Troïes l'Ordonna Diacre. Ce Prélat, qui connoiſſoit l'étenduë de ſes lumiéres, & ſes rares talens, fit ce qu'il pût pour l'atacher à ſon Egliſe, & au ſervice de ſon Diocèſe. Il y a lieu de croire qu'il en eût fait l'aquiſition, ſelon ſes vœux, ſi les Supérieurs de M. du Guet y euſſent voulu conſentir: mais ceux-ci étoient trop inſtruits de l'utilité qu'ils pouvoient en retirer eux-mêmes, en l'emploïant dans leur Congrégation, pour le laiſſer aller. Ils l'envoïérent pour quelque-tems, dans leur Maiſon d'Aubervilliers, près de Paris, plus connuë ſous le nom de Nôtre-Dame des Vertus, & enſuite ils le firent revenir à Paris, pour y demeurer dans leur Séminaire de S. Magloire. C'étoit en 1677. Au mois de Septembre de la même année, M. du Guet fut Ordonné Prêtre; & ce fut encor pendant le cours de la même année qu'il fit des Leçons de Théologie Scholaſtique, dans la Maiſon de S. Magloire.

En 1679. & 1680. M. du Guet fut chargé de faire, dans le même Séminaire, les Conférences pu-

bliques ſur la Théologie poſitive ; c'eſt-à-dire, ſur les difficultez qui peuvent ſe trouver dans l'Ecriture-Sainte, ſur l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, & ſur la Diſcipline. Il eut un très-grand nombre d'Auditeurs, parmi leſquels on conta toûjours quantité de perſonnes, déja très-éclairées, & qui venoient encor avec empreſſement s'inſtruire dans ces Conférences. Il ſeroit à ſouhaiter que l'on fit part au Public des Diſcours & des Diſſertations, que l'on y entendit alors, avec tant de plaiſir & d'utilité. Car l'on ſait que M. du Guet écrivoit ce qu'il devoit dire. Il eſt vrai qu'il n'écrivoit pas tout, qu'il ne couchoit pas toûjours ſur le papier les raiſonnemens, les preuves & les autoritez qu'il faiſoit valoir. Mais on prétend auſſi qu'un Théologien très-habile, qui avoit été de ſes Amis, avoit rempli ces lacunes, ſupléé aux autoritez qui n'étoient qu'indiquées, & mis en état de paroître un Ouvrage ſi important. Il pourroit, dit-on, former trois Volumes in 4°. quoiqu'il n'y ſoit traité que de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, & de la Diſcipline des premiers ſiécles de l'Egliſe. Ce ſeul Monument de la ſcience & de la doctrine de M. du Guet, ſufiroit pour immortaliſer ſon nom. Mais combien d'autres Ouvrages ſont ſortis de ſa plume ? Nous en parlerons en détail, après avoir achevé ce que nous connoiſſons de l'Hiſtoire de ſa vie.

Sa ſituation fut aſſez tranquille juſqu'en 1685. Nous ignorons cependant le ſujet qui le fit ſortir de S. Magloire, aparemment ſur la fin de l'année 1683. M. Pinette, Fondateur de la Maiſon de l'Inſtitution, qui s'étoit réſervé le droit de demander pour cette Maiſon les ſujets qu'il eſtimoit le plus, voulut qu'il y vint demeurer. Voici ce que M du Guet écrivoit lui-même de ce changement de demeure à un de ſes Fréres, pour lors Profeſſeur de Philoſophie au Collége de Troïes, & qui fut depuis

puis Curé de la Ville de Feurs, voiſine de celle de Montbriſon. La Lettre eſt du 3. Janvier 1684. & on l'a imprimée dans le 9 Volume du Recueil des Lettres de l'Auteur.

» Vous avez peut-être déja apris, dit M. du Guet, » que je ne ſuis plus à S. Magloire, & que M. Pi» nette m'a fait l'honneur de témoigner à nos Su» périeurs un ſi fort & ſi tendre empreſſement pour » m'avoir dans ſa Maiſon, qu'on n'a pu réſiſter à » ſon inclination, ni la ſuſpendre un moment. Je » me ſuis contenté dans cette ocaſion, importante » pour le reſte de ma vie, d'obéïr ſans répugnance & » ſans plaiſir... Le deſſein de M. Pinette, & de ceux » qui gouvernent, eſt que je prenne part à la Di» rection, ſans abandonner mes anciennes études. » Cette alliance me paroit dificile; mais on pré» tend me diſpenſer de tant de choſes, qu'elle » pourra devenir aiſée. « Il ajoûte que l'on avoit beaucoup de ſoin de lui, & qu'il trouvoit dans la Maiſon de l'Inſtitution, tant d'amitié & de bonté dans tout le monde, qu'il n'avoit pas autant de peine à ſe conſoler de S. Magloire, qu'il auroit penſé.

M. du Guet ignoroit que ce calme, dont il ſe félicitoit, étoit près de finir. Dès la même année 1684. il y eut beaucoup de mouvemens dans cette Congrégation, qui le déterminérent à s'en retirer, quelque affliction qu'il en eut Dès le mois d'Octobre il n'étoit déja plus à l'Inſtitution, & il ſortit abſolument de la Congrégation au mois de Février 1684. Il ſe retira alors à Bruxelles, auprès du célébre M. Arnauld, avec qui il a toûjours eu d'étroites liaiſons. Mais ſa ſanté ne s'acommodant point de l'air de ce païs, il fut obligé de l'abandonner ſur la fin de la même année. Il parle de ce retour de Flandres dans une Lettre, datée du Bruxelles même en 1684. & il y fait mention de quelque

ques bons ofices qu'on s'étoit empreſſé de lui rendre dans les circonſtances où il ſe trouvoit. Sa reconnoiſſance, ſon humilité, & ſa piété, ſont exprimées d'une maniére fort vive dans cette Lettre, qui eſt la 35. du 9. Volume

Ce fut, comme on le croit, en 1685. que M. du Guet alla à Straſbourg avec un Pere de l'Oratoire, qu'il eſtimoit particuliérement. Sa réputation l'y avoit précédé, & il y fut acueilli comme il le méritoit. Loüis XIV. s'étoit rendu maître de cette Ville en 1681. & en 1685. même il lui avoit donné pour Gouverneur M. Noël Bouton, Marquis de Chamilly, depuis Maréchal de France. Comme la Ville étoit remplie de Luthériens; ce Gouverneur, qui déſiroit leur converſion, engagea M. du Guet à faire desConférences publiques. Il s'y rendit, & ces Conférences produiſirent de grands biens.

Revenu à Paris, M. du Guet y vécût dans une ſi grande retraite, qu'il demeura long-tems preſque inconnu, même à ſes Amis les plus intimes. La priére & l'étude faiſoient toute ſon ocupation, comme toute ſa conſolation. » Je ſuis dans cét » état, écrivoit-il à un de ſes Fréres en 1686. par la » Divine Providence, & j'en ſuis bien aiſe, par » une grace plus grande. Qu'on me conte pour » mort, & même pour enſéveli; & qu'on m'éface » de la mémoire des vivans, je ne m'en plaindrai » point. Mais on n'ouvre point les Tombeaux, & » je demande qu'on épargne le mien. « Il paroit, par le reſte de cette Lettre, que la grande ſolitude, à laquelle il ſe trouvoit réduit, ne lui avoit rien fait perdre de la gaïeté de ſon eſprit.

M. le Préſident de Menars, qui avoit pour lui une grande vénération, le ſollicita ſi vivement en 1690. d'accepter ſa maiſon pour retraite, que M. du Guet ne crut pas devoir lui réſiſter plus lontems,

Il vint donc demeurer chez ce Magiſtrat, vers le mois de Juillet de la même année. C'étoit un précieux tréſor que cette maiſon aquéroit : elle en connut toute la valeur ; & M. du Guet, qui n'avoit de lui-même que les ſentimens les plus humbles, n'y eut d'autre peine que celle de s'y voir toûjours honoré & reſpecté. Après la mort de M. de Menars, Madame la Préſidente, ſa Veuve, conſerva M. du Guet chez elle ; & ce ne fut que peu de tems avant la mort de cette Dame, qu'elle eut la douleur de ſe voir privée d'un Hôte ſi reſpectable. On ne ſe ſouvient que d'une ſeule fois, qu'il fut obligé de s'en abſenter pendant quelque-tems. Le Pere Michel Tellier, Jeſuite, Confeſſeur du feu Roi, le ſollicitoit vivement de répondre à une Diſſertation Théologique, qui parut en 1714. ſous le titre, *du Témoignage de la Verité dans l'Egliſe, où l'on éxamine quel eſt ce Témoignage, tant en général qu'en particulier, au regard de la derniére Conſtitution* ; c'eſt-à-dire, de la Bulle qui condanne les Réfléxions du P. Queſnel ſur le Nouveau Teſtament. M. du Guet regarda les ſollicitations du Pere Tellier comme un piége qu'on lui tendoit. Quoiqu'il n'aprouvât pas tous les principes du Livre, dont on lui demandoit la réfutation ; & pour ſe ſouſtraire aux inſtances du Confeſſeur de Sa Majeſté, il ſe retira pour quelque-tems, dans le Piémont, à l'Abaïe de Tamied, dont l'Abé, Dom Arſéne Jougla, né à Touloufe, d'une Maiſon illuſtre, étoit ſon Ami. Ce Voïage de M. du Guet eſt une époque, d'autant plus mémorable, qu'il a été l'ocaſion du Livre de l'*Inſtitution d'un Prince*, dont nous parlerons plus au long ailleurs.

Les derniéres années de la vie de M. du Guet ont été fort traverſées. Il s'eſt vû ſouvent, dit l'Auteur du dernier Suplément de Moréri, obligé de changer de demeure, & même de Païs. On l'a vû, ajoû-

perſonnes de tout âge, de tout ſexe, & de toute condition. Les Copies Manuſcrites qui s'en répandirent par cette voïe, tout imparfaites qu'elles étoient, faiſoient ſouhaiter, depuis pluſieurs années, qu'on pût en faciliter la lecture, par le ſecours de l'impreſſion ; & c'eſt un avantage que l'Auteur y ait enfin conſenti. Quiconque a lû ces Explications, avouë ſans peine, qu'outre une ſavante & modeſte érudition, qui ſe fait remarquer par tout, elles ſont très-propres à nourrir la piété, qu'elles ſont dignes de la parole de Dieu, & qu'elles portent le flambeau dans les endroits les plus obſcurs & les plus profonds des Livres Sacrez. *L'Explication de l'Hiſtoire de la Création, ou de l'Ouvrage des ſix Jours*, qui commence le premier des ſix Volumes ſur la Genèſe, avoit paru ſéparément en 1731. in 12.

Le goût du Public, qui ne tarda pas à ſe déclarer, par l'aprobation qu'il donna aux Conférences de M. l'Abé d'Aſfeld, où, comme on l'a dit, l'on faiſoit lecture des Ecrits de M. du Guet, & où ils étoient expliquez de vive voix, avec une nobleſſe & une dignité qui charmoient tous les Auditeurs, engagea le même M. d'Aſfeld à prier ſon illuſtre Ami d'expliquer, dans le même goût & ſelon la même méthode, le Livre de Job, les Pſeaumes, Iſaïe, & quelques autres endroits choiſis, ſoit des Livres Hiſtoriques, ſoit des Prophétiques. M. du Guet ſe rendit à ſa priére ; & c'eſt à cette condeſcendance, auſſi-bien qu'à ſon zèle, que nous devons les Ouvrages ſuivans, imprimez à Paris, chez le même Libraire, qui avoit donné le Commentaire ſur la Genèſe.

1°. *Explication du Livre de Job*, en 4. Volumes in 12. 1732.

2°. *Explication de pluſieurs Pſeaumes de David*, en 4. Volumes in 12. 1733. La Préface eſt de M.

M. l'Abé d'Asfeld. Le premier Volume contient les vingt premiers Pſeaumes. Le ſecond, depuis le 20. juſqu'au 33. incluſivement, & le 35. Le troiſiéme explique les 38. 44. 46. 47. 48. 49. 57. 58. 61. 62. 64. 66. 67. 74. 81. 86. On trouve dans le quatriéme l'explication des Pſeaumes 91. 92. 93. 94. 98. 101. 103. 114. 115. 120. 121. 123. 125. 126. 127. 128. 129. 132. 136. 138. 140. 147.

3°. *Explication des vingt-cinq premiers Chapitres d'Iſaïe*, en 3. Volumes in 12. imprimez en 1734. M. l'Abé d'Asfeld y a ajoûté l'Analyſe de toute la Prophétie d'Iſaïe, en trois autres Volumes ; & un ſeptiéme Tome, qui contient cinq Chapitres du Deutéronôme ; la Prophétie d'Habacuc ; la Prophétie de Jonas, & le douziéme Chapitre de l'Eccléſiaſte. La plus grande partie de ce ſeptiéme Volume eſt de M. du Guet.

4°. *Les cinq Volumes ſur les Livres des Rois*, qui ont été publiez en 1738. 39. 40. ſont, pour le fond, l'Ouvrage de M. du Guet. M. l'Abé d'Asfeld l'a étendu. La méthode que M. du Guet s'eſt propoſée, & qu'il a ſuivie dans ces Explications de l'Ecriture-Sainte, conſiſte à fixer d'abord la vérité du Texte Sacré, par une Critique également ſaine & judicieuſe ; & en conſultant les Langues ſavantes, dont il étoit parfaitement inſtruit ; à lever toutes les dificultez de la lettre, avec une érudition auſſi ſage que vaſte ; à établir avec force les Prophéties, & à en montrer l'acompliſſement ; à ne négliger aucune ocaſion de mettre dans tout leur jour les preuves de la Religion ; à faire remarquer les liaiſons de l'Ancien Teſtament avec le Nouveau ; à rendre atentif aux Figures qui repreſentoient les Myſtéres futurs de *Jeſus-Chriſt*, & de ſon Egliſe ; & tout cela avec une nobleſſe, une force, une clarté, & une onction que l'on chercheroit peut-être inutilement dans la plûpart des autres Ouvrages faits ſur ces matiéres. Telle

eſt la juſte idée que nous donne de ces Livres de M. du Guet ſur l'Ecriture, l'Auteur du dernier Suplément de Moréri, dont nous n'avons fait qu'emprunter les expreſſions.

On doit encor raporter aux Ouvrages de M. du Guet ſur l'Ecriture-Sainte, *l'Explication du Myſtére de la Paſſion de* Nôtre-Seigneur Jeſus-Chriſt, *ſuivant la Concorde*. Cét Ouvrage, imprimé en 1733. en quatorze Volumes *in* 12. avoit été fait en 1721. à la priére d'un des Neveux de l'Auteur, qui étoit alors Supérieur des Clercs de la Paroiſſe de S. Etienne du Mont. M. du Guet y explique, avec ſa ſolidité ordinaire, les principales dificultez de l'Hiſtoire & de la Lettre; mais en écartant, autant qu'il a pu, les épines d'une Critique ſéche & ſtérile. Son but eſt d'y faire connoitre *Jeſus-Chriſt* dans les Myſtéres de ſes ſoufrances & de ſa mort; d'en pénétrer les motifs; d'en découvrir les ſuites & les éfets; de préparer les perſonnes humbles & dociles à en recevoir l'eſprit & l'influence, & de les porter à une méditation continuelle du plus grand objet de la Religion, en leur fourniſſant des Réfléxions preſque toûjours tirées des SS. Peres, dont une piété naiſſante peut avoir beſoin. Quelques parties de ce grand Ouvrage avoient paru ſéparément avant le Recueil complet; mais ſur des copies défectueuſes: ſavoir: *Jeſus-Chriſt acuſé devant Pilate. Explication de l'Ouverture du Côté & de la Sépulture de* Jeſus-Chriſt, *ſuivant la Concorde*. On a une autre édition de l'explication de la Sépulture, ſous le titre de *Jeſus-Chriſt enſéveli; ou Réfléxions ſur le Myſtére de la Sépulture de* Nôtre-Seigneur Jeſus-Chriſt. *Le Portement de la Croix, & le Crucifiement de* Jeſus-Chriſt. Ces Ouvrages ont paru en 1731. & 1732. Dès 1728. M. du Guet conſentit que l'on imprimât ce qu'il avoit fait ſur le Crucifiement de *Jeſus-Chriſt*; & cét Ouvrage, qui

qui n'a point été réuni avec les 14. Volumes de l'Explication de la Paſſion, fut imprimé en 2. Vol. in 12. ſous le titre, d'*Explication du Myſtére de la Paſſion de Nôtre-Seigneur Jeſus-Chriſt, ſuivant la Concorde*: JESUS-CHRIST CRUCIFIÉ. Le 2. Vol. contient, en particulier, l'Explication des Paſſages de S. Paul, ſur le même ſujet.

Il étoit naturel que l'Auteur, après avoir expliqué, dans ſon Livre ſur la Paſſion, tout ce qui regardoit le Crucifiement & la Mort de *Jeſus-Chriſt*, s'arrêtât, pour conſidérer les inſtructions que *Jeſus-Chriſt* nous donne de ſa Croix. C'eſt ce qu'il fait dans le premier Tome du *Jeſus-Chriſt Crucifié*. Il y marque d'une maniére particuliére, quels ſont les caractéres de l'amour que nous devons à Dieu, & à *Jeſus-Chriſt*. Il y montre auſſi que cét amour ne peut être véritable, ſi nous n'aimons ſincérement le Prochain. Mais il n'en demeura pas-là; il crût devoir traiter, dans une nouvelle partie, des marques auxquelles on peut reconnoître ſi l'amour du prochain eſt ſincére. Et comme il n'y en a point de plus ſûres que celles que S. Paul a données dans ſa I. Epitre aux Corinthiens, l'Auteur s'y atacha, & il entra dans cette explication profonde & étenduë de chacun *des Caractéres de la Charité, ſelon S. Paul*. Cét Ouvrage, qui ne peut être trop ſû & trop médité, fut imprimé en 1727. in 12. & l'on en a fait depuis un grand nombre d'éditions, ſoit en France, ſoit dans le Païs étranger. On préfére celle qui parut en 1735. ſous le titre de Bruxelles: 1°. Parce qu'elle a été revuë exactement ſur l'original de l'Auteur. 2°. Parce que l'on y a mis la diſtinction des Chapitres, des Articles & des Nombres que l'Auteur avoit faits, pour rendre cette partie conforme aux autres parties de l'explication de la Paſſion. 3°. Parce que les Titres des Articles ſont tous auſſi de l'Auteur, qui avoit pris la peine de les faire lui-même, pour la même

raiſon. Ce ſont comme autant d'abregez & de précis, de ce qui eſt contenu dans chaque Article, que l'on ne pouvoit recevoir d'une meilleure main.

Dans ces diférens Ouvrages, M. du Guet a ſuivi exactement les *Régles pour l'Intelligence de l'Ecriture-Sainte*, qu'il avoit laiſſé imprimer en 1716. avec une Préface, que l'on atribuë à M. l'Abé d'Asfeld. Ces Régles étoient originairement une Lettre que M. du Guet avoit écrite à M. l'Abé Charpentier, Parent de Feu M. le Nain de Tillemont, qui l'avoit conſulté ſur ce ſujet. Elle étoit devenuë fort commune, par le grand nombre de Copies que s'en étoient répanduës; & lorſqu'on l'eut imprimée, il s'en fit dans la même année pluſieurs éditions, qui ont été ſouvent réïtérées depuis. *L'aplication des Régles*, contenuës & expliquées en cét Ouvrage au *retour des Juifs*, eſt auſſi de M. du Guet, au moins pour le fond.

Le Livre des Régles trouva pluſieurs Adverſaires. En 1723. M. Fourmont, de l'Académie des Inſcripitions & Belles Lettres, plus habile dans les Langues ſavantes, que dans la véritable Intelligence de l'Ecriture-Sainte, fut le premier aggreſſeur. Sa Cenſure a pour titre: *Mouaacah, Ceinture de douleur, ou Réfutation du Livre, intitulé; Régles, &c.* C'eſt un Volume in 12. où l'on trouve beaucoup d'érudition rabinique, d'injures & de fantaiſies; du reſte, nul ordre, nulle méthode, quoiqu'il y ait quelques endroits utiles, & où il paroît que l'Auteur a quelque raiſon. On ne fit aucune réponſe à cét Ouvrage; & dès la même année il fut oublié. On préparoit au Livre des Régles de nouvelles ataques, par leſquelles on ſe flâtoit de le renverſer. Elles commencérent enfin en 1727. après 17. ans d'éloges & d'aprobations, que le Livre que l'on prétendoit pulvériſer, avoit reçus & auxquels l'écrit de M. Fourmont n'avoit donné nulle ateinte. Un Anonyme fit donc imprimer un

aſſez

assez gros Volume in 12. à Paris, chez Vincent, sous le titre de *Réfutation du Livre des Régles, pour l'Intelligence des Saintes-Ecritures*. L'Anonyme prétend montrer qu'il n'y a que fausseté dans les principes & les régles de celui qu'il ataque; défendre le sens littéral des Histoires & des Prophéties de l'Ancien Testament contre les ateintes qu'il soutient que son Adversaire y donne perpétuellement ; & enfin établir des principes fixes contre ce qu'il apelle l'abus & l'excès des Allégories. Cét Ouvrage souleva tous ceux qui étoient instruits de la matiére. On fut étonné d'entendre un Théologien traiter d'erreur capitale ce principe, que tous les Peres nous ont donné, au contraire, pour une vérité certaine, & absolument néceſſaire pour l'Intelligence de l'Ecriture, que *Jesus-Christ*, prédit dans tout l'Ancien Testament, qu'il est l'unique objet des Ecritures. Car voilà le Monstre qui éfraïe l'Auteur de la Réfutation. C'est à ce Monstre qu'il déclare une Guerre irréconciliable ; & c'est, si on l'en croit, la nécessité de venger l'honneur de l'Ecriture outragée, qui lui met les armes à la main.

M. du Guet, ennemi de toute contestation, & qui d'ailleurs n'étoit pas alors dans une situation convenable pour se défendre, ne répondit point. Mais on croit que ce fut de son aveu, & de son consentement, qu'un habile Théologien, qu'il connoissoit particuliérement, donna la même année 1727. l'Ecrit (*a*) intitulé : *Lettre d'un Prieur à un de ses Amis, au sujet de la nouvelle Réfutation du Livre des Régles, &c.* C'est un 12. de 140. pages, imprimé à Paris, chez Valleyre. Après la Lettre, qui ne contient que 52 pages, le reste est emploïé à produire un Recueil de Passages bien choisis, tirez des Peres & des Auteurs Ecclésiastiques, pour l'Intelligence des Saintes-Ecritures. Ce fut pour

(*a*) *M. de Fourquevaux.*

apuïer cette Réponſe que l'on donna, vers le même-tems, une autre Ecrit, contenant les *Principes pour l'Intelligence des Ecritures, tirez des Ecrits de M. Arnauld & de M. Nicole*, d'où il réſulte que ces deux grands Théologiens, dont l'autorité a toûjours été & ſera toûjours d'un très-grand poids, raiſonnoient très-différemment de l'Auteur Anonyme de la Réfutation.

Celui-ci, trop amoureux de ſon nouveau Syſtême, trop entêté de ſes nouvelles opinions, pour ſentir la force de la vérité qu'on y opoſoit, tâcha de s'étaïer d'un nouvel Ouvrage, encor plus gros que le premier, imprimé auſſi chez Vincent la même année 1727. & intitulé: *Traité du ſens Littéral & du ſens Myſtique des Saintes-Ecritures, ſelon la Doctrine des Peres.* Son but eſt d'y faire voir l'opoſition chimérique du Syſtême de ceux qu'il apelle Figuriſtes Modernes, aux principes de l'Antiquité, ſur l'explication des Ecritures, & de montrer que ce ſiſtême eſt conforme avec celui qu'il atribuë à Origènes, & qu'il prétend avoir été condanné par les Peres. Il y joignit d'aſſés amples Remarques ſur la Lettre d'un Prieur, & ſur la Collection des Paſſages des Peres, qui eſt à la ſuite de cette Lettre.

Les Partiſans du Traité du Sens Littéral & du Sens Myſtique des Saintes-Ecritures, s'aplaudirent de cét Ouvrage, & ſe décernérent le Triomphe. L'Auteur, ſelon eux, enlevoit dans cét Ecrit, à l'Auteur des Régles, l'Argument déciſif, que lui fourniſſoit la conformité de ſes principes avec ceux des Peres. Le Prieur ſe hâta de leur montrer que leur Victoire n'étoit rien moins qu'aſſurée. Il leur opoſa en 1729. quatre Lettres nouvelles, où il ſemble prouver démonſtrativement, que les efforts des Adverſaires du Livre des Régles ſe tournent à l'avantage même de ce Livre, & donner une preuve complète de ce que diſoient les Auteurs des Mémoires de Trévoux, dans leur Jour-

Journal du mois de Janvier 1728. *Que dans tout ce qu'on objecte à l'Auteur des Régles, & à ſes Sectateurs, il n'y a rien qui ne ſoit, partie deſavoüé formellement & nettement par eux, partie autoriſé par les Peres & les plus grands Docteurs de l'Egliſe.*

Ces cinq Lettres d'un Prieur, furent d'autant mieux reçûës, qu'outre le raport particulier qu'elles ont au Livre de la *Réfutation*, & au *Traité du Sens Littéral & Myſtique*; elles peuvent être d'une utilité plus générale; parce qu'on y trouve traitez pluſieurs points importans touchant l'Intelligence des Ecritures; & que ces Lettres ſont d'ailleurs comme la ſuite & la preuve de l'Ouvrage de M. du Guet, auquel le Public n'a pas ceſſé d'acorder des ſuffrages qu'il ne ſera pas aiſé de lui faire révoquer. C'eſt ce qu'inſinuë l'Auteur des *Refléxions judicieuſes, ſur les Nouvelles Eccléſiaſtiques*, qui, au numero 176. fait en particulier l'Apologie de la 12. Régle, & décide que ce que l'on en a dit, pour en conteſter la vérité dans la *Réfutation, n'eſt qu'un tiſſu d'injuſtes chicanes*; & que tant qu'il ſera vrai (comme l'a dit M. Boſſuet, en ajoûtant que cela n'eſt conteſté ni par les Catholiques, ni par les Proteſtans; *que la fécondité infinie de l'Ecriture n'eſt pas toûjours épuiſée par un ſeul ſens*; il le ſera auſſi) *que certaines prédictions des Prophétes embraſſent, ſous les mêmes termes, des événemens très-diférens.*

Un autre Ouvrage de M. du Guet, qui a toûjours été très-favorablement reçû, quoiqu'il ait eu auſſi quelques Adverſaires, eſt le *Traité de la Priére Publique*, auquel on a joint celui des *Diſpoſitions pour ofrir les SS. Myſtéres, & pour y participer avec fruit*; l'un & l'autre imprimez en 1707. à Paris, & ſouvent réimprimez depuis. Ils ſont compoſez en forme de Lettres, pour ſervir de Réponſes à deux Eccléſiaſtiques; & néanmoins les ſujets y ſont traitez avec tant de force & de

déli-

délicateſſe, que ces deux Lettres peuvent paſſer pour des Ouvrages achevez. La premiére avoit été faite pour feu M. Jean Gillot, Chanoine de l'Egliſe de Reims, Docteur & ancien Profeſſeur de Théologie, mort à Auxerre, lieu de ſon dernier éxil, le premier jour de Novembre 1739. à l'âge de 80. ans. L'autre avoit été adreſſée à M. Baudoüin, Chanoine de la même Egliſe de Reims; » & M. de la Brouë, Evêque de Mirepoix, Pré» lât d'un mérite diſtingué, aprouva le 10. Jan» vier 1707. ce dernier Traité, comme très-utile » pour entretenir dans le cœur des Prêtres de la » nouvelle Loi, le Feu Sacré que *Jeſus-Chriſt*, l'E» vêque univerſel de nos ames, eſt venu allumer » ſur la terre, & qu'il a tant deſiré d'y voir toû» jours brûler. « Le ſavant Evêque de S. Pons, M. Perſin de Montgaillard, faiſoit une eſtime ſinguliére de ces deux Traitez; & il en fit l'éloge, en écrivant à l'Auteur, qui l'en remercia, avec autant de politeſſe que de modeſtie. » Le rang » que vous tenez dans l'Egliſe, dit-il dans ſa Ré» ponſe, imprimée dans le Tome 8. du Recueil » de ſes Lettres; l'éxacte connoiſſance que vous » avez de ſa doctrine & de ſon eſprit, & l'expé» rience que vous avez par vous-même de ce qui » peut édifier & nourrir la piété, mettent vôtre » témoignage fort au-deſſus de celui de beaucoup » d'autres, qui ne réüniſſent pas comme vous l'au» torité, le ſavoir, & la vertu. J'eſpére que vos » priéres empêcheront qu'une Aprobation ſi glo» rieuſe ne m'enfle le cœur, & que vous deman» derez à Dieu, qu'il augmente la perſuaſion où je » ſuis, que perſonne n'étoit plus indigne que moi » d'écrire ſur des matiéres ſi ſaintes. « Il ajoûte, qu'il a été fort affligé de ce que le reſpect dû au caractére & à l'éminent ſavoir du Prélat auquel il écrit, n'avoit pas permis de ſoumétre au jugement du Cenſeur des Livres, la belle Diſſertation dont

M.

M. de S. Pons avoit acompagné l'Aprobation du Traité des SS. Myſtéres. Il eſt facheux, en éfet, que l'on ſoit privé de cette Diſſertation, que pluſieurs perſonnes ont lû avec beaucoup de ſatisfaction. M. du Guet dit encor dans la même Lettre, qu'il craint plus ſa conſcience ſur le témoignage qu'elle lui rendoit, dit-il, de ſon indignité, que les jugemens peu favorables que quelques perſonnes portoient de ces deux Ecrits.

Nous avons dit, en éfet, que ces deux petits Traitez, & en particulier celui de la Priére Publique, avoient trouvé quelques Adverſaires. Nous en connoiſſons deux Critiques, qui ont été publiées. La premiére, intitulée; *Réfléxions ſur le Traité de la Priére Publique*, brochûre de 66. pages in 12. imprimée à Paris, eſt de Dom François Lamy, Bénédictin de la Congrégation de S. Maur. Cét Ecrit ne fit point d'honneur à ce ſavant Religieux: il y entreprend de réfuter un endroit qu'il n'avoit pas entendu, comme M. du Guet le fit voir par une courte Réponſe qu'il y opoſa, & que l'on a imprimée depuis dans les nouvelles éditions du Traité de la Priére Publique. Nous ignorons le nom de l'Auteur de la ſeconde Cenſure: elle a pour titre; *Sentimens Critiques d'un Chanoine, ſur divers Traitez de Morale. à l'Auteur de la Priére Publique* C'eſt une brochûre in 12. de 107. pages, imprimée en 1708. ſans nom de lieu, ni d'Imprimeur. Elle eſt digne des ténèbres dans leſquelles elle eſt demeurée. C'eſt moins une Critique, qu'une Satyre injuſte & violente, où les vaines déclamations & les froides railleries viennent ſouvent au ſecours du défaut des preuves & des raiſons. L'Auteur y ataque tout, les principes, la morale, le raiſonnement, & même l'expreſſion. Il paſſe des deux Traitez de M. du Guet au premier Volume de ſes Lettres, & par tout il montre un eſprit de chicane, une intention

tion peu droite & un jugement peu ſenſé. On ſeroit fâché que cette Critique fut celle que l'Auteur du Suplément de Moréri dit avoir été faite par feu M. Papin, Prêtre de l'Egliſe Anglicane, réüni à l'Egliſe Catholique. Elle ſeroit indigne de ce célébre Ecrivain Controverſiſte.

Les autres Ecrits de M. du Guet, ſur la Morale, ſont, 1. *Conduite d'une Dame Chrétienne, pour vivre ſaintement dans le monde*, vol. in 12. imprimé à Paris, chez Vincent, en 1725. mais compoſé dès l'an 1680. ou environ, pour Madame d'Agueſſeau, Mere de M. le Chancelier, aujourd'hui vivant.

2. *Réfutation d'un Ecrit, où l'on tâche de juſtifier l'Uſure.* L'Ecrit réfuté étoit tombé entre les mains d'un Négociant d'Orléans, fort homme de bien, qui l'envoïa à M. du Guet, le priant de lui en dire ſon ſentiment. Cét Ecrit ne s'eſt point conſervé, & l'on ne ſait point qui l'avoit compoſé. Il paroit ſeulement que cét Apologiſte de l'Uſure, qui trouve aujourd'hui tant de Partiſans & de Défenſeurs, étoit peu verſé dans l'étude de l'Ecriture-Sainte & des Peres; qu'il en parloit avec peu de reſpect, & qu'il avançoit les plus dangereuſes maximes avec une hardieſſe, qui a obligé M. du Guet à le réfuter en certains endroits, avec quelque vivacité. Cette Réfutation eſt de l'an 1690. mais elle ne fut imprimée qu'en 1727. in 12. à Paris, avec quelques autres Ecrits de l'Auteur, dont on parlera.

3. *Traité des Devoirs d'un Evêque*, imprimé, 1°. en 1710. à Caën, ſans l'aveu de l'Auteur, & ſur une copie fort défectueuſe. 2°. Réimprimé plus exactement, avec quelques autres Opuſcules de M. du Guet, à Utrecht, en 1737. Ce Traité fut fait à la priére de M. de Mailly, Evêque de Lavaur. Il ſeroit à déſirer qu'il eut été achevé, ſuivant le projet expliqué au numéro 7. du ſecond Article. Mais ce que l'on en a donné, ne

laiſſe

laiſſe pas que d'être très-précieux; & ſi l'Auteur n'eſt pas entré, comme il le projétoit, dans tout le détail de ce qu'un Evêque doit à ſon Diocèſe, l'Ouvrage n'en eſt que plus convenable à ceux-mêmes qui ne ſont pas élevez à l'Epiſcopat.

4. *Traité des Scrupules, de leurs cauſes, de leurs eſpéces, de leurs ſuites dangereuſes, de leurs remedes généraux & particuliers*, in 12. à Paris, chez Etienne, en 1717. M. du Guet avoit compoſé ce Traité pour le Pere Dauxi, Prieur d'une Maiſon de Bénédictins. C'eſt une Réponſe à une Conſultation de ce Religieux : il paroit qu'elle fut faite en 1713. ou 1714. comme on le conjecture d'une Lettre de l'Auteur au même Prieur, qui eſt dans le Tome 7. du Recueil de ſes Lettres.

5. *Lettres ſur divers ſujets de Morale & de Piété.* La grande réputation de M. du Guet, la confiance ſi juſtement méritée que l'on avoit en ſes lumiéres, le zèle qu'on lui connoiſſoit pour éclairer ceux qui avoient recours à lui, ont produit ce Recueil de Lettres, dont on a neuf Volumes in 12. Deux de ces Lettres parûrent d'abord ſans la participation de l'Auteur; l'une, ſous le titre d'*Inſtructions ſur la maniére de conduire les Novices*; l'autre, intitulée : *Avis propres à rétablir & à conſerver dans une Religieuſe une piété ſincére & fervente.* Lorſque l'Auteur conſentit à l'impreſſion du premier Volume de ſes Lettres, il revit celles-ci & les publia lui-même plus correctement dans ce premier Volume, qui parut en 1718. in 12. à Paris. Le 2. le 3. & le 4. furent publiez auſſi de ſon vivant; l'un en 1728. l'autre en 1729. & le dernier en 1733. l'année même de ſa mort. Madame Mol, ſa Niéce, aux ſoins de laquelle on doit ce riche préſent, donna depuis les autres Volumes, le 5. & le 6. en 1735. le 7. & le 8. en 1736. & le 9. en 1737. Les perſonnes qui ont du goût pour la véritable piété, & pour toutes les véritez ſain-

ſaintes de l'Evangile, qui ſont ſolidement & clairement expliquées dans ces Lettres, ont reçû ce Recueil avec empreſſement, & s'en ſervent avec beaucoup d'utilité. S'il plaît extrêmement par la variété des ſujets, & par la maniére dont chacun eſt traité, on peut dire qu'il n'inſtruit pas moins, par les matiéres mêmes qui y ſont ordinairement diſcutées avec ſoin, & dévelopées avec beaucoup de netteté & de ſolidité. Tous les états, toutes les conditions, auſſi-bien que les deux ſexes, y trouvent des inſtructions qui leur conviennent. On y lit une infinité de Cas de Conſcience réſolus; de déciſions, apuïées ſur les meilleurs principes; quantité de régles de conduite ſûres, fondées, non-ſeulement ſur la droite raiſon, mais encor ſur ce que l'Ecriture & la Tradition ont de plus lumineux. L'Auteur ſe peint lui-même dans ces Lettres. On y reconnoît par tout les ſentimens & le bon cœur de celui qui écrit, une foi vive & éclairée, une charité tendre & compatiſſante, une grande connoiſſance du cœur de l'homme, & de ſes miſéres, un grand amour pour l'Egliſe, un ferme atachement à ſon autorité, à ſa doctrine, aux régles de ſa diſcipline, un zéle ardent pour procurer dans les autres la perfection Evangélique. Ne diſſimulons pas cependant que l'on auroit pû ſuprimer pluſieurs de ces Lettres, ſur-tout dans les derniers Volumes, où il y en a quelques-unes qui ſemblent ne pouvoir guéres intéreſſer que l'Editeur; & quelques autres, ſur des matiéres dont il eſt ſouvent dangereux d'expoſer la diſcuſſion aux yeux de toute ſorte de lecteurs. On y a réimprimé quelques Lettres qui avoient déja paru ſéparément, ou avec d'autres Ouvrages: ſavoir: *Lettre ſur l'étude des Humanitez*, adreſſée au Confrére Chapuys de l'Oratoire, imprimée dès 1694. avec les *Entretiens du Pere Bernard Lamy ſur les Sciences*: *Lettre ſur la Peinture*, écrite à Madame de

Vieux-

Vieuxbourg, que l'on trouvoit déja au-devant du *Cours de Peinture de M. Roger de Piles. Lettre ſur la queſtion* où commencent les paroles de la Conſécration de l'Euchariſtie, & en quoi elles conſiſtent, déja publiée dans la Diſſertation ſur le même ſujet, par M. Brayer, Chanoine de l'Egliſe de Troïes, & imprimée in 8°. à Troïes, en 1733. C'eſt à cét habile Chanoine que cette Lettre eſt adreſſée. Enfin deux Lettres, tant ſur les *Nouvelles Eccléſiaſtiques*, que ſur les *Convulſions*, qui avoient paru d'abord in 4°.

M. du Guet n'étoit pas ſeulement un ſage & ſavant Interprête de l'Ecriture, un Moraliſte éclairé, un Caſuiſte ſûr; c'étoit auſſi un Théologien ſolide & profond. On ſent en lui cette qualité dans tous les Ouvrages ſortis de ſa plume, dont on a parlé juſqu'à preſent: on l'aperçoit encor plus dans ceux, où il ne s'agit que de traiter quelque Dogme ou quelque point particulier de Diſcipline. L'un des premiers, qu'il ait faits ſur cette matiére, eſt une *Lettre pour une Dame Proteſtante*, qu'il compoſa en 1683. ou 1684. ſous le nom de la *Mere Anne-Marie de Jeſus, Religieuſe Carmélite*, qui étoit Mademoiſelle d'Epernon. Il l'a mit ſous ce nom, parce que la Dame, pour qui étoit cette Lettre, avoit une grande confiance dans cette Carmélite, & qu'elle auroit été en garde contre toute autre perſonne. Les commencemens ſont emploïez à des préjugez généraux contre l'Héréſie; & environ après le tiers de cette Lettre, l'Auteur vient à la Communion ſous les deux eſpéces, parce que c'étoit ſur cela que la Dame Proteſtante étoit plus peinée. Cét Ecrit fut d'abord imprimé à Paris, chez Roulland: mais cette Edition eſt pleine de fautes. On l'a donnée beaucoup plus correctement dans le 3. Volume des Lettres de l'Auteur. M. Boſſuet l'aïant lû, ne fut pas trompé, par le titre qu'il portoit dans la premiére Edition,

connu de la Bibliothéque des Auteurs Eccléſiaſtiques de M. du Pin, fait de ce grand homme, de ce pieux & ſavant Ecrivain, au commencement du Tome ſecond de ſon Ouvrage. C'eſt par-là que nous finirons cét *Eloge Hiſtorique*.

Tout le monde convient, dit l'Auteur que nous venons de citer, que M. du Guet a été un de ces hommes rares, qui ont ſçû unir les plus grands talens à la vertu la plus ſublime. Théologie, Hiſtoire, Langues ſavantes, Belles Lettres, Critique judicieuſe, Science profonde de l'Ecriture; tout ce qui eſt du reſſort de l'eſprit & du cœur, ſe trouva en lui dans un degré ſupérieur. La délicateſſe de ſon génie ſe fait ſentir dans tout ce qui eſt ſorti de ſa plume; & ſa piété n'y éclate pas moins, qu'elle a brillé conſtamment dans toute ſa conduite, juſqu'au dernier ſoûpir de ſa vie. Son ſtile eſt vif, brillant, animé, quelquefois trop diſus, & un peu éloigné du naturel. Nous ajoûtons, excepté dans le *Traité de l'Inſtitution d'un Prince*, que l'Auteur n'avoit point vû, comme il l'avoüera ſans peine, ſi cét important Ouvrage ocupe jamais quelques heures de ſon tems. Ses expreſſions ſont riches, ajoûte le même Auteur; variées, ſouvent ſublimes. M. du Guet avoit du goût pour tous les Arts, comme pour toutes les Sciences; & ſans avoir aprofondi les premiers, il en parloit ſouvent mieux, & avec plus de juſteſſe, que ceux qui y étoient conſommez. Ses décilions ſur la Morale, ſont ſûres autant que lumineuſes; & il eſt ſans contredit le premier Caſuiſte qui ait paru dans ces derniers tems. Ajoûtons encor que le *Traité de l'Inſtitution d'un Prince* le fera, ſans doute regarder dès à préſent, & dans la poſtérité la plus reculée, comme le premier Politique Chrétien. On a extrait de cét Ouvrage pluſieurs Maximes importantes, dont on a donné un Recueil depuis peu. C'eſt une brochûre de 28. pag. in 12.

PREFACE

PREFACE DE L'ÉDITEUR.

L'OUVRAGE que j'ai l'honneur de préſenter au Public, eſt du célèbre Mr. l'Abbé Duguet, déja ſi connu par tout ce qui a paru de lui. J'ai été aſſez heureux pour en recouvrer une Copie, que j'ai lieu de croire exacte; & je ne crois pas qu'il ait jamais été imprimé: je ſçais ſeulement qu'en 1733. on en commença l'impreſſion en Savoye, à ce qu'on dit, dans la Ville d'Annecy; mais l'Auteur, qui vivoit encore, & à qui l'humilité, le déſir d'être oublié, & l'éloignement pour les louanges, faiſoient déſirer qu'au moins de ſon vivant ſes Ouvrages ne fuſſent pas imprimez, trouva le moyen de faire ſupprimer cette impreſſion, quoique cet Ouvrage fût extrêmement déſiré de tous ceux qui en avoient quelque connoiſſance. J'ai cru rendre ſervice au Public, de lui rendre compte

de ce qui avoit engagé Monſieur Duguet à compoſer ce Traité ; & j'ai fait par cette raiſon toutes les récherches poſſibles, par moi-même ou par mes Amis : voici ce que j'en ai pû découvrir.

Monſeigneur le Duc de Savoye VICTOR-AMEDÉE, depuis Roi de Sardaigne, avoit rétabli dans ſes Etats une ancienne Maiſon, d'une réforme ſemblable à celle de la Trape, dans un lieu appellé Tamiers, près la Ville d'Annecy. Il s'addreſſa à l'Abbé de la Trape pour avoir un de ſes Religieux, afin de conduire cette Maiſon en qualité d'Abbé. Mr. l'Abbé de la Trape lui envoya le P. Arſene de Paraſa, frere du Conſeiller au Parlement de Toulouſe, & originaire de cette Ville. Le Duc de Savoye prit une très-grande confiance dans ce nouvel Abbé : il alloit ſouvent dans cette Maiſon ; il y faiſoit d'aſſez longs ſéjours, & il n'y étoit occupé que de ſes Devoirs, & de la manière de les remplir, ſur laquelle ce Prince conſultoit ſouvent l'Abbé, & principalement ſur l'Education du Prince de Piémont ſon fils, frere aîné du Roi de Sardaigne d'aujourd'hui, que le Duc de Savoye regardoit comme devant regner en Eſpagne, & qu'il vouloit inſtruire d'une maniére particuliere des Obligations d'un Prince deſtiné à gouverner tous les peuples qui com-

compoſent une ſi grande Monarchie.

L'Abbé de Tamiers étoit ami de Mr. Duguet : il en connoiſſoit tout le mérite & les grands talens. Son humilité ſe joignant à ſes connoiſſances, il fut perſuadé que ſon Ami rempliroit beaucoup mieux que lui les déſirs du Duc de Savoye pour le Prince de Piémont ; mais incertain ſi Mr. Duguet lui accorderoit ce qu'il avoit deſſein de lui demander, il ſe réſolut de lui écrire, ſans en parler au Prince, & de le prier de faire pour le Prince de Piémont un Traité des Devoirs d'un grand Prince ; non en commençant à l'inſtruire dès le berceau, mais en le ſuppoſant un Prince tout formé, & en état de gouverner par lui-même, comme en effet il l'étoit. Mr. Duguet refuſa d'abord, puis il ſe rendit ; mais à condition que jamais perſonne ne ſçauroit qu'il fût l'Auteur de cet Ouvrage, & que Mr. l'Abbé de Tamiers l'adopteroit, & le préſenteroit en ſon nom. L'Abbé ne voulut point y conſentir ; mais il promit à Mr. Duguet, de ne le point nommer, & de ſe contenter de dire, que cet Ouvrage étoit d'un de ſes amis : à condition que Mr. Duguet feroit lui-même la Lettre que l'Abbé de Tamiers devoit écrire au Duc de Savoye en le lui envoyant. Mr. Duguet conſentit à cette condition, & fit le Traité que je préſente aujourd'hui au Pu-

blic, qu'il intitula INSTITUTION D'UN PRINCE; & j'ai cru ne pas devoir changer ce titre. Comme j'ai été assez heureux pour avoir copie de la Lettre que Mr. Duguet écrivit sous le nom de l'Abbé de Tamiers au Duc de Savoye, & de celle qu'il écrivit sous le même nom au Prince de Piémont, son fils, j'ai cru que le Public me sçauroit gré de les lui communiquer & de les ajouter ici.

A MONSEIGNEUR
LE DUC DE SAVOYE;

Sous le nom de l'Abbé de Tamiers.

MONSEIGNEUR,

» IL n'y a rien qui donne plus d'hardiesse
» que la reconnoissance, & j'éprouve
» qu'il est difficile de la retenir dans les bor-
» nes étroites du respect, quand elle est
» parfaite. Si j'avois de moindres obliga-
» tions à V. A. R. je consentirois à demeu-
» rer dans le silence, mais il tient à la gêne
» mes sentimens, & j'ai besoin de plus de
» liberté que ne m'en laissent les bienfean-
» ces. Il faut même qu'il me soit permis de
» donner, après avoir beaucoup reçu; car

» sans

» ſans cela le poids des bienfaits ne ſerviroit » qu'à m'accabler : mais ce que je donne n'eſt » point à moi, & je n'en ſuis que le canal. » J'ai engagé un Ami qui partage avec moi » la reconnoiſſance de toutes les graces dont » Vous m'avez comblé, à travailler ſur la » matière qui Vous intéreſſe le plus ; & » c'eſt ſon Ouvrage qui eſt mon préſent.

» Il eſt inſtruit des grandes Qualitez du » Prince de Piémont, du ſoin que Vous » prenez de les rendre parfaites, & de la » ſérieuſe application que Vous donnez à » une Education dont Vous comprenez tou- » tes les ſuites. Il reſpecte, auſſi bien que » moi, les deſſeins de la Providence ſur un » Prince qu'elle deſtine aſſez clairement à » un grand Empire, & dont elle veut faire » dépendre la félicité de pluſieurs Peuples ; » & il s'eſtimeroit très-heureux, ſi les Re- » fléxions que j'ai l'honneur de Vous offrir, » pouvoient contribuer à un bien ſi impor- » tant & ſi général.

» J'attens, MONSEIGNEUR, le » jugement que Vous en porterez, pour y » conformer le mien ; & ce ſera Vous qui y » mettrez le prix. J'oſe ſeulement aſſurer » V. A. R. que l'unique ſoin de l'Auteur a » été de découvrir la vérité, & de la dire » ſans l'affoiblir. Il ſçait que Vous l'aimez, » & qu'on ne peut Vous plaire qu'en lui

» conſervant toute ſa dignité & toute ſa for-
» ce ; & il auroit cru manquer au reſpect qui
» Vous eſt dû, s'il avoit employé des mena-
» gemens dont Vous êtes ennemi, & qui ne
» ſont neceſſaires que lorſque la Vérité n'oſe
» ſe montrer qu'en ſe faiſant accompagner
» de la flatterie. L'Auteur promet auſſi des
» Preuves de la Religion *, & il en mar-
» que la place naturelle dans la Troiſième
» Partie ; mais ce deſſein peut faire un Tout
» à part, & ſi V. A. R. déſire qu'il ſoit exé-
» cuté, je ne crains point de répondre ici
» de l'obéïſſance de l'Auteur.

» Ce que j'ai l'honneur de préſenter à V.
» A. R. peut l'étonner d'abord par ſa lon-
» gueur ; mais la matière eſt infiniment im-
» portante, & elle ne peut être bien traitée,
» ſans être approfondie : ce qui demande
» néceſſairement de l'exactitude & de l'é-
» tendue.

» Il eſt aiſé de marquer en général, & d'u-
» ne manière ſuperficielle, les Devoirs d'un
» Prince, & de lui montrer ce qu'il doit
» être, ſans lui donner les Moyens de le
» devenir : mais les Regles, ou les Maxi-
» mes détachées, n'ont qu'un effet paſſa-
» ger. Il faut en convaincre l'eſprit, en

» fai-

* C'eſt l'Ouvrage imprimé à Paris, ſous le titre de *Principes de la Foi Chrétienne*.

» faire l'application & en marquer l'uſage, » prévenir les obſtacles, donner des facilitez, » & entrer dans un détail, qui ne peut être » utile s'il n'eſt clair, & s'il n'eſt par conſe- » quent un peu étendu.

» V. A. R. ſçait mieux que moi, qu'un » grand Ouvrage eſt court, lorſqu'on n'y » dit rien que de néceſſaire. C'eſt à Elle à » juger ſi l'Auteur s'écarte de ſon ſujet, ou » s'il le perd jamais de vûë; & ſi les Reflé- » xions ſont raiſonnables, ou ſi elles man- » quent de juſteſſe & de lumiere.

» Je ſerai un peu humilié ſi V. A. R. les » mépriſe; mais j'eſpère qu'Elle excuſera » mon zèle, & qu'Elle ne condamnera pas » mon intention, quoiqu'Elle condamne » l'Ouvrage.

» Si, au contraire, Elle daigne l'approu- » ver, j'aurai une ſenſible conſolation d'a- » voir pû lui offrir une choſe qui fût digne » de ſon eſtime, & qui méritât celle du » Prince de Piémont; & d'avoir réuſſi, » quoique par le ſecours d'autrui, à donner » des preuves réelles de la vive reconnoiſ- » ſance dont je ſuis penétré, & du très-pro- » fond reſpect avec lequel je ſuis,

MONSEIGNEUR,
DE V. A. R.
Le très-humble & très-obéiſſant,
Frere ARSENE DE PARASA,
Abbé de Tamiers.

PREFACE

A MONSEIGNEUR LE PRINCE DE PIEMONT;

Sous le nom de l'Abbé de Tamiers.

MONSEIGNEUR,

» CE n'eſt qu'en tremblant que j'ai oſé
» préſenter à Monſeigneur Votre Pere
» un Ouvrage entrepris pour V. A. R. mais
» s'il conſent qu'il Vous ſoit offert, je com-
» mencerai dès lors à l'eſtimer. Je n'y ai d'au-
» tre part que d'en avoir formé le deſſein, &
» d'avoir porté une perſonne pleine de vé-
» neration pour Vous, à l'exécuter. J'eſpé-
» re que Vous n'y verrez rien qui ne ſoit
» conforme aux grandes vûës, & aux no-
» bles inclinations que Dieu Vous a inſpi-
» rées, & que Vous reconnoîtrez dans vos
» ſentimens, & dans vos diſpoſitions, tout
» ce que Vous y lirez de vos Devoirs. La
» haute Education qu'on Vous a donnée,
» & les exemples de Monſeigneur Votre
» Pe-

» Pere, joint à ſes conſeils, ont déja pré-
» venu les Refléxions que je Vous offre:
» mais les Princes les plus éclairez ſont auſ-
» ſi les plus dociles ; & moins ils ont be-
» ſoin d'être inſtruits, plus ils déſirent de
» l'être.

» L'Auteur n'a penſé qu'à ſatisfaire ce no-
» ble devoir, & il n'a mis entre la Vérité
» & V. A. R. ni voiles ni tempéramens. Il
» ſçait que Vous êtes capable d'en ſoutenir
» tout l'éclat ; & comme Vous ne voulez
» pas qu'on Vous cache rien, il a pris ſoin de
» Vous tout dire. S'il Vous eût crû moins
» parfait, il eût menagé votre foibleſſe ;
» mais il a ſenti que vos excellentes diſpoſi-
» tions le mettoient en liberté, & qu'il ne
» pourroit rien dire qui Vous étonnât, s'il
» ne diſoit rien que de vrai. Il eſpère, com-
» me beaucoup d'autres, que Vous gouver-
» nerez de grands Etats, & que Dieu ſe ſer-
» vira de Vous, pour y faire regner la juſti-
» ce : & cette nouvelle raiſon fait qu'il s'in-
» reſſe encore plus vivement à tout ce qui
» peut contribuer au bonheur des Peuples
» & à votre Gloire.

» Pour moi, qui ſuis caché dans une ſoli-
» tude, je m'occupe principalement de l'eſ-
» pérance de voir fleurir la Pieté par votre
» Protection & votre Exemple, & de voir
» rétablir la Diſcipline des Monaſtères, qui

» de-

» deviendront ſous votre regne des aziles » ſûrs & tranquilles, & qui ſe rempliront de » fidèles ſerviteurs de J.C. attentifs à la prie- » re, zèlez pour la pénitence, détachez des » ſoins du ſiécle, & dignes d'être écoutez » pour les Princes, dont la condition les ex- » poſe à de grands dangers, pour en déli- » vrer les autres.

» Nous n'oſons, mes Freres & moi, avoir » cette penſée de nos prieres; mais nous ne » laiſſons pas de lever ſans ceſſe nos mains » vers le Ciel, pour attirer ſur V. A. R. de » continuelles Bénédictions : & ce n'eſt » que par cette voye que je puis en mon » particulier temoigner la parfaite ſoûmiſ- » ſion, & le profond reſpect avec lequel » je ſuis,

MONSEIGNEUR,

DE V. A. R.

Le très-humble & très-obeiſſant,
Frere ARSENE DE PARASA,
Abbé de Tamiers.

Le Duc de Savoye reçut avec joye cet Ouvrage. Il le lut avec un grande ſatisfaction, & déſira d'en connoître l'Auteur : mai-

mais l'Abbé de Tamiers fut fidèle à ſon Ami, & refuſa conſtamment de le nommer; & quoique dans la ſuite Mr. Duguet ait eu l'honneur de voir ce Prince, qui lui donna de grandes marques de confiance dans le ſéjour qu'il fit à Tamiers en 1715. pendant lequel le Duc de Savoye y fit pluſieurs voyages, où il le vit, l'entretint, & le conſulta ſur beaucoup de choſes; cependant il lui a laiſſé ignorer que cet Ouvrage fût de lui. Le Public n'attend pas de moi que je lui faſſe une analyſe de cet excellent Ouvrage: ce ſeroit l'affoiblir que d'y joindre le travail de quelque autre; il n'a beſoin d'aucune explication. Il eſt compoſé avec tout l'ordre & la netteté dont Mr. Duguet étoit capable; c'eſt, à mon gré, ce qu'on peut dire de plus fort: & quoiqu'il ſoit un prodige d'érudition profane, auſſi-bien que ſacrée, on ne s'en trouve point ſurchargé en le liſant; car Mr. Duguet a tellement le talent de mettre ſes Lecteurs à ſa place, que l'on ſeroit tenté de penſer que l'on poſſede ſoi-même toute cette érudition; & l'on ne revient de cette erreur, que lorſqu'on a perdu le Livre de vûë.

Je crois d'ailleurs avoir rempli le miniſtère qui me convient, dans ce que j'ai rapporté dans cet avis, pour lequel j'ai beſoin de l'indulgence du Lecteur, par rapport à la manié-

nière dont je l'ai fait ; mais je ne doute point qu'il ne me pardonne les fautes que j'aurai pu y commettre, en conſideration du ſervice que je lui rends, de lui procurer un auſſi excellent Ouvrage.

TABLE

TABLE
DES
CHAPITRES
ET DES
ARTICLES.

PREMIERE PARTIE.

Des Qualitez & des Vertus d'un Prince par rapport au Gouvernement Temporel.

CHAPITRE I.

ARticle 1. *Quel bien c'eſt qu'un bon Prince.* Pag. 1
Art. 2. *Pourquoi un tel bien eſt ſi rare.* 7
Art. 3. *Diviſion de l'Ouvrage.* 10

CHAPITRE II.

Première Diſpoſition ou Qualitez du Prince. 12
Art. 1. *Le Prince doit connoître l'origine de ſon Autorité.* ibid.
Art. 2. *Il en doit connoître le titre eſſentiel & les conditions.* 14

TABLE DES CHAPITRES

CHAPITRE III.

Art. 1. *Le Prince doit ſe regarder comme étant à la République.* 20

Art. 2. *Le Prince eſt chargé de repréſenter la conduite de Dieu par la ſienne.* 25

CHAPITRE IV.

Quel jugement le Prince doit porter de ſon Elevation & de ſa Grandeur. 28

Premiére Refléxion. 29

Seconde Refléxion. 31

Troiſiéme Refléxion. 32

Quatriéme Refléxion. 33

Cinquiéme Refléxion. 37

Sixiéme Refléxion. ibid.

Septiéme Refléxion. 38

CHAPITRE V.

Art. 1. *Le Prince doit juger ſainement de l'éclat extérieur de la Grandeur.* 39

Art. 2. *Quel jugement il doit porter des Honneurs & des Reſpects qui lui ſont dûs.* 40

Art. 3. *Quel jugement il doit porter de la Magnificence qui accompagne la Grandeur.* 44

CHAPITRE VI.

L'une des plus eſſentielles Qualitez d'un Prince eſt de bien connoître les Hommes. 50

CHAPITRE VII.

Défauts que le Prince doit éviter, pour ne pas

pas ſe tromper dans la Connoiſſance des Hommes. 56
Premier défaut & premier obſtacle à la Connoiſſance des Hommes. ibid.
Second défaut & ſecond obſtacle. 60
Troiſiéme défaut & troiſiéme obſtacle. 61
Quatriéme défaut & quatriéme obſtacle. 62
Cinquiéme défaut & cinquiéme obſtacle. 63
Sixiéme défaut & ſixiéme obſtacle. ibid.
Septiéme défaut & ſeptiéme obſtacle. 64
Huitiéme défaut & huitiéme obſtacle. ibid.

CHAPITRE VIII.

Rien n'eſt plus difficile que de bien connoître les Hommes. 65

CHAPITRE IX.

Moyens de connoître les Hommes. 73
Premier Moyen. ibid.
Second Moyen. 77
Troiſiéme Moyen. 78
Quatriéme Moyen. 81
Cinquiéme Moyen. 82
Sixiéme Moyen. ibid.

CHAPITRE X.

Art. 1. *Le premier fruit qu'un Prince doit tirer de la Connoiſſance des Hommes, eſt de ſe précautionner contre les Flateurs.* 84
Art. 2. *Pourquoi les Princes ſont ſi expoſez à la Flaterie.* 86
Art. 3. *Combien la Flaterie doit être odieuſe*

aux Princes. 92

CHAPITRE XI.

Art. 1. *Difficulté de discerner les Flateurs.* 97

Art. 2. *Moyens de discerner les Flateurs.* 100

Premiére Observation. ibid.

Seconde Observation. 101

Troisiéme Observation. ibid.

Quatriéme Observation. 102

Cinquiéme Observation. ibid.

Sixiéme Observation. 103

Septiéme Observation. 104

Huitiéme Observation. 105

Neuviéme Observation. ibid.

Dixiéme Observation. 106

Onziéme Observation. ibid.

Douziéme Observation. 107

CHAPITRE XII.

Art. 1. *Moyens d'écarter les Flateurs.* 108

Premier Moyen. ibid.

Second Moyen. 110

Troisiéme Moyen. 112

Quatriéme Moyen. 113

Cinquiéme Moyen. 114

Sixiéme Moyen. 115

Art. 2. *Le Moyen le plus efficace pour écarter les Flateurs, est de témoigner un grand Amour pour la Vérité.* 116

CHA-

ET DES ARTICLES.
HAPITRE XIII.
. *Il eſt rare que l'Amour de la Vérité ſincere.* 118
Il eſt rare que l'Amour de la Vérité aſſez fort dans les Princes pour ſurter les obſtacles qui les empêchent de nnoître. 123
HAPITRE XIV.
. *Pour conſerver l'Amour de la Véri- & pour en être bien inſtruit, le Prince s'attacher des Perſonnes qui n'aiment lle.* 128
. *Caractére de ces Perſonnes.* 131
ére Qualité. ibid.
e Qualité. ibid.
me Qualité. 132
éme Qualité. ibid.
éme Qualité. ibid.
e Qualité. 133
ne Qualité. ibid.
me Qualité. 134
éme Qualité. ibid.
e Qualité. 135
ne Qualité. ibid.
Uſage que le Prince en doit faire. ibid.
CHAPITRE XV.
. *Les Perſonnes véritablement dignes Confiance du Prince ſont rares.* 141
On en peut trouver; & comment. 143

Art.

TABLE DES CHAPITRES
Art. 3. *Moyens de les conſerver.* 148
CHAPITRE XVI.
Art. 1. *Il importe infiniment au Prince de ne pas croire légerement les Rapports.* 156
Art. 2. *D'où vient la Crédulité exceſſive des Grands.* 158
Art. 3. *Remede contre les Délateurs : les bien connoître.* 160
Art. 4. *Quel eſt le but & le deſſein des Délateurs.* 166
Art. 5. *Par quelles précautions & par quels moyens le Prince doit écarter les Délateurs.* 168
CHAPITRE XVII.
Art. 1. *Le Prince doit prendre conſeil.* 173
Art. 2. *Sçavoir diſcerner le meilleur.* 176
Art. 3. *Qualitez néceſſaires pour cela.* 177
Premiére Qualité. ibid.
Seconde Qualité. ibid.
Troiſiéme Qualité. 178
Quatriéme Qualité. 179
Cinquiéme qualité. 180
Sixiéme qualité. 181
Septiéme qualité. 182
CHAPITRE XVIII.
Art. 1. *Le Prince doit intéreſſer tout le monde à ſa Grandeur.* 184
Art. 2. *Etre bienfaiſant & liberal.* 188
Art. 3. *Moyens de l'être toûjours.* 190
CHA-

ET DES ARTICLES.
CHAPITRE XIX.
Art. 1. *Du Courage qui convient au Prince.* 194
Art. 2. *De l'Elevation qui convient à un Prince.* 202
Art. 3. *De la Grandeur d'ame, ou de la Magnanimité qui convient à un Prince.* 209
CHAPITRE XX.
Art. 1. *Le Prince doit être ſincere & fidéle dans ſes paroles.* 217
Art. 2. *Le Prince doit être religieux Obſervateur du Serment.* 225
Art. 3. *Le Prince doit être Ennemi de la Diſſimulation; mais prudent & ſecret.* 229
Art. 4. *Le Prince doit être très-éloigné de toute Affectation dans ſa conduite, où il ne doit paroître qu'une auguſte Simplicité.* 234
CHAPITRE XXI.
Art. 1. *Le Prince ne doit negliger aucune des Qualités extérieures qui peuvent lui atirer l'Amour & le Reſpect de ſes ſujets.* 238
Art. 2. *Il doit être parfaitement inſtruit des Bienſéances, pour ſçavoir uſer des avantages qu'il a.* 240
Art. 3. *Le Prince doit être acceſſible, affable, humain avec dignité.* 243
Art. 4. *Le Prince doit être égal & tranquille; ou le paroître toûjours.* 251
CHA-

TABLE DES CHAP. ET DES ART.

CHAPITRE XXII.

Art. 1. *C'eſt un grand avantage pour un Prince que d'être bien inſtruit.* 254
Art. 2. *Quelles Sciences le Prince doit préférer ; & quel uſage il en doit faire.* 256
Art. 3. *Il importe au Prince de ſçavoir parler d'une maniére noble & pure.* 267
Art. 4. *Il eſt néceſſaire que le Prince ait un Goût juſte & exact de toutes choſes.* 270

Fin de la Table de la I. Partie.

INSTI-

INSTITUTION D'UN PRINCE,

OU

TRAITÉ DES QUALITEZ, DES VERTUS ET DES DEVOIRS D'UN SOUVERAIN.

PREMIERE PARTIE.

Des Qualitez & des Vertus d'un Prince par rapport au Gouvernement Temporel.

CHAPITRE PREMIER.

Quel bien c'eſt qu'un bon Prince. Pourquoi un tel bien eſt ſi rare. Diviſion de l'Ouvrage.

ARTICLE PREMIER.

Quel bien c'eſt qu'un bon Prince.

I. JE m'étois borné juſqu'ici à prier pour les Rois, & pour tous ceux à qui Dieu a confié la conduite des peuples, comme S. Paul l'ordonne à tout le monde, * & j'étois bien éloigné de penſer que je ſerois un jour obligé de donner des

* *Dans la 1. Epître à Tim. c. 2. v. 2.*

des conſeils à un Prince à qui la Providence prépare un grand Empire, outre les Etats dont il eſt né Souverain.

II. J'ai vû, ce me ſemble, une partie des raiſons qui devoient me faire demeurer dans le ſilence; mais il m'a paru que celles qui m'obligeoient à le rompre étoient ſupérieures, & comme j'eſpere demeurer inconnu, excepté à celui qui doit juger de mon Ouvrage, avant que de l'offrir au jeune Prince à qui il eſt deſtiné, je compte, ou que ma témerité n'aura pas de ſuite, ou que la confuſion m'en ſera épargnée.

III. J'aime mieux d'ailleurs être condamné par des hommes qui ne connoîtront pas ce qui peut excuſer mon zèle, que de m'expoſer à manquer d'obéïſſance & de reſpect pour la Divine Providence, dont les ordres me paroiſſent marquez. Je ſçai que Dieu eſt le maître de choiſir qui il lui plaît pour annoncer ſes volontez; qu'il ſe ſert quelquefois des plus foibles inſtrumens pour de fort grandes choſes, parce qu'il n'a beſoin de perſonne; qu'il ne ſuppoſe pas l'intelligence & la ſageſſe, mais qu'il les donne, & que ce n'eſt pas une raiſon pour ſe défier de ſa bonté, que de ne voir rien en ſoi-même qui la mérite.

IV. Si ce n'eſt pas lui qui me commande de parler, je ne puis douter au moins que ce ne ſoit lui qui m'inſpire la crainte de lui déplaire, & l'intérêt ſenſible que je prens à ſa gloire & au bien public, qui ſont les motifs qui me portent à parler. Il voit mon cœur, & ce qu'il m'a donné, & il ſçait bien que je déſire depuis long-tems, avec ardeur, qu'il accompliſſe ce qu'il a promis par ſon Prophete, (*a*) que tous les

(*a*) Confiteantur tibi, Domine, omnes Reges ter-

les Rois de la terre lui rendent graces & le louent, & qu'ils écoutent avec un cœur docile toutes les instructions de sa divine parole, afin que tous les peuples réunis par les Princes qui les conduisent, ne soient occupez que du soin de le louer & de lui obëir, puisque lui seul est grand, & que toute majesté doit disparoître devant la sienne.

V. Je sçai ce qu'a dit S. Augustin, (*b*) que le plus grand bonheur qui puisse arriver aux hommes & aux Empires, est d'être gouvernez par des Princes qui joignent à une solide pieté une grande prudence & une grande capacité pour les conduire; & je ne puis dissimuler que je m'estimerois très-heureux, si la même misericorde qui destine à une puissante Nation le Prince qui doit faire sa félicitë, daignoit se servir de moi pour contribuer en quelque sorte à l'accomplissement de ses desseins, & à l'attente des peuples.

VI. Un Prince véritablement digne de commander est un des plus (*c*) précieux présens que le Ciel puisse faire à la terre. Les Infidèles même l'ont avoué, & les ténèbres de leur fausse religion n'ont pu leur cacher ces deux véritez:

terræ, quia audierunt omnia verba oris tui. *Ps.* 137.

Reges terræ & omnes populi, Principes & omnes Judices terræ laudent nomen Domini, quia exaltatum est nomen ejus solius. *Ps.* 148.

(*b*) Illi autem qui verâ pietate præditi benè vivunt, si habent scientiam regendi populos, nihil est felicius rebus humanis quàm si Deo miserante habeant potestatem. *S. Aug. l. 5. de Civ Dei. c. 19.*

(*c*) Nullum est præstabilius & pulchrius Dei munus erga mortales, quàm castus & sanctus, & Deo similimus Princeps. *Plin. Paneg. Traj.*

CHAPITRE II.

Prémiere disposition ou qualité du Prince. Il doit connoître l'origine & le titre essentiel de son autorité, & quelles en sont les conditions.

ARTICLE I.

Le Prince doit connoître l'origine de son autorité.

I. IL ne seroit pas possible d'établir l'ordre & la paix, si les hommes vouloient être tous indépendans, & s'ils ne se soûmettoient à une autorité qui leur ôtât une partie de leur liberté pour leur conserver le reste. Ils seroient toûjours en guerre, s'ils prétendoient toûjours ou s'assujettir les autres, ou refuser de se soûmettre aux plus puissans, & il faut, pour leur repos & pour leur sureté, qu'ils acceptent un maître, & qu'ils perdent l'espérance de le dévenir, quoiqu'ils en conservent l'inclination.

II. Voilà l'origine humaine de l'autorité, & nous ne sçaurions point si elle est usurpée, ou si elle est devenuë légitime, si Dieu ne nous avoit appris qu'il l'a confirmée, & que sa Providence n'en a pas seulement permis le projet & l'exécution; mais quelle l'a consacrée par une communication immédiate de son pouvoir.

III. Il nous a instruit de cette importante vérité en plusieurs endroits de l'Ecriture; mais principalement dans l'Epître aux Romains.

mains, où S. Paul (*m*) établit cette maxime générale, que toute puiſſance vient de Dieu; que toutes celles qui ſont établies le ſont par ſon ordre, & que c'eſt réſiſter à ſon ordre que de leur réſiſter.

IV. Sans cette révelation qui fixe tous les eſprits, & qui décide tous nos doutes, nous ſerions tentez d'avoir moins de reſpect pour une autorité dont les commencemens ont été quelquefois injuſtes, & qui eſt ſouvent exercée par des hommes qui la deshonorent par leurs actions; mais Dieu nous défend (*n*) d'être attentifs aux paſſions qui ont ſervi d'occaſion à la naiſſance des Empires, ou à l'indignité de ceux qui en ſont les maîtres. Il nous éleve juſqu'à lui, qui préſide à tout, & qui ſçait tirer le bien du mal même. Et il veut que nous adorions ſa puiſſance & ſa ſageſſe dans le partage qu'il fait du monde entre ceux qui le gouvernent. » Soyez ſoûmis, nous dit le premier » de ſes Apôtres (*o*), toute Puiſſance humai-
» ne,

(*m*) Non eſt enim poteſtas niſi à Deo; quæ autem ſunt, à Deo ordinatæ ſunt. Itaque qui reſiſtit poteſtati, Dei ordinationi reſiſtit. *Rom. XIII.* 1. 2.

(*n*) Qui nec exigui nec contemptibilis animantis viſcera, nec avis pennulam, nec herbæ florulum, nec arboris folium ſine ſuarum partium convenientiâ & quadam veluti pace dereliquit, nullo modo eſt credendus regna hominum, eorumque dominationes & ſervitutes à ſuæ providentiæ legibus alienas eſſe voluiſſe. *S. Auguſtin, l. 5. de Civit. Dei, ch. II.*

(*o*) Subjecti eſtote omni humanæ creaturæ propter Deum ſive Regi, quaſi præcellenti, ſive Ducibus, tanquam ab eo miſſis, quia ſic eſt voluntas Dei. *1. Pet. II. v.* 13. 14. *&* 15.

» ne, à cauſe de Dieu, (c'eſt-à-dire, par des
» motifs de reſpect & d'amour pour lui.)
» Soyez ſoûmis au Roi, comme à celui qui a
» l'autorité ſuprême, & aux Gouverneurs,
» comme étant envoyez de lui, parce que c'eſt
» la volonté de Dieu.

ARTICLE II.

Il en doit connoître le titre eſſentiel & les conditions.

I. Cette première vérité qui ſert de fondement à tout, nous conduit à une autre qui eſt d'une autre conſequence ; car puiſqu'il eſt certain que Dieu eſt la ſource du pouvoir des Rois, & que c'eſt ſon autorité qu'on reſpecte dans la leur, il faut qu'il ait eu de grands deſſeins en les plaçant ſi près de lui, & ſi fort au-deſſus des autres hommes. Or c'eſt lui-même qui nous a manifeſté ſes penſées & ſes conſeils ſur un point ſi eſſentiel, en nous déclarant qu'il a choiſi les Rois pour en faire ſes Miniſtres, & qu'il les a établis en cette qualité dans ſon Royaume pour le gouverner en ſon nom, pour proteger le bien & pour punir le mal, pour rendre aux hommes toutes les aſſiſtances dont ils ont beſoin, & pour les défendre contre tout ce qui ſeroit capable de troubler leur repos, en troublant l'ordre & la juſtice.

II. S. Paul (*p*) eſt précis ſur tous ces chefs. Il appelle juſqu'à trois fois dans un même lieu les

(*p*) Dei enim Miniſter eſt tibi in bonum. *Rom. c. 13. v. 4. & 6.*

les Princes, Miniſtre de Dieu pour le bien du peuple; & c'étoit le nom que le S. Eſprit leur avoit déja donné dans le Livre de la Sageſſe (q). Cet Apôtre leur met l'épée dans les mains de la part Dieu, (r), & leur donne en ſon nom pouvoir de s'en ſervir contre tous les rebelles. Il les charge de la protection des gens de bien, & de toutes les vertus, & il leur défend de ſe rendre terribles à d'autres qu'aux méchans (s).

III. Il les rend reſponſables de tout le mal qu'ils auront pû empêcher, & qu'ils auront laiſſé impuni, parce qu'ils ont en main toute l'autorité néceſſaire pour le prévenir (t), ou pour en faire le châtiment. Il leur ſoûmet pour cela ſans diſtinction tous les hommes (v): Et en les mettant ainſi au deſſus de tout ce qui eſt ſur la terre, & leur confiant la pleine adminiſtration des choſes temporelles, il les place immédiatement après lui, & leur communique une majeſté qui n'eſt inférieure qu'à la ſienne (x).

VI. C'eſt-ce que diſoit Tertullien au nom de tous les Chrétiens dont il ne faiſoit que repréſenter les ſentimens: Nous ſommes pleins

(q) Miniſtri Regni illius. *Sap. VI. 5.*

(r) Non ſine cauſâ gladium portat, Dei enim Miniſter eſt.

(s) Principes non ſunt timori boni operis, ſed mali.

(t) Vindex in iram ei qui malum agit. *Rom. c. 13. v. 4.*

(v) Ad vindictam malefactorum, laudem verò bonorum. *1. Petr. c. 2. v. 14.*

(x) Omnis anima proteſtatibus ſubdita ſit. *Rom. c. 13. v. 1.*

» de reſpect pour l'Empereur (*y*) parce que » nous le regardons comme tenant le ſecond » rang après Dieu, comme ayant reçu de lui la » ſouveraine autorité ſur tout ce qui eſt dans le » monde, & comme n'étant au-deſſous que de » Dieu ſeul. Il eſt ſi élevé qu'il n'a au-deſſus de » lui que le Ciel (*z*). Nous ſçavons que c'eſt le » Seigneur qui l'a mis par ſa volonté & par ſon » choix dans une place ſi éminente (*a*). Et » c'eſt pour cela que nous nous intéreſſons à ſa » conſervation, & que nous offrons pour lui » nos prieres au Dieu éternel & véritable, de » qui ſeul il dépend (*b*), à l'égard de qui il eſt » le ſecond, & après qui il eſt le premier.

V. Mais à quelles conditions Dieu l'a-t-il rendu ſi grand (*c*)? Nous venons de l'entendre. C'eſt le titre même original de ſa Souveraineté, qui lui apprend à quelles conditions elle lui eſt donnée. Il eſt établi Roi pour être le Miniſtre de Dieu; il regne pour lui obéïr le premier, & pour le faire obéïr par tous les autres; il eſt chargé de l'exécution de ſes ordres, & il n'a un pouvoir ſans limites que pour donner

(*y*) Colimus Imperatorem & hominem à Deo ſecundum, & quidquid eſt à Deo conſecutum, & ſolo Deo minorem. *Tertull. ad Scapulam, pag. 86. Edit. Rigolt.* A.

(*z*) Ideo magnus eſt quia cœlo minor eſt. *Tert. Apolog. ch.* 30. *p.* 30. B.

(*a*) Quem neceſſe eſt ſuſcipiamus, & eum quem Dominus noſter elegit. *Apol. Ep.* 33.

(*b*) Nos pro ſalute Imperatorum Deum invocamus æternum, Deum verum, Deum vivum, in cujus ſolius poteſtate ſunt, à quo ſunt ſecundi, poſt quem primi. *Apol. ch.* 30. A.

(*c*) Qui per Deum tantus eſt. *Apol. ch.* 36.

donner à ſon zèle & ſa fidélité une étenduë ſans réſerve.

VI. Ses devoirs ſont meſurez par la puiſſance. Tous les prétextes qui pourroient excuſer ſa négligence lui ſont ôtez; les obſtacles qui arrêteroient une autorité bornée, ne ſont qu'une occaſion d'exercer la ſienne. Il peut joindre à la parole & à l'exemple les recompenſes & les châtimens. Il peut couvrir d'ignominie le vice, & mettre en honneur la vertu. Il eſt maître de tout ce que craignent ou eſperent les hommes en cette vie, & c'eſt parce qu'il eſt maître de tout, qu'il eſt obligé de rendre compte de tout au Souverain, dont il n'eſt que le Miniſtre.

VII. Dieu n'a pas prétendu lui confier ſon autorité pour la laiſſer inutile, ou pour ſouffrir qu'il en abuſe. Il n'a pas eu deſſein de flatter & de nourrir ſon orgueil, en lui procurant le moyen de ſervir tout le monde. Il l'a aſſocié à ſon regne, qui eſt un regne de juſtice, de ſageſſe, de clémence & de bonté. Il a partagé avec lui les ſoins de ſa Providence, qui eſt attentive à tout, & qui ne néglige rien. Il le conſidere de près, puiſqu'il l'a placé immédiatement ſous ſon Trône, pour examiner ſa conduite & ſon adminiſtration. Il voit s'il uſurpe pour lui une autorité dont il n'a que le dépôt & l'uſage; s'il affecte de ſe mettre à la place de ſon maître; s'il arrête & s'il borne à ſa perſonne les honneurs qu'on lui rend; s'il oublie qu'il ne regne que par commiſſion & pour un tems; s'il ſépare la gloire attachée au miniſtere qui lui eſt confié, du travail & du ſoin qui en doivent être l'eſſentiel & le fonds; s'il renonce au titre fondamental de ſa Souveraineté, en refuſant d'obéïr à Dieu, & de lui ſoû-

mettre tout le monde ; s'il ſe dégrade & s'il ſe réduit à la condition honteuſe d'un ſerviteur ingrat & infidèle, en tournant contre ſon Seigneur le pouvoir qu'il ne tient que de lui, & en s'efforçant de conſerver par la révolte une grandeur dont l'obéïſſance étoit le premier titre.

VIII. Il importe infiniment à un Prince de bien approfondir les véritez qui ſont toutes compriſes dans ce peu de paroles : » Les Prin» ces ſont les Miniſtres de Dieu, (*d*) établis » pour cette raiſon unique & eſſentielle, qu'ils » ſoient ſes ſerviteurs «. Il n'y a rien de plus ſacré ni de plus inviolable que la volonté de Dieu dans l'inſtitution des choſes. C'eſt cette volonté qui eſt leur origine & leur titre. C'eſt elle qui fait la loi de leur être & de leur état. C'eſt le deſſein qu'il a eu en formant les Créatures, qui eſt leur deſtination & leur regle. C'eſt donc un prodige contraire à tout ordre, qu'un Prince qui prétend regner ſans être fidèle à Dieu, ſans connoître ſes volontez, ſans les ſuivre, ſans les faire reſpecter par les autres ; lui qui n'étoit Prince que pour être le plus zèlé Miniſtre de Dieu, le mieux inſtruit de ſa loi, le plus jaloux de ſon autorité, le plus appliqué à le faire obéïr, & le plus inexorable quand on y manqueroit.

IX. La patience de Dieu diſſimule quelquefois long-tems une telle perfidie ; mais ce qui eſt caché dans l'avenir n'en eſt pas moins réel pour être différé, & ce que nous liſons dans la Sageſſe contre les Princes qui n'ont pas compris d'où venoit leur autorité, & à quelles con-

(*d*) Miniſtri enim Dei ſunt in hoc ipſum ſervientes. *Rom.* 13.

conditions ils l'avoient reçuë, doit remplir de frayeur tous ceux en qui la foi n'eſt pas éteinte. » Ecoutez Rois (*e*), & comprenez, » apprenez Juges de la terre, prêtez l'oreille, » ô vous qui tenez les peuples ſous votre em- » pire, & qui vous plaiſez à voir les Nations » nombreuſes qui vous ſont ſoûmiſes. C'eſt » Dieu qui vous a donné la puiſſance. Votre » force vient du très-Haut (voilà l'origine de » l'autorité ſouveraine) qui vous demandera » compte de vos œuvres, & qui pénétrera le » fonds de vos penſées, parce qu'étant les Mi- » niſtres de ſon Royaume (voilà le titre eſſen- » tiel de l'autorité ſouveraine, & le caractère » qui en eſt inſéparable) vous n'avez pas jugé » ſelon les régles de la juſtice, & que vous n'a- » vez pas marché ſelon les volontez de Dieu. » Il ſe montrera bien-tôt à vous d'une manière » terrible : car ceux qui commandent éprou- » veront le jugement le plus ſévère. On aura » pitié des petits & des foibles ; mais les puiſ- » ſans ſeront puiſſamment tourmentez. « Ils devoient être juſtes & fidèles à proportion de ce

(*e*) Audite Reges & intelligite, diſcite Judices finium terræ, præbete aures vos qui continetis multitudinem, & placetis vobis in turbis Nationum, quoniam data eſt à Domino poteſtas vobis, & virtus ab Altiſſimo, qui interrogabit opera veſtra, & cogitationes ſcrutabitur, quoniam cum eſſetis Miniſtri Regni illius, non rectè judicaſtis nec cuſtodiſtis legem juſtitiæ, neque ſecundùm voluntatem Dei ambulaſtis. Horrendè & citò apparebit vobis, quoniam judicium duriſſimum his qui præſunt fiet. Exiguo enim conceditur miſericordia, potentes autem potenter tormenta patientur. *Sap. ch. 6. v. 2. & ſeq.*

ce qu'ils étoient puiſſans, puiſque c'étoit pour la juſtice & pour la vertu que Dieu les avoit établis. Ils ſeront punis ſelon l'étenduë de leur pouvoir, & ils ſeront traitez en Princes dans le châtiment, parce qu'ils n'étoient Princes, que pour être ſerviteurs de Dieu avec une pleine liberté.

X. Nous n'examinons maintenant qu'une partie d'un pouvoir ſi étendu, parce que nous nous bornons au gouvernement temporel; mais il étoit abſolument néceſſaire que le Prince fût bien inſtruit d'abord de l'origine de ſon autorité, & des conditions auxquelles elle lui eſt accordée, ce qu'il n'a pû apprendre que de Dieu même dans ſes Ecritures; tous les raiſonnemens humains étant trop incertains & trop foibles, pour ſervir de fondement à des véritez dont dépendent toutes les autres.

CHAPITRE III.

Le Prince doit ſe regarder comme étant à la République, & non à ſoi-même, & comme chargé de repréſenter la conduite de Dieu par la ſienne.

ARTICLE I.

Le Prince doit ſe regarder comme étant à la République.

I. CEs deux véritez ſont des ſuites naturelles de celles qu'on vient (*f*) d'établir; car il eſt viſible que le Prince étant Miniſ-

(*f*) *Dans le Chapitre précedent.*

niſtre de Dieu pour le bien du peuple, c'eſt au peuple que Dieu le donne, & c'eſt au bien public qu'il eſt deſtiné: il eſt viſible auſſi, que le Prince tenant la place de Dieu à l'égard du peuple, puiſqu'il eſt revêtu de ſon pouvoir, & chargé du miniſtere extérieur de ſa providence, il doit repréſenter dans ſa conduite celle de Dieu même, qui veut régner par lui. Mais il eſt néceſſaire que des veritez d'une ſi grande importance ſoient conſiderées de plus près, & traitées ſéparément. Je commence par la premiére.

II. Plus on examine tout ce que l'Ecriture nous apprend de l'autorité des Rois, plus on reconnoît que Dieu ne la leur donne que pour le bien des peuples. C'eſt pour rendre juſtice, pour empêcher les violences, pour conſerver l'égalité & la paix; c'eſt pour recompenſer la vertu, & pour punir le vice; c'eſt pour défendre l'Etat contre les ennemis du dehors, & pour le rendre heureux audedans. Tout cela eſt répeté en mille manières dans les Livres ſaints; mais St. Paul (*g*) en a fait comme l'abregé dans ce peu de paroles: » Le Prince eſt » le Miniſtre de Dieu pour votre bien «; & il y a compris tout ce qui eſt repandu dans les Ecritures ſur cette matière.

III. C'eſt donc la même choſe, d'être à la République & d'être Roi; d'être pour le peuple & d'être Souverain. On eſt né pour les autres, dès qu'on eſt né pour leur commander; parce qu'on ne leur doit commander que pour leur être utile. C'eſt le fondement & comme la

(*g*) Dei miniſter eſt tibi in bonum. *Rom.* XIII. 3.

ſoins & ſon attention à d'autres objets; s'il ſe perſuade que tout eſt fait pour lui, & que tout doit ſervir de matière à ſon ambition, à ſon luxe, à ſes délices; s'il eſt bleſſé même par la ſeule idée qu'il ſoit à la République, & qu'il ſe doive tout à elle, comme ſi cette idée ſi glorieuſe pour les Rois, avoit pour lui quelque choſe de deshonorant: que veut-il qu'on penſe de lui? Que croit-il être? Et quel deſſein peut-il attribuer à Dieu, qui ſoit digne de ſa ſageſſe & de ſa bonté, quand il l'a mis ſur le Trône?

VIII. N'avons-nous pas vû que c'étoit (*l*) pour l'amour des peuples que Dieu établiſſoit les Rois? Des Princes nez dans l'infidélité n'ont-ils pas rendu témoignage à cette vérité? Et ont-ils eu d'eux-mêmes une autre idée, ſinon qu'ils étoient à leurs peuples, & que leur grandeur conſiſtoit à les rendre heureux? Seroit-il poſſible que des Princes nez dans le Chriſtianiſme fiſſent conſiſter la leur dans le contraire, & qu'ils la bornaſſent à une vaine magnificence, & à une domination ſtérile, dont le peuple ſentît plutôt le poids que le fruit? Je n'examine pas, ſi les exemples d'un tel aveuglement ſont fréquens. Je me contente d'avertir, que la tentation de ſéparer l'éclat de la majeſté des ſoins continuels du miniſtere, eſt très-grande & très-ſéduiſante; que tous les hommes ſont naturellement portez à ſe rendre le centre de tout; que les Rois ſont plus expoſez que les autres à ce danger, parce que tout leur cede, & que tout les fait ſouvenir qu'ils

(*l*) *L. 3. des Rois, Chap. 10. v. 9. L. 2. des Paralip. Chap. 2. v. 11. & Chap. 9. v. 8.*

qu'ils ſont les maîtres; & que l'extrême dépendance où l'on eſt d'une ſeule de leurs paroles, les reſpects, les complaiſances, ſouvent les flateries de tous ceux qui les environnent, les portent aiſément à croire, que tout eſt fait pour eux, & qu'ils n'ont d'autres devoirs que ceux qu'il leur plaît de s'impoſer.

ARTICLE II.

Le Prince eſt chargé de repréſenter la conduite de Dieu par la ſienne.

I. Un Prince fortement perſuadé qu'il eſt chargé de repréſenter dans ſa conduite celle de Dieu même, a des penſées bien différentes. Il a pénetré tout le fonds de cette importante vérité, qu'il eſt le Miniſtre de Dieu: & il a compris qu'il eſt donc envoyé vers les hommes pour le rendre viſible dans ſa perſonne; que c'eſt ſur lui que Dieu ſe décharge des ſoins extérieurs & connus de ſa providence, qu'il lui fait part de ſa majeſté & de ſa puiſſance, pour le mettre en état de le repréſenter aux yeux du peuple; & que c'eſt (*m*) *ſur ſon Trône même* qu'il le fait aſſeoir, pour annoncer de-là ſes ordres, & lui attirer les reſpects de tout le monde, par une conduite qui mérite d'être attribuée à Dieu même, (*n*) qui veut bien qu'on le connoiſſe par ſon Lieutenant, & qu'on juge de lui par ſon Miniſtre.

II.

(*m*) Sit Dominus Deus tuus benedictus, qui voluit te ordinare ſuper thronum ſuum. 2. *Paral.* IX. 8.

(*n*) Regem Domini Dei tui. *Ibid.*

II. Il ſçait que le plus auguſte caractère de la Divinité (*o*) eſt, de n'avoir beſoin de rien, & de ne rien commander que pour l'utilité de ceux qui lui obéïſſent : & quoique ce privilege ne puiſſe être communiqué, à la créature, il s'efforce d'imiter le premier trait de la grandeur de Dieu, en ſe propoſant de ne regner que pour le bien des autres, & de n'ordonner que ce qui ſera utile à ſes ſujets.

III. Il ne trouve rien dans ſon élevation de plus honorable que d'être expoſé à la vûë de tous les hommes, (*p*) pour leur donner par ſa clémence, ſa juſtice, ſon application à tout bien, quelque légere idée du Dieu inviſible, qui conduit en ſecret toutes choſes. Il s'eſtime heureux d'avoir reçu de lui une puiſſance égale à ſon zéle pour ſa gloire : & il ſe conſole des dangers où ſa condition l'expoſe, par l'avantage qu'il a de pouvoir obéïr à Dieu avec plus d'étenduë que tous les particuliers, dont le pouvoir borné ne laiſſe preſque à leur vertu que des deſirs.

IV. Il comprend que c'eſt à lui à juſtifier la providence, en corrigeant tout ce qu'il ſemble que Dieu diſſimule; en tirant les foibles de l'oppreſſion, & faiſant ceſſer le ſcandale, qu'une telle iniquité formoit dans l'eſprit de pluſieurs; en cherchant le mérite & la vertu, dans

(*o*) Nihil Deus jubet quod ſibi proſit, ſed illi cui jubet. Ideo verus eſt Dominus, qui ſervo non indiget. *S. Auguſt. Ep.* 138. *ad Marcellin. n.* 6.

(*p*) Deus providentiæ ſuæ quamdam imaginem tribuit (in Regibus) proindeque ſummi Regis amicus eſt, qui hic eâdem cum illo appellatione gaudet, niſi nomen ementiatur. *Syneſ. de Regno ad Arcad. Imper. p.* 8.

dans les ténèbres où il ſemble que Dieu les ait cachez; en ſe hâtant de punir l'injuſtice & l'orgueil des perſonnes puiſſantes, dont le châtiment différé juſqu'après cette vie, feroit douter aux foibles ſi Dieu eſt auſſi attentif aux choſes humaines que nous devons le croire.

V. Il déſire de conduire les hommes par les traits de ſageſſe qui brillent en lui, juſqu'à cette Sageſſe ſuprême qui préſide à tout, mais qui eſt peu connue de ceux qui ne jugent que des choſes ſenſibles, à moins qu'elle ne ſe rende, pour ainſi dire, plus familiere & plus acceſſible, en ſe manifeſtant à eux par le Prince, qu'elle inſtruit en ſecret, pour le rendre ſon interprète public. Ils s'élevent par lui juſqu'à elle. Ils montent juſqu'au Trône de Dieu par celui du Prince. Ils diſcernent ſans peine, qu'un gouvernement ſi éloigné des paſſions & des foibleſſes humaines ne peut venir de l'homme ſeul; & ils ſont conduits à la Religion par leur intérêt même & leur reconnoiſſance.

VI. Je ne ſçai ce que peuvent penſer de ceci des Princes peu accoûtumez à ces véritez: mais il me ſemble qu'ils devroient être inconſolables de ne les avoir pas connues, & d'avoir ignoré par conſéquent tout ce qu'il y avoit de grand & d'auguſte dans leur état. Quel reproche en effet n'auroit-on pas droit de leur faire, d'avoir ſi indignement ſoutenu le caractère d'Envoyé & de Miniſtre du Seigneur; d'avoir repréſenté ſi infidèlement la ſageſſe & la bonté infinies du Souverain qui les avoit commis à ſa place; d'avoir excité tant de plaintes & de murmures contre ſa providence, eux qui étoient chargez de la juſtifier & de lui attirer les reſpects & la confiance de tout le monde; d'avoir fait ſervir contre la vertu, une auto-

rité qu'ils n'avoient reçue que pour elle; d'avoir fait périr les enfans à la vûë du pere, par l'épée même qu'il leur avoit donnée pour les proteger.

VII. Un jeune Prince ne peut trop appréhender des accuſations ſi juſtes, & il doit écouter avec grande attention ce que lui dit un des plus illuſtres Peres de l'Egliſe : (*q*) » Reſpectez votre pourpre : reconnoiſſez le grand » myſtère de Dieu dans votre perſonne. Il » gouverne par lui-même les choſes céleſtes; » il partage celles de la terre avec vous : tenez » donc ſa place à l'égard de vos ſujets, & repré» ſentez-leur ſa conduite par la vôtre.

CHAPITRE IV.

Quel jugement le Prince doit porter de ſon Elévation & de ſa Grandeur.

I. IL en connoît (*r*) l'origine, & les conditions qui y ſont attachées. Il en a tiré les principales conſequences, en ſe regardant comme dévoüé au bien public, & chargé de repréſenter la conduite de Dieu par la ſienne. Il s'agit maintenant de comparer ſon élevation & ſa grandeur avec lui-même, & d'exami-

(*q*) Imperatores, purpuram revereamini. Cognoſcite quantum id ſit quod veſtræ fidei commiſſum eſt, quantumque circa vos miſterium. Supera ſolius Dei ſunt; infera autem, veſtra etiam ſunt. Subditis veſtris deos vos præbete. *S. Greg. Naz. Orat. 27. p. 471.*

(*r*) *Ch. II. & Ch. III.*

miner ce qu'elle a de réel par rapport à lui. Mais dans cet examen je ne comprens pas la pompe extérieure, & tout ce qui contribuë au dehors à rendre vénérable la souveraineté qui vient de Dieu seul. C'est elle-même, dans ce qu'elle a de plus divin & de plus indépendant des hommes, que le Prince considere ici. C'est par rapport à cette élevation qui le met au dessus de tout, immediatement après Dieu, & qui le rend une (*s*) seconde Majesté, qui ne cede qu'à la première, qu'il a dessein de s'examiner, pour juger sainement de ce qu'elle a de réel à son égard.

Première Réflexion.

II. Dès que le Prince entre dans cette récherche, il découvre que cette grandeur lui est étrangere, c'est-à-dire qu'il n'en est pas la source, qu'elle lui est seulement prêtée, & qu'elle lui est comme appliquée par le dehors, sans pouvoir jamais lui apartenir en propre; parce que la souveraineté dans sa source n'apartient qu'à Dieu seul, qui est essentiellement le Seigneur du Ciel & de la Terre, & qui ne peut ceder à un autre son droit, qu'en lui cedant la gloire de la Divinité, & le privilege de la création; ce qui est impossible.

III. Ainsi le Prince se trouve également soûmis à Dieu avec tout le reste des hommes. Il est comme le moindre d'entr'eux, dépendant en tout de sa suprême puissance; & il éprouve qu'il demeure absolument le même par rapport à son être intérieur & veritable, quoiqu'il ait sur les autres une autorité qui ne convient qu'à lui seul.

(*s*) Religio secundæ magestatis. *Tertull. Apol. Cap.* 35.

IV. Il ſe regarde dès lors comme n'étant Roi que par emprunt & par commiſſion à l'égard de Dieu, dont il exerce la juriſdiction juſqu'à ce qu'il lui plaiſe de la révoquer. Il ſe compare à un Officier, député par ſon Souverain pour le repréſenter dans un jour de cérémonie, & qui ſçait bien que ſon maître ne lui a point cedé ſa place, en l'honorant d'une fonction paſſagere.

V. Il unit dans ſon eſprit la double idée de ce qu'il eſt dans l'intérieur, & de ce qu'il exerce au dehors. Il ſoutient devant ſes ſujets le caractère auguſte de ſouverain, parce qu'il en eſt chargé; & il conſerve la modeſtie d'un ſujet devant le Roi de tous les Princes. Il commande & il obéït; & il ne commande même que par obéïſſance; & il comprend, que plus il eſt élevé au-deſſus des hommes, moins ſon élevation lui apartient, puiſqu'il n'a de ſon fonds que ce qui eſt naturel à tous les hommes.

VI. Il ſçait (*t*) qu'il eſt né dans les mêmes foibleſſes que les autres; qu'il a eu dans ſon enfance beſoin des mêmes ſoins; qu'il aura une fin commune; que la Royauté l'a laiſſé intérieurement tel que ceux qui ne ſont pas Rois, & qu'il la quittera comme ceux qui ne l'ont jamais euë; qu'elle eſt donc pour lui un état étran-

(*t*) Sum quidem & ego mortalis homo, ſimilis omnibus, & ex genere terreni illius, qui prior factus eſt, & in ventre matris figuratus ſum caro. Et ego natus accepi communem aerem, & primam vocem ſimilem omnibus emiſi plorans. In involumentis nutritus ſum, & curis magnis: nemo enim ex Regibus aliud habuit nativitatis initium. Unus ergo introitus eſt omnibus ad vitam, & ſimilis exitus. *Sap. VII. 1. & ſeq.*

étranger, & qu'il ſe tromperoit, s'il jugeoit de ſoi-même, & de ſon véritable fonds, par une choſe qui en eſt abſolument ſéparée.

Seconde Réflexion.

VII. Cette première Réflexion conduit le Prince à une autre qui en eſt la ſuite. Il connoît, ſans avoir beſoin d'en être averti, que la ſouveraineté ne donne par elle-même aucun avantage perſonnel d'eſprit ou de corps; qu'elle (*v*) n'eſt point la même choſe que le mérite; qu'elle n'eſt point inſéparable de la ſageſſe & de la vertu; qu'elle n'eſt le remede d'aucun défaut; qu'elle ſert au contraire ſouvent à les multiplier, & à les rendre publics; & que la grandeur qui éleve un Prince au deſſus des hommes, le laiſſe quelquefois fort au deſſous de pluſieurs d'entr'eux, s'il n'eſt élevé que par ſa place, & n'eſt grand que par ſon pouvoir.

VIII. Il eſt vrai que (*x*) c'eſt une choſe honteuſe, & qui tient du prodige, qu'on ſoit le premier par le rang, & après beaucoup d'autres par le mérite: car l'ordre naturel demande que ces deux ſortes de prééminences ſoient unies, & que la tête qui domine au reſte du corps, ſoit le ſiége de la raiſon: mais ce qui devroit être, n'eſt pas toûjours; & rien n'eſt plus néceſſaire à un Prince, que de ſe bien précautionner contre cette erreur, qui, toute groſſiere qu'elle eſt, a ſéduit une infinité de Souverains, qui ont conclu de ce qu'ils étoient Rois, qu'ils méritoient de l'être, & qu'aucuns

(*v*) Non tu de illis es, qui dignitates virtutes putant. *S. Bernard. L. 2. de Conſider. C. 7.*

(*x*) Monſtruoſa res, gradus ſummus, & animus infimus. *S. Bernard. L. 2. de Conſid. C. 7.*

cuns de leurs ſujets ne pouvoient être plus ſages qu'eux, puiſqu'ils leur étoient tous ſoûmis.

Troiſième Réflexion.

IX. Mais quand la ſouveraine puiſſance donneroit, le mérite auſſi-bien que l'autorité, combien dure-t-elle ? Qu'eſt-elle quand le Prince eſt mort ? (*y*) Qui peut démêler les cendres d'un homme qui a regné long-tems, de celles d'un eſclave ? Le tombeau confond & égale toutes les diſtinctions qui ont paru pendant quelques momens ſi réelles. L'oubli ajoûte encore quelque choſe à la mort ; & ceux qui viennent dans un autre ſiécle, ignorent ſouvent les noms de ceux qui ont été les maîtres de leurs ayeux.

X. Qu'eſt-ce donc que le petit nombre d'années pendant leſquelles on a été appellé Roi, par rapport à tout le tems où l'on ne l'eſt plus ? Quelle proportion peut avoir un regne de quelques jours avec une éternité immenſe, où l'on eſt dégradé, & puni même ſévérement de l'abus qu'on a fait d'une ſouveraineté ſi courte par l'exercice, & ſi durable par le compte qu'on en doit rendre ? Qu'un Prince, que l'ambition n'a pas corrompu, compare donc à loiſir ce qu'il eſt pour toûjours, avec une puiſſance qu'il ne ſçauroit retenir que pendant quelques années. Qu'il ne confonde pas ſon intérêt éternel avec une adminiſtration qui lui ſera ôtée. Qu'il comprenne bien le malheur de ceux qui s'incorporent tellement la Royauté, qu'ils ne ſe conſiderent jamais qu'avec elle, & qui ne font pas réflexion que le regne le plus long

&

(*y*) Dele fucum fugacis honoris hujus, & mille coloratæ nitorem gloriæ, ut nudè nudum conſideres. *S. Bernard. L. 2. de Conſid. C. 9.*

& le plus heureux, quand il ſeroit auſſi étendu que l'Univers, n'eſt qu'un point en comparaiſon de l'abîme immenſe de l'éternité, où toutes les dignitez ſe perdent, & où l'uſage ſeul qu'on en a fait ſubſiſte toûjours.

Quatrième Réflexion.

XI. On ſe conſoleroit de la durée ſi courte de la Royauté, ſi elle offroit un moyen plus ſûr & plus facile que les autres conditions, pour arriver au véritable bonheur. Mais il n'y en a point au contraire qui expoſe à tant de périls, qui fourniſſe plus d'occaſions à la cupidité, qui ſoit d'un accès plus difficile à la vertu, qui paroiſſe mettre plus d'obſtacles à l'Evangile, & qui ſoit plus environné de ſéducteurs, & en même tems plus deſtituée de tout ſecours. On le verra clairement dans la ſuite, & la triſte expérience de preſque tous les Princes en eſt une preuve trop publique & trop manifeſte.

XII. Celui donc qui ſeroit le maître d'accepter ou de refuſer la Royauté, & à qui la Providence n'impoſeroit pas la néceſſité, ou par la naiſſance, ou par une voye auſſi certaine que la naiſſance, de monter ſur le Trône, ſeroit fort ſage de mettre en déliberation s'il y monteroit. Il témoigneroit par-là qu'il ſeroit inſtruit des devoirs, & par conſequent des dangers d'un Souverain. Il feroit paroître un eſprit plus grand & plus élevé que la grandeur même, ou, pour parler plus juſte, que l'ambition qui la déſire; & il prouveroit qu'il en ſeroit digne, par la crainte même de ne l'être pas, & d'y ſuccomber. Des hommes qui n'avoient qu'une ſageſſe humaine, ont été capables de ces réflexions. Ils n'ont rien vû dans la ſouveraine puiſſance qui les éblouît, & dans le

le tems même que l'Empire leur étoit offert, ils n'y trouvoient rien de plus véritablement grand, que les dangers qui les intimidoient, & que les devoirs qui paſſoient leurs forces.

XIII. L'Hiſtoire nous a conſervé ſur cela deux exemples mémorables. L'un eſt de l'Empereur Tacite, & l'autre de l'Empereur Probe; tous deux véritablement dignes de commander, & tous deux ayant eu une extrême peine à accepter le commandement. Voici en peu de mots ce qui regarde le premier. (*z*) Le Sénat & l'armée s'étant déféré mutuellement, pendant ſix mois entiers, l'honneur de donner un ſucceſſeur à Aurelien, parce qu'on penſoit à faire un bon choix & qu'on craignoit de s'y tromper, le Sénat jetta enfin les yeux ſur Tacite, le premier (*a*) & le plus illuſtre de ſon Corps. Il n'y avoit jamais eu de circonſtances plus flateuſes pour un particulier, & jamais la vocation à l'Empire n'avoit paru plus légitime. Tacite néanmoins n'en fut pas touché, & les regiſtres (*b*) publics nous apprennent, qu'il répondit ainſi aux Sénateurs qui l'avoient choiſi d'une commune voix: (*c*) » Je m'éton-

» ne

(*z*) Quod rarum & difficile fuit, Senatus Populuſque Rom. perpeſſus eſt, ut Imperatorem per ſex menſes, dum bonus quæritur, Reſpublica non haberet. *Vopiſc in vit Taciti. p.* 284.

(*a*) *Il étoit*, primæ ſententiæ conſularis.

(*b*) *Vopiſcus aſſure qu'il copie les Regîtres même du Sénat.*

(*c*) Miror vos P. C. in locum Aureliani, fortiſſimi Imperatoris, ſenem velle principem facere. Vix munia Senatûs implemus. Videte diligentius quam ætatem de cubiculis atque umbrâ in pruinas æſtuſque mittatis. *p.* 284.

» ne que vous penſiez à mettre à la place d'Au-
» relien, l'un des plus grands Princes que nous
» ayons eu, un homme âgé, & qui remplit à
» peine les fonctions de Sénateur. Conſiderez
» avec plus de reflexion quel homme vous ti-
» rez de ſon cabinet, & à quel âge, pour l'ex-
» poſer à toutes les ſuites du commandement,
» dont la principale eſt de marcher à la tête des
» armées. Tout le Sénat lui repréſenta, (*d*) que
c'étoit à ſon eſprit & à ſa prudence que l'Em-
pire étoit confié; & que c'étoit ſon mérite
qu'on choiſiſſoit, & non ſon corps. Mais com-
me il perſiſtoit dans ſon refus, qui alloit jetter
la République dans un extrême danger, un
des plus (*e*) ſenſez & des plus éloquens Séna-
teurs lui fit voir, combien les raiſons d'accep-
ter l'Empire étoient ſupérieures à celles qui
le lui faiſoient refuſer; & il l'obligea de ſe ſoû-
mettre à une élection qu'on étoit bien réſolu
de ne pas changer. Tacite y conſentit enfin,
& il ajouta: » (*f*) Je n'ai donc plus déſormais
» qu'à donner tous mes ſoins, & à faire tous
» mes efforts pour répondre à votre attente,
» par des conſeils dignes de vous & d'un Em-
» pereur, ſi je ne puis la remplir par des actions
» de valeur & de courage.

XIV. Probe fut auſſi moderé & auſſi ſage.

Il

(*d*) Qui meliùs quàm ſenex imperat? Imperatorem te, non militem facimus. Tu jube, milites pugnent. Animum tuum, non corpus eligimus. *Ib.*

(*e*) *Il avoit été Conſul, & il s'appelloit* Metius Falconius Nicomachus. *Son diſcours étoit rapporté dans les Regîtres publics.*

(*f*) Curabo, enitar, efficiam, ne vobis deſint, ſi non fortia facta, ſaltem vobis atque Imperatore digna conſilia. *p.* 285.

Il s'oppoſa, autant qu'il put, à l'inclin
aux inſtances de l'armée, qui le décl
pereur. (*g*) » Vous faites, dit-il aux t
» un mauvais choix, qui ne vous co
» ni à moi. Vous ne connoiſſez, ni vot
» ni mon caractere. Je ſuis ennemi c
» ries & des complaiſances, & je n'c
» point pour vous. « C'étoit un mo
pour rallentir l'ardeur des ſoldats que
parler ainſi, & c'étoit même s'expoſer
vertir en indignation contre lui : m
craignoit moins que leur zèle ; &
pouvons douter que ce qu'il écrivit à
cipal (*h*) Officier de l'Empire, ne co
ſes véritables ſentimens : » (*i*) Je n'a
» déſiré, lui dit-il, la place où je ſuis.
» ſuis monté qu'à regret, & je n'y d
» que parce que j'y ſuis forcé par la cr
» jetter la République dans de nouve
» rils, & de m'y expoſer moi-même.

XV. Ces grands hommes jugeoi
ſainement de la ſouveraine puiſſance q
coup de Princes, qui en craignent m
périls parce qu'ils les connoiſſent mo
avoient moins d'ambition & plus de lu
& ils ſçavoient que la plus preſſante &
efficace raiſon qui puiſſe porter un ho
bien à accepter le Gouvernement, ef
d'être utile à la République, & la cr

(*g*) Non vobis expedit, milites, no
benè agitis. Ego enim vobis blandiri no
Vopiſc. in vit. Probi. pag. 291.

(*h*) *A Capiton, Préfet du Prétoire.*

(*i*) Imperium nunquam optavi, & inv
pi. Deponere mihi rem invidioſiſſimam
*Ibid. pag.*291.

la laiſſer tomber dans de mauvaiſes mains.

Cinquième Réflexion.

XVI. C'eſt-ce que le Prince doit eſtimer dans la grandeur, & qui doit la lui rendre précieuſe. Il eſt mis par elle en état de devenir le protecteur de la République; d'y établir beaucoup de biens; d'y remedier à beaucoup de maux; de donner le mouvement & la vie à un grand Empire; d'y faire fleurir la juſtice & les loix, d'y mettre en honneur la probité & la vertu; d'y exciter le travail & l'induſtrie; d'y faire regner la paix & l'abondance. Il ſe trouve heureux en ce ſens, d'avoir été choiſi par la Providence divine pour être le principe & le canal de tant de biens; & il ſe conſole de ſes peines, & de ſes dangers même, par l'eſperance d'être utile à une infinité de perſonnes, & beaucoup plus par la joye de l'avoir été.

Sixième Réflexion.

XVII. Mais il diſtingue toujours ſon état de celui des autres; & dans le tems même qu'il les rend heureux par ſa ſage conduite, il ne croit point l'être préciſément parce qu'il eſt grand, ni même parce qu'il uſe bien de ſa grandeur pour les autres; mais parce qu'il l'eſt intérieurement dans le fond de ſon cœur, où il faut toûjours revenir, pour juger ſainement de tout. » (k) Il eſt donc fort utile, dit St. » Auguſtin, que les bons Princes regnent » long-tems, & ſur pluſieurs peuples: mais cet- » te utilité regarde plutôt les peuples que les » Rois.

(k) Utile eſt ut boni longè latèque diu regnent: neque hoc tam ipſis quàm illis utile eſt quibus regnant. *S. Auguſt. L. 4. de Civit. Dei. Cap.* 3.

» Rois. (*l*) Et lorſque Dieu en donne à la ter-
» re qui ayent toutes les qualitez néceſſaires
» pour bien regner, c'eſt aux Empires plutôt
» qu'aux Princes que Dieu fait miſéricorde.

Septième Réflexion.

XVIII. Cela ne ſignifie pas que le mérite d'un Prince qui fait un ſaint uſage de ſon autorité, ne ſoit très-grand aux yeux de Dieu: mais alors même ſon autorité & le bon uſage qu'il en fait, ont plus de rapport aux peuples qu'à lui-même; & c'eſt parce qu'il eſt bien perſuadé que toute ſa Grandeur eſt pour les autres, qu'il a tant de mérite à s'en bien ſervir.

XIX. Voilà ſur quoi un jeune Prince doit former ſes idées ſur ſon élevation & ſa Grandeur, pour les rendre juſtes, & pour n'être pas entraîné par les faux préjugez de la plupart des hommes, qui n'admirent dans un Souverain que ſon pouvoir & ſon indépendance; qui le croyent heureux, parce qu'il eſt le maître de tous les objets que la concupiſcence déſire; & qui penſent eux-mêmes, ou qui veulent lui perſuader, que la Grandeur eſt ſon état naturel, & qu'elle a mis autant de diſtinction entre lui & eux, qu'elle en a mis entre ſa place & la leur.

(*l*) In hâc ergo terrâ regnum bonorum non tam illis præſtatur, quàm rebus humanis. *Ibid.*

CHAPITRE V.

Quel jugement le Prince doit porter de l'éclat extérieur de la Grandeur.

ARTICLE I.

Le Prince doit juger ſainement de l'éclat extérieur de la Grandeur.

I. COmme il doit vivre au milieu de cet éclat, & qu'il en ſera toûjours comme environné, il eſt pour lui d'une extrême conſequence, de ſçavoir quelle en eſt la fin, & quel en doit être l'uſage: autrement il ſe remplira de beaucoup d'erreurs populaires, & il quittera le ſentier qui devoit le conduire à une ſolide gloire, pour ſuivre, par de fauſſes routes, une vaine idée de ſplendeur & de majeſté, qui s'évanouira quand il croira la ſaiſir, & qui ne lui laiſſera que la confuſion de s'être trompé.

II. L'éclat extérieur de la Grandeur comprend deux choſes: les Honneurs ou les Reſpects, & la Magnificence. Celle-ci dépend du Prince, & l'autre de ſes ſujets. Il importe d'approfondir l'une & l'autre, & pour éviter la confuſion, il eſt bon de les conſiderer ſéparément.

ARTICLE II.

Quel jugement il doit porter des Honneurs & des Reſpects qui lui ſont dûs.

I. Il eſt certain que le reſpect & la vénération ſont juſtement dûs aux Princes. (*m*) C'eſt Dieu qu'ils repréſentent; c'eſt ſon autorité dont ils ſont revêtus; c'eſt lui qui les a rendus ſi grands; c'eſt lui qui les a placez ſur nos têtes, & ce ſeroit manquer de reſpect pour lui-même, que de refuſer un hommage ſincere & profond à ce qu'il leur a communiqué de ſa majeſté.

II. Toutes les raiſons qui prouvent que l'autorité des Princes eſt néceſſaire pour conſerver la tranquillité & la paix, & que ſans elle tout retomberoit dans la confuſion & le déſordre, ſont auſſi des preuves de l'obligation où l'on eſt de la reſpecter par des motifs de juſtice & de reconnoiſſance. C'eſt le premier tribut qu'on lui doit pour les bons offices qu'on en reçoit & qu'on en attend, & il eſt viſible, qu'une autorité qui ne ſeroit pas reſpectée ſelon toute l'étendue de ſon pouvoir, ou deviendroit abſolument inutile, ou ſeroit très-limitée dans les bons effets qui en doivent ſuivre.

III. Mais plus il eſt certain que les reſpects les plus profonds ſont dûs à l'autorité, parce qu'elle vient de Dieu, & qu'elle eſt toute deſtinée

(*m*) Nos judicium Dei ſuſpicimus in Imperatoribus, qui gentibus illos præfecit. Id in eis ſcimus eſſe quod Deus voluit. *Tertull. Apolog. c.* 33.

tinée au bien public ; plus il eſt évident qu'ils ont plus de rapport à la place qu'occupe le Prince, qu'à ſa perſonne. Ils ſont une ſuite naturelle de ſa Grandeur, & il en faut par conſequent juger comme de la Grandeur même. Ils ne donnent, comme elle, rien d'intérieur & de perſonnel. Ils ne ſont point liez néceſſairement au mérite, & n'en ſont point une preuve. Ils laiſſent tous les défauts, & n'en peuvent changer aucun ; & s'ils trouvent le Prince deſtitué de quelques qualitez eſſentielles, ils n'en ſont point le ſupplément.

IV. Dès lors il eſt évident que le Prince ſe tromperoit, s'il vouloit s'attribuer à ſoi-même un honneur qui n'eſt dû qu'à l'autorité, & s'il croyoit mériter tout ce que mérite ſa place. Ce ſont deux choſes très-différentes que ſon caractère & ſa perſonne. L'un eſt ſacré & divin ; mais l'autre peut en être fort indigne, & il faut qu'un Prince ſe mette bien avant dans l'eſprit, que (*n*) Dieu, en lui communiquant une autorité qu'il veut qu'on reſpecte, n'a point prétendu flater ſa vanité, ni fournir une matière à ſon orgueil : mais qu'il a voulu que le Prince craignit de deshonorer par ſa conduite une autorité ſi reſpectable, & qu'il s'efforçât de mériter par ſes actions, le même honneur qui eſt dû à ſon caractère.

V. C'eſt en effet une puiſſante exhortation pour un Prince qui a du ſentiment & de la nobleſſe, que les reſpects qu'on lui rend. Il ſe trouveroit honteux de les recevoir, ſans s'efforcer d'en être digne. Il les regarderoit alors

(*n*) Non vult te facere ſuperbum Chriſtus. *S. Auguſt. Enarrat. in Pſalm. 125. n. 7.*

comme un reproche public de ſa conduite : & il ne pourroit ſe conſoler, s'il étoit convaincu que tous les reſpects vont à ſa place & à ſon autorité, & qu'aucun ne s'adreſſe à lui.

VI. Il ſçait bien néanmoins, que malgré ſes efforts ; il demeure au-deſſous des témoignages de vénération qu'il reçoit de toutes les perſonnes qui lui ſont ſoûmiſes, (*o*) en qui ſouvent le mérite & la vertu ſont dans un dégré plus éminent que dans lui-même : & cette réflexion le retient en ſecret, de peur qu'il ne ſe livre à la vaine joye d'être l'objet des reſpects de tous. Il voit avec une eſpece de confuſion des perſonnes d'une haute vertu abaiſſées à ſes pieds ; & il ne s'enyvre pas d'un honneur, qui ſeroit quelquefois plus juſtement dû à celui qui le rend, qu'à celui qui le reçoit, s'il s'agiſſoit de le regler par le mérite, & non par le rang.

VII. Car il y a des Grandeurs naturelles ; & il y en a d'autres d'inſtitution. Les unes ſont des qualitez réelles de l'eſprit ou du cœur ; telles que la prudence & la bonté : les autres ſont des diſtinctions d'autorité & de rang ; telles que la qualité de Roi & celle de Prince. Il eſt dû à toutes de l'honneur : mais il n'eſt pas dû à toutes de l'eſtime. L'honneur & l'eſtime s'uniſſent, quand il s'agit des Grandeurs naturelles ; mais l'honneur demeure ſéparé de l'eſtime, quand il ne s'agit que des Grandeurs d'inſtitution.

VIII. Il eſt juſte d'honorer l'autorité & d'y être

(*o*) Ordinavit ſic Deus eccleſiam ſuam, ut omnis poteſtas ordinata in ſæculo, habeat honorem, & aliquando à melioribus. *S. Auguſt. Enarrat. in Pſal.* 125. *n.* 7.

être soûmis ; mais il n'est pas juste qu'un Prince exige l'estime par le titre seul de l'autorité. Ce seroit alors confondre des choses très-différentes. Quand le Prince aura des vertus estimables, je l'estimerai ; mais quand il se contentera d'avoir de l'autorité, je respecterai le pouvoir que Dieu lui a donné, & je lui refuserai mon estime.

IX. Il faut qu'il unisse les deux Grandeurs, la naturelle, & celle d'institution, pour m'obliger à unir à son égard le respect & l'estime : & il doit comprendre que, comme ce seroit une folie que de lui disputer la souveraine puissance, en prétendant avoir plus de mérite que lui, il commettroit de son côté une grande injustice, s'il prétendoit avoir plus de droit qu'un autre à l'approbation & aux loüanges, parce qu'il est souverain.

X. Il est donc nécessaire qu'un Prince qui a de la justesse d'esprit & du discernement, sépare bien l'honneur qu'on lui doit toûjours, de celui qu'on lui peut refuser sans être injuste ; & qu'il distingue bien aussi les moyens de se faire rendre l'un, & ceux de mériter l'autre. Si l'on manque de respect, son autorité, à qui il est dû, lui met en main les moyens de se le faire rendre, & de punir quiconque refuse de se soûmettre. La puissance alors venge le mépris de la puissance, & la force vient au secours de la Grandeur : mais ce seroit abuser des choses, & confondre des moyens tout-à-fait séparez, si l'on vouloit employer la force pour se faire estimer. C'est au mérite seul qu'un tel honneur est dû, & la puissance feroit d'inutiles efforts pour l'obtenir.

ARTICLE III.

Quel jugement il doit porter de la Magnificence qui accompagne la Grandeur.

I. Il en eſt de même de la magnificence, que tant de Princes tâchent de ſubſtituer au vrai mérite. Elle peut être propre à attirer une conſideration extérieure : mais elle ne peut tenir lieu d'aucune qualité perſonnelle : tout ſon uſage conſiſte à faire partie de l'éclat extérieur de la Grandeur ; & elle ne devient digne de louanges, que lorſqu'elle eſt conduite par la raiſon.

II. On ne peut réduire ce qu'on entend par magnificence à une idée bien préciſe, parce que la magnificence s'étend à beaucoup de choſes de différente nature : mais il me ſemble qu'on peut la diviſer en deux eſpeces ; dont la premiere comprend ce qui contribue à l'autorité & à la ſûreté des Rois ; & l'autre, tout ce qui ſert à la ſplendeur & à la pompe. Les Officiers du Prince & de la Couronne, une Garde nombreuſe, des Troupes entretenues & placées à propos pour le beſoin, ſont partie de la magnificence de la premiere eſpece. Les Palais, les riches Ameublemens, l'amas de pluſieurs Choſes rares & de grand prix, une grande Dépenſe, une Cour brillante & nombreuſe, entrent dans la magnificence de la ſeconde eſpece, qui eſt toute pour l'éclat & pour l'appareil.

III. Il n'y a point de matiere qu'il importe plus au Prince de bien connoître : mais ce ſeroit prevenir l'ordre des choſes que de la trai-

traiter ici avec étendue, parce qu'elle dépend de beaucoup de véritez qui doivent y ſervir de préparation, & qui auront ailleurs une place plus naturelle. Je me contenterai donc ici de quelques réflexions, qui ſerviront de principes aux conſequences que j'en tirerai dans un autre lieu.

VI. On ne peut nier que la Grandeur des Princes temporels n'ait beſoin d'une magnificence qui comprenne tout ce qui eſt néceſſaire à leur ſûreté & à leur autorité, & qui s'étende même juſqu'à la ſplendeur & à l'éclat. Ils regnent ſur tout ce qui eſt viſible, & ils ont en leur pouvoir tous les objets qui frapent les ſens. Ce ſeroit donc leur ôter la marque de leur empire, que de ne leur pas accorder une partie de ce qui réleve d'eux, & ce ſeroit confondre la puiſſance avec le miniſtère Eccléſiaſtique, dont l'autorité eſt indépendante de l'éclat extérieur, parce qu'elle eſt toute ſpirituelle, & que ſon objet eſt au-deſſus des ſens.

V. Il importe au bien public que le Roi ſoit le centre de l'Etat, & qu'il attire de tous côtez le reſpect & l'admiration de ſes ſujets. Quelques-uns n'ont pas beſoin de la majeſté extérieure qui l'environne, pour reconnoître celle que Dieu lui a donnée; mais pluſieurs ne connoiſſent rien de grand, que ce qui l'eſt à leurs yeux. Ils n'admirent que ce qu'admire la cupidité; & ils veulent voir dans leur Prince l'image de la ſeule félicité, & de la ſeule Grandeur qu'ils déſirent: ſans cela il ne leur paroît point élevé au-deſſus d'eux, parce qu'ils n'ont point d'autre idée de l'elevation; & ce ſeroit preſque dégrader le Prince que de lui ôter tout l'appareil qui les éblouit.

VI. Mais le Prince qui le conſerve à cauſe d'eux,

d'eux, ne doit pas être dans leur erreur. Il ne doit trouver aucun bien ſolide pour lui dans une magnificence qu'il lui eſt défendu d'aimer, & qui ne peut être excuſée, que par la foibleſſe de ceux qui en ont beſoin, & par l'impuiſſance de conſerver par d'autres voyes le reſpect dû à l'autorité ſouveraine.

VII. Au milieu de la pompe & du faſte, il doit s'affermir dans l'amour de la modération, & même de la ſimplicité; s'affliger en ſecret de ce qu'il ne lui eſt pas permis de réjetter un importun appareil, qui le ſuit par-tout, & qui le gêne; trouver l'état d'une perſonne privée plus heureux en cela que le ſien, parce qu'il eſt moins expoſé à l'orgueil; porter, comme Eſther, avec une ſecrette confuſion tout ce qui ne ſert qu'à faire paroître la ſouveraine puiſſance plus rédoutable & plus fiere, & retrancher de la magnificence tout ce qui n'eſt pas abſolument néceſſaire pour maintenir l'autorité.

VIII. Car il n'eſt pas vrai que celle ci dépende autant de l'autre qu'on le penſe, & qu'on ne puiſſe diminuër l'une, ſans donner atteinte à l'autre. Les Princes qui ont un ſolide mérite, ſçavent remplacer en mille maniéres ce qu'ils paroiſſent perdre, en rétranchant quelque choſe du faſte & de l'éclat extérieur. Ils ſe font reſpecter par leur ſage conduite, beaucoup plus ſûrement que par leurs dépenſes. Ils s'attachent les peuples par la confiance & par l'amour, bien plus étroitement que par la vaine admiration d'une magnificence peu néceſſaire: Et ils ſeroient même très-fâchez qu'on parlât plus de la beauté de leurs palais & de leurs richeſſes, que de leur mérite perſonnel, de leur juſtice, de leur humanité, &

de

de leur application à rendre heureux tous ceux qui leur obéïſſent.

IX. Un ſeul exemple prouvera ce que je dis. Jamais Prince ne fut plus reſpecté ni mieux obéï qu'Auguſte. On bâtit dans preſque toutes les Provinces de l'Empire des villes en ſon honneur. On paſſa même juſqu'à lui élever des autels pendant ſa vie, par un Idolâtrie très-criminelle; cependant il n'y eut jamais de Prince plus éloigné du faſte & d'une vaine oſtentation de Grandeur. » (*p*) Il ſe » contenta, pendant plus de quarante ans, » d'une ſeule chambre, qu'il occupoit égale- » ment l'hiver & l'été. (*q*) Ses meubles étoient » ſi ſimples & ſi modeſtes, que des particu- » liers, peu d'années après, ne s'en ſeroient » pas contentez. Il ne portoit point d'habits » que ceux que Livie ſa femme, ſa ſœur & ſa » fille avoient filez & mis en œuvre. (*r*) Il » mangeoit très-peu, & des viandes très-com- » munes. (*s*) Et à peine bûvoit-il du vin. Voilà la magnificence de celui qui commandoit à tout l'univers, & dont les hommes, par un amour

(*p*) Per annos ampliùs quadraginta eodem cubiculo hieme & æſtate manſit. *In vitâ Auguſt. Suet. Cap. 72.*

(*q*) Inſtrumenti ejus & ſuppellectilis parcimonia apparet etiam nunc reſiduis lectis atque menſis, quorum pleraque vix privatæ elegantiæ ſunt. Veſte uſus eſt ab uxore, & ſorore, & filiâ nepotibuſque confectâ. *Ibid. Cap. 73.*

(*r*) Cibi minimi erat, atque vulgaris ferè. Secundarium panem, & piſciculos minutos & caſeum bubulum manu preſſum, & ficus virides biferas maximè appetebat. *Cap. 76.*

(*s*) Vini quoque naturâ parciſſimus erat. *C. 77.*

amour & une reconnoiſſance portez juſqu'à l'excès ; avoient fait un Dieu.

X. Je ne m'étonne pas après cela, de ce que dit un grand homme à l'Empereur Arcade, (*t*) que jamais l'Empire Romain n'avoit été dans un plus grand éclat, que lorſque ſes Princes n'en affectoient aucun, qu'ils commandoient eux-mêmes les armées, ſouffroient les mêmes fatigues que le ſoldat, vivoient dans une grande ſimplicité, n'avoient rien dans leurs habits que de modeſte, comme on le voyoit encore par leurs ſtatuës, que les enfans, dit cet Auteur, trouvent maintenant ridicules. Mais que, depuis que les Empereurs avoient cru ſe faire conſiderer par l'éclat de l'or & de la pourpre, & par une magnificence purement extérieure, (*v*) ils avoient autant perdu de leur véritable Grandeur, qu'ils s'étoient efforcés d'en avoir une ſuperficielle.

XI. C'eſt en effet une ſuite néceſſaire de l'erreur où tombent les Princes ſur ce qui ſeroit cabable de les rendre véritablement grands, qu'ils le négligent, pour y ſubſtituer des choſes qui n'ont qu'une vaine apparence de Grandeur ; qui conviennent autant aux mau-

(*t*) Quonam tempore Romanas res meliùs ſeſe habuiſſe putas? Num ex quo purpurati & inaurati eſtis? An potiùs tunc, cum exercitibus præficiebantur homines in propatulo vitam agentes, ſole adufti, reliquoque in cultu ſine ullo artificio ſimplices, non tragicum timorem ſpirantes, ſed laconicis pileis tecti, quos in ſtatuis pueri ſpectantes deriſent. *Syneſ. pag.* 16.

(*v*) Quantùm Imperatoribus ſuperbi atque arrogantis cultûs acceſſit, tantumdem deceſſit veritatis. *Ibid. pag.* 17.

mauvais Princes qu'aux bons, que les mauvais portent plus loin que les autres, dont l'argent eſt le prix, & qui ſont une ſource continuelle de nouvelles dépenſes.

XII. On ne prend ainſi le change que par foibleſſe, & parce qu'on ſent bien qu'il eſt plus aiſé d'éblouïr par une magnificence qui ne coûte rien au Prince, mais ſeulement à ſes ſujets, que de ſoutenir par un mérite univerſel la majeſté de la ſouveraine puiſſance. On met à la place de l'intérieur, qui eſt pauvre & miſerable, un déhors chargé de clinquant, qu'on eſpere qui le couvrira; & l'on ſubſtitue à la réalité, une décoration qui trompe le Prince, mais qui ne trompe gueres que lui. Quiconque eſt véritablement digne de conduire les peuples, doit avoir honte de devoir ſon autorité à ces foibles reſſources: & il doit avoir toûjours préſente à l'eſprit cette maxime d'un des plus grands Empereurs qu'ayent eu les Romains; que (*x*) c'eſt la vertu & le courage, & non la magnificence extérieure, qui donne du poids & de la dignité aux Souverains.

(*x*) Non multùm inſignibus aut ad apparatum regium auri & ſerici deputabat, dicens: Imperium in virtute eſſe, non in decore. *Alex. Sever. dans la vie qu'en a fait Lampride. p. 215.*

front. Le vice mêlé de quelques vertus ne lui donne auſſi aucune inquiétude, parce qu'il paroît peu attentif à ce cacher : mais une probité qui ſemble parfaite le met en peur, non qu'il ne déſire qu'elle ſoit tout ce qu'elle paroît, mais parce qu'il craint quelque embuche, & qu'elle l'avertit d'être ſur ſes gardes : car il eſt rare qu'à la Cour la vertu ſoit pure, & qu'elle ſoit ſans deſſein. Il eſt rare qu'on vante au Prince celle qu'il ne connoît pas par lui-même, ſans avoir des vûës ; & s'il n'eſt capable d'en juger que ſur les apparences & par des récits, il en ſera toûjours mauvais juge.

CHAPITRE III.

Défauts que le Prince doit éviter, pour ne pas ſe tromper dans la connoiſſance des hommes.

Premier défaut & premier obſtacle à la connoiſſance des hommes.

I. CEtte connoiſſance eſt pleine de difficultez, comme on a pû le conjecturer par ce qui vient d'être dit, & comme on en ſera convaincu par le Chapitre ſuivant : mais les préjugez dont les hommes ſont remplis, & les Princes plus que les autres, y mettent des obſtacles plus inſurmontables que les difficultez.

II. Le premier vient de la malignité, ſurtout quand elle eſt ſoutenue par un eſprit qui a quelque pénétration & quelque lumiere. Tout le bien alors eſt ſuſpect à un Prince défiant, qui connoît peu la vertu, & qui en a peu d'expérience. De peur d'être trompé par une fauſ-

fauſſe apparence, il répouſſe même la vérité. Il croit toûjours voir ce qui n'eſt pas viſible. Il cherche tout ce qui ne paroît point. Il trouve des vraiſemblances dans ſon propre cœur, qui juſtifient tous les ſoupçons qu'il forme contre celui d'un autre. Il ne peut penſer qu'on ſoit capable de faire le bien pour le bien même. Il eſt ingénieux à ſubſtituer de mauvais motifs aux actions les plus innocentes. Il prend pour ſimplicité le jugement favorable que les autres en portent; & il croit ſes lumieres ſupérieures à celles du vulgaire, à proportion de ce qu'il penſe avoir réüſſi à découvrir ce qu'on lui cachoit.

III. Comment un homme ainſi diſpoſé connoîtra-t-il le mérite, & ceux qui en ont? Faudra-t-il rénoncer aux apparences de la vertu, pour lui perſuader qu'on en a la vérité? Eſt-ce que la vertu même n'eſt qu'un nom, & qu'elle n'a rien de réel? Mais alors que veut-il qu'on penſe de lui? Et à quoi aboutiſſent tous ſes ſoins, pour n'être pas trompé, puiſqu'il ne peut éviter de l'être; tout ce qui ne paroîtra pas mauvais, l'étant encore plus que le reſte, puiſque l'hypocriſie y ſera jointe? Et d'ailleurs que peut-on choiſir, où tout eſt corrompu? Et quel ſuccès peut-on attendre d'une précaution qui ſe termine à tout rejetter?

IV. Il eſt viſible que la défiance, portée juſqu'à cet excès, conduit aux mêmes inconveniens qu'une imprudence aveugle, puiſqu'elle ôte le diſcernement du vrai & du faux, du vice & de la vertu, du mérite & de l'hypocriſie, & qu'elle confond tout, en prétendant tout diſcerner.

V. Un Prince bien intentionné n'examine pas ce qui eſt bon & vertueux, par la crainte

de

de le trouver. Il le cherche au contraire par le déſir & l'eſpérance d'y réüſſir, & quand il le rencontre, il ſçait bien quel en eſt le prix. C'eſt par une eſtime ſincere du mérite qu'il craint de s'y méprendre; & il ne ſe défie avec tant de ſoin de ce qui n'en a que l'apparence, que parce qu'il ſçait en quoi conſiſte la vérité.

VI. C'eſt donc à la vertu qu'il appartient de connoître la vertu. (z) Le vice ne la connoît point, & il ne ſe connoît pas ſoi-même. C'eſt à lumiere à juger des ténèbres, & à la ſageſſe à diſcerner l'imprudence. (a) Tout le ſçavoir des perſonnes qui ne ſont inſtruites que par leur malignité, n'eſt que baſſeſſe & ténèbres. Ils s'applaudiſſent mutuellement quand ils ſont enſemble, & qu'ils encheriſſent ſur les ſoupçons les uns des autres, en calomniant la vertu; mais quand ils parlent devant des hommes qui ont de la probité & de la lumiere, ils paſſent dans leur eſprit pour des inſenſez & des aveugles, à qui la juſtice eſt in-

(z) Improbitas neque virtutem, neque ſeipſam unquam cognoſcit. Virtus verò, quum naturæ temporis experientia acceſſerit, & ſui ipſius & improbitatis cognitionem conſequetur. *Plato. L. 3. de Rep. p. 408.*

(a) Verſutus ille & ſuſpicax, qui & multa injuſtè agit ipſe, & qui vafer ac ſapiens putatur, quando cum ſuis ſimilibus verſatur, ingenii acritate, & prudenti perſpicacitate valere creditur, ſua in ſe exempla reſpiciens. Quando autem cum bonis & ſenioribus res illi eſt, fatuus prorſus apparet, importunè & præter rem diffidens, & candidam morum ſimplicitatem ignorans, quippe cujus nulla in ſe habeat exempla. *Idem. ibid.*

inconnue, & qui attribuent aux autres les criminelles diſpoſitions de leur cœur.

VII. Un ſage Payen a fait avant nous toutes ces réflexoins. Ce ſont ſes expreſſions dont je me ſuis ſervi, & je crois devoir ajouter ce qu'il dit encore ſur cette matière, parce qu'il eſt fort propre à l'éclaircir. (*b*) Il ſeroit à propos, dit ce grand homme, que dans un Etat bien réglé, ceux qui en auroient la conduite fuſſent âgez, & en même tems très-vertueux, afin qu'ils connuſſent par eux-mêmes le bien, & qu'ils ne fuſſent inſtruits du mal que par une longue expérience, qui les auroit forcez à le remarquer dans les autres. (*c*) En cela, dit le même Auteur, ils ſeroient abſolument différens des Médecins, qu'il faudroit choiſir jeunes & d'une foible compléxion, afin que, par leur propre expérience & une longue étude des maladies, ils devinſſent plus habiles, & fuſſent plus appliquez à chercher les remedes.

VIII. La ſageſſe de ce Payen doit couvrir de honte ceux qui ſe croyent habiles, parce qu"ils ſont corrompus, & qui jugent de la pro-

(*b*) Conſentaneum eſt judicem non eſſe juvenem, ſed ſenem, qui ſerò quæ & qualis ſit injuſtitia didicerit; qui non propriam in ſe ipſo ſit expertus, ſed qui alienam in aliorum animis longo tempore explorârit & attentè, & qui ſcientiâ potiùs quæ ſit hujus mali natura cognoſcat. *Idem. ibid.*

(*c*) Medici peritiſſimi, & ad artem præſtandam aptiſſimi evaderent, ſi ab ineunte ætate, præter magiſtrorum inſtitutionem, uſum quoque artis maturè adhiberent, & ipſi naturâ non omninò ſana eſſent, ſed omnia morborum genera experirentur: neque enim corpus corpore curant, ſed animi induſtriâ. *Idem. ibid. p.* 408.

probité des autres par la dépravation de leur propre cœur. Un Prince qui ſeroit infecté de cette malheureuſe diſpoſition, très-ordinaire dans la Cour des Grands, ignoreroit toute ſa vie ce que ſont les hommes, & il ne jugeroit bien tout au plus que de ceux qui lui reſſembleroient. J'inſiſte beaucoup ſur ce point, non ſeulement parce qu'il eſt capital, mais auſſi parce qu'il ſeroit aiſé, ſans cette précaution, de confondre un grand vice avec une grande vertu, & de porter un Prince à la malignité en l'exhortant à bien examiner les hommes, & à bien approfondir leur mérite.

Second défaut & ſecond obſtacle.

IX. Il y a dans pluſieurs une ſorte de défiance, différente de celle qui a des racines dans la corruption du cœur, parce qu'elle ne vient que de l'irréſolution & des ténèbres de l'eſprit. Ils ſçavent en général qu'ils peuvent être trompez; que c'eſt un grand mal de l'être; que les dehors les plus ſpécieux ne les doivent pas raſſûrer; que ceux dont ils pourroient prendre conſeil ne ſont pas incapables de les jetter dans l'erreur, ou à deſſein, ou par ignorance. Ils demeurent ainſi flottans, & déſireroient d'y demeurer toûjours, s'il étoit poſſible: mais la néceſſité des affaires les contraignant à ſe déterminer, ils choiſiſſent, par une eſpece de ſort, ce qui s'offre à eux, ſans le connoître, auſſi préparez à condamner leur choix qu'à le ſoutenir, & ne ſçachant ſi c'eſt ſur un homme de mérite, ou ſur un indigne qu'il eſt tombé.

X. De tels Princes font ſouvent injure à la vertu, en la rejettant, & honneur au vice, en le mettant en place; & ils les confondent toûjours par une défiance égale, & par l'impuiſ-

puiſſance de les démêler. Il ne faut attendre de leur conduite ni fermeté, ni lumiere. (*d*) Leur eſprit demeurera ouvert à tous les ſoupçons, & à toutes les calomnies. On leur rendra très-facilement le mérite ſuſpect : & comme la vertu eſt ſimple, & le vice plein d'artifices, quelque homme ambitieux & adroit ſe ſaiſira d'un Prince foible & timide, & prendra hardiment ſur lui toutes les déciſions dont il verra ſon maître importuné.

Troiſième défaut & troiſième obſtacle.

XI. Un troiſième obſtacle, auſſi oppoſé à la connoiſſance des hommes que ceux que je viens de marquer, eſt la perſuaſion que tous les hommes ſont à-peu-près ſemblables, & qu'il importe peu par conſequent d'examiner ce qu'ils ſont, & quelle différence leurs qualitez perſonnelles peuvent mettre entr'eux ; parce que cette différence eſt peu de choſe ; qu'ils ont tous quelque bien & quelque mal dans une proportion aſſez égale ; que les talens & les défauts ſont mêlez dans tous, & qu'on a droit d'eſpérer qu'ils réüſſiront également dans les Emplois, comme on a ſujet de craindre de tous qu'ils s'en acquittent mal.

XII. Par une ſuite de cette diſpoſition, l'on eſtime & l'on mépriſe également tous les hommes ; & l'on ne voit jamais de grandes raiſons, ni pour les placer, ni pour les révoquer, parce qu'on ne ſe fie jamais véritablement à eux, & qu'on ſe défie également des ſucceſſeurs qu'on leur donneroit.

XIII. C'eſt par cet injuſte préjugé que la plu-

(*d*) Utrumque in vitio eſt, & omnibus credere & nulli. *Sen. Ep.* 3.

plupart des Princes ſe croyent diſpenſez d'étudier les hommes avec ſoin, & qu'ils ſe tiennent en repos ſur le choix qu'ils font des uns plutôt que des autres, perſuadez dans le fond, qu'après beaucoup de récherches ils ne ſeroient pas mieux ſervis & qu'ils ſe donneroient une peine inutile.

XIV. Mais quiconque ſçait la diſtance preſqu'infinie qu'il y a ſouvent entre un homme & un homme pour l'Egliſe, pour la juſtice, pour la Guerre, pour les Finances; entre un homme digne de la confiance du Prince, & un homme qui en abuſe; entre un homme zèlé pour le bien public, & un homme qui en eſt ennemi: quiconque connoît ces différences, peut juger de l'aveuglement d'un Souverain qui ne les connoît pas, & des ſuites affreuſes d'un tel aveuglement.

Quatrième défaut & quatrième obſtacle.

XV. Mais on eſt conduit à cette malheureuſe diſpoſition par la pareſſe, qui eſt un quatrième obſtacle à la connoiſſance des hommes. Un Prince veut regner & être en repos. Il veut être le maître, & ne ſe donner aucun ſoin. Il veut diſpoſer de tout, & ne s'informer de rien. Dès lors il eſt de ſon intérêt de ſe faire des maximes qui s'accordent avec l'amour de ſa tranquillité; & il n'y en a aucune ſi commode pour ſon repos, que l'égalité du mérite & de l'imperfection des hommes. On peut fermer les yeux & les placer ſans crainte, puiſqu'ils ont tous les mêmes talens: on peut encore fermer les yeux, & les deſtituer, parce qu'ils ont tous les mêmes défauts. La volonté du Prince, où tout eſt égal, eſt la ſeule choſe qui ſoit déciſive: aller par-delà, c'eſt une vaine ſubtilité, & une inquiétude inutile.

XVI.

Cinquième défaut & cinquiéme obſtacle.

XVI. L'expérience qui paroît juſtifier cette fauſſe maxime eſt un cinquiéme obſtacle. J'ai cru au commencement de mon regne, dit un Prince, qu'il falloit diſcerner les hommes & les bien connoître : mais l'uſage m'a détrompé. Je n'ai connu perſonne qui valût beaucoup plus qu'un autre. Le tems a découvert dans tous des défauts cachez. J'ai appris de tous les mêmes choſes, & reçu les mêmes plaintes, & ſouvent ceux que j'ai choiſis preſqu'au hazard, ont mieux réüſſi que les autres. C'eſt donc un travail très-infructueux que celui de vouloir tout approfondir. C'eſt l'erreur & la chimère des commençans ; l'uſage les en déſabuſera.

XVII. Cela eſt vrai, juſqu'à un certain point, & le ſera toûjours, quand on ne cherchera le vrai mérite qu'à la Cour, & qu'on ſe contentera d'examiner les hommes ſur le rapport de ſes Miniſtres, & ſes Miniſtres, ſur l'idée qu'on s'eſt fait dès l'enfance de ce qui eſt néceſſaire aux places qu'ils occupent : mais quand le Prince aura de juſtes idées de tout, qu'il cherchera parmi les hommes tout ce qui en approche le plus ; qu'il employera à cela un ſoin perſévérant, comme on le dira dans la ſuite ; il découvrira bientôt, qu'une expérience défectueuſe n'étoit pas une regle, & qu'il y avoit dans ſon Royaume plus de véritable mérite qu'il ne penſoit.

Sixième défaut & ſixième obſtacle.

XVIII. Mais pour cela il faut avoir de l'élevation & de la grandeur dans l'eſprit & les ſentimens : car, où chercher ce qu'on ne connoît point ? Et comment le diſcerner quand on le trouvera, ſi l'on n'en a aucune idée ? C'eſt

donc un eſprit borné & médiocre qui borne la connoiſſance des hommes, & qui met un obſtacle invincible au diſcernement qu'un Prince en doit faire. Tout eſt court & limité pour celui qui l'eſt. Il ne croit pas réel ce qu'il ne voit pas. Il trouve tout égal, parce que ſes yeux ne ſont pas aſſez clairvoyans pour obſerver des différences qui leur échapent, &, excepté le cercle étroit de ce qui l'environne, tout le reſte eſt confus pour lui, & ſe perd dans l'obſcurité.

Septième défaut & ſeptième obſtacle.

XIX. L'Indifférence pour le bien public, eſt un obſtacle encore plus dangereux qu'un eſprit médiocre & borné. Avec le plus excellent génie, on peut ignorer les hommes & leurs mérites, parce qu'on examine peu ce qui touche peu. C'eſt l'amour de la République qui rend attentif à tout, ceux qui ſont capables de la ſervir ou de lui nuire; c'eſt ſon intérêt qui agite le Prince, & qui le met en inquiétude; c'eſt pour elle qu'il déſire de trouver du ſecours dans ceux qui partagent ſes ſoins. Autrement il s'endort, & ne fait aucun uſage de ſes lumieres, & il compte pour perdu tout ce qui ne ſe termine pas à lui-même.

Huitième défaut & huitième obſtacle.

XX. Enfin c'eſt la baſſeſſe du cœur qui met un dernier obſtacle à la connoiſſance des hommes. On ſe ſoucie peu qu'ils ayent ce qu'on n'a pas: on le craindroit même s'ils l'avoient; & l'on ſeroit plus capable de jalouſie, ſi l'on étoit forcé de le voir, que de déſir de le trouver. Ainſi l'on eſt bien aiſe de ne point tant examiner, & de laiſſer tous les hommes dans une eſpece d'oubli, qui enſeveliſſe les grandes qualitez de quelques-uns, & qui cache la différence qu'elles mettroient entr'eux & le Prince qui ne les a pas.

CHA-

CHAPITRE VIII.

Rien n'eſt plus difficile que de bien connoître les hommes.

I. CEla ſeroit vrai, quand il ne s'agiroit que d'une connoiſſance qui ſe termineroit à l'eſprit, & dont on ne ſeroit point obligé de faire uſage : car dans les ouvrages de Dieu, il n'y a rien de plus grand que l'homme, qui contienne plus de merveilles, & qui cache par conſequent plus d'obſcuritez. Mais ce n'eſt point à une connoiſſance ſtérile de l'homme que le Prince doit ſe borner. Il eſt obligé d'entrer dans le détail, & d'appliquer ce qu'il ſçait. C'eſt pour la République, & non pour ſa ſatisfaction, qu'il étudie ce nombre infini d'hommes qui lui ſont confiez, dont il doit conduire les uns par les autres. C'eſt pour leur bien qu'il tâche d'entrer dans leurs plus ſecrettes inclinations, & de découvrir les plus ſecrets reſſorts qui les font agir, afin de marquer à chaque perſonne ſa place; de donner de l'autorité à proportion du mérite, de faire concourir le bien particulier au bien public; & de conduire tout l'Etat par un mouvement ſi reglé, que tout ſe lie & s'entretienne, & que la force des uns ne ſoit employée que pour l'utilité des autres.

II. Voilà le but du Prince, (e) & ſans cela

(e) Quid boni agitis in his tantis curis & laboribus veſtris, niſi ut benè ſit hominibus? Si enim hoc non agitis, vel dormire ſatiùs eſt noctesque diesque, quàm

il vaudroit mieux qu'il dormît toute ſa vie, comme dit St. Auguſtin, que de s'agiter beaucoup pour ne rien faire: & qu'au lieu de charger ſes Miniſtres d'une infinité d'affaires qui les occupent jour & nuit, & qui retombent preſque toutes ſur le peuple, il les congédiât, comme inutiles au bien public.

III. Mais par quels moyens un ſeul homme connoîtra-t-il tout ce qu'il y a de bon & de mauvais dans tous ceux qui lui ſont ſoûmis? Par quelle lumiere percera-t-il (*f*) ces profondes retraites du cœur où l'homme ſe cache, & où il eſt ſi différent de ce qu'il paroît être? Comment démêlera-t-il tous ces dédales & tous les contours où l'artifice s'envelope, & où il s'embaraſſe quelquefois de telle ſorte, qu'il ne ſe reconnoît plus & qu'il eſt le premier trompé? Les eſprits les plus défians & les plus ſoupçonneux croyent ne l'être pas encore aſſez pour ſe précautionner contre l'impoſture; & quoiqu'ils ayent tort, on doit convenir, que l'obſcurité impénétrable des penſées & des ſentimens des hommes donne occaſion à leur malignité.

IV. Ce ſeroit un remede, ſi l'on pouvoit reduire tous les caractères des hommes à certains genres, & en faire au Prince une peinture exacte qui lui ſervît à les remarquer. Mais les caractères ſont infinis, & d'une telle variété,

quàm vigilare in laboribus publicis nulli utilitati hominum profuturis. *S. Auguſt. Epiſt.* 151. *novæ Editionis. ad Cæcilianum. n.* 14.

(*f*) In animis hominum tantæ latebræ ſunt, & tanti receſſus, ut omnes ſuſpiciones, cum meritò culpentur, etiam laudari arbitrentur ſe debere quòd cauti ſint. *S. Auguſt. ibid. n.* 4.

té, que les modèles qu'on en donneroit n'égaleroient jamais les originaux, & ne ſerviroient même qu'à tromper celui qui ſeroit frappé de quelques traits qui paroîtroient ſemblables; mais qui ſeroient joints à beaucoup d'autres très-differens.

V. Il peut arriver que l'homme de bien conſerve quelque choſe qui bleſſe, & qui ne donne pas de lui une idée avantageuſe. Un excellent eſprit n'a pas toûjours l'air auſſi humble & auſſi modeſte qu'il le faudroit. Une vertu ſincere eſt quelquefois plus négligée & plus ſimple que celle qui n'en a que l'apparence. Au contraire, un mérite très-ſuperficiel peut être rélevé par des manières très-prévenantes; & un homme ambitieux, intéreſſé, entreprenant, peut cacher ce mauvais fonds, ſous des dehors qui feroient une partie du caractère contraire. Commet, en conſultant quelques modèles dont on ſe ſera rempli la mémoire, découvrira-t-on le mérite ſous des apparences qui le cachent, & le vice ſous une parure qui l'embellit?

VI. Les Princes ont ordinairement un goût fort exquis des manières, & ils ſont par-là plus expoſez que les autres à ſe tromper ſur le fond. Ils ſentent tout; mais ils ne voyent pas toûjours tout. Ils ſont invitez ou offenſez par des choſes qui le méritent, mais qui ſouvent ne ſont pas ce qu'il y a de plus eſſentiel. Ils jugent promptement de ce qui eſt viſible, & pour l'ordinaire le jugement qu'ils en portent eſt fort ſûr; mais ce qui eſt viſible eſt rarement déciſif; eſt quand on a certaines qualitez impoſantes, on eſt facilement diſpenſé par eux d'une épreuve un peu ſévère.

VII. On dit en général aux Princes, qu'ils doi-

doivent ſe défier des perſonnes artificieuſes & d'une profonde diſſimulation; mais en combien de manières peut-on diverſifier ce caractère? La naïveté & la candeur ſçavent le couvrir dans les plus habiles. Ils mettent en apparence leur cœur ſur leurs lévres, pour le rendre plus inacceſſible en effet; & plus ils ont d'eſprit & de deſſeins, plus ils réüſſiſſent à cacher un abîme profond ſous une ſurface innocente.

VIII. On avertit encore les Princes d'être en garde contre les flateurs; mais il n'y a que ceux qui le ſont groſſierement qui ſoient découverts: les autres ſont inſtruits de la défiance où l'on eſt à leur égard, & ils évitent avec ſoin tout ce qui les feroit reconnoître. Plus ils ſont ingénieux, plus ils ſont feconds en artifices & en précautions: & le même deſſein de ſe rendre maître de l'eſprit du Prince par la flaterie; s'exécute par cent moyens différens.

IX. Il en eſt de même de l'ambition & du déſir de dominer. Devant un Prince jaloux de ſon autorité, qui oſeroit l'avoüer? On ſe couvre d'un maſque de modeſtie, d'éloignement des affaires, d'inclination pour la retraite, capable de tromper tout le monde; & pendant qu'on fait agir & parler différentes perſonnes, pour faire valoir ſes talens & ſon mérite, on y ajoute de ſon côté la recommandation de l'humilité, qu'on eſpere qui ſera plus puiſſante. La fauſſe probité, le faux zèle pour le bien public, ſous un Prince qui n'a que de bonnes intentions, prennent mille figures pour le ſéduire: & quoique le menſonge ne ſoit pas toûjours heureux, il réüſſit mieux ordinairement que la vérité, dont il emprunte le viſage, & auquel il ajoûte le fard.

X.

X. Par quelle eſpece de prophétie le Prince lira-t-il dans les cœurs le contraire de ce qu'on lui montre; car c'eſt le nom que donne l'Ecriture à cette lumiere ſupérieure, qui doit lui découvrir tout l'artifice qu'on employe pour le tromper? (*g*) Il faut, dit-elle, que le Roi ſoit dévin pour bien juger de tout. Qui diſſipera les préſtiges & les fantômes qu'on fait paroître devant lui à la place des réalitez? (*h*) Le cœur d'un ſeul homme eſt impénétrable, ſelon le langage du St. Eſprit: (*i*) C'eſt une eau profonde qu'on ne peut ſonder. Quelle ſageſſe faut-il donc avoir pour l'épuiſer, & en découvrir le fond? Et quelle étenduë doit avoir cette ſageſſe, pour avoir le même ſuccès à l'égard de tant de perſonnes que le Prince a intérêt de bien connoître?

XI. Comme le Prince étudie les hommes, tous ceux qui ſont auprès de lui, ou qui ont quelques eſpérances, l'étudient auſſi. Ils l'examinent encore plus attentivement qu'ils n'en ſont examinez. Ils imitent tout ce qu'il aime. Ils témoignent de l'averſion pour tout ce qu'il condamne. Ils paroiſſent ſes approbateurs, pour en être approuvez; & parmi cette multitude d'hommes atentifs à le copier, rien n'eſt plus difficile que de diſcerner le ſigne de celui qui a des motifs plus ſinceres.

XII. On obſerve principalement ſes défiances & ſes précautions, pour le tromper plus ſû-

(*g*) Divinatio in labiis Regis, in judicio non errabit os ejus. *Prov. XVI.* 10.

(*h*) Pravum eſt cor omnium & inſcrutabile: quis cognoſcet illud? *Jerem. XVII.* 9.

(*i*) Sicut aqua profunda, ſic conſilium in corde viri: ſed homo ſapiens exhauriet illud. *Prov. XX.* 5.

ſûrement par ſa vigilance même. On ſçait ſur quoi il eſt en garde, & on l'évite. On ſçait ce qu'il prend pour une preuve de mérite, & l'on s'en fait honneur : mais avec de ſages menagemens ; parce qu'on ſçait bien que le plus grand danger conſiſte à être découvert, & que rien n'eſt plus capable de tout découvrir que l'affectation.

XIII. Mais quand on ſuppoſeroit que perſonne n'a deſſein de tromper le Prince ; comment connoîtra-t-il des hommes qui ne ſe connoiſſent point eux-mêmes, & qui ſont les premiers trompez ſur leur ſujet ; qui penſent avoir ce qu'ils n'ont point ; qui ſe croyent propres à des choſes qui les paſſent ; qui prennent leurs penſées pour leurs diſpoſitions ; qui jugent de leur vertu par leurs idées, & qui ſe perſuadent qu'ils ſont capables de tout, parce qu'ils ne ſe rendent juſtice ſur rien ?

XIV. Sur quels fondemens pourra-t-il juger, que dans une place importante ils conſerveront la probité qu'ils avoient dans une ſituation qui les expoſoit moins ? Combien y en a-t-il à qui l'élevation a fait perdre ce qu'ils avoient de vertu ? Combien paroiſſoient-ils moderez juſqu'à ce qu'ils fuſſent placez ? L'eſpérance de l'être, tenoit toutes leurs autres paſſions en bride. Ils avoient un intérêt principal qui ſuſpendoit tous les autres ; ils ont paru ce qu'ils étoient, dès qu'ils ont eu la liberté de le montrer.

XV. Pour bien juger des hommes, il faut beaucoup moins les examiner par rapport à ce qu'ils ſont actuellement, que par rapport à ce qu'ils peuvent devenir : car il y a mille reſſorts dans leurs cœurs, qui n'agiſſent & ne ſe détendent que dans l'occaſion. Une condition ob-

obſcure tient toutes les paſſions comme engourdies, & l'on croiroit alors qu'elles ſont éteintes, parce que rien ne les remuë; mais dès que les choſes qui en ſont les objets ne ſont plus à la même diſtance, & qu'elles commencent à s'approcher, c'eſt une choſe étonnante combien les mêmes hommes paroiſſent différens, & combien on s'étoit trompé en jugeant qu'ils ſeroient toûjours ce qu'ils avoient été pluſieurs années.

XVI. Un ſimple homme, borné à un petit bien à la campagne, & qui n'a pas la moindre penſée d'ambition, peut être conduit par dégrez à en avoir une auſſi grande qu'Alexandre. Il ne faut pour cela qu'étendre les bornes qui mettent à l'étroit ſa cupidité, & qui ôtent toute vraiſemblance à ſes déſirs. A meſure que ſon pouvoir s'augmentera, ſes projets deviendront plus grands; & quand il aura obtenu un grand Empire, il ne penſera qu'à l'agrandir.

XVII. Ce n'eſt pas alors le cœur de cet homme qui eſt changé, ce n'eſt que ſa fortune. Il étoit dans ſa condition privée tout ce qu'il eſt ſur le Trône. Il ne lui manquoit qu'une eſpace qui pût donner lieu à tous les mouvemens dont il portoit le principe. C'eſt un reſte de grandeur du premier état de l'homme, dont il abuſe maintenant; & c'eſt ce qu'il faut bien connoître, pour juger ſi les hommes qu'on met en place ſont ſages & moderez par réflexion & par vertu, ou s'ils ne l'ont été juſques-là que par impuiſſance. Mais avant l'expérience, ſur quoi un tel jugement portera-t-il?

XVIII. Il y a des hommes ſi légers & ſi mobiles, qu'on ne peut compter ſur eux. Mais il y en a d'autres plus fermes, qu'il importe fort de connoître, parce qu'ils le ſont quelquefois

pour

le mal, comme pour le bien; & qu'il y a un extrême danger à mettre l'autorité entre les mains d'un homme capable de ſoutenir juſqu'au bout un mauvais parti, s'il l'avoit pris. Mais ſur quelles conjectures un diſcernement de cette conſequence ſera-t-il fait ? Et que ne harzarde-t-on point, en donnant un grand pouvoir à un homme qui peut devenir invincible dans le mal, comme dans le bien?

XIX. Il y a des défauts qui n'ont pas de racine dans le cœur, & qu'on peut corriger quoiqu'ils paroiſſent grands. Il y a des vertus au contraire, qui ne ſont pas profondes quoiqu'elles ayent un grand éclat. Certains veſtiges font eſpérer, que les défauts du premier genre ſeront ſurmontez par des inclinations plus heureuſes; & certains indices au contraire, font appréhender, que les vertus de la ſeconde eſpece ne ſoient vaincues par de mauvais penchans. Comment obſerver ces traces preſque imperceptibles d'un bien ou d'un mal futur, & regler ſur elles le choix, ou l'excluſion de certaines perſonnes, qu'il importe au bien public d'admettre ou d'exclure?

XX. Un ſimple particulier réüſſit rarement dans le diſcernement du petit nombre d'amis qu'il veut avoir. Pluſieurs ſe plaignent d'avoir été trompez, ou de n'avoir rien trouvé que de médiocre. Quelques-uns paſſent juſqu'à cet excès, que de croire tous les hommes incapables d'amitié & de fidélité; ce qui eſt la même choſe que de les croire incapables de vertu. Que faut-il donc penſer de la difficulté que doit trouver un Prince à diſcerner des hommes d'un vrai mérite, pour leur donner ſa confiance, lui que tant de perſonnes croyent avoir intérêt de ſeduire, & qui a tant de choſes

ſes dans ſa Grandeur, ſi éloignée de l'état d'un particulier, qui attirent & invitent les ſéducteurs ?

CHAPITRE IX.

Moyens de connoître les hommes.

Premier moyen de connoître les hommes.

1. JE n'ai pas eu deſſein, en repréſentant combien il eſt difficile de connoître les hommes, de décourager le Prince, qui a un ſi grand intérêt à les connoître. J'ai voulu ſeulement l'avertir, qu'il ne trouveroit pas dans lui-même, ni dans les ſecours humains, toute la lumiere dont une telle connoiſſance eſt le fruit; & j'ai eſpéré qu'il la demanderoit à Dieu avec un cœur auſſi humble & auſſi ſincere que Salomon, en lui diſant, comme lui: » (k) Seigneur, qui êtes mon Dieu, vous » avez mis ſur le Trône votre ſerviteur; mais » je ſuis un jeune-homme qui ne ſçais pas me » conduire, & qui ſuis chargé du peuple que » vous avez choiſi, peuple infini & innom- » brable: donnez donc à votre ſerviteur la ſa- » geſſe & l'intelligence, & un cœur docile, » afin qu'il puiſſe juger & gouverner votre » peuple, & diſcerner entre le bien & le mal, » car qui pourra gouverner & juger comme il » faut ce peuple immenſe?

II. Salomon, en faiſant cette priere, paroît ſe

(k) *L. 3. Reg. Cap. III. v. 7. 8. 9. & L. 2. Paralip. Cap. I. v. 10.*

échapent ordinairement aux Grands, parce qu'ils ne ſe mettent preſque jamais à la place des autres, & qu'ils ne ſçauroient ſe perſuader que les autres hommes ayent la même ſenſibilité qu'eux, & les mêmes beſoins. Il voit ce que peut un mot placé à propos, une manière obligeante, une raiſon mêlée au commandement, une grace accompagnée d'un éloge, un refus adouci par des termes honnêtes; & il voit tout cela dans ſoi-même, quoique ſa condition ne lui permette pas de l'éprouver comme les particuliers: parce qu'il ne ſe conſidere pas alors comme Roi, mais comme ſemblable à ceux dont il eſt Roi, & qu'en deſcendant du Trône en eſprit, pour aller ſe mettre à la place de l'un de ſes ſujets, il diſtingue nettement dans cette ſituation ce qu'il déſireroit que l'on fît pour lui.

XV. En examinant ſon eſprit, il voit par quels moyens il s'ouvre à la vérité; quelle route il faut prendre pour le perſuader; comment une connoiſſance prépare à l'autre; quelle faute on commettroit, ſi l'on vouloit commencer par ce qui eſt le plus difficile & le moins clair; & il apprend ainſi, comment il faut ménager les eſprits des autres, & réſerver beaucoup de choſes à un tems où elles ſeront mieux reçues.

XVI. Il étudie avec ſoin ce qui partage les hommes en divers ſentimens, & comment, avec une lumiere ſupérieure, on peut ordinairement les réünir, en uniſſant les véritez particulieres qui les diviſoient. Il reconnoît en lui-même, qu'on ne ſe rend pas ſi facilement à la vérité, qu'à la maniere dont elle eſt dite; qu'il eſt rare que celui qui ſe trompe, ſe trompe en tout, & qu'il n'eſt pas difficile de lui faire

faire abandonner l'erreur, ſi l'on lui rend juſtice, en avouant qu'il a vû une partie de la vérité. Il ſent en lui-même les principes ſecrets de toutes ces foibleſſes, & il en profite pour inſtruire les autres, & pour les conduire par des voyes naturelles, où l'autorité n'eſt preſque jamais néceſſaire.

XVII. Je ſerois infini, ſi je voulois ſuivre le Prince dans les retours qu'il doit faire ſur lui-même, pour apprendre ce que ſont les autres hommes. Il me ſuffit de l'avoir averti, que c'eſt une ſource de lumiere & de prudence pour lui, pourvû que ſes récherches & ſes réflexions ne ſe terminent pas à le rendre philoſophe, au lieu de le rendre un grand Roi.

Quatrième moyen.

XVIII. Un quatrième moyen qui contribue beaucoup à faire connoître les hommes, eſt d'être attentif à tout ce qu'on voit & qu'on entend, & à y faire réflexion. C'eſt cette expérience non ſeulement de tous les jours, mais de tous les momens, qui eſt plus capable d'inſtruire le Prince, que tous les avis qu'on lui donneroit.

XIX. Car tous les hommes ne peuvent pas toûjours ſe déguiſer, ni vivre dans la gêne. L'artifice eſt moins perſeverent que le naturel; & quand un Prince a des yeux attentifs, il découvre enfin ce qui eſt ſimple & vrai, & le diſtingue de ce qui étoit affecté. Les paſſions changent, & en changeant elles ſe trahiſſent. Il n'y a que le vrai qui ſoit égal. La vertu n'a qu'un viſage. Le mérite n'a point d'autre intérêt que d'être ce qu'il eſt, ſoit qu'on le connoiſſe, ou qu'il demeure inconnu; mais tout homme qui s'efforce de lui reſſembler, eſt trop inquiet pour lui reſſembler long-tems

XX.

XX. Le Prince n'auroit donc qu'à tenir toûjours les yeux ouverts, & ſe bien ſouvenir de ce qu'il auroit vû, pour connoître à fond les hommes qui s'approchent: mais rien n'eſt plus rare que la réflexion. La diſtraction fait perdre le fruit de tout. On ne ſçait point unir pluſieurs obſervations pour en former un jugement ſûr; & l'on vit quelquefois long-tems ſans avoir acquis par l'expérience plus de ſolidité d'eſprit & plus de ſageſſe pour conduire les hommes, que lorſqu'on commençoit à regner.

Cinquème moyen.

XXI. A l'expérience de tous les jours, un Prince doit joindre celle de tous les ſiécles, & apprendre dans l'Hiſtoire ce que ſont les hommes aujourd'hui, par ce qu'ils ont toûjours été. Mais il ne faut pas qu'il ſe borne aux grands évenemens, qui ſont rares, & qui inſtruiſent peu. C'eſt aux caractères des hommes qu'il doit être attentif. C'eſt leurs motifs, leurs intérêts, les moyens qu'ils ont employé pour réüſſir, qu'il doit principalement examiner. C'eſt aux différences entre un mérite ſuperficiel, & un mérite accompli, entre un homme inquiet & ambitieux qui paroît grand par ſes paſſions, & un homme véritablement grand par des qualitez réelles, qu'il doit toute ſon attention. Il conſidere les Princes & les ſujets. Il compare leurs inclinations oppoſées, leurs fautes mutuelles, leurs mépriſes; & il voit dans les Regnes paſſez, ou bons ou mauvais, ou mêlez de bien & de mal, tranquilles ou agitez, ce que ſont les peuples, & ce que doivent être ceux qui les gouvernent.

Sixième moyen.

XXII. Mais aucune Hiſtoire ne l'inſtruit com-

comme celle de l'Ecriture ſainte. C'eſt d'elle qu'il doit faire ſa principale étude, pour y connoître à fond l'eſprit & le cœur des hommes; pour juger ſainement de leurs bonnes ou de leurs mauvaiſes qualitez; pour diſcerner leurs véritables vertus, des vices qui en prennent les apparences; pour pénétrer les cauſes ſecretes de tous leurs mouvemens; pour ſonder la profondeur de leurs penſées & de leurs conſeils; & pour obſerver l'infinie varieté des caractères qui les diſtinguent. Les ſeuls (*p*) Livres qui traitent de la Sageſſe, ſont plus capables d'inſtruire un Prince de ce qu'il y a d'utile dans la connoiſſance des hommes, que tout ce qu'il pourroit lire ailleurs. Mais une telle lecture demande beaucoup de réflexion, parce que tout conſiſte en des ſentences courtes, & en des obſervations ſimples en apparence, mais remplies d'un grand ſens, qui ont beſoin d'être approfondies. Ce que je dis ici de l'Hiſtoire & de l'Ecriture ſainte, n'a rapport qu'à la connoiſſance des hommes, dont je montre les ſources & les moyens. Il en ſera parlé ailleurs avec plus d'étenduë.

(*p*) *Ces Livres ſont les Proverbes de Salomon, l'Eccléſiaſte, la Sageſſe & l'Eccléſiaſtique.*

CHA-

CHAPITRE X.

Le premier fruit qu'un Prince doit tirer de la connoiſſance des hommes, eſt de ſe précautionner contre les Flateurs. Pourquoi les Princes ſont ſi expoſez à la Flaterie. Combien elle doit leur être odieuſe.

ARTICLE I.

Le premier fruit qu'un Prince doit tirer de la connoiſſance des hommes, eſt de ſe précautionner contre les Flateurs.

I. IL ſeroit inutile à un Prince de s'appliquer à connoître les hommes, s'il ne faiſoit uſage de cette connoiſſance pour les diſcerner, & pour mettre entr'eux la même différence qu'y met le mérite.

II. Le diſcernement doit commencer par ceux qui ont l'honneur de l'approcher, parce que c'eſt par eux qu'il doit être aidé à faire le diſcernement des autres: & la lumiere qui doit conduire le Prince dans ce premier diſcernement dont les ſuites ſont infinies, eſt celle qui lui découvre les hommes ſinceres, ou les Flateurs; ceux qui ſont dignes de ſa confiance, ou qui ne la méritent pas; ceux qui aiment le Prince & ſa véritable gloire, ou qui n'aiment que leurs intérêts; ceux qui lui diſent la vérité, ou ceux qui penſent à le tromper.

III. Si le Prince eſt aſſez heureux pour ne pas confondre des caractères ſi différens, & pour

pour ſe conduire juſqu'au bout par la lumiere qui les lui fera diſcerner, il deviendra certainement un Prince accompli; quand il n'auroit point d'autre mérite que celui de connoître celui des autres, & de refuſer ſa confiance à quiconque en ſeroit indigne. Car alors il trouveroit un ſupplément de tout ce qui lui manqueroit, dans les excellentes qualitez de ceux qu'il aſſocieroit au gouvernement, & il s'uniroit ainſi tout le bien, qui ſeroit répandu dans les perſonnes les plus capables de le ſervir dans la conduite de l'Etat.

IV. Au contraire, quand il auroit de ſon fonds les plus heureuſes diſpoſitions pour regner, s'il ſe trompe dans le choix des hommes, & qu'il préfere ceux qui ne penſeront qu'à lui plaire, à ceux qui ſeroient capables de lui donner conſeil; par cette ſeule erreur il anéantit tout ce qu'il a de bon, & il ne fait que s'égarer avec les mauvais guides qu'il a choiſis.

V. Mais à quel Prince n'a-t-on pas dit qu'il devoit ſe précautionner contre les Flateurs? Et quel Prince a profité d'un ſi ſalutaire avis? Ceux qui ſont les plus livrez à la Flaterie, ne ſçavent pas qu'ils y ſont livrez. C'eſt un mal qui a preſque toûjours ſon effet ſans avertir, parce qu'il commence par aveugler.

VI. On condamne en idée la Flaterie; mais l'on en ſuit pas moins la ſéduction. On rougiroit d'avouër qu'on en eſt le jouët, & qu'on eſt tourné par elle au gré de ceux qui la ſçavent employer: mais l'on n'en eſt pas moins dépendant, ni moins eſclave. Tous les autres le voyent, excepté celui qui a plus d'intérêt que les autres à le voir. On le plaint; & il eſt aſſez aveugle pour regarder comme ſes amis, ceux qui le deshonorent & qui le trompent.

ARTICLE II.

Pourquoi les Princes ſont ſi expoſez à la Flaterie.

I. Un tel aveuglement vient de deux cauſes. La première eſt l'inclination ſecrete qu'ont tous les hommes, & ſur-tout les Grands, à recevoir ſans précaution la louange, & à juger favorablement de tous ceux qui les admirent, ou qui témoignent pour leurs volontez une ſoûmiſſion & une complaiſance ſans bornes.

II. La ſeconde eſt la reſſemblance de la Flaterie avec une affection ſincere, & avec un reſpect légitime, qui eſt quelquefois ſi parfaitement imitée, que les plus ſages y peuvent être trompez, s'ils n'ont beaucoup d'attention, & s'ils ne ſont bien avertis, ou par leur expérience, ou par les obſervations qu'on leur a fait faire, de tout ce qui diſtingue la Flaterie du reſpect & de l'attachement, dont elle eſt une copie infidèle.

III. C'eſt donc très-inutilement qu'on dit en général aux Princes, qu'ils doivent éloigner d'eux les Flateurs, ſi l'on ne leur apprend pas à les reconnoître, & à les diſcerner des caractères certains de ceux qui ſont dignes de leur confiance: & c'eſt encore plus inutilement qu'on leur fait obſerver en détail tous les caractères ſéduiſans du Flateur, ſi l'on ne leur decouvre pas à eux-mêmes le principe ſecret qui les porte à conſentir à la Flaterie, & ſi l'on ne tâche pas de le guérir. C'eſt donc par le dernier qu'il faut commencer, & reſerver à un autre Chapitre les caractères du Flateur.

V. La Flaterie eſt un commerce de menſonge,

ge, fondé, d'un côté, ſur l'intérêt, & de l'autre ſur l'orgueil. Celui qui flate a un deſſein. Il ne veut pas tromper, préciſément pour tromper. Il veut tromper pour plaire; & il veut plaire pour obtenir ce qu'il déſire. Il ſçait que la perſonne puiſſante qui a dans ſes mains ce qu'il déſire, eſt, comme lui, ſenſible à l'eſtime & à l'approbation; quelle craint tout ce qui la rabaiſſe & l'humilie; qu'elle eſt accoûtumée aux loüanges, & qu'elle eſt devenue, par cette habitude, très-délicate & très-facile à bleſſer; qu'une conduite plus meſurée & plus réſervée peut l'offenſer; qu'il eſt pour lui d'une extrême conſequence de ſe la rendre favorable; & qu'il eſt certain du refus, s'il lui eſt moins agréable, que des concurrens qui ont fait une étude de toutes les manières de plaire, & de toutes les inſinuations que l'eſprit peut ſuggerer. Sur tous ces points le Flateur n'eſt pas trompé, & c'eſt parce qu'il n'eſt pas trompé qu'il s'applique à ſéduire le Prince dont il attend ce qu'il déſire. C'eſt ſon intérêt qui le rend ſéducteur.

V. Pour le Prince, c'eſt ſon orgueil qui le prépare à la ſéduction, & qui l'avoit déja trompé avant que le Flateur en formât le deſſein. Il n'aime pas la vérité, & il ne trouve point mauvais qu'elle ne lui ſoit pas dite. Il veut que ſes défauts ſoient ignorez, & on lui fait plaiſir de lui témoigner qu'on n'en découvre aucun. Il ſouhaite que ce qu'il a de mérite ſoit connu, & c'eſt le toucher dans un endroit fort ſenſible, que de lui aprendre que tout le monde y eſt atentif. Il voudroit être parfait, mais ſans qu'il lui en coûtât; & c'eſt une agréable ſurpriſe pour lui, que de l'aſſûrer qu'il l'eſt devenu. Il a, malgré ſes foibleſſes & ſa mi-

ſere, un déſir violent d'être admiré ; & il eſt bien aiſe qu'on le conſole de ce qu'il trouve de foible & de mépriſable en ſoi-même, en lui marquant de l'admiration ; & en lui faiſant connoître par là qu'il ne ſçait pas lui-même tout ce qu'il vaut, & qu'il eſt plus grand qu'il ne penſe. Son cœur déja corrompu par le menſonge, s'ouvre avec plaiſir à un menſonge nouveau: ſa vanité applaudit à la fauſſeté ; & c'eſt plus ſon orgueil qui le flate, que le Flateur même.

VI. Ainſi le Prince ſeul eſt trompé ; car le ſéducteur ne l'eſt pas : & il eſt encore aſſez malheureux pour recompenſer l'artifice dont on ſe ſert pour le tromper. Les grands Emplois ſont attachez à ce prix. Les récompenſes dûës au mérite, paſſent au menſonge. La protection & la faveur ſont accordées à la diſſimulation, & refuſées à la probité. Le Flateur fabrique la fauſſe monnoye, & le Prince lui donne cours ; ou plutôt il lui en offre une fauſſe, & il en reçoit une vraye : car il s'avance en le trompant.

VII. Il n'eſt pas poſſible d'ôter aux Princes leur puiſſance, ni à ceux qui les approchent, le déſir des biens que les Princes ſeuls peuvent donner. Il y aura donc toûjours un danger infini pour les Princes, dont tout le monde a beſoin, & que tout le monde veut gagner par la Flaterie. Plus ils ſont grands & en état de donner, plus ils ſont expoſez à tout ce que la cupidité la plus ingénieuſe pour inventer pour les ſéduire ; & s'ils ne ſont continuellement attentifs, comme ils ſont continuellement attaquez, (*q*) ils ſe laiſſeront enfin amollir par un

(*q*) Adulatio moribus corruptis perinde anceps, ſi nulla eſt & ubi nimia eſt. *Tacit. L. 4. Annal. p. 113.*

un poiſon dont je ne connois pas de remede.

VIII. Il n'eſt pas difficile à un Prince qui a de l'élevation & du courage, d'être en garde contre la Flaterie groſſiere & viſible. (r) Elle offenſe un homme délicat, au lieu de lui plaire, & elle eſt ordinairement punie par le mépris, ſans que celui qui la mépriſe en ſoit plus humble, parce qu'il y a de l'honneur à rejetter une Flaterie qu'on n'a pas eu l'eſprit de déguiſer.

IX. Mais quand c'eſt une main habile qui l'a préparée, & qui a ſçu épargner la pudeur du Prince & contenter ſa vanité, qui lui a conſervé l'honneur de la modeſtie & le plaiſir d'être loüé; il faut être bien établi dans l'amour de la vérité pour la rejetter: & il faut même avoir beaucoup d'eſprit, pour diſcerner ce que la Flaterie, a ſçu mêler parmi de juſtes louanges.

X. Quand elle eſt de ce genre, c'eſt-à-dire quand elle eſt adroite, circonſpecte, prudente, un Prince qui n'a pas autant d'eſprit que celui qui le flate, la ſent, mais ne la diſcerne pas: elle lui fait plaiſir; mais elle n'en eſt pas connue: & ſon peu de lumiere concourt alors avec ſa vanité à le tromper.

XI. Mais elle ne laiſſe pas d'avoir un très-grand effet, lors même que le Prince la diſcerne, s'il n'a que de l'eſprit, & que ſon cœur

(r) Tempora illa adeò infecta & adulatione ſordida fuere, ut memoriæ prodatur, Tiberium quoties curiâ egrederetur græcis verbis in hunc modum eloqui ſolitum: ô Homines ad ſervitium paratos! ſcilicet etiam illum qui libertatem publicam nollet, tam projectæ ſervitium patientiæ tedebat. *Tacit. L. 3. Annal. p. 99.*

plus moderées; mais comme elles ſont étouffées par d'autres exceſſives, ils ne gardent plus de meſure, & la Cour ſe remplit alors de perſonnes qui ne s'appliquent qu'à tromper le Prince; & au lieu d'une noble émulation de vertu & de zèle pour ſon ſervice, il n'y a plus qu'une lâche affectation à le flater & à le ſéduire.

ARTICLE III.

Combien la Flaterie doit être odieuſe aux Princes.

I. Le Prince alors s'applaudit ſeul de ſon malheur. Il croit être aimé & admiré de tout le monde, pendant qu'il n'a autour de lui que de ſecrets ennemis; parce que tout le monde a conſpiré à lui cacher la vérité, il penſe être bien inſtruit des véritables ſentimens de ſes ſerviteurs.

II. Il ne ſçait pas qu'il a perverti lui-même ſa Cour, & qu'il en a banni la ſincerité, l'honneur, la bonne-foi, le devoir; qu'il n'y a rien de moins vrai que ce qu'on lui dit; que c'eſt par le contraire de ce qu'il voit & de ce qu'il entend, qu'il faut juger des diſpoſitions intérieures du cœur: (*x*) qu'il n'eſt environné que de gens appliquez à lui préparer le poiſon, & à le couvrir par une douceur, qui ne ſert qu'à le faire recevoir avec plus d'avidité, & à ren-

(*x*) Apertis & propitiis auribus adulatio recipitur, & in præcordia ima deſcendit, eo ipſo graviora, quo ledit. *Senec. Epiſt.* 45.

rendre ſes effets plus incurables : que les mêmes perſonnes, qui n'ont devant lui que des manières infiniment reſpectueuſes & que des termes d'admiration, ſe rient de ſa ſimplicité & qu'ils le mépriſent comme un homme vain, qu'on mene où l'on veut par le menſonge, & qui a la foibleſſe de recompenſer l'artifice avec lequel on le trompe.

III. (*y*) Il faudroit n'avoir pas toûjours été Prince, pour bien juger de ce que penſent les Courtiſans & les Miniſtres dans le tems qu'ils ſe répandent le plus en loüanges, & qu'ils ont une complaiſance aveugle pour tout ce que veut leur maître. Ils ſe dédommagent de toutes leurs baſſeſſes par une cruelle malignité, & après avoir porté devant le Prince un maſque embelli par l'intérêt & par l'impoſture, ils le jettent avec indignation quand ils ſont en liberté, & qu'ils peuvent parler comme ils penſent. C'eſt une ſeconde faute, pire en un ſens que la premiére, mais qui en eſt une ſuite : car quiconque eſt aſſez lâche pour tromper ſon Prince par la Flaterie, eſt toûjours aſſez lâche pour lui inſulter de ce qu'il l'a exigée par fierté, ou de ce qu'il l'a reçuë par foibleſſe.

IV. Les mauvais Princes ont été une preuve dans tous les tems de cette indigne duplicité. Tout le monde les connoiſſoit, & tout le monde les loüoit contre ſes lumieres.

On

(*y*) *On ne ſçavoit comment flater Othon, devenu Empereur, parce qu'il ſçavoit par ſon expérience, comment il avoit trompé les Princes par la Flaterie.* Privato Othoni nuper atque eadem dicenti nota adulatio. *Tacit. L. 1. Hiſt. p.* 335.

Il conſent, ſelon l'Ecriture (*b*), qu'un eſprit de menſonge réüſſiſſe à les tromper, & qu'il prévale ſur toutes les rémontrances des hommes éclairez & fidèles, pour venger la vérité mépriſée dans d'autres occaſions. *Tu le tromperas*, dit le Seigneur à l'Eſprit de menſonge qui s'offroit de tromper le Roi d'Iſraël par la bouche des faux Prophêtes, qui le flatoient, *& tu prévaudras; va & fai comme tu dis.* (*c*) C'eſt à ce châtiment ſecret, mais terrible, qu'il faut attribuer l'obſtination de certains Princes à n'écouter rien de ſalutaire, & à ſe livrer ſans retenuë à des hommes artificieux & violens, qui abuſent de leur facilité, quoique les preuves qu'on leur donne de leurs mauvais conſeils ſoient ſenſibles & convaincantes. Ils ont aimé la Flaterie, il eſt juſte que la ſouveraine Vérité les puniſſe, en les abandonnant à une Flaterie qui les conduit à leur perte, ſelon cette formidable parole : (*d*) » Le Seigneur a mis l'eſprit de menſonge dans » la bouche de tous vos Prophêtes, & il a ré» ſolu votre perte.

(*b*) 3. *Liv. des Rois. Ch. XXII. v.* 24.

(*c*) Non vides quomodo illos in præceps agat extincta libertas. *Senec. L. 6. de Benefic. Cap.* 30.

(*d*) *L.* 3. *des Rois. Ch. XXII.* 22. *& L.* 2. *Paralip. Ch. XVIII.*

CHA-

CHAPITRE XI.

Difficulté de diſcerner les Flateurs. Moyens d'y réüſſir.

ARTICLE I.

Difficulté de diſcerner les Flateurs.

I. ON a obſervé dans le Chapitre précedent que deux principales cauſes contribuoient à la ſéduction de la Flaterie. La premiére, l'inclination ſecrete qu'ont tous les hommes, & ſur-tout les Grands, à recevoir ſans précaution la loüange, & à juger favorablement de tous ceux qui les admirent, & qui temoignent beaucoup de ſoûmiſſion & de complaiſance pour toutes leurs volontez. La ſeconde, la reſſemblance de la Flaterie avec une affection ſincere & un reſpect légitime, qui eſt quelquefois ſi parfaitement imité, que ſans une grande attention l'on peut y être trompé.

II. La premiére de ces cauſes vient d'être traitée, & l'on a tâché, en découvrant le mal, d'y apporter auſſi le remede. Il eſt maintenant queſtion de la ſeconde, & de faire voir à un Prince qui craint d'être ſéduit par des Flateurs, combien il eſt aiſé de s'y méprendre, ſi l'on n'obſerve de fort près les caractéres qui les diſtinguent des hommes ſinceres & fidéles.

III. Les dehors de l'Ami ſincere & du Flateur ſont très-reſſemblans. C'eſt le cœur qui

les diſtingue; & le cœur eſt inconnu. (*e*) L'un & l'autre déſire de plaire, & craignent d'offenſer. Ils étudient l'un & l'autre les inclinations du Prince pour les ſuivre, ou pour ne s'y oppoſer pas imprudemment. L'un & l'autre ſont aſſidus, empreſſez, reſpectueux. Leurs expreſſions ſont les mêmes. L'attachement paroît égal. L'eſprit & le mérite paroiſſent auſſi ſouvent très-égaux; (*f*) quelquefois même les avantages extérieurs ſont plus du côté du Flateur, que de l'Ami, qui peut avoir moins de politeſſe, moins d'uſage du monde, moins d'éloquence, moins de dextérité: d'inſinuation, de facilité, & de varieté dans les manières.

IV. Quelquefois le Flateur a ſçu mieux diſcerner l'inclination du Prince dans des choſes qui étoient innocentes, & qui lui faiſoient plaiſir. Il a mieux réüſſi à s'acquitter d'une commiſſion; il a paru plus diligent, plus vif, plus appliqué. Il a ſçu le gagner par une humeur plus aimable & plus égale. Il a mieux connu, & plus adroitement menagé tous les ſecrets rapports qu'il pouvoit mettre entre l'imagination du Prince, & certaines manières, dont le concours fait ce qu'on appelle ſympatie. Tous les penchans du Prince & tous les préjugez ſont pour lui. L'inclination eſt formée:

(*e*) Adulatio quàm ſimilis eſt amicitiæ! non imitatur tantùm illam, ſed vincit. Doce quemadmodum hanc ſimilitudinem dignoſcere poſſim. *Senec. Epiſt.* 45.

(*f*) Venit ad me pro amico blandus inimicus. Vitia nobis ſub virtutum nomine obrepunt. In his magno periculo erratur. His certas notas imprime. *Id. ibid.*

née : la confiance va bientôt ſuivre : & ſi elle ſuit, le Prince eſt perdu ; car celui à qui il eſt prêt de la donner, eſt un eſprit dangereux qui en abuſera. C'eſt un ennemi traveſti, qui veut faire ſervir l'autorité du Prince à ſes paſſions, & qui ne penſe qu'à lui inſpirer ſes propres volontez, en affectant en apparence de ſuivre tous ſes mouvemens.

V. Comment faire pour arrêter le Prince ſur le bord du précipice? C'eſt premièrement de l'avertir qu'il s'eſt trop avancé, & d'employer non ſeulement la priere, mais une eſpece d'effort, pour l'obliger à ſuſpendre ſon jugement, & à examiner avec plus de maturité ce qu'il a trouvé dans la perſonne qui lui plaît ſi fort, & ce qu'il a dû y chercher.

VI. Que le Prince ſe demande donc, à lui-même, s'il lui a trouvé des qualitez eſſentielles, & quelles elles ſont? S'il les a miſes à l'épreuve, & ſi l'épreuve a été longue & ſérieuſe? S'il a tâché d'approfondir ce qu'il y avoit de plus ſecret dans ſon cœur? S'il eſt juſte d'accorder ſon amitié & ſa confiance à de ſimples apparences? Si c'eſt par l'imagination & par le goût qu'un Prince doit ſe déterminer dans un choix d'une ſi grande conſequence pour lui & pour ſon Etat? S'il ne mérite pas d'être trompé toute ſa vie, en prenant ſi peu de précaution pour ne l'être jamais? Et ſi c'eſt ſçavoir regner, que de diſtinguer ſi légerement & ſi ſuperficiellement le mérite de ceux qui peuvent lui aider à porter le poids de l'Empire.

VII. Après ces avis généraux, il faut demander au Prince, s'il ſuffit, pour éviter les Flateurs, de ſçavoir qu'il les faut éviter ; & ſi l'on réüſſit à les éviter ; quand on ne s'applique point à les connoître? Il faut le prier de dire,

à quoi il peut les diſtinguer d'un homme droit & ſincere; ſi c'eſt à la figure, aux manières, à l'agrément, aux qualitez, qui peuvent être communes à la probité & à la perfidie, & qui ne ſont point déciſives? On lui fait remarquer enſuite, que c'étoit par des choſes de cette nature qu'il s'étoit laiſſé prévenir : & l'on le rend, par ce moyen, plus attentif aux obſervations importantes ſur les caractères eſſentiels qui diſtinguent l'homme de bien, en qui l'on doit prendre confiance, du Flateur à qui l'on doit toûjours la refuſer.

VIII. Mais avant tout, il faut l'avertir qu'il y a des Flateurs de toute eſpece, & que pluſieurs n'ont qu'un ſeul caractère auquel ils ſoient reconnoiſſables; qu'ils ſont quelquefois plus dangereux que les autres, parce qu'ils approchent plus du vrai mérite, ſans l'avoir, & qu'ils paroiſſent plus dignes de la confiance, ſans la meriter : mais qu'il y a un caractère univerſel, inſeparable du Flateur, qui eſt de s'aimer ſoi-même plus que le Prince & le bien public : que cette marque eſt la diſtinction eſſentielle qui le ſepare de l'homme de bien, & que c'eſt principalement à cette obſervation qu'il faut réduire toutes les autres.

ARTICLE II.

Moyens de diſcerner les Flateurs.

Première obſervation.

I. Le Flateur ordinairement donne des loüanges à tout ce que le Prince aime, à tout ce qu'il dit, à tout ce qu'il fait, à tout ce qu'il a, ſans diſcernement & ſans choix. Le déſir de plai-

plaire le ſéduit & le rend imprudent, & ſert à le découvrir. Un homme ſage & ſincere menage plus ſes louanges, parce qu'il a plus de lumiere & plus d'honneur. Il loüe ce qui le mérite, & garde le ſilence ſur le reſte.

Seconde obſervation.

II. Le Flateur donne de grandes loüanges à des actions ou à des qualitez qui n'en méritent aucunes, ou qui en méritent de plus moderées. La bonne mine du Prince, ſon adreſſe dans quelques exercices, ſon bon goût pour des ajuſtemens, ſont une matière inépuiſable pour lui. La magnificence d'un Palais, la beauté des Jardins l'extaſient. Il ne faut pas ſe fier à un homme qui connoît ſi peu le prix de chaque choſe : ou il eſt trompé, ou il veut plaire en trompant. J'aime bien mieux la ſageſſe de celui qui ne loüe de bon cœur que les qualitez dignes d'un Prince ; qui loüe moderement celles qui ſont communes aux bons & aux méchans, & qui ne dit mot ſur ce qui n'eſt qu'une matière de dépenſe.

Troiſième obſervation.

III. Le Flateur n'eſt preſque jamais naturel. L'étude & l'affectation paroiſſent dans tout ce qu'il dit & dans tout ce qu'il fait. Le deſſein de perſuader qu'il eſt plein des ſentimens qu'il témoigne, prouve tout le contraire à quiconque connoît le fond de l'homme. La ſincerité s'exprime plus ſimplement : elle s'en fie à elle-même, & elle ſent bien qu'elle n'a point beſoin d'art. C'eſt une marque de fauſſeté que d'être ſi appliqué à la couvrir. Je me défie d'un homme qui paroît tout employer, de peur que je ne me défie de lui. (*g*) Ce n'eſt plus imi-

(*g*) Non imitatur tantùm illam, ſed vincit.

ter le naturel & la vérité; c'eſt vouloir les ſurpaſſer; & il n'y a que le menſonge qui l'entreprenne.

Quatrième obſervation.

IV. Le Flateur eſt toûjours prêt à imiter ce qu'il voit dans le Prince. (*h*) Il en eſt comme l'ombre qui imite tous les mouvemens du corps. Il en ſuit toutes les inclinations. Il en prend toutes les manières. (*i*) Il eſt attentif à former ſon jugement ſur le ſien. Il n'en a aucun qui lui ſoit propre; & il eſt toûjours prêt à changer d'avis, dès qu'il voit que le Prince en a un contraire. A quoi un tel homme peut-il être propre? Quel fond peut-on faire ſur les ſentimens qu'il fait paroître? Qui ne voit, que la vérité & la probité ne ſont pour lui que des noms? Que la ſeule choſe invariable pour lui, eſt ſon intérêt, & que ſon attachement ſervile pour tout ce qui plaît au Prince, n'eſt qu'un moyen pour parvenir à aſſervir le Prince même à ſon ambition? Il y a bien loin d'un caractère ſi indigne à celui d'un Ami fidèle; & les Princes ſont bien malheureux s'ils ne le ſçavent pas diſcerner.

Cinquième obſervation.

V. Les momens les plus heureux pour un Flateur, ſont ceux où le Prince eſt émû de quelque paſſion: car il ne manque pas de la favoriſer par ſes ſervices, & de la juſtifier par ſes diſcours. Il déſire même de découvrir, ſi le

(*h*) Non ſe ad Regis voluntates flectat amicus non adulator, neque umbræ munus implens, aut nutus, aut motus omnes imitabitur. *Theophilact. Inſtit. Reg. ad Porphyr. Conſtantin. Part. 2. C. 15.*

(*i*) Adulantem & ad placitum cujuſque loquentem. *S. Bern. L. 4. de Conſid. C. 4.*

le Prince eſt capable de quelques foibleſſes, & s'il eſt ſuſceptible de quelques mauvais conſeils. Il lui tend adroitement des piéges pour le ſonder; & il examine par quelle porte il fera entrer dans ſon cœur une paſſion qui l'y introduiſe lui-même. Il eſpere alors le gouverner ſeul, & écarter tous ceux qui ſeroient moins officieux & moins complaiſans que lui. Mais ce ſont ces momens, où le Flateur ſe démaſque & ſe montre à viſage découvert. C'eſt alors que le Prince doit connoître qu'il eſt l'ennemi de ſa gloire, de ſa vertu, de ſon repos, de ſon Etat; & il doit le chaſſer avec toute l'indignation que mérite ſa perfidie. Au contraire il doit faire un extrême cas de celui (k) qui dans les tems d'affoibliſſement, où la colere, l'ambition, la volupté commenceroient à ſe faire ſentir, a oſé lui parler ſincerement & fortement; qui a mieux aimé lui déplaire, que de le trahir, & qui a préferé ſon devoir à toute autre conſideration, & même à ſa fortune: car il eſt évident qu'un tel homme eſt attaché au Prince ſans intérêt, & c'eſt la qualité du monde la plus rare & du plus grand prix.

Sixiéme obſervation.

VI. Il y a des Flateurs de toute eſpece, comme on l'a dit dès le commencement, & ils occupent quelquefois les prémières places, ſans que le Prince les connoiſſe pour ce qu'ils ſont, parce qu'ils n'ont pas les défauts groſſiers des Flateurs ordinaires, & qu'ils ont même des qualitez très-oppoſées, quoiqu'ils ne ſoient gue-

(k) Die illis non quod volunt audire, ſed quod audiſſe ſemper volent. *Senec. L. 6. de Benef. C. 33.*

gueres meilleurs. Un moyen ſûr pour les connoître, eſt d'examiner quel uſage ils font de leur crédit & de leur accès auprès du Prince; s'ils ſont fort reſervez à demander des graces pour les autres, de peur qu'elles ne leur ſoient imputées, & qu'elles ne tiennent lieu des bienfaits qu'ils eſperent pour eux-mêmes; s'ils ne parlent jamais pour des perſonnes qui ſont ſans appui & ſans faveur, & qui ſont incapables dans d'autres occaſions de leur rendre les mêmes offices; s'ils ne s'intéreſſent qu'à celles qui ont quelque liaiſon publique ou ſecrete avec eux? De tels hommes n'aiment qu'eux-mêmes, & ne ſervent de rien à la véritable gloire, & à la vertu du Prince, à qui ils ne fourniſſent aucune occaſion de diſcerner le mérite, & de le proteger, & dont ils voudroient pouvoir borner la généroſité à eux ſeuls & à leurs amis.

Septième obſervation.

VII. Un caractère encore plus dangereux, & qui les rend auſſi plus reconnoiſſables, eſt le ſoin qu'ils prennent d'écarter tous ceux qui pourroient être connus du Prince, & attirer ſa confiance par leur mérite. L'inquiétude où ils ſont, lorſque quelqu'un, malgré leur vigilance, parvient juſqu'à lui, & les artifices dont ils ſe ſervent, pour empêcher qu'il ne ſoit écouté, decouvrent la baſſe jalouſie qui les conſume: & cette jalouſie eſt une preuve, qu'ils veulent poſſeder ſeuls le Prince qu'ils environnent, & qu'ils craignent, qu'en devenant plus éclairé, il ne ſe dégoûte d'eux & de leurs conſeils. Ce n'eſt point ainſi qu'en uſe un homme qui aime ſon Prince. Il le ſert autant qu'il peut; mais il eſt ravi que d'autres le ſervent encore mieux que lui. Il cherche le méri-

te

te par-tout où il eſt. Il le produit: il le fait connoître, & il regarde comme une trahiſon, de voler à ſon maître, ou de lui cacher un tréſor qui lui appartient. Mais un homme d'une ſi haute vertu ſe trouve rarement à la Cour, & par conſequent il eſt rare qu'il y ait d'autres que des Flateurs: & la faute en eſt aux Princes, qui ne ſe ſoucient pas que la Cour en ſoit remplie.

Huitième obſervation.

VIII. Ils pourroient les reconnoître s'ils vouloient, & ceux mêmes qui ſe déguiſent avec plus de ſoin, s'ils examinoient l'affectation qu'ils ont de ne loüer que ceux qui leur ſont unis; d'être toûjours muets quand il eſt queſtion des autres, ou de mêler à quelques loüanges ſuperficielles quelques défauts eſſentiels; de les rabaiſſer par des mots qui paroiſſent dits négligemment & comme échapez ſans deſſein, pour leur donner plus de croyance; d'être toûjours bornez dans le cercle étroit de leurs intérêts & de ceux de leurs amis. Cette eſpece de conſpiration & de ligue, pour ne loüer & ne blâmer jamais rien que par rapport à eux, eſt un crime d'Etat. A cette ſeule marque ils doivent être ſuſpects; & il eſt important que le Prince en ſoit averti.

Neuvième obſervation.

XI. Plus le Flateur paroît modeſte, retenu, deſintéreſſé, plus il eſt à craindre; parce qu'il reſſemble tout-à-fait à ce qu'il n'eſt point, & qu'on le peut prendre pour l'homme de bien. Mais qu'on examine ſi, dans le tems qu'il ne dit rien, qu'il ne prétend rien, qu'il ſe tient même à l'écart, pluſieurs perſonnes ne font pas ſon éloge, ſans qu'il en ſoit queſtion: qu'on examine les perſonnes qui le loüent, leur diſcernement, leur

CHAPITRE XII.

Moyens que le Prince doit employer pour écarter les Flateurs, dont le principal est de témoigner un grand amour pour la Vérité.

ARTICLE II.

Moyens d'écarter les Flateurs.

I. APrès avoir vû combien la Flaterie doit être odieuse aux Princes, & par quelles observations ils peuvent discerner les Flateurs, il faut, pour rendre toutes ces réflexions utiles, considerer les moyens d'éloigner de leurs personnes & de leur Cour des hommes si dangereux, & si habiles à se travestir sous toutes sortes de formes : car ils sont capables de profiter même de l'aversion qu'on a de la Flaterie, pour flater d'une manière plus séduisante, en donnant de grandes loüanges à une aversion qui marque tant d'élevation & de noblesse.

Premier moyen.

II. Le moyen le plus sûr de les écarter, mais aussi le plus difficile, est de ne leur point donner retraite dans son propre cœur, (*l*) & de n'ê-

(*l*) Non est quod nos magis alienâ judices adulatione perire, quàm nostrâ. Quis sibi verum dicere ausus est ? Quis non inter laudantium, blandientiumque positus greges, plurimùm tamen sibi ipse assentitus est. *Senec. de Tranquillit. animi. Cap.* 1.

n'être pas à ſoi-même ſon premier Flateur, & ſon premier Courtiſan. On les chaſſera ſans peine de ſa Cour, ſi l'on n'écoute point en ſecret le plus dangereux d'entr'eux, qui eſt l'amour propre : mais l'on employera inutilement contr'eux une ſévérité feinte, ſi l'on traite avec bonté celui dont le langage eſt encore plus ſéduiſant que le leur, & qui leur tient un chemin toûjours ouvert par l'intelligence qu'il conſerve avec eux, pour les faire entrer dans le cœur, où il eſt lui-même ſi bien reçu, & ſi fort le maître.

III. On accuſe les Flateurs de tous les maux que commettent les Princes, mais cela n'eſt vrai qu'en partie. Ceux-ci ſont des fautes parce qu'ils ſont flatez : mais les plus grandes viennent de ce qu'ils ſe flatent eux-mêmes. Ils ſediſent plus de choſes fauſſes qu'ils n'en écoutent. Ils ſont plus ingénieux à ſe montrer ce qu'ils ont de bon, à ſe diſſimuler ce qu'ils ont de défectueux, à excuſer ce qu'ils ne peuvent ſe cacher, que les plus habiles de tous les Flateurs : & ils portent dans leur propre cœur, un poiſon plus ſubtil & mieux préparé que celui qu'on leur préſente.

IV. Cette maladie eſt commune à tous les hommes, & le nombre de ceux qui travaillent avec ſuccès à la guérir eſt infiniment petit : car où ſont ceux qui ſe parlent à eux-mêmes bien ſincerement, & qui oſent ſe dire toutes les véritez qui les humilient & qui les condamnent ? Qui ne ſe craint pas, & ne s'évite pas ſoi-même ? Qui ne cherche point à éluder ſa propre cenſure, & ne ſort pas avec hâte de ſon cœur, de peur de s'y voir très-différent de ce qu'il veut paroître ? C'eſt donc en nous qu'eſt née la Flaterie ; c'eſt de-là qu'il la faut

chasser. C'est contre elle que doit s'animer notre haine ; & c'est par elle qu'un Prince doit commencer à l'exterminer de sa Cour.

Second moyen.

V. Il ne faut pas néanmoins qu'il attende que le penchant secret qu'il a à se flater lui-même soit vaincu, pour éloigner de lui les Flateurs. Il faut au contraire que sa foiblesse secrete le porte à éviter avec plus de soin ce qui serviroit à l'entretenir : & que plus il sentira de peine à vaincre son penchant, plus il se declare ennemi de tout ce qui rendroit son travail inutile.

VI. (*m*) Aussi-tôt qu'il s'appercevra qu'on le veut sonder par la Flaterie, qu'il témoigne ouvertement qu'elle lui déplaît, & plus encore celui dont elle vient. Qu'il l'arrête par un visage sévère ; qu'il change le discours ; & qu'il fasse sentir par son air, ou, s'il le faut, par quelque chose de plus, qu'il se tient offensé du dessein qu'on a de le séduire, & de l'espérance d'y réüssir.

VII. Un Empereur (*n*), bien digne en cela d'être imité par tous les autres, en usoit ainsi. (*o*) Il avoit un discernement exquis pour découvrir la Flaterie la plus adroite. Il l'a déconcertoit dès qu'il l'appercevoit, & il en punissoit l'auteur, comme coupable de l'avoir voulu surprendre, & de l'avoir cru un petit esprit

(*m*) Ideo claudendæ sunt aures malis vocibus, & quidem primis. *Senec. Ep.* 123.

(*n*) *Alexandre Severe.*

(*o*) Erat ingentis prudentiæ, & cui nemo posset imponere: & quem si aliquis urbanè tentare voluit, intellectus, tulit pœnas. *Lamprid. in ejus vitâ. p.* 214.

esprit qui ne s'appercevroit pas de l'artifice. (*p*) Il ne pouvoit souffrir les témoignages excessifs de respect qu'on vouloit lui rendre, ni supporter les expressions affectées de ceux qui l'approchoient. Il les chassoit de sa présence avec ignominie, ou, si leur condition les mettoit à couvert de cette peine, il les tournoit en ridicules, en s'en moquant.

VIII. Tibere, parmi de grands défauts, (*q*) avoit conservé le même éloignement de la Flaterie, & la même attention à le réprimer. Il interrompoit le discours dès qu'il devenoit flateur. Il marquoit en particulier les expressions qui le blessoient, & il leur en substituoit d'autres plus modestes & plus exactes : & il en usoit ainsi, non seulement dans la conversation, où il est plus facile de reformer ce qui déplaît dans le discours, mais aussi dans les actions publiques, où la parole lui étoit addressée, & où il n'avoit aucun menagement pour tout ce qui offensoit le goût qu'il avoit conservé pour la vérité.

IX. Il est certainement honteux pour beaucoup de Princes, que la vraye Religion a dû rendre ennemis du mensonge, qu'ils l'écoutent si tranquillement, dans des discours où la Flaterie est repandue sans mesure, & qu'ils se croyent honorez par des harangues, que des Em-

(*p*) Si blandiùs aliquid dixisset, vel abjiciebatur, si loci ejus qualitas pateretur, vel ridebatur ingenti cachinno, si ejus dignitas graviori subjacere non posset injuriæ. *p.* 211.

(*q*) Adulationes adeò aversatus est, ut si quid in sermone, vel in continuâ oratione blandiùs de se diceretur, non dubitaret interpellare ac reprehendere, & commutare continuò. *Suet. C.* 27.

Empereurs Payens auroient interrompues, comme inſupportables au reſte de pudeur & de ſincerité que leurs vices n'avoient pû éteindre.

X. Je ſçais qu'il importe au bien public que les Princes ſoient reſpectez, & qu'on ne doit ni leur parler, ni parler d'eux que d'une manière qui convienne à leur ſuprême dignité: mais croit-on leur attirer la vénération du peuple, en leur donnant de fauſſes loüanges, que tout le monde convertit en reproches? Et les Princes, en les recevant tranquillement, penſent-ils qu'elles impoſent à quelqu'un, & qu'elles ayent un autre effet que de rendre mépriſables, & le Flateur, & la Flaterie, & celui qui l'endure?

XI. Ils s'attireroient un applaudiſſement général, malgré le défaut de mérite, s'ils avoient au moins celui de la ſincerité: & l'on commenceroit à les loüer de bon cœur, s'ils impoſoient ſilence à ceux qui les louent ſans jugement.

XII. Mais ce ſont deux choſes preſque toûjours unies, que de ne mériter pas d'être loüé, & de prendre plaiſir à l'être. Un bon Prince doit avoir les deux qualitez oppoſées, s'efforcer de mériter l'approbation, & s'appliquer à moderer les témoignages qu'on lui en donne.

Troiſième moyen.

XIII. Il doit défendre en public, auſſi-bien qu'en ſecret, tout ce qui eſt exceſſif: & regarder comme exceſſif, tout ce qui bleſſe la verité. Un diſcours flateur, prononcé dans une cérémonie, doit être interrompu par lui, ſi celui qui le fait n'a pas profité des avis qu'on lui a fait donner, de n'y rien mêler que de ſage & de raiſonnable. Une action de cet éclat eſt ſçue dans tout le Royaume. Elle ferme la bou-

che à tous ceux qui croiroient avoir de
rit, en disant de belles paroles, sans se
tre en peine qu'elles fussent vrayes. Elle
en honneur le Prince, comme ennemi dé-
é du mensonge; & elle apprend à tous ses
ts, que le moyen de lui plaire, est d'ai-
, comme lui, la vérité.

Quatrième moyen.

IV. Par le même motif, le Prince rejet-
avec mépris toutes les Poësies, toutes les
tres, tous les Ouvrages d'esprit, où l'on
espectera pas son caractère de gravité &
nodestie, & où l'on aura prétendu le loüer
dépens de son principal mérite, qui con-
dans l'aversion de la Flaterie.

V. Mais il aura sur-tout une extrême in-
nation contre toutes ces vaines Fictions,
les noms des anciennes Divinitez lui se-
t attribuez, aussi-bien que leur prétendu
voir sur la terre ou sur la mer, sur la guer-
u sur la paix. Il n'y a rien, d'un côté, de si
d que ces chimères, & d'un autre, de plus
ie, ni de plus scandaleux. Je sçais que les
ns de Mars, de Neptune, de Jupiter, sont
noms vuides de sens: mais ce sont des noms
ont servi au Démon pour tromper les hom-
, & pour se faire rendre par eux les hon-
rs divins. C'est donc faire injure au Prin-
que de le mettre à la place de cet usurpa-
: & le Prince se deshonore en consentant
tte impieté. Cependant les Théâtres en
ntissent; la Musique s'exerce sur ces indi-
s Fictions; les peuples s'infectent de cette
ce d'idolâtrie; & les châtimens pleuvent
oule du Ciel, sur une Nation qui s'est fait
eu d'un si grand mal.

VI. Le Prince se souviendra en tremblant

de l'exemple d'Hérode, (r) qui, (s) pour avoir reçu avec quelque complaiſance les applaudiſſemens que les Tyriens donnoient à ſon diſcours, en diſant qu'il étoit plutôt d'un Dieu que d'un homme, fut frappé ſur le champ par la main d'un Ange, & rongé des vers tout vivant, en punition du blaſphême, & de l'approbation qu'il y avoit donnée. L'Ecriture du Nouveau Teſtament atteſte cette vengeance; & néanmoins les Tyriens étoient des Idolâtres, accoûtumez à prodiguer la divinité par la Flaterie; & Hérode étoit Juif, & par conſequent bien plus excuſable que les Chrétiens.

Cinquième moyen.

XVII. Les Inſcriptions qu'on gravera ſur le marbre, ou ſur l'airain, ſeront condamnées par le Prince, & changées par ſon ordre, ſi elles ne ſont ſimples & ſinceres. C'eſt un mal plus grand de perpétuer la Flaterie par des monumens durables, que de la ſouffrir dans dans des diſcours, qui ne laiſſent point de veſtiges. C'eſt rendre le ſcandale comme éternel, & apprendre à la poſterité à mépriſer la vérité, que de lui laiſſer de ſi mauvais exemples. Les hommes s'y accoûtument; mais l'indignation de Dieu ne paſſe point, & une ſtatue avec un titre inſolent eſt une eſpece (t) d'Idôle, un

(r) *Il étoit ſurnommé Agrippa.*

(s) Herodes veſtitus veſte regiâ, ſedit pro tribunali & concionabatur ad eos, populus autem acclamabat: Dei voces, & non hominis. Confeſtim autem percuſſit eum Angelus Domini, eò quod non dediſſet honorem Deo, & conſumptus à vermibus expiravit. *Act. C. XII. v. 21. 22. & 23.*

(t) Idolum zeli. *Une idole qui excite la Jalouſie de Dieu. Ezech. C. VIII. v. 5.*

qui lui rend odieux, & le lieu où elle eſt érigée, & le peuple qui n'en gémit pas.

XVIII. Il faut (*v*) en toutes choſes & en toutes occaſions que le Prince ſe declare contre le menſonge & la Flaterie, pour écarter les Flateurs. Car inutilement les repouſſeroit-il par un côté, s'il les admettoit par un autre. Ils comprendroient aiſément, qu'il y auroit plutôt de l'affectation dans ſa conduite, qu'une véritable haine contre eux, s'il ne falloit, pour ſe réconcilier avec lui, que changer la manière de le flater. Il faut leur refuſer tout, & leur témoigner ſans relache qu'on les hait, dès qu'on les connoît; mais parce qu'ils ſont infatigables, il faut employer quelque choſe de plus ſenſible que le mépris & la haine, pour les réprimer: & c'eſt de n'accorder aucune grace, ni aucun emploi à un Flateur reconnu.

Sixième moyen.

XIX. Un tel moyen eſt d'une grande efficace, ſi l'on veut bien s'en ſervir toûjours: car c'eſt ôter à la Flaterie ce qui la nourrit, & la faire périr par la faim. Elle renoncera à ſes artifices, dès qu'ils ne ſerviront qu'à la rendre malheureuſe. Car c'eſt pour ſon intérêt ſeul qu'elle s'acharne à pourſuivre le Prince avec ſes louanges; & ſi elle voit qu'elle l'irrite toûjours, elle apprendra un autre métier, & eſſayera de lui devenir agréable par quelque choſe de plus ſolide.

(*v*) *Veſpaſien ſe moqua de ceux qui, par une fauſſe Généalogie vouloient faire rémonter ſa maiſon juſqu'à Hercule* Conantes quoſdam originem Flavii generis ad conditores Reatinos, comitemque Herculis referre, irriſit ultrò. *Suet. C.* 12.

ARTI-

ARTICLE II.

Le moyen le plus efficace pour écarter les Flateurs, eſt de témoigner un grand amour pour la Vérité.

I. On voit aſſez que tout ce que j'ai dit juſqu'ici doit être fondé ſur l'amour de la vérité, & qu'il ne peut être executé, ſi cet amour n'eſt bien ſincere. Mais il eſt important, que le Prince déclare hautement qu'il n'aime que ce qui eſt vrai; qu'il ne trouve aucune beauté, ni aucun agrément, dans ce qui n'en a que l'apparence, qu'il ne veut être trompé, s'il eſt poſſible, en quoi que ce ſoit; & qu'on ne lui peut plaire qu'en lui parlant ſur toutes ſortes de ſujets avec une exacte vérité.

II. Une telle déclaration, renouvellée dans les occaſions importantes, aura deux grands effets. Elle donnera accès aux gens de bien, & elle mettra en fuite les impoſteurs. Elle ouvrira aux uns la demeure du Prince, qui a déja pour eux les oreilles ouvertes, & le cœur tout diſpoſé; & (*x*) elle fermera les portes aux autres, que le Prince a proſcrits comme ſes ennemis.

III. Mais une telle déclaration engage à bien plus qu'on ne penſe. Il y a des véritez que les Princes écoutent avec plaiſir: il y en a d'autres qui les bleſſent, s'ils n'y ſont bien préparez. Tout ce qui les inſtruit, en les rendant plus

(*x*) His neque palatii neque aurium fores aperiet. *Theophilact. Inſt. Reg. P. 2. Cap. 16.*

plus habiles, ne trouve point d'obſtacles; mais ce qui les inſtruit, en les reprenant, en trouve de grands: & c'eſt-là d'ordinaire où tous les projets de perfection ſe déconcertent & s'exhalent en fumée.

IV. Il y a peu de Princes, dont on puiſſe dire ce que S. Ambroiſe diſoit du grand Théodoſe après ſa mort: » (*y*) Je l'ai aimé, parce » qu'il n'aimoit point la Flaterie, & qu'il ai» moit au contraire à être répris «. Grand éloge, & qui renferme tout! Il y a peu de Princes, comme David, qui regardent » (*z*) com» me une grace & une miſéricorde que le juſ» te les avertiſſe & les reprenne, & qui rejet» tent le parfum que le pécheur, c'eſt-à» dire le Flateur, veut répandre ſur leurs tê» tes. « Il y en a peu qui ſoient de l'avis du Sage, & (*a*) qui aiment mieux les bleſſures que fait un Ami, que les careſſes trompeuſes d'un Ennemi qui les flate. Mais cette matière a beſoin d'être traitée avec plus d'étenduë, & j'y deſtine le Chapitre ſuivant.

(*y*) Dilexi virum, qui magis arguentem quàm adulantem probaret. *S. Ambr. de obitu Teod. n.* 34.

(*z*) Corripiet me juſtus in miſericordiâ, & increpabit me; oleum autem peccatoris non impinguet caput meum. *Pſalm CXL. v.* 5.

(*a*) Meliora ſunt vulnera diligentis, quàm fraudulenta oſcula odientis. *Prov. C. XXVII. v.* 6.

CHA-

CHAPITRE XIII.

Combien il eſt rare que l'amour de la Vérité ſoit ſincere, & qu'il ſurmonte les obſtacles qui empêchent ordinairement les Princes de la connoître.

ARTICLE I.

Il eſt rare que l'amour de la Vérité ſoit ſincere.

I. IL n'y a rien qui faſſe plus d'honneur à l'homme, & principalement quand il eſt dans une grande place, que le déſir de connoître la vérité, parce que ce déſir, quand il eſt ſincére, eſt la preuve d'un eſprit excellent, qui veut être conduit par la lumière & la raiſon, & d'un cœur juſte & droit, qui eſt ſans paſſion, & qui ne cherche que le bien. Mais plus ce déſir fait honneur à l'homme, plus il eſt aiſé qu'on ſe laiſſe ébloüir par une apparence flateuſe, & qu'on ſe perſuade trop légerement qu'on a, ce qui mériteroit de grandes loüanges ſi l'on l'avoit.

II. On tâcheroit inutilement d'inſpirer quelque défiance ſur ce point, à un homme qui croit ſentir ſes diſpoſitions, & d'être mieux inſtruit de ce qu'il penſe & de ce qu'il aime, que tous ceux qui voudroient l'en faire douter; mais c'eſt l'occaſion qui découvre le cœur, & ce qui y étoit caché ſous un déſir qui n'en occupoit que la ſurface.

III. Tant qu'on parle de la vérité en général,

ral, l'eſprit s'y porte par une inclination naturelle, & le cœur la deſire, parce qu'il ne ſent point qu'elle lui ſoit oppoſée; mais dès qu'elle le condamne, il s'afflige de l'avoir vûë, & il pardonne avec peine à ceux qui la lui ont fait voir. » (*b*) Je vous demande avec inſtance, » diſoit un Roi (*c*) d'Iſraël à un Prophête du » Seigneur, & je vous conjure au nom de » Dieu, de ne me dire que la vérité «. Qui ne jugeroit par ces paroles, que l'intention du Roi étoit ſincere? Le Prophête lui répond le contraire de ce qu'il eſpéroit, & (*d*) le Roi le fait mettre en priſon pour l'en punir. Voilà le fond du cœur expliqué. Le Prince vouloit unir l'honneur de chercher la vérité, avec un deſir plus ſincere & plus profond d'être flaté: l'évenement ſépara ces deux choſes; mais un moment auparavant on eût pû y être trompé.

IV. Voici un exemple encore plus propre à découvrir les réplis du cœur, ſecretement ennemi de la vérité, dans le tems qu'il eſt pleinement perſuadé qu'il n'aime qu'elle. (*e*) Les Chefs des foibles reſtes du peuple d'Iſraël, qui étoient demeurez en Judée après la ruine de Jeruſalem, prierent le Prophête Jérémie, de demander à Dieu pendant pluſieurs jours, qu'il lui plût de leur marquer, s'il vouloit qu'ils continuaſſent à demeurer dans leur païs, ou qu'ils cherchaſſent un azile en Egipte. Le Prophête le leur promit, & eux l'aſſurerent en

(*b*) Iterum atque iterum adjuro te, ut non loquaris mihi niſi quod verum eſt in nomine Domini. 3. *Reg. C. XXII. v.* 16.

(*c*) *Le Roi Achab au Prophête Michée.*

(*d*) Mittite virum iſtum in carcerem. *Ib. v.* 27.

(*e*) *Jeremie, C. XLII. v.* 1. *& ſeq.*

en ces termes de leur obéiſſance : » (*f*) Nous » prenons Dieu à témoin de notre ſincerité & » de notre bonne foi : & nous voulons qu'il » nous puniſſe, ſi nous n'accompliſſions pas » tout ce qu'il nous dira par votre miniſtère ; » nous vous envoyons vers lui, & nous obéï- » rons à ſes ordres, ſoit qu'ils ſoient confor- » mes à nos deſirs, ſoit qu'ils y ſoient contrai- » res : car nous ne pouvons eſpérer d'être heu- » reux, qu'en écoutant la voix du Seigneur » notre Dieu «. Le Prophête conſulta le Seigneur, & le pria pendant dix jours, & après ce terme il aſſembla les Chefs & le peuple, leur défendit de la part de Dieu d'aller en Egipte, & les aſſura de ſa protection, s'ils s'y confioient en demeurant en Judée ; & alors tous ces hommes ſi ſoûmis & ſi religieux en apparence éclaterent en blaſphêmes contre la réponſe que Dieu leur faiſoit par ſon Prophête : » (*g*) Vous mentez, dirent-ils à Jérémie, » ce n'eſt point le Seigneur qui vous envoye, » & qui nous défend d'aller en Egipte : C'eſt » Baruch qui vous ſuggere ce pernicieux con- » ſeil, pour nous faire périr par la main des » Chal-

(*f*) Sit Dominus inter nos teſtis veritatis & fidei, ſi non juxta omne verbum, in quo miſerit te Dominus Deus tuus ad nos, ſic faciemus ; ſive bonum eſt ſive malum, voci Domini Dei noſtri, ad quem mittimus te, obediemus, ut benè ſit nobis cùm audierimus vocem Domini Dei noſtri. *Jerem. C. XLII. v. 5. & 6.*

(*g*) Mendacium tu loqueris : non miſit te Dominus, ſed Baruch incitat te adverſum nos, ut tradat nos in manus Chaldæorum, ut interficiat nos, & traduci faciat in Babylonem. *Jerem. C. XLIII. v. 2. & 3.*

» Chaldéens, ou pour nous faire exiler à Ba-» bylone.

V. Quel changement, diroit quelqu'un peu inſtruit de la duplicité naturelle aux hommes ! Comment peut-on paſſer ſi promptement de l'obeïſſance à la révolte ? Qu'eſt devenu ce déſir ſi ſincere, & ſi ſolemnellement atteſté par le ſerment, de connoître la vérité, & de la ſuivre ? Il n'y a ici point de changement : on n'a fait que lever le voile qui cachoit les diſpoſitions dominantes. L'amour de la vérité n'étoit qu'une idée. Le déſir de ſuivre ſon inclination étoit ſeul véritable : mais on ne le connoiſſoit pas, & l'on s'applaudiſſoit d'une penſée flateuſe que l'épreuve a diſſipée.

VI. Il en eſt ainſi de preſque tous les hommes, qui ne répondent ſi hardiment de leur attachement à la vérité, que parce qu'ils ignorent quel ſacrifice elle exigeroit d'eux, & quelle oppoſition il y a entre elle & leurs inclinations corrompues. (*h*) Ils aiment ſa lumiere ; mais non ſa cenſure. Ils l'interrogent dans l'eſpérance d'en être approuvez ; mais ils n'héſitent pas à traiter ſes réponſes d'imprudentes & d'exceſſives, & par conſéquent de fauſſes, ſi elles ſont contraires à leurs déſirs.

VII. Plus les hommes ſont élevez au deſſus des autres, plus ils ſont capables de cette illuſion : car ils ſentent à merveille quelle grandeur il y a dans le caractère d'un humme vrai qui veut être inſtruit, & le veut de bonne foi : mais ils ſentent beaucoup moins tout ce qui les

(*h*) Amant lucentem, oderunt redarguentem. *S. Aug. L. 10. Conf. C. 23.*

les empêche de ſe faire inſtruire, & d'en profiter. Et cette impreſſion inégale de ſentimens les perſuade qu'ils n'aiment que la vérité; qu'ils la ſuivent dès qu'elle leur eſt montrée; que s'ils l'ignorent, c'eſt moins leur faute, que celle des perſonnes qui ne la leur diſent pas; & que l'on ne peut leur faire plus de plaiſir, que de la leur montrer.

VIII. Mais ceux qui ſont chargez de la leur découvrir, penſent bien différemment. Ils voyent rarement que leurs avis ſoient reçus: Ils ſentent preſque toûjours qu'ils bleſſent, s'ils ne couvrent la vérité ſous des expreſſions qui la laiſſent à peine paroître. Ils ſont obligez d'étudier mille détours, & d'employer mille artifices pour faire réüſſir un ſeul mot, & ſouvent ils ſe repentent de l'avoir dit, parce qu'on leur en ſçait mauvais gré.

IX. Ils avoüent preſque tous, que le tems où l'on puiſſe eſpérer d'être écouté des Princes, eſt celui de leur jeuneſſe; encore ne faut-il pas qu'ils ſoient alors ſur le Trône: Que dès qu'ils commencent à n'être plus dans la dépendance, ils n'écoutent plus rien; & que plus ils avancent en âge, plus ils s'enfoncent dans une épaiſſe nuit, que la lumiere de la vérité ne ſçauroit pénétrer: Qu'alors tout le fruit d'une heureuſe éducation ſe perd inſenſiblement, parce qu'il n'eſt plus ſoutenu, & que mille erreurs prévalent enfin ſur les véritez dont on avoit jetté la ſemence.

ARTICLE II.

Il eſt rare que l'amour de la Vérité ſoit aſſez fort dans les Princes, pour ſurmonter les obſtacles qui les empêchent de la connoître.

I. Ces erreurs, outre les racines naturelles qu'elles ont dans le cœur, ſont inſpirées par des hommes qui ont deſſein de tromper, & par d'autres qui ſont trompez eux-mêmes les premiers. Les uns font ſervir la ſéduction à leur intérêt; les autres ſuivent, ſans deſſein, leurs propres ténèbres. Le Prince vit au milieu de ces hommes; & il eſt ſouvent aſſez malheureux pour réünir toutes leurs erreurs.

II. Il n'entend preſque jamais rien d'utile, rien d'exact, rien de ſalutaire. Toutes les idées qu'on lui préſente ſont fauſſes. On pervertit devant lui les noms du bien & du mal, des paſſions & de la vertu. On fortifie un diſcours ſeducteur, par des exemples encore plus ſéduiſans. L'on ferme à la vérité toutes les avenues: Et que ſert-il alors à un jeune Prince de conſerver un amour foible pour elle, & une crainte vague d'être trompé?

III. S'il arrive que cette crainte ſoit plus véritable & plus ſincere dans un Prince qu'elle ne l'eſt dans les autres, il prendra des précautions pour n'être pas trompé: mais quelles ſeront ces précautions? Et ſçait-il bien qu'il nourrit dans ſon cœur une ſecrette confiance en ſes lumieres, qui rendra tout inutile? Demandera-t-il ce qu'il penſe ſçavoir mieux que beaucoup d'autres? Sera-t-il aſſez humble pour avoüer, qu'il ignore bien des choſes né-

ceſſaires à ſon état ? Ne ſe croiroit-il pas deshonoré s'il l'avoüoit ? Ne ſeroit-il pas faché de voir dans un autre plus de ſageſſe & de capacité qu'il n'en a ?

IV. Mais en laiſſant à part ces défauts ſi naturels & ſi propres aux Grands; quel eſt le Prince qui ne craigne de donner trop d'avantage, à ceux qu'il conſulteroit ſur ſa conduite, que ſa confiance pour eux ne leur inſpire trop de liberté, & qu'ils n'abuſent enfin de ſa docilité & de ſa franchiſe ?

V. Les Rois ne veulent qu'on leur parle que lorſqu'il leur plaît. Ils s'offenſent quand on en uſe autrement. Et comme on ignore quand il leur plaît, on demeure dans le ſilence. Ainſi tous les avis ſe réduiſent à ceux qu'ils veulent bien demander. Et s'ils ne penſent à rien, ou s'ils penſent ce qu'ils ne doivent pas, mais ſans en avoir aucune inquiétude, le mal eſt ſans remede. Le Prince ſe trompe; & l'on eſt contraint de le laiſſer tranquille dans ſon erreur.

VI. Ceux qui paroiſſent le mieux intentionnez, s'informent de la vérité; mais à qui ? Aux perſonnes qui les environnent, & qui ont ſouvent intérêt de la leur cacher; parce qu'ils profitent eux-mêmes de leur erreur, ou parce qu'ils ſont liez avec ceux qui ont intérêt que le Prince ne ſoit pas ſi clairvoyant, ou qu'ils appréhendent de ſe commettre, en s'expoſant à ſon ſecret & à ſa prudence, dont ils ſont ordinairement peu ſûrs. Ces conſiderations retiennent les plus ſages, qui ne diſent rien, ou peu de choſe; & tout demeure inconnu, malgré les queſtions du maître.

VII. D'ailleurs, ces ſortes d'enquêtes ſont très-imparfaites. Les Princes veulent être

avec

avertis ſur certains ſujets, & non ſur tous. On voudroit leur dire plus : mais ils n'en donnent pas l'occaſion. Ils ſont occupez d'un devoir, & negligent les autres. Ils ont du zèle par goût, par humeur : mais excepté ce qui les frape dans le moment, tout le reſte eſt compté pour rien.

VIII. Il eſt rare qu'ils ſçachent profiter de quelques mots qui ſeroient capables d'exciter leur attention, & de les conduire plus loin. Ils ne comprennent pas la valeur de certains avis enveloppez, qui les regardent eux-mêmes, ou des perſonnes puiſſantes. On n'oſeroit s'expliquer davantage ſans un commandement bien précis : on met le Prince ſur les voyes : on ouvre devant lui une fenêtre : il ne tient qu'à lui d'ouvrir les yeux, & de regarder ; mais il eſt diſtrait & indifférent, & celui qui l'avertiſſoit le devient à ſon exemple.

IX. Sur quelle matière les avis ſeroient-ils plus néceſſaires que ſur les défauts perſonnels du Prince ? Mais quelle matière eſt plus délicate ? Et à qui réüſſiroit-il d'y toucher ? Les Rois s'offenſent ſi l'on paroît avoir étudié leur conduite, & ſi l'on a vû plus qu'ils ne vouloient. Ils peuvent d'abord recevoir aſſez tranquillement un premier avis : mais un ſecond ſeroit mal reçu. Ils paroiſſent ſe mieux ſouvenir de la liberté qu'on a priſe : que du ſervice qu'on a voulu rendre. Ils le marquent par des mots indirects, ou par des railleries piquantes. Ils ſe ferment à l'avenir, & deviennent plus défians & plus ſévères : & un ſerviteur fidèle voit paſſer à d'autres, plus complaiſans, la faveur que ſa ſincerité lui a fait perdre.

X. Ce n'eſt pas qu'un Prince qui ſe pique d'aimer la vérité, ne faſſe ſouvent des queſtions ſur

ſa propre conduite à des domeſtiques affectionnez, & qu'il ne leur demande ce qu'on penſe de lui ; mais c'eſt à ſes admirateurs qu'il fait ces queſtions : c'eſt à des perſonnes dont il croit les lumieres bornées, & devant qui l'amour apparent de la vérité devient un nouveau ſujet d'admiration. Ce n'eſt pas à des hommes gagez, & qui peuvent par un ſeul mot perdre leur fortune, qu'un Prince doit demander s'il a des défauts, & s'il remplit tous ſes devoirs. Plus il ſe borne à de telles lumieres, plus il s'expoſe à demeurer toûjours dans les ténèbres. Ce ſont des hommes déſintéreſſez, habiles, généreux, pleins de vûës pour le Prince & pour ſon Royaume, qu'il doit conſulter ; & il doit être mécontent, quand il ne trouve que des loüanges.

XI. Il faut qu'un Prince cherche la vérité, non ſeulement avec ſincerité, mais même avec inquiétude. Autrement elle le fuit, non par elle-même, puiſqu'au contraire elle va au devant des hommes, mais à cauſe de tout ce qui la repouſſe & qui l'éloigne de lui. C'eſt pour cela que l'Ecriture l'avertit (*i*) d'acheter la vérité, mais de ne la jamais vendre ; parce qu'il faut ſouvent qu'il en coûte beaucoup pour l'avoir & pour la retenir, & qu'il ne faut rien épargner pour l'un & l'autre.

XII. Mais le ſecret le plus ſûr pour la trouver, eſt de ſçavoir en profiter quand on l'a trouvée. Je parle de celle qui vient par le conſeil & le miniſtere d'autrui. Il faut la recevoir avec joye & avec reconnoiſſance, & prouver que

(*i*) Veritatem eme, & noli vendere ſapientiam. *Proverb.* C. XXIII. v. 23.

que ce ſentiment eſt ſincere, en faiſant uſage des avis qu'on a reçus. Par ce moyen on en conſerve la ſource : ils viennent de toutes parts ; & la prudence qui les ſçait diſcerner, ne rejette que les inutiles, & ne neglige aucun des néceſſaires.

XIII. Un Empereur (*k*) fort ſage en uſoit ainſi. (*l*) Il trouvoit bon que tout le monde lui dît ſon ſentiment avec liberté. Il l'écoutoit avec attention ; & il en profitoit, quand on lui marquoit ce qu'il pouvoit reformer ou changer dans le gouvernement : bien différent en cela de Tibere, qui (*m*) quoiqu'ennemi de la Flaterie, ne pouvoit ſouffrir la liberté ; & qui craignoit les avis & les conſeils, dans le temps qu'il témoignoit une grande averſion des loüanges. On ne ſçavoit comment traiter avec lui, ni quel étoit le milieu entre le menſonge & la vérité, capable de le ſatisfaire : mais ce caractère, qui paroît fort ſingulier, eſt celui de tous les Princes qui ont aſſez d'eſprit & de courage pour ne pouvoir ſouffrir la Flaterie, mais qui ne veulent pas qu'on leur donne des avis qu'ils ne demandent point, & qui regardent comme une liberté indiſcrete, le zèle de ceux qui tâchent de les éclairer. Le nombre de ces Princes eſt petit, parce qu'ils ont preſque tous beaucoup d'inclination à être louez.

(*k*) *Alexandre Severe.*

(*l*) Moderationis tantæ fuit, ut ſibi ab omnibus liberè quæ ſentiebant dici cuperet : & cùm dictum eſſet, audiret ; & cum audiſſet, ita ut res poſcebat, emendaret & corrigeret. *Pag.* 24.

(*m*) Anguſta & lubrica oratio ſub Principe qui libertatem metuebat, adulationem oderat. *Tacit. L.* 2. *Annal. pag.* 74.

louez : (*n*) mais tous ceux qui s'élevent au deſſus de cette baſſeſſe, ſans aimer ſincerement la vérité, ſans la chercher, ſans la recevoir avec joye lorſqu'on la leur découvre, s'expoſent à conſerver de grands défauts, & à ſe borner à des vertus très-médiocres.

CHAPITRE XIV.

Pour conſerver l'amour de la Verité, & pour en être bien inſtruit, le Prince doit s'attacher des perſonnes qui n'aiment qu'elle. Caractère de ces perſonnes. Uſage qu'il faut faire de leur mérite.

ARTICLE I.

Pour conſerver l'amour de la Vérité, & pour en être bien inſtruit, le Prince doit s'attacher des perſonnes qui n'aiment qu'elle.

I. IL eſt évident, par tout ce qui a été dit juſqu'ici, que les Princes même bien intentionnez parviennent difficilement juſqu'à la vérité, ou parce qu'ils ne la cherchent pas avec aſſez de ſoin, ou parce que les perſonnes qui les environnent conſpirent à la leur cacher. Le ſeul remede à ces deux inconveniens eſt de faire choix de quelques Amis, qui n'ayent d'autre intérêt que celui du Prince, qui ayent reçu de lui, non ſeulement la liberté, mais

(*n*) Non vides quemadmodum illos in præceps agat extincta libertas? *Senec. L. 6. de Benefic. Cap. 30.*

mais un commandement exprès de lui dire tout ce qu'ils penſent, & qu'il puiſſe conſulter dans toutes les occaſions, avec une confiance ſans réſerve.

II. Mais je ſupplie le Prince d'obſerver avant tout, que ſi ces hommes tiennent à lui par d'autres liens que ceux d'une affection également tendre & reſpectueuſe, je ne répons plus de leur fidélité : & que ſi, de ſon côté, il ne s'attache à eux par un ſentiment ſincere de bonté & de reconnoiſſance, je ne ſçaurois répondre qu'ils lui ſoient utiles. Il faut que la correſpondance ſoit mutuelle, que l'amour de la vérité ſoit le principe d'une union ferme & durable, & que, de part & d'autre, on comprenne qu'on a le même intérêt : autrement tout ne ſeroit qu'une cérémonie, & l'on s'en dégoûteroit bientôt des deux côtez.

III. Les Princes qui ne ſont occupez que de leur majeſté, n'entendront point cela. Ils croiroient s'abaiſſer, s'ils choiſiſſoient des Amis entre leurs ſujets. Ils en exigent du reſpect, & les diſpenſent du reſte ; & pour eux, ils ne connoiſſent que leur autorité, & la mettent à la place de tout.

IV. Ils ne ſçavent pas ce qu'ils perdent (*o*) en demeurant ainſi retranchez dans leur Grandeur, & comme ſéparez du commerce des autres hommes. Cette fierté qui les porte à renoncer aux ſentimens humains, les dégrade, au

(*o*) Severior illa gravitas vos domo penitus clauſos, & à vobis ipſis quaſi obſeſſos detinet. Quamdiu ergo humanam conditionem aſpernamini, ne hominis quidem perfectionem attingitis. *Syneſ. de Reg. pag.* 19.

au lieu de les élever, & le mépris qu'ils font de l'amitié, la plus précieuſe choſe de l'univers, marque ſeulement qu'ils n'en ſont pas dignes.

V. Ceux qui ont mieux connu la véritable Grandeur des Souverains, ont eu des penſées bien différentes. (*p*) Ils ont cru que dans tout ce que poſſedent les Rois, rien n'égaloit le commerce d'un Ami, qui ajoûte à leur bonheur, en s'y intéreſſant, & diminue leurs peines en y prenant part: qui eſt toûjours ſincere quand il loue, toûjours reſpectueux quand il réprend, toûjours fidèle, quoique tout change.

VI. Ce n'eſt que parce qu'on ne connoit pas (*q*) un bien d'un ſi grand prix, qu'on y eſt indifférent: car ſi l'on en avoit une juſte idée, on ne ſe croiroit point heureux quand on en ſeroit privé, & l'on mettroit ſa gloire auſſi-bien que ſa félicité à l'acquerir & à la conſerver. Il eſt donc important qu'un Prince ſçache ce que c'eſt qu'un Ami digne de lui; & que, ſur la peinture que je vais lui en faire, il cherche toute ſa vie avec application ceux qui lui paroîtront y reſſembler.

(*p*) Nam quæ ulla Rege dignior poſſeſſio quàm amici conſortium? Quis ſecundarum rerum particeps jucundior? Quis in adverſis fortunæ caſibus tolerandis ſtabilior? Quis in laudando ſincerior. Quis in acriter objurgando minus moleſtus? *Syneſ. de Reg. p.* 11.

(*q*) Exoleverat priſcum mortalium bonum amicitia, *diſoit un grand homme à l'Empereur Trajan*, cujus in locum migraverant aſſentationes, blanditiæ, & pejor odio amoris ſimulatio... tu hanc pulſam & errantem reduxiſti. Habes amicos, quia amicus ipſe es: neque enim, ut alia ſubjectis, ita amor imperatur. *Paneg. Traj. p.* 234.

ARTICLE II.

Caractère de ces perſonnes.

Première qualité.

I. Sa première qualité eſt, d'être profondément ſecret, de l'être à toute épreuve, & de l'être ſans peine, ſans avoir beſoin pour cela de beaucoup de réflexions, & ſans qu'il lui en coûte pour ſe retenir. Il le ſera, ſans affecter de le paroître. Il ne montrera point, par un air myſtérieux, qu'il cache quelque choſe. Il n'en laiſſera point entrevoir une partie, en ſe contentant de ſupprimer l'autre. Il n'approchera jamais de ce qu'il doit taire, ni ne ſouffrira qu'on le conduiſe à ce dangereux voiſinage par des queſtions. Il les arrêtera toutes dès le commencement, de peur que ſes réponſes ſur les unes, & ſon ſilence ſur les autres, ne le découvrent; & il accoûtumera tout le monde, même ſes meilleurs Amis, à ne lui jamais rien demander ſur tout ce qui peut regarder ou le Prince, ou les choſes qu'il lui confie. Si cette première qualité lui manquoit, ou ſi elle n'étoit pas auſſi parfaite que je viens de le dire, toutes les autres ne le rendroient pas digne de l'amitié du Prince, qui ſeroit obligé de prendre des précautions, de ſe meſurer, de ſe défier: ce qui eſt abſolument incompatible avec la confiance ſans bornes, dont il s'agit.

Seconde qualité.

II. Il aura une grande capacité pour les affaires, pour les conduire, pour les prévoir. Il ne donnera que de ſages conſeils, & ſera également éloigné de la lenteur & de la témérité.

rité. Il ſçaura ſe précautionner contre les dangers, & trouver des remedes aux inconveniens. Il ne s'étonnera pas dans les contretemps, & ne s'abandonnera pas à une douleur inutile. Il aura de la tranquillité, mais par raiſon & par lumiere, plutôt que par tempérament; & il ſera toûjours en état de conſoler le Prince par le fonds de ſageſſe & de reſſources qui ſeront en lui.

Troiſième qualité.

III. Il ne déſirera rien pour lui-même, & il ſera univerſellement ſans prétentions pour lui, pour ſa famille, pour ſes amis. Il ſera toûjours tel. La faveur ne le changera pas. La confiance du Prince le laiſſera dans la même ſituation où elle l'avoit trouvé; & il ne tâchera pas de la conſerver par d'autres voyes, que celles qui la lui auront fait mériter.

Quatrième qualité.

IV. Son déſintéreſſement ſera fondé ſur un éloignement ſincere de toute charge & de tout emploi. Il les craindra, comme funeſtes ordinairement à la vertu, comme environnez de périls, comme des occaſions de beaucoup de fautes. Ce ne ſera point par une diſſimulation étudiée, mais par conſcience & par lumiere, qu'il les évitera. Ce ne ſera point dans le deſſein d'obtenir plus, qu'il refuſera moins. Ce ne ſera point un apas & un amorce que ſa modeſtie, pour éblouïr le Prince. Ce ſera une vertu ſincere, ennemie de l'artifice, & que le tems découvrira, ſans la pouvoir affoiblir.

Cinquième qualité.

V. Il aura pour le Prince un attachement très-reſpectueux & très-tendre : mais il ſera toûjours prêt à ſe retirer quand le Prince voudra.

dra. Il ne ſongera point à ſe rendre neceſſaire. Il ne formera point de liaiſons ſecretes avec des perſonnes puiſſantes, pour s'affermir dans ſa place. Il ne prendra aucunes précautions pour l'avenir. Il demeurera par reſpect puor la Providence qui l'a appellé. Il ſe retirera par le même motif, quand elle lui rendra ſa liberté. Il ſera ſans racines, & il aura toûjours moins de peine à retourner dans la retraite, qu'il n'en avoit eu à la quitter.

Sixième qualité.

VI. La confiance dont le Prince l'honore, ne ſervira qu'à le rendre plus humble. Il ne changera rien dans ſon premier état. Il conſervera les mêmes dehors, la même ſimplicité, la même modeſtie, parce qu'il conſervera les mêmes ſentimens. Il ne tirera point avantage de ce que le Prince lui dira, pour exiger qu'il lui diſe plus. Il remarquera ſeulement, s'il ſe retire & ſe refroidit, mais il le remarquera, ſans écouter de vaines défiances, & ſans prendre de légeres inégalitez pour des diſpoſitions permanentes. Son unique attention ſera à rendre le Prince meilleur & plus juſte, s'il eſt poſſible, & à veiller ſur ſoi-même, de peur qu'il ne s'affoibliſſe en s'occupant d'un autre ſoin.

Septième qualité.

VII. A quelque dégré que parvienne la confiance du Prince, & l'autorité qu'il lui donnera, jamais il ne promettra rien, qu'après l'avoir conſulté. Jamais il ne montrera d'autre pouvoir que celui de ſon maître. Jamais il n'attribuera les graces à ſon propre crédit, à ſes ſollicitations, à ſa dextérité à menager le Prince. Jamais il ne ſe déchargera des refus, pour faire retomber ce qu'ils ont d'o-

dieux & de dur ſur le Souverain. Il ne ſe montrera jamais au lieu de lui, & jamais plus juſte & plus porté à faire plaiſir que lui. Il ne le flatera pas; mais il ſe taira. Il ne juſtifiera pas toûjours ſa conduite; mais après avoir fait ſon devoir en ſecret, en parlant au Prince, il ne ſe vantera pas en public de l'avoir fait.

Huitième qualité.

VIII. Rien ne ſera plus oppoſé à ſon caractère que de vendre ſon crédit, ſes recommandations, ſes bons offices auprès du Prince. Il aura en horreur cette honteuſe corruption; & il s'appliquera de toutes ſes forces à la bannir de la Cour. Perſonne ne pourra ſe vanter de lui avoir fait accepter quoi que ce ſoit, ni de l'avoir rendu plus riche. Il aura ſur les petites choſes la même délicateſſe que ſur les grandes. Aucun préſent, ſous aucune forme, n'entrera dans ſa maiſon. Ses domeſtiques ſeront auſſi purs que lui. S'ils ne l'étoient pas, ils ſeront exclus, dès que leur conduite ſera connue, & il employera des moyens ſûrs pour en être averti. Le Prince ſeul aura droit de lui faire du bien: mais ſi celui dont je fais ici le caractère, eſt tel que je le déſire, il obtiendra du Prince même qu'il lui ſoit permis de le refuſer.

Neuvième qualité.

IX. Il ſe chargera avec plaiſir des recommandations des pauvres, & des prieres des perſonnes qui ſont ſans protection. Il ſe rendra leur Avocat, après s'être rendu Juge de de leurs demandes. Il verra s'il eſt néceſſaire que le Prince en ſoit informé: car il ne lui portera pas inutilement ce qui peut être reglé par une autre voye. Il croira avoir obtenu pour lui-même, tout ce que les perſonnes qui ſont

ſans

ſans crédit auront obtenu par ſon moyen ; & il trouvera très-bon que le Prince lui impute comme des graces, toutes celles qu'il accordera aux pauvres en ſa faveur.

Dixième qualité.

X. Il ne connoîtra point d'autres biens que la perfection du Prince, & le bien public. Ces deux choſes, qui ſont inſéparables, lui tiendront lieu de tout. Il y rapportera tous ſes ſoins, & toutes ſes actions. Il ne ſera content qu'à proportion de ce qu'il y aura contribué. Il ne ſera affligé qu'à proportion de ce qu'il y trouvera des obſtacles. Il ne ſe conſolera d'être ſorti de ſa retraite que par l'eſpérance d'y réüſſir ; & s'il arrive qu'il y retourne, il ſubſtituera les deſirs & les prieres auprès de Dieu, aux ſoins dont il ſera déchargé.

Onzième qualité.

XI. Le fondement de ces excellentes diſpoſitions, ſera une ſolide Pieté : ſans quoi elles ne ſeroient ni parfaites, ni conſtantes. Il aura dans toutes ſes actions un motif encore plus grand & plus élevé que ſes actions. Il aura toûjours devant les yeux, celui dont le Prince n'eſt que le Miniſtre. C'eſt à lui qu'il déſirera de plaire. C'eſt de lui qu'il attendra tout ; & il ne conſentira à n'avoir ici aucune recompenſe, que parce qu'il en eſpérera une autre plus digne de ſa vertu.

ARTICLE III.

Uſage que le Prince en doit faire.

I. Un Prince qui ſeroit aſſez heureux pour trouver un homme ſi grand en toutes manières,

ſe croiroit-il déshonoré, en le traitant comme un Ami? (r) Que peut-il avoir dans l'étendue de ſes Etats qui lui ſoit comparable? Et à qui accordera-t-il l'eſtime, l'affection, l'amitié, en un mot, la plus tendre, s'il ne l'en juge pas digne?

II. A quel uſage ne peut-on pas mettre un homme d'un mérite ſi univerſel? (s) Avec qui déliberera-t-on plus ſûrement? Dans le cœur de qui répandra-t-on le ſien avec plus de liberté? Qui s'intéreſſera plus véritablement que lui à tout ce que l'on confiera à ſa ſageſſe & à ſa diligence? Quelle converſation ſera plus aimable que la ſienne? Où trouvera-t-on une approbation plus ſincere quand on l'aura méritée? (t) Et ſi l'on a des défauts, où trouvera-t-on tant de lumiere avec tant de charité & de prudence, pour en avertir?

III. (v) Dans une grande élevation, où l'on

(r) Tunc maximè Imperator, cùm amicum ex Imperatore agit. Etenim cum plurimis amicitiis fortuna Principum indigeat, præcipuum eſt Principis opus amicos parare. *Paneg. Traj. p.* 234.

(s) Fidele conſilium, aſſidua converſatio, ſermo comis, & ſine adulatione jucundus; aures, ſi deliberare velit, diligentes; tutæ ſi credere. *Senec. L. 6. de Benef. Ep.* 29.

(t) Non cenſor odioſus, ſed jucundus monitor. *Theophilact. P.* 2. *c.* 16.

(v) Monſtrabo tibi cujus rei inopiâ laborent magna faſtigia: quid omnia poſſidentibus deſit: ſcilicet ille, qui verum dicat, & hominem inter mentientes ſtupentem, ipſaque conſuetudine pro rectis blanda audiendi ad ignorantiam veri perductum, vindicet à conſenſu, conſentuque falſorum. *Senec. L. 6. de Benef. Cap.* 30.

l'on eſt expoſé à mille frivoles admirateurs, qui ne ſçavent en quoi conſiſte la véritable félicité, combien eſt-il néceſſaire qu'un Prince ait auprès de lui un homme éclairé & fidèle qui le ſoutienne contre le torrent des erreurs populaires; qui lui diſe en ſecret, tout le contraire de ce qu'il entend en public; qui le faſſe ſouvenir de ce qu'il eſt, de ce qu'eſt ſa Grandeur, de ce que ſont tous les biens dont on le regarde comme le maître? Sans cet homme incorruptible, l'enchantement du menſonge prévaudroit enfin: car on s'accoûtume à juger comme la multitude, quand on n'entend que la multitude; mais la vérité montrée de tems en tems & à propos, diſſipe l'illuſion qui commençoit à ſe former, & fait évanouïr tous les nuages que les préjugez des hommes avoient déja répandus.

IV. (*x*) Il n'eſt preſque pas poſſible de conſerver dans une grande proſpérité des ſentimens équitables & moderez: & ce ſont deux choſes comme oppoſées, de paroître heureux ici, & de ne pas ſe perſuader qu'on l'eſt en effet. L'inclination ſecrette du cœur, qui aime à ſe fixer ici & à y trouver ſon repos, affoiblit toutes les idées des biens plus reéels & plus ſolides; mais dont les ſens ne ſçauroient juger. (*y*) Le Prince alors a beſoin d'un Avocat qui plaide pour la raiſon contre les ſens, qui le rappelle à lui-même quand il commence à chanceller & à s'éblouïr, & qui, n'étant pas

(*x*) Quaſi iſta inter ſe contraria ſint, bona fortuna & mens bona: ita meliùs in malis ſapimus, ſecunda rectum auferunt. *Senec. Epiſt. 94. p. 597.*

(*y*) Neceſſe eſt admoneri, & habere advocatum bonæ mentis. *Senec. Ibid.*

expoſé au même péril que lui, le connoiſſe mieux, & en ſoit plutôt allarmé.

Car il y a des dangers dont les ſuites ſont très-funeſtes, mais qui ſont couverts & ſi difficiles à diſcerner dans les commencemens, que c'eſt rarement celui qui eſt prêt à y tomber qui s'en apperçoit. Il faut que ce ſoit un autre qui l'avertiſſe; parce que, pour découvrir le danger dans ces occaſions, il faut n'avoir point d'intérêt à ſe le diſſimuler, & que celui qui en eſt ſi près, ne s'eſt mis en cet état, que par un ſecret affoibliſſement qui a déja fait impreſſion ſur ſon cœur.

VI. Il faut alors qu'un Ami attentif & courageux ſe mette entre le Prince & le danger, qu'il lui montre où il va ſe précipiter; qu'il l'arrache avec quelque violence d'un ſi pernicieux voiſinage; & qu'il aime mieux déplaire un moment à ſa paſſion, que de lui déplaire à lui-même pour toûjours, en la laiſſant fortifier par ſa négligence. Mais qui ſera cet Ami? Comment l'avoir au beſoin? Le trouvera-t-on parmi des Courtiſans dominez par leurs intérêts? On connoîtra pour lors s'il méritoit d'être cherché, & ſi c'étoit ſe dégrader, que de s'attacher par une amitié ſincere un homme capable d'une affection ſi déſintéreſſée & ſi courageuſe.

VII. Mais indépendemment de ce que je viens de dire, comment un Prince ſe ſuffira-t-il à lui-même pour toutes choſes? Et comment trouvera-t-il en lui ſeul, tout ce que les autres hommes cherchent dans leurs Amis? (z) La Souveraineté éteint-elle la nature? N'a-

(z) Permittite illi, *diſoit l'Empereur Antonin de*

N'a-t-on plus de ſentimens parce qu'on eſt Roi? N'a-t-on jamais beſoin de conſolation & de force quand on eſt ſur le Trône? N'eſt-on jamais affligé, incertain, abattu? Ne trouve-t-on aucune douceur à répandre ſa douleur dans le ſein d'un autre? Ou eſt-il indifférent aux Rois de choiſir pour cela un Ami fidèle, ou de prendre quiconque s'offre à eux, ſans diſcernement?

VIII. Ils ſont en effet quelquefois reduits à cela, & à quelque choſe même de plus indigne, pour avoir mis leur gloire à n'avoir beſoin de perſonne. Comme ils ſont hommes, malgré leur fierté, & ſouvent très-foibles, & qu'ils ſuccombent en ſecret à des ſentimens qu'ils diſſimulent en public; ils s'en déchargent ou à des Femmes, peu capables de les ſoutenir, ou à des Domeſtiques peu importans & peu dignes de leur confiance, & ils ſe privent de toute la conſolation, & de toutes les reſſources qu'ils trouveroient dans un Ami du premier ordre.

IX. Quand il ne leur ſeroit pas néceſſaire pour eux-mêmes, il le ſeroit certainement pour la conduite de leur Etat. Car ſon principal miniſtere eſt, de les aider à diſcerner le mérite des perſonnes de tous les états, & à remplir par ce moyen dignement les places; de les avertir des abus importans; & de leur ſuggerer des remedes efficaces pour les reprimer; de contribuër à leur faire obſerver les Fia-

de Marc-Aurele, qui pleuroit la mort de celui qui l'avoit elevé, ut homo ſit: neque enim vel Philoſophiæ vel Imperium, tollit affectus. *Jul. Capitol. in vitâ Antonini Pii. pag.* 139.

Flateurs & les perſonnes baſſement intéreſſées, & à les éloigner. Nous avons vû dans les Chapitres précedens, que tout cela étoit eſſentiel, & que rien de cela ne pouvoit s'exécuter par des hommes qui auroient d'autres intérêts que ceux du Prince, & d'autres vûës que celle du bien public. Il a donc été démontré, que (*a*) ſans des Amis ſemblables à celui dont j'ai fait le caractère, aucun Prince ne remplira dignement ſes devoirs, & qu'il ne ſera jamais bien inſtruit de la vérité que par leur moyen.

X. Comment, par exemple, un Prince, qui ne conſultera que ſes Miniſtres ou ſes Courtiſans, évitera-t-il les piéges qui lui ſont tendus par la conſpiration d'un petit nombre de perſonnes, qui occupent les premières places auprès de lui & les premiers emplois; qui ont intérêt à ſe menager les uns les autres, à lui cacher une partie de ce qui devroit lui être connu & à s'accorder ſur divers points, malgré leurs intérêts différens, leurs jalouſies, leurs haines ſecretes, pour ſe rendre ſeuls les maîtres des affaires, pour borner à eux ſeuls la confiance du Prince, & (*b*) pour le tenir comme captif dans l'étroite enceinte dont ils l'ont environné?

XI. Un homme uniquement attaché au Prince, fût-il ſeul, & ſans aucun autre qui lui ref-

(*a*) Naturæ defectum ſupplens amicos in communionem adſciſcit, vim quodammodo ſuam multiplicans. Ita enim fiet, ut & omnium oculis videat; & omnium auribus audiat, omniumque animis in unum conſentientibus conſilium capiat. *Syneſ. de Regno. pag.* 11.

(*b*) Claudentes Principem ſuum, & agentes ante omnia ne quid ſciat. *Lamprid. in vit. Alexand. pag.* 223.

reſſemblât, ſeroit capable de diſſiper & de rompre ce funeſte complot contre la liberté de ſon maître: & s'il étoit ſoutenu par un ſecond & par un troiſième d'une égale probité, quelle ligue & quel artifice pourroient, ou ſe cacher, ou ſe maintenir contre des témoins ſi éclairez & ſi incorruptibles?

XII. Il eſt donc ici queſtion de tout, puiſqu'il s'agit d'un point dont tout le reſte dépend. Le Prince ne ſçauroit y être trop attentif, ni en peſer avec trop de maturité les conſequences. S'il eſt aſſez heureux pour trouver des hommes, tels que je les ai dépeints, il doit en faire un extrême cas, & ſe les attacher par les ſeuls liens qui ſoient dignes d'eux, qui ſont ceux de la confiance & de l'amitié: & s'il n'en a point encore trouvé de tels, il doit tout employer pour les découvrir, & ne s'arrêter dans ſes récherches, que lorſque ſes ſoins auront réüſſi.

CHAPITRE XV.

Les perſonnes véritablement dignes de la confiance du Prince ſont rares. On en peut trouver, & comment. Moyens de les conſerver.

ARTICLE I.

Les perſonnes véritablement dignes de la confiance du Prince ſont rares.

I. JE ſuis perſuadé que lorſque je marquois (*c*) les qualitez de ceux que le Prince pouvoit honorer en toute ſûreté de ſa confiance, &

(*c*) *Dans le Chapitre précedent.*

& même de ſon amitié, l'on ſe diſoit à ſoi-même, ou que de tels hommes ne ſe trouvoient point, ou qu'ils étoient extrêmement rares. Je conviens qu'ils ſont rares : mais cela ne doit ſervir qu'à en augmenter le prix, & à faire voir combien un Prince ſeroit injuſte & malheureux, s'il mettoit ſa Grandeur à les négliger, en les confondant avec les autres hommes, ou même à les éloigner, en leur préférant ceux qui n'ont pas leur mérite.

II. C'eſt néanmoins ce qui arrive à la plupart des Souverains. (*d*) Ils ont tout, excepté des Amis fidèles, & ils ne ſentent preſque jamais qu'ils n'en ont aucun. L'abondance & l'éclat qui les environnent, leur cachent cette ſecrete indigence. Ils prennent pour Amis, tous ceux qui le ſont de leur fortune ; & ils croyent être l'objet de cette foule d'admirateurs, qui n'aiment qu'eux-mêmes, & qui ſont très-capables d'adorer la Grandeur, en mépriſant celui qui l'a. Les particuliers pourroient être plus heureux, s'ils ſçavoient profiter de l'avantage que leur donne leur condition, de diſcerner, ſi c'eſt à eux ou à leurs biens qu'on eſt attaché, parce qu'ils ont infiniment moins de choſes qui puiſſent ſatisfaire la cupidité de ceux qui paroiſſent leurs Amis : (*e*) mais il faut avouer,

(*d*) Neminem tam altè ſecunda poſuerunt, ut non illi eò magis amicus deſit, quia nihil abſit. *Senec. L. 6. de Benef. Cap. 29.*

(*e*) Neſcis quantum ſit pretium amicitiæ, ſi non intelligis multum te ei daturum, cui dederis amicum, rem non domibus tantùm, ſed ſæculis raram, quæ non alicubi magis deeſt, quàm ubi creditur abundare. *Senec. L. 6. de Benef. C. 33.*

avouer, qu'il y en a peu de ſinceres dans tous les états; qu'à peine en trouve-t-on quelques exemples dans tout un ſiécle; & que les Princes par conſequent, qu'on a plus d'intérêt & de facilité de tromper par les dehors d'un attachement équivoque, vivent ordinairement ſans Amis; & qu'une extrême ſolitude regneroit dans leurs palais, ſi l'on n'en permettoit l'entrée qu'à leurs fidèles ſerviteurs.

ARTICLE II.

On en peut trouver, & comment.

I. Il ne faut pas croire néanmoins que la ſincerité & l'amitié ſoient bannies de l'univers. (*f*) On auroit des Amis fidèles, ſi on l'étoit ſoi-même: mais l'on eſt aimé, comme l'on aime. On demeure renfermé dans ſon propre intérêt, & l'on mérite de n'avoir que ſes propres imitateurs. Si un Prince pouvoit s'élever au-deſſus de cette baſſeſſe, qui le tient courbé vers lui-même, & qu'il eût de nobles ſentimens pour le bien public, & pour tous ceux qui ſeroient capables de l'aider dans ſes grands deſſeins, je ſuis certain qu'il trouveroit des perſonnes dignes de ſon eſtime, & dignes même de ſon cœur. (*g*) C'eſt plus par défaut d'amitié que les Princes manquent d'Amis, que parce qu'on n'en ſçauroit trouver.

Il

(*f*) Habes amicos, quia amicus ipſe es. *Paneg. Traj.*

(*g*) Multos tibi dabo, qui non amico, ſed amicitiâ careuerunt. *Senec. Epiſt. 6.*

Il y en a : mais on ne les connoît point. Il y en auroit même beaucoup, ſi quelqu'un d'entre eux accrédité s'appliquoit à les découvrir : mais les Flateurs obſedent les Princes, & les Flateurs n'ont garde de leur faire connoître des hommes ſi ennemis de la Flaterie.

II. La preuve de ce que je dis eſt évidente par l'Hiſtoire des grands Princes qui ont mérité des Amis fidèles, & qui en ont eu. Je ne citerai ſur cela ni Charlemagne, ni S. Louis, qui avoient ſçu s'attacher les hommes de la plus grande probité : je me contenterai de l'exemple de quelques Empereurs Romains, qui, tout infidèles qu'ils étoient, avoient ſçu faire un choix excellent de quelques Amis ; parce qu'un tel exemple eſt plus capable d'animer un Prince, ou pour le moins de le couvrir de honte, s'il refuſe de l'imiter.

III. (*h*) L'Empereur Antonin s'étoit attaché des Amis ſi fidèles & ſi déſintéreſſez avant ſon élevation à l'Empire, que le changement de ſon état n'en fit aucun dans leur conduite. Ils furent toûjours auſſi ennemis de l'ambition & de l'avarice, auſſi zèlez pour lui, auſſi jaloux de ſa véritable gloire, auſſi éloignez d'abuſer de leur crédit & de la confiance dont il les honoroit.

IV. (*i*) Avant lui, Tite n'avoît pas été moins

(*h*) Amicis ſuis in Imperio ſuo non aliter uſus eſt quàm privatus : quia & ipſi nunquam de eo per fumum aliquid vendiderunt. *Jul. Cap. in vit. Antonini Pii. Pag.* 140.

(*i*) Amicos elegit, quibus etiam poſt eum principes, ut & ſibi, & Reipublicæ neceſſariis, acquiverunt. *Suet. in vit. Titi. C.* 7.

moins heureux dans le choix de ſes Amis, parce qu'il y avoit apporté le même diſcernement, & la même exactitude. (*k*) Et après lui Marc-Aurele ſçut aſſembler un ſi grand nombre d'honnêtes gens, pleins de ſçavoir & de mérite, que non ſeulement il s'eſtimoit heureux de pouvoir prendre leurs avis ſur toutes ſortes d'affaires, mais qu'il ſe faiſoit même un honneur de leur ſoûmettre le ſien.

V. (*l*) Alexandre Severe eut la même attention à chercher dans tout l'Empire, & à réünir auprès de lui des hommes dignes de ſa confiance, quoiqu'il fût par lui-même très-éclairé, & qu'il trouvât dans les ſages conſeils de Mamée, ſa mere, ce qui auroit pû lui manquer. » Ses Amis, dit ſon Hiſtorien, furent » juſtes, intègres, pleins d'honneur & de reli» gion, ſincerement attachez à leur Prince, » qu'ils reſpectoient les premiers, & à qui ils » déſiroient d'attirer le reſpect de tous les au» tres. Ils ne mettoient ni leur faveur, ni quoi » que ce ſoit, à prix. Ils faiſoient profeſſion » de dire toûjours la vérité, & de ne jamais » mentir. Ils répondoient avec zèle aux deſſeins » &

(*k*) Æquius eſt, *diſoit-il*, ut ego tot & talium amicorum conſilium ſequar, quàm ut tot & tales amici meam unius voluntatem ſequantur. *Jul. Capitol. in vit. Marc. Antonini. pag.* 147.

(*l*) Alexander & ipſe optimus fuit, & optimæ matris conſiliis uſus eſt, & tamen amicos ſanctos & venerabiles habuit, continentes religioſos, amantes Principis ſui, & qui de illo nec ipſi riderent, nec riſui eſſe vellent: qui nihil venderent, nihil mentirentur, nihil fingerent, nunquam deciperent exiſtimationem Principis ſui, ſed amarent. *Lamprid. in vit. Alexand. p.* 223.

» & à l'attente du Prince, qui ſe fioit à eux, » & dont ils méritoient la confiance par leur » ſincere attachement pour lui.

VI. Seroit-il poſſible que de tels hommes ne ſe trouvaſſent plus, & qu'ils ne fuſſent déſormais qu'en idée, après avoir été ſous tant de Princes infidèles? Pour moi, je ſuis perſuadé, que quand on voudra reſſembler aux Empereurs qui ont eu de ſi ſinceres Amis, pluſieurs hommes reſſembleront aux Amis de ces Empereurs. Ce n'eſt pas le mérite qui manque dans chaque nation, ni dans chaque ſiécle, mais l'attention à le découvrir, la connoiſſance de ce qu'il vaut, & le ſecret de l'employer. On paſſe par deſſus ſans le voir: on ne ſçait à quoi le mettre, après l'avoir vû, & l'on va même juſqu'à le rejetter, comme n'étant qu'incommode.

VII. Si le Prince lui-même n'a beaucoup de mérite, il ne ſçait ce que c'eſt qu'un grand mérite. Il faut qu'il ait le premier les qualitez qu'il cherche dans les autres, & qu'il ſoit encore plus parfait que les Amis qu'il ſe veut aſſocier, pour les démêler dans la foule, & pour les attirer. Devant un homme de peu d'eſprit, tout eſt égal: & devant un homme médiocre, tout eſt de même taille que lui. Le diſcernement & le goût ſont des qualitez rares: & le clinquant pour de certains yeux brille bien plus que l'or.

VIII. Dès qu'on aura témoigné qu'on veut & qu'on cherche certains hommes d'un caractère au deſſus du commun, ces hommes ne ſeront plus ſi rares. On ne trouvera peut-être pas d'abord ce qui ſeroit le plus parfait; mais on y arrivera par dégrez. Un homme de probité en connoît d'autres. Un homme déſintéreſ-

reſſé, par cette ſeule qualité, eſt en état de chercher utilement un mérite plus parfait que le ſien, & de le produire au Prince, ſans en être jaloux. L'important eſt de commencer, quoique les commencemens ſoient foibles. Au moins faut-il le déſirer & eſpérer de réüſſir: car c'eſt un malheur ſans comparaiſon plus grand de ne rien chercher, que de ne rien trouver.

IX. Quand un Prince a des intentions droites, & qu'il demande ſincerement à Dieu un homme de ſa main, pour lui ſervir de conſeil, Dieu écoute ſa priere, & c'eſt l'Ecriture qui nous en aſſure: mais elle ſuppoſe que la bonne vie ſoutiendra la priere, & qu'on aura une grande idée de la grace qu'on demande. C'eſt pour cela qu'elle commence par l'éloge d'un Ami fidèle, & qu'elle ajoute enſuite, que le moyen de l'obtenir, eſt de craindre Dieu, qui peut ſeul accorder un homme d'un tel mérite. » (m) Un Ami fidèle, dit le St. Eſprit, eſt » une défenſe invicible. Qui l'a trouvé, a trou» vé un tréſor. Rien ne lui peut être compa» ré. L'or & l'argent ne ſont rien au prix de ſa » fidélité. Un Ami fidèle eſt un remede pour » nous aſſurer la vie & l'immortalité; & ceux » qui craignent Dieu le trouveront. « Voilà certainement le moyen le plus ſûr: mais dès-lors on doit comprendre ce que c'eſt pour un Prince qu'un tel Ami; & quel malheur ce ſeroit pour lui que Dieu le lui refuſât.

X. Un Ami de ce caractère & auſſi parfait que l'Ecriture nous le repréſente, peut tenir lieu de beaucoup d'autres; & le Sage nous avertit en effet de le bien diſtinguer de tous ceux qui

(m) *Eccleſiaſt. C. VI. v. 14. 15. & 16.*

auront une partie de ſes bonnes qualitez, ſans les avoir toutes. » (*n*) Accordez, dit-il, vo» tre amitié à pluſieurs perſonnes: mais choi» ſiſſez pour Conſeiller entre mille.

XI. Il ſemble que le Prince devroit ſe le réſerver, ſans l'attacher à aucun emploi qui le ſéparât de lui. Les autres qui lui ſeroient inférieurs en lumieres ou en vertu, rempliroient utilement des places moins expoſées à la tentation: car l'entiere confiance du Prince eſt un bien très-délicat, & l'on ne doit mettre un tel dépôt que dans des mains infiniment ſûres.

XII. Il faut néanmoins bien obſerver, que cet homme que le Prince préfere aux autres, ne ſe préferera lui-même à perſonne, s'il a tout le mérite qu'on penſe. Il ſervira de lien à tous les autres Amis. Il ne ſongera qu'à faire valoir leurs bonnes qualitez & leurs talens; & bien loin d'être jaloux de ſon autorité, il déſirera que tout ſe faſſe par conſeil, que rien ne ſe décide par faveur, & que le Prince ſoit ſeulement mis en état de bien juger, mais que ce ſoit toûjours lui qui juge. Il refuſera dans ce deſſein toute charge & tout emploi, afin qu'il n'ait que l'autorité que donne la ſageſſe, & qu'il ne ſoit conſideré qu'autant qu'il ſera bien.

ARTICLE III.

Moyens de les conſerver.

I. La queſtion eſt de conſerver au Prince un tel homme, & le petit nombre de ceux qui lui

(*n*) Multi pacifici ſint tibi, & Conſiliarius ſit tibi unus de mille. *Eccleſ. C. VI. v. 6.*

lui reſſemblent & qui lui ſont unis. La choſe eſt bien plus difficile qu'on ne croit; & l'expérience a toûjours fait voir, que ſi un Ami fidéle eſt un bien fort rare, c'eſt une ſageſſe encore plus plus rare, que celle qui apprend à le conſerver.

II. Le Prince doit s'attendre à mille artifices qu'on employera contre ſon fidèle ſerviteur. On mettra tout en uſage pour le détruire dans ſon eſprit, pour l'en dégoûter, pour le lui rendre odieux. On tâchera de lui faire comprendre, qu'il s'eſt mis en tutelle, en choiſiſſant un homme ſecretement ambitieux, qui s'applique à le connoître, pour le gouverner, & qui abuſe de ſa confiance pour ſe rendre toûjours néceſſaire. On s'efforcera de lui rendre ſon déſintéreſſement même ſuſpect, comme ne ſervant que de voile à ſes deſſeins pernicieux, qui éclateront quand il ne ſera plus au pouvoir du Prince d'en arrêter l'effet. On ſera attentif à toutes ſes paroles. On interprêtera toutes ſes actions. On rélevera ſes moindres fautes. On fera parler contre lui toutes ſortes de perſonnes en ſecret, & même en public. Les Grands, les Miniſtres, les perſonnes puiſſantes qui le craindront, & qui le regarderont comme leur ennemi, parce qu'il le ſera de toutes leurs paſſions, conſpireront ſi ſouvent & ſi aſſidûment contre lui, qu'enfin le Prince ſe laiſſera ébranler. Et comme il ne faudra qu'un mot pour congédier un homme ſans établiſſement, il ſe réſoudra avec moins de peine à le remercier de ſes ſervices. Il ſe privera ainſi lui-même du ſeul homme qui lui étoit ſincerement attaché, & il le ſacrifiera à la cabale & aux calomnies de ceux qui n'en étoient les implacables ennemis, que parce qu'ils l'étoient

des momens, l'idée de la diſtinction qui eſt entre un Roi & un ſujet.

VII. On ſçait alors commander; mais je ne ſçai ſi on ſçait aimer: & quand on n'aime point, a-t-on des Amis, mérite-t-on d'en avoir d'auſſi parfaits que celui dont il eſt queſtion? Un Prince perd-il quelque choſe de ſon élevation, en la perdant de vûë pour un homme qui s'en ſouvient toûjours? Ne peut-il pas s'en fier à lui pour des inſtans? Et faut-il toûjours l'avertir d'un devoir qu'il n'oublie jamais? (*p*) Ces manières hautes, concertées, gênantes, reſſerrent le cœur & étouffent les penſées. La confiance ſe marque par la liberté, & quand on tient toûjours dans la contrainte un homme ſage & déſintéreſſé, celui-ci comprend enfin qu'on le veut avoir pour valet, & non pour Ami.

VIII. Ces deux conditions ſont très-différentes: mais les Princes y ſont rarement attentifs, & ils s'accommodent mieux pour l'ordinaire d'un homme qu'ils peuvent traiter comme il leur plaît, que d'un autre plus généreux & plus ſenſible. Ils ſont même quelquefois bleſſez de la délicateſſe de ce dernier, comme ſi elle étoit peu différente de l'orgueil: & parce qu'ils mettent l'humilité à ramper devant eux, & à conſentir à tout ce qu'ils veulent, ils ſont offenſez des diſpoſitions contraires, comme ſi elles ne pouvoient naître de la vertu.

IX. Ainſi commence le dégoût du Prince pour un homme du premier ordre, qui l'impor-

(*p*) Neque enim ut alia, ſubjectis, ita amor imperatur: neque eſt ullus affectus tam erectus & liber, nec qui magis vices exigat. *Paneg. Traj.*

portune par les menagemens qui ne ſont pas exigez, mais qu'on voit bien être dûs. On paſſe de-là juſqu'à le craindre, comme trop éclairé, trop égal, trop uniforme. On prend ſa conduite comme une cenſure. On s'imagine que le ſoin qu'il a d'éviter des fautes, ne ſert qu'à le rendre attentif à celles qu'on commet devant lui. On ſe répent de lui avoir trop parlé. On croit qu'il lit dans le cœur ce qu'on ne lui dit plus. On ſe trouve à l'aiſe quand il ne paroît pas, & gêné quand il eſt préſent. Tout cela de part & d'autre eſt ſenti; mais ne l'eſt pas long-tems: car la ſéparation y met fin.

X. Un bon Prince n'en vient point là. Il eſt fidèle à l'amitié, (q) & comme il examine bien à qui il veut l'accorder, il ne change point, à moins qu'on ne ſoit changé. (r) Il place dans ſon cœur celui qu'il honore de ſon affection. Il le voit toûjours avec un goût nouveau. Il eſt bien aiſe qu'il ſçache tout, & qu'il juge de tout. Il conſerve de ſa dignité avec lui tout ce qui eſt néceſſaire aux bienſéances, & bannit le reſte. Il couvre par le mérite ce qui manque à la naiſſance. Il ne croit point s'abaiſſer en converſant d'une manière douce & familiere avec un homme ſupérieur en bien des choſes, quoiqu'inégal par la condition; & il entre dans les ſentimens d'un grand

(q) Amicitias neque facilè admiſit, & conſtantiſſimè retinuit. *Lamp. Auguſte, au raport de Sueton. C. 66.*

(r) In pectore amicus, non in atrio quæritur. Illo recipiendus eſt, illic retinendus, & in ſenſus recondendus. *Senec. L. 6. de Benef. C. 34.*

grand Empereur (*s*) qui condamnoit avec indignation la mauvaiſe fierté des Grands, qui les prive du plus innocent plaiſir de la vie, en leur ôtant celui d'un commerce doux & aimable avec des perſonnes de mérite, mais d'une condition très-inférieure.

XI. Avec de ſi heureuſes diſpoſitions un Prince peut regarder (*t*) la poſſeſſion d'un Ami comme un tréſor, qu'il n'eſt point au pouvoir des autres de lui ravir. Mais je ne laiſſe pas d'être encore en inquiétude, & j'y ſerai toûjours, juſqu'à ce que je ſois aſſuré que le Prince ne donne entrée à aucune paſſion: car c'eſt à cette ſeule condition, qu'un homme, tel que je le lui ſouhaite, peut demeurer auprès de lui. Il deviendra inutile, & enſuite odieux, ſi le Prince s'écarte de la vertu, & s'il refuſe, dans les premiers momens, d'écouter les ſages avis qu'il lui donnera. Les eſprits deviendront alors auſſi oppoſez que les chemins qu'on ſuivra. Il n'y aura plus ni confiance, ni liberté. Les Flateurs entreront en foule, & ſe mettront entre le Prince & ſon fidèle Ami. Ils entretiendront avec ſoin une ſéparation ſi funeſte, & ils rendront autant qu'ils pourront le mal ſans remede.

XII. C'eſt pour cela que l'Ecriture, qui promet au Prince un Ami fidèle, s'il le demande

à

(*s*) In colloquiis etiam humillimorum civiliſſimus fuit, deteſtans eos qui ſibi hanc voluptatem humanitatis, quaſi ſervantes faſtigium Principis, inviderent. *L'Emp. Adrien, au raport de Spartien dans ſa vie. pag.* 132.

(*t*) Tu amicos ex optimis legis: hos provehis & oſtentas, quaſi ſpecimen & exemplar quæ tibi ſecta vitæ, quod hominum genus placeat. *Paneg. Traj. p.* 130.

à Dieu, & s'il a une ſincere pieté, l'avertit dans le même endroit, de conſerver cet Ami par les mêmes moyens qui le lui ont fait obtenir. » (v) Celui qui craint Dieu, trouvera » un ami ſincere, & celui qui craint Dieu, con» ſervera une amitié ſi précieuſe, parce que » ſon Ami ſera tel que lui.

XIII. Que le Prince ſe ſouvienne donc, s'il lui plaît, que c'eſt plus de lui-même qu'il doit ſe défier que d'aucun autre: qu'il perdra les ſecours & les conſeils d'un Ami fidèle, quand il perdra le goût pour la vertu; & qu'il ſera au contraire heureux toute ſa vie, s'il ſçait ſe conſerver, par l'innocence de ſes mœurs & par ſa docilité, un homme ſi propre à lui attirer toutes les perſonnes de mérite. Je le conjure de bien comparer ces deux états, & je ne doute point qu'il ne convienne, » (x) que rien ne » ſe-

(v) Qui metuunt Dominum invenient illum (amicum fidelem) Qui timet Deum æquè habebit amicitiam bonam; quoniam ſecundùm illum erit amicus illius. *Eccl. C. VI. v. 16. & 17.*

(x) Quid me beatiùs, quidve ſecuriùs, [*c'eſt ainſi que S. Bernard fait parler le Pape Eugene*] cum ejuſmodi circa me vitæ meæ & cuſtodes ſpectarem, ſimul & teſtes? quibus omnia mea ſecreta ſecurè committerem, communicarem conſilia; quibus me totum refunderem, tamquam alteri mihi. Qui, ſi vellem aliquatenus deviare, non ſinerent, frænarent præcipitem, dormitantem excitarent. Quorum me reverentia & libertas extollentem reprimeret, excedentem corrigeret. Quorum me conſtantia & fortitudo nutantem firmaret, erigeret diffidentem. Quorum me fides & ſanctitas ad quæque ſancta, ad quæque honeſta, ad quæque pudica, ad quæque amabilia & bonæ famæ provocaret. *S. Bern. L. 4. de Conſiderat.*

» ſeroit égal à ſon bonheur, s'il pouvoit aſſem-
» bler auprès de lui quelques perſonnes vérita-
» blement dignes de ſa confiance, qui fuſſent
» les gardiens auſſi-bien que les témoins de ſa
» vertu, à qui il pût faire part avec ſûreté de
» ſes ſecrets & de ſes deſſeins, pour qui il
» n'eût rien de reſervé, & à qui il pût parler
» comme à ſoi-même; qui ne permiſſent pas
» qu'il prit un mauvais parti, qui l'arrêtaſſent
» ſur le penchant du précipice, qui le réveil-
» laſſent quand il tomberoit dans la langueur,
» dont la modeſtie fût une leçon contre l'or-
» gueil, & la ſage liberté un remede; dont le
» courage & la fermeté fuſſent capables d'en
» inſpirer; dont la foi & la ſainteté fuſſent une
» puiſſante exhortation à tous les devoirs, à
» toutes les vertus, à tout ce qui peut attirer à
» un Prince l'eſtime & l'amour.

CHAPITRE XVI.

Il importe infiniment au Prince de ne pas croire légerement les raports; de ſe déclarer ennemi des Délateurs, & de punir la Calomnie.

ARTICLE I.

Il importe infiniment au Prince de ne pas croire légerement les raports.

I. IL n'eſt pas poſſible que le Prince conſerve auprès de lui une ſeule perſonne de mérite, ni qu'il refuſe ſa confiance à ceux qui en ſont indignes, s'il reçoit ſans précaution les im-

impreſſions qu'on s'efforcera de lui donner, & s'il croit légerement ce qu'on lui aura dit en ſecret.

II. Ce défaut eſt néanmoins celui de tous les Grands: & l'on peut dire d'eux, dans chaque ſiécle, ce que St. Bernard diſoit de tous ceux qu'il avoit connus dans le ſien : (*y*) Qu'aucun n'étoit aſſez précautionné pour ne pas recevoir imprudemment les raports qu'on lui faiſoit au deſavantage des abſens : qu'aucun ne ſe donnoit le ſoin d'en approfondir la vérité; & qu'aucun ne comprenoit, combien il étoit injuſte de ſe prévenir contre des perſonnes très-ſouvent innocentes, ſur la ſimple accuſation de leurs envieux & de leurs ennemis.

III. Les ſuites de cette malheureuſe crédulité ſont infinies, & ce ſeul défaut, s'il eſt négligé, peut faire des maux incroyables à l'Etat, malgré les bonnes intentions de celui qui le gouverne.

IV. Il ne faut donc pas ſe contenter d'en avertir les Princes en général : il faut leur découvrir les ſources ſecretes d'une ſi funeſte facilité à croire le mal, leur donner dès moyens pour éviter les piéges tendus à leur crédulité, & leur repreſenter vivement combien ils ſe dés-

(*y*) Eſt vitium, cujus ſi te immunem ſentis, inter omnes quos novi, qui cathedras aſcenderunt, ſedebis, me judice, ſolitarius. Quia veraciter ſingulariterque levaſti te ſupra te, juxta prophetam. Facilitas credulitatis hæc eſt : cujus callidiſſimæ vulpeculæ magnorum neminem comperi ſatis caviſſe verſutias. Inde eis pro nihilo iræ multæ, inde innocentium frequens addictio, inde præjudicia in abſentes. *S. Bernard. L. 2. de Conſid. C. 14.*

déshonorent, & de quels crimes ils se rendent coupables, en voulant bien être les ministres des passions de ceux qui les trompent, & faire servir à la calomnie, l'autorité même qu'ils n'avoient reçue que pour la punir.

ARTICLE II.

D'où vient la crédulité excessive des Grands.

I. La bonté des Princes est quelquefois la cause de leur crédulité. Ils jugent de la sincerité des autres par la leur: & plus ils sont généreux, moins ils se défient de la basse malignité de ceux qui leur donnent de faux avis. C'est ce que disoit le Roi Assuerus, pour s'excuser de ce qu'il avoit cru trop légerement les calomnies d'Aman contre les Juifs. (z) Les Princes, disoit-il, ont de la franchise & de la candeur. Ils jugent trop facilement que les autres leur ressemblent, & ils sont trompez, parce qu'ils sont eux-mêmes incapables de vouloir tromper.

II. Mais une telle excuse ne décharge point un Prince, qui ne doit pas sacrifier une nation entiere à l'accusation d'un seul homme; qui est obligé d'examiner puisqu'il est juge; qui doit avoir plus de peine à croire le mal de plusieurs que d'un seul; & qui, étant le protecteur de tous ceux qui lui sont soumis, ne peut, sans une extrême injustice, opprimer les uns, parce qu'il croit les autres sinceres.

III.

(z) Aures Principum simplices, & ex suâ naturâ alios æstimantes, callidâ fraude decipiuntur. *Esther. C. XVI. v. 6.*

III. La pente que les Princes ont à croire le mal, vient plus ordinairement de leur défiance exceſſive, & de ce que leurs ſoupçons deviennent aiſément des véritez certaines. Une vraiſemblance éloignée les frape, & ſe convertit en preuve. Comme ils connoiſſent peu de perſonnes dont ils vouluſſent répondre, & que l'expérience les a déſabuſez ſur pluſieurs, ils ne croyent pas juger témerairement des autres, en les mettant au même rang; & ils penſent que la regle la plus ſûre pour ne pas ſe tromper, eſt de donner à tout le plus mauvais ſens. Nous avons vû ailleurs combien cette maxime eſt indigne d'un Prince ſage, qui ne regarde pas la vertu, comme n'étant qu'un nom ſans réalité, & qui étant vertueux lui-même, eſt perſuadé qu'il n'eſt pas le ſeul.

IV. A la défiance des Princes ſe joint leur pareſſe. Ils veulent décider, & ne veulent pas examiner. Le plus court donc eſt de croire, & de laiſſer-là les diſcuſſions. La faute alors, à ce qu'ils s'imaginent, retombe ſur le délateur: C'eſt à lui à répondre de ce qu'il avance: pour eux, ils ſont bien d'arrêter le mal, ou véritable, ou apparent; & ils aiment mieux s'expoſer au danger d'aller trop vîte, qu'à celui d'agir trop lentement.

V. Pluſieurs ſont flatez par le plaiſir de donner des exemples d'autorité. Quiconque leur en fournit une nouvelle occaſion, les touche par un endroit ſenſible. Ils aiment à punir, à ſe faire craindre, à donner des preuves de leur puiſſance. Ils croyent même par-là prouver leur vigilance & leur application au gouvernement: & ces deux miſerables motifs tiennent leurs oreilles ouvertes à tout ce qu'il

plaît à des hommes artificieux de feindre, & de leur dire.

VI. D'autres ne ſont crédules que parce qu'ils ont peu d'eſprit & de diſcernement. Ils retiennent pendant toute leur vie quelque choſe de la foibleſſe de l'enfance, à qui tout paroît vrai, parce qu'elle ne ſçait juger de rien. Le premier qui leur parle, remplit les bornes étroites de leur intelligence, & la place étant occupée, il n'y en a plus pour les réflexions.

VII. Toutes ces ſources ſecretes d'une imprudente crédulité ſont très-honteuſes pour un Prince: mais celle qui eſt la plus humiliante, & en même-tems la plus terrible, eſt (*a*) l'aveuglement dont Dieu punit quelquefois le mépris qu'on a fait de la vérité, & des perſonnes capables de la dire. On écoute alors tranquillement & avec plaiſir le menſonge: on n'examine plus: on ne doute plus. On ſuit ſans rémords tous les conſeils violens d'un ſéducteur. On l'écoute ſeul, au mépris de la raiſon & du genre humain; & tout ce qui ſeroit capable de détromper, ne ſert alors qu'à aigrir.

ARTICLE III.

Remede contre les Délateurs: Les bien connoître.

I. Pour prévenir un tel mal, & pour le guérir dans ſa ſource, un Prince doit s'appliquer à

(*a*) Eò quod charitatem veritatis non receperunt, ideo mittet illis Deus operationem erroris, ut credant mendacio. 2. *Teſſal. C. II. v.* 10.

Effuſa,

à bien connoître un Délateur, à diſcerner ſes artifices, à étudier ſes deſſeins & ſon but; & à ſe comparer enſuite lui-même avec un tel homme, pour juger ſi c'eſt par cet impoſteur qu'un Roi doit être gouverné, & ſi c'eſt pour exécuter les noirs deſſeins de ce traître qu'un Roi a reçu de Dieu ſa puiſſance.

II. (*b*) Un Délateur eſt un Accuſateur ſecret, qui craint la lumiere & les preuves; qui veut être cru ſur ſa parole, ou ſur celle de ſes complices; qui déſire fermer à l'innocence tout accès auprès du Prince, & de lui ôter tout moyen de ſe juſtifier; qui ſouhaite que l'accuſé ignore toûjours le crime qu'on lui impute; qui conſeille les voyes les plus courtes & les plus abregées pour le punir; qui élude, autant qu'il peut, les tribunaux ordinaires, où tout ſe

Effuſa eſt contemptio ſuper Principes, & errare fecit eos in invio, & non in viâ. *Pſ. CVI. v.* 40.

(*b*) Clandeſtinas & ſuſurratas delationes non recipias: magis detractiones cenſueris; & hanc velim generalem tibi conſtituas regulam, ut omnem, qui palam veretur dicere quod in aure locutus eſt, ſuſpectum habeas. Quod ſi, te judicante, dicendum coram ille renuerit, delatorem judices, non accuſatorem. *S. Bernard. L.* 4. *de Conſid. C.* 6.

Delatores, genus hominum publico exitio repertum, & pœnis quidem nunquam ſatis coercitum. *Tacit. L.* 4. *Annal. p.* 118.

Specie obſequii regit. *Tacit. L.* 3. *Hiſt. p.* 381.

Egens, ignotus, inquies, dum occultis libellis ſævitiæ Principis adrepit. *C'eſt le portrait de l'un des premiers Délateurs:* mox clariſſimo cuique periculum faceſſit, potentiam apud unum, odium apud omnes adeptus, dedit exemplum quod ſecuti ex pauperibus divites.

ſe paſſe dans les regles ; qui tranſporte à un ſeul homme, qu'il a pris ſoin de repreſenter au Prince comme le ſeul en qui il puiſſe prendre confiance, la diſcuſſion & l'exécution de tout ce qui regarde ceux qu'il veut lui rendre ſuſpects ; & qui s'applique uniquement à empêcher, que par des voyes publiques ou ſecretes le Prince ne vienne à connoître qui eſt le coupable, ou des Accuſez, ou de l'Accuſateur.

III. Il n'y a rien de plus affreux, ni en même-tems de plus exact que la peinture de ce monſtre ; & je ſupplie le Prince de s'en bien ſouvenir, afin qu'il le reconnoiſſe à une telle reſſemblance, malgré les ſoins qu'il prendra de ſe déguiſer.

IV. L'artifice qui lui réüſſit le mieux, eſt de ſe couvrir de l'apparence de zèle pour le ſervice & pour la gloire du Prince. Il fait précéder les loüanges, qui lui préparent le chemin. Il eſt dans l'admiration, pénétré de reſpect, plein de retenuë & de modeſtie. Après cela il découvre ſes bonnes intentions. Un avis important, mais ſecret, qui vient après, en eſt la preuve. Il ſe retire en marquant ſon étonnement qu'il y ait des gens capables d'avoir moins d'attachement que lui pour un Prince qui en eſt ſi digne. Il lui laiſſe ainſi l'aiguillon dans le cœur, & ſelon le ſuccès de ces premières accuſations, il devient plus hardi pour propoſer de nouvelles.

V. Ce n'eſt jamais pour lui, ni pour ſes intérêts qu'il parle. C'eſt toûjours le Prince qui eſt ſon objet. C'eſt contre ſon inclination à ſervir tout le monde, qu'il eſt contraint de dire ce qui peut nuire à quelqu'un : mais le mal eſt preſſant : le bien public demande qu'on y apporte remede. Voyez ce que dit Aman à

Aſ-

Assuerus. (c) Les Juifs sont tous portez à la révolte, & répandus dans toutes vos Provinces. Ils sont attachez à d'autres loix, & à une autre Religion que celles de l'Etat. Il est de la bonne politique de les prévenir avant qu'ils se fortifient. Sa haine contre Mardochée, & à cause de lui, contre toute sa nation, ne paroît point. L'interêt seul du Prince & le bien public sont mis en évidence, & néanmoins c'étoit au ressentiment de cet ambitieux que le Prince & le bien public étoient sacrifiez.

VI. Il en est ainsi de tous ceux qui veulent que les Princes leur prêtent leur autorité pour réüssir dans leurs desseins injustes. Ils paroissent officieux, empressez, attentifs à leurs devoirs, mais c'est pour égorger plus sûrement l'innocent. David lui-même y fut trompé. (d) Il fuyoit devant Absalom, & manquoit de tout. Siba, serviteur de Miphiboseth, fils de Jonathas le plus sincere Ami de David & le plus désintéressé, vint lui offrir des rafraîchissemens en apparence par un effet de zèle, mais dans la verité pour perdre son maître, & pour obtenir ses biens par la calomnie, en l'accusant d'être demeuré à Jerusalem, dans l'espérance que Dieu lui rendroit le Royaume de son Pere. David, trop attentif au service de Siba & aux apparences de sa fidélité, ôta les biens à Miphiboseth pour les lui donner, & recompensa un traître de la dépouille du plus vertueux & du plus zélé de ses Amis.

VII. Le Délateur affecte une fausse douceur.

Il

(c) *Esth. C. III. v. 8. & 9.*

Ex contemptis metuendi, perniciem aliis, ac postremùm sibi invenêre. *Tacit. L. 1. Ann. p. 37.*

(d) *L. 2. Reg. C. XVI. v. 3. & 4.*

Il a pitié de celui qu'il accuſe : il le plaint : il ne veut pas pénétrer ſes ſecretes intentions, qui peut être ſont moins criminelles que ſa conduite. Il le menage en ne diſant pas tout : & par cette fauſſe modération, qui n'eſt qu'une pure malignité, il donne à la calomnie une vraiſemblance & un crédit, dont le Prince ſe laiſſe éblouir. (*e*) Le diſcours eſt inſinuant comme l'huile, mais c'eſt pour rendre le trait plus perçant.

VIII. Le Délateur connoît la pente qu'ont tous les hommes à croire le mal, & celle que les Princes ont aux ſoupçons. Il ſçait que la calomnie, lors même qu'elle ne perſuade pas, laiſſe toûjours une ſecrete impreſſion dans l'eſprit, & répand certains nuages ſur la probité de celui qu'on accuſe, qui le rend ſuſpect. Cela lui ſuffit. Il en ſçaura profiter dans le tems : & quand il ſera queſtion d'une charge, d'une récompenſe, de quelque diſtinction, l'on fera ſouvenir le Prince qu'un tel eſt ſuſpect ; qu'il eſt plus ſûr de faire choix d'un autre ; que la juſtice demande qu'on lui préfere des perſonnes dont on n'a point parlé, & dont la vertu n'eſt pas douteuſe. Le Prince crédule trouve de l'équité dans cette maxime, qui étant bien ménagée, donnera l'excluſion de tout à ſes plus fidèles ſerviteurs, dont il ſuffira d'avoir dit ſans preuve quelque choſe de déſavantageux, pour les rendre ſuſpects : & elle remplira toutes les places & tous les emplois des perſonnes les plus indignes de la confiance du Prince, & les plus aſſervies aux Délateurs, parce qu'elles ſeront les ſeules qu'ils auront épargnées.

IX.

(*e*) Molliti ſunt ſermones ejus ſuper oleum, & ipſi ſunt jacula. *Pſal. LIV. v.* 22.

IX. C'eſt une maxime parmi eux, qu'une fauſſeté a toûjours quelque effet à la Cour; que rarement on l'approfondit, qu'il ſuffit qu'elle parvienne juſqu'au Prince, & qu'elle l'engage à ſe déclarer; que le premier pas eſt preſque toûjours ſans retour, parce que les Princes n'aiment point à avoüer qu'ils ſe ſoient trompez, & qu'ils pardonnent plus aiſément à ceux qui les ont fait agir contre la juſtice, qu'à ceux qui entreprennent de le leur faire remarquer.

X. Ils ont même cet indigne artifice, de couvrir le défaut de preuves, par la pretendue adreſſe de ceux qu'ils accuſent à cacher leurs deſſeins. Plus ils ont d'eſprit, diſent-ils, plus ils ſont profonds & ſecrets. Ils ſçavent éviter tout ce qui ſerviroit à les découvrir, & ils ne paroiſſent innocens que parce qu'ils ſont criminels avec plus de précaution.

XI. Mais quelle eſt l'innocence, quelle eſt même la ſainteté, qui ne devienne coupable, ſi c'eſt par le défaut même de preuves que ſon crime eſt prouvé? Pourroit-on croire qu'une ſi groſſiere impoſture fût capable de ſéduire les Princes? & néanmoins la choſe eſt certaine. Une telle impoſture les trompe tous les jours. Le Calomniateur ſe trahit, en avoüant qu'il parle ſans preuves. On n'auroit qu'à l'écouter attentivement pour le reconnoître: mais une ſeconde calomnie ſert à couvrir la premiére; & le Prince croit ſur la parole d'un traître, que la vertu eſt hypocriſie, parce qu'elle paroît vertu, & que la perfidie eſt un zèle ſincere, parce qu'elle n'a pas même de quoi cacher qu'elle n'eſt qu'une perfidie.

ARTICLE IV.

Quel eſt le but & le deſſein des Délateurs.

I. Mais le deſſein qu'ont les Délateurs, en tâchant de ſéduire le Prince par de (*f*) ſecrettes calomnies contre les gens de bien, eſt encore plus déteſtable que la calomnie : car ils ont pour but d'ôter au Prince tous ceux qui lui ſont fidèles, & qui ſont incapables d'entrer dans aucun engagement contraire à ſon ſervice; qui ne veulent dépendre que de lui, & ne rien devoir qu'à ſa bonté; qui auroient aſſez de courage pour lui dire la vérité dans les occaſions, & lui faire connoître ceux qui le trompent; qui ſont ennemis des voyes lâches, des intrigues clandeſtines, pour vendre le Prince & l'Etat, des concuſſions, des rapines, des paſſions honteuſes qui cherchent les ténèbres, & qui craignent la lumiere.

II. Ils ont pour but d'exterminer la vertu, en la rendant odieuſe au Prince, de laiſſer le mérite dans le mépris & dans l'indigence, de rendre toutes les grandes qualitez infructueuſes & inutiles à tout; de ne laiſſer d'autre voye pour les charges & les emplois, que la brigue, la corruption, les baſſeſſes; de détourner à eux-mêmes toute l'autorité du Prince; de lui laiſſer la ſeule apparence de la Royauté, parce que c'eſt lui qui paroît donner tout; mais de regner véritablement au lieu de lui, parce que ce n'eſt que ſur leurs recommandations

(*f*) Ut ſagittent in obſcuro rectos corde. *Pſ. X.*

tions que tout eſt donné, & que quand ils refuſent, le Prince n'accorde jamais.

III. Ils font ſervir ainſi à leur vanité la bonté & la confiance des Rois, qu'ils payent d'ingratitude, & dont ils ſont les ſecrets ennemis; ne penſant qu'à opprimer leurs ſujets, & à leur ôter par de lâches calomnies, ceux qui les ſervent avec fidélité, & qui ne méritent que des loüanges. C'eſt ainſi que parle le Roi Aſſuerus (*g*) après l'avoir éprouvé; & le St. Eſprit a voulu avertir tous les Princes du pernicieux deſſein des Délateurs, en conſervant dans les Ecritures ces mémorables paroles. Voilà quel eſt le Délateur, quels ſont ſes artifices, & quel eſt ſon but. Il eſt queſtion maintenant d'oppoſer à un ſi grand mal de ſalutaires précautions, & d'efficaces remedes.

(*g*) Multi bonitate Principum & honore abuſi ſunt in ſuperbiam. Et non ſolùm ſubjectos Regibus nituntur opprimere, ſed datam ſibi gloriam non ferentes, in ipſos, qui dederunt, moliuntur inſidias, nec contenti ſunt gratias non agere beneficiis, ſed Dei quoque cuncta cernentis arbitrantur ſe poſſe fugere ſententiam. Et in tantum veſaniæ proruperunt, ut eos, qui credita ſibi officia diligenter obſervant, & ita cuncta agunt, ut omnium laude digni ſint, mendaciorum cuniculis conentur ſubvertere, dum aures Principum ſimplices, & ex ſuâ naturâ alios æſtimantes, callidâ fraude decipiunt. *Eſther. C. XVI. v. 2. & ſeq.*

ARTICLE V.

Par quelles précautions & par quels moyens le Prince doit écarter les Délateurs.

I. On ne peut pas dire à un Prince: N'écoutez rien: ne recevez jamais d'avis ſecrets: confrontez toûjours le Dénonciateur avec celui qu'il accuſe: rendez publiques les accuſations. De tels conſeils ſeroient très-imprudens, & ſouvent très-pernicieux pour le Prince & pour l'Etat: & nous venons de voir d'un autre côté, de quelle conſequence il eſt de ne pas croire légerement, & de ne donner ni accès, ni croyance aux Délateurs.

II. Mais entre les deux extrêmitez de n'écouter rien, & de croire tout, il y a un ſage milieu, qui eſt d'écouter, mais de ne croire que ce qui eſt prouvé. Et pour cela le premier ſoin doit être, de compter pour rien tout ce qui n'eſt que diſcours; de n'être attentif qu'aux preuves: de mettre à part les loüanges, les inſinuations, l'éloquence: de ſe défier même de tous les préambules qui marquent plus l'artifice que la ſincerité: de faire peu de cas des conjectures, des ſoupçons, des vraiſemblances, qui n'établiſſent rien de précis, & que l'imagination groſſit; mais qui ſont toûjours ſuſpectes à un eſprit équitable & ſolide.

III. Il faut enſuite approfondir ce qu'on a écouté: mais ſi l'auteur de l'avis n'eſt bien connu, ce n'eſt pas de lui dont il faut ſe ſervir; & lors même, qu'on eſt convaincu qu'il eſt homme droit & ſincere, il faut charger quelqu'autre avec lui de l'enquête: mais de ſoi-

ſorte que l'un ſoit inconnu à l'autre ; & que, ſi l'on donne la même commiſſion à pluſieurs, ils ignorent tousqu'on leur ait donnédes adjoints.

IV. Le Prince, dans ces occaſions, doit faire uſage de la connoiſſance des hommes : comparer les perſonnes accuſées avec l'Accuſateur : pénétrer les intérêts cachez qui peuvent le faire agir : découvrir ſes liaiſons : examiner qui l'envoye, qui l'a inſtruit, qui peut profiter du ſuccès de l'accuſation : juger de ſon génie, de ſon caractère, du dégré de lumiere qu'il a.

V. Mais ſur-tout, il faut ſe mettre à la place de celui à qui l'on a rendu de mauvais offices, pour ſçavoir quelle juſtice lui eſt dûë : car il n'eſt pas permis de le traiter autrement qu'on ne voudroit ſoi-même être traité. Le Roi le plus puiſſant doit cela au moindre de ſes ſujets. Il a écouté ce qu'on a dit : mais s'il eſt deſtitué de preuves, il ne doit point y ſuppléer par ſes ſoupçons : il ne doit y rien ajouter ; & l'accuſé a droit, après une telle accuſation, à tout ce qu'il méritoit avant d'être accuſé. Ainſi on lui feroit injuſtice, ſi l'on le regardoit autrement que comme innocent. Le Prince voudroit qu'on en uſât ainſi à ſon égard, s'il étoit particulier ; & c'eſt cette volonté qui fait ſa regle.

VI. Il y a des occaſions où l'on peut, ſans rien riſquer, faire avertir l'Accuſé ; & alors on le doit. Il eſt juſte de l'écouter, puiſqu'il s'agit de lui & qu'on manque de preuves. Souvent une parole détruit la calomnie, & diſſipe les ſoupçons qu'elle avoit formez, & pour n'aller pas à la ſource, on perd du tems à faire d'inutiles recherches, & l'on laiſſe fortifier les préjugez.

VII. Lorſqu'on a découvert l'innocence & prouvé la calomnie, il en faut punir l'auteur, & d'une manière qui intimide tous ceux qui ſeroient capables de la même témerité que lui. Il n'y a que ce remede d'efficace, mais il ſuffit. (*h*) On ne ment point à un Prince, à qui l'on ne le peut faire impunément, & qui ſçait venger ſur le Délateur l'injure qu'il lui a faite, en eſſayant de le tromper & de le rendre le miniſtre de ſa perfidie. Cet outrage eſt le plus grand de tous; & un Prince qui le diſſimule, eſt peu touché de ſa véritable gloire, & du mépris qu'on a fait en même tems, & de ſon diſcernement, & de ſon équité.

VIII. C'eſt au Prince à juger de la peine (*i*) du Calomniateur. Selon les regles, (*k*) elle devroit être la même que celle que le crime eût mérité s'il eût été prouvé: & il y a des occaſions importantes où cette ſévérité eſt néceſſaire: (*l*) mais il ſuffit dans les autres, d'exclure pour toûjours de la préſence du Prince le Calomniateur, ne parler de lui ouvertement comme il le mérite; de le bannir; de lui faire perdre ſa charge, s'il en a; de témoigner publi-

(*h*) Fiſcales calumnias magnâ calumniantium pœnâ repreſſit, ferebaturque vox ejus: Princeps qui delatores non caſtigat, irritat. *Sueton. in vit. Domitiani. C. 9.*

(*i*) *Alexandre Severe puniſſoit de mort la Calomnie. Lamprid. p. 218.*

(K) *Trajan exila tous ceux qui par leurs calomnies avoient fait exiler les autres. Il les fit mettre dans des barques, pour être portez où il plairoit aux vents.* Paneg. Traj. *p.* 105.

(*l*) Remove à te os pravum, detrahentia labia ſint procul à te. *Prov. C. IV. v. 24.*

publiquement la haine d'un ſi honteux & ſi lâche artifice; & de ſe déclarer l'ennemi irréconciliable de quiconque oſeroit l'employer à l'avenir.

IX. C'eſt-ce que faiſoit David. Il ne ſe contentoit pas de rejetter avec indignation la calomnie, & toutes ces accuſations clandeſtines qui ne manquent jamais aux Délateurs: mais il pourſuivoit le Délateur même, comme ſon ennemi capital, & il ne lui laiſſoit aucun azile, ni aucune rétraite dans ſon Royaume. » J'étois dans ma maiſon «, dit-il de lui-même, » avec un cœur ſimple; je ne me propo» ſois point de mauvais deſſeins «. Voilà d'où venoit ſa haine contre la calomnie. » Je haïſ» ſois les eſprits artificieux (*m*) & cachez: le » cœur malin ne trouvoit point d'accès auprès » de moi. Il me fuyoit, & je n'avois aucun » commerce avec lui. J'étois l'ennemi (*n*) dé» claré de quiconque médiſoit en ſecret con» tre ſon prochain. Je ne pouvois (*o*) ſouffrir » le ſuperbe & le hautain. Mes yeux étoient » attentifs ſur les perſonnes ſinceres, pour les » faire demeurer avec moi. Celui qui vivoit » dans l'innocence, & dans la ſimplicité, étoit » ſeul admis à mon ſervice. Le Trompeur & le » Menteur ne m'ont jamais plû. Dès le matin » je m'appliquois à exterminer les impies, & » je ne pouvois ſouffrir les méchans dans la » cité de mon Dieu.

X. Voilà le modèle des bons Princes: mais un modèle peu imité; & néanmoins qu'y auroit-il de plus glorieux pour un Roi, que de faire choix de gens de bien, pour en remplir

(*m*) *Ainſi dans l'Hébreu.*
(*n*) *Dans l'Hébreu* j'exterminois.
(*o*) *Ainſi dans l'Hébreu.*

ſon Palais & ſa Cour, que d'écarter les médiſans & les Calomniateurs, de ſe déclarer l'ennemi de l'artifice & du menſonge, & de les bannir de ſon Royaume par quelques exemples de ſéverité contre ceux qui en ſeroient convaincus?

XI. Qu'y a-t-il au contraire de plus honteux & de plus miſerable, que la ſituation d'un Roi que écoute le menſonge, & ſe ferme à la vérité; & qui, par cette conduite, ſe rend digne de n'avoir auprès de lui que des injuſtes? C'eſt le S. Eſprit qui nous l'apprend. » (*p*) Le Prince » qui prend plaiſir à écouter les menſonges, » n'a que des méchans & des impies pour ſes » miniſtres. Il ſe croit honoré, & il eſt le mé» pris de ceux qui le vendent. Il ſe croit en ſu» reté, (*q*) & il eſt au milieu de gens pires » que des Voleurs, qui lui derobent par leur artifice la connoiſſance de la vérité, le plus précieux de tous les tréſors, & qui le mettent par cette méchanceté, non ſeulement dans l'impuiſſance de rendre juſtice, de faire aucun bon choix, de remplir aucun de ſes devoirs comme il faut; mais dans la néceſſité de livrer ſon Etat en proye aux Délateurs, c'eſt-à-dire aux plus corrompus & aux plus lâches de tous les hommes; de devenir le miniſtre de toutes leurs injuſtices; d'opprimer tout le mérite qui leur déplaît; d'étouffer toutes les vertus qui les beſſent, d'élever toutes les perſonnes indignes

(*p*) Princeps qui libenter audit verba mendacii, omnes miniſtros habet impios. *Prov. C. XXIX. v. 12.*

(*q*) Potior fur, quàm aſſiduitas viri mendacis. *Eccl. C. XX. v. 27.*

gnes qu'ils lui proiduiſent; de n'être puiſſant que contre ſes plus fidèles ſerviteurs; & d'aſſujettir, & ſoi-même, & ſon Etat, à autant de maîtres qu'il y a d'impoſteurs qui abuſent de ſa crédulité.

CHAPITRE XVII.

Le Prince doit prendre conſeil : Sçavoir diſcerner le meilleur & le ſuivre. Qualitez néceſſaires pour cela.

ARTICLE I.

Le Prince doit prendre conſeil.

I. TOut ce qui a été dit juſqu'ici, a eu pour but le mettre le Prince en état de diſcerner ceux qui ſeroient capables de l'aider par leurs conſeils, de lui donner des moyens pour ſe les attacher, & de le rendre précautionné contre ceux qui s'efforceroient de leur ôter ſa confiance.

II. Mais tous les avis qui lui ont été donnez ſeroient inutiles, s'il n'aimoit à prendre conſeil, & s'il refuſoit d'écouter ce que lui dit l'Ecriture. » (r) Ne ſoyez point ſage à vos » propres yeux, & ſelon votre idée, & ne vous » appuyez pas ſur votre prudence. Il ne faudroit, pour le perdre, qu'une vaine confiance

(r) Ne ſis ſapiens apud temetipſum : ne innitaris prudentiæ tuæ. *Prov. C. III. v. 7. & 8.*

en ſes lumieres, & elle ſeroit déja une preuve qu'il ſe ſeroit égaré, ſi elle l'avoit perſuadé qu'il n'a pas beſoin de la ſageſſe des autres: car (s) on reconnoît l'inſenſé à la ſatisfaction qu'il a de lui-même, & à la perſuation où il eſt, qu'il ne ſçauroit rien faire que de bien; au lieu que le ſage le paroît principalement, par le ſoin qu'il a de prendre conſeil.

III. C'eſt le plus ſage des Rois qui parle ainſi, & qui pouvoit, avec plus de raiſon qu'aucun autre, ſe contenter de ſes propres lumieres. Une telle modeſtie eſt le fruit d'une ſageſſe éminente: car il en faut avoir beaucoup, pour ſentir que ce qu'on en a ne ſuffit pas. Un Prince qui n'a qu'une lumiere médiocre, eſt tout plein de ſes penſées; & plus il eſt borné, moins il eſt docile. Il croit toûjours qu'on uſurpe ſon autorité, quand on veut lui découvrir ce qu'il n'apperçoit pas. (t) Il lui ſemble qu'en voulant lui donner conſeil, on lui reproche de manquer de lumiere: & il s'offenſe, comme d'une injure, de ce qu'on ne paroît pas perſuadé, qu'étant le maître, il eſt auſſi le plus clairvoyant.

IV. Un Prince d'un génie ſupérieur penſe bien autrement: Il ſçait qu'un mot dit par un autre donne quelquefois une grande ouverture: qu'un ſeul homme ne peut tout enviſager, ni tout réünir: qu'on s'ébloüit par ſes propres penſées, & qu'on eſt très-ſouvent ſéduit par l'apparence de la vérité. Il eſt toûjours prêt à tout

(s) Via ſtulti recta in oculis ejus. Qui autem ſapiens eſt, audit conſilia. *Prov. C. XII. v. 15.*

(t) Ne alienæ ſententiæ indigens videretur, in diverſa ac deteriora tranſibat. *Tacit. L. 15. Annal.*

tout écouter : à faire cas de ce qu'on lui dit : à le comparer avec ce qu'il a penſé : car c'eſt en cela que conſiſte (v) ce cœur docile, que Salomon demandoit à Dieu pour regner avec juſtice & avec ſageſſe : un cœur qui écoute & qui conſulte : un cœur qui cherche la vérité, & qui ne préſume pas de l'avoir trouvée : un cœur que l'orgueil n'enfle point, que l'opiniâtreté ne rend point infléxible, que les préventions ne rendent point intraitable ; un cœur, en un mot, qui ſe laiſſe inſtruire, & qui croit avoir beſoin de conſeil. Quiconque a reçu de Dieu un tel cœur, ſçait regner : mais quiconque ſe croit ſage, ne l'a pas reçu, & dès lors eſt incapable du gouvernement.

V. C'eſt la Sageſſe elle-même qui nous apprend, que le moyen de la trouver, eſt de la chercher dans l'aſſemblée des perſonnes qu'elle a inſtruites. » (x) J'établis ma demeure, » dit-elle, dans le conſeil, & je me trouve au » milieu des déliberations ſenſées «. C'eſt donc la fuir, que d'éviter les délibérations & le conſeil : & c'eſt au moins une témerité, que d'eſpérer d'arriver juſqu'à elle, en negligeant le moyen le plus ſûr qu'elle nous a marqué pour la trouver.

(v) Dabis ſervo tuo cor docile, ut populum tuum judicare poſſit. *L. 3. Reg. C. III. v. 9.*

(x) Ego ſapientia habito in conſilio, & eruditis interſum cogitationibus. *Prov. C. VIII. v. 12.*

ARTICLE II.

Sçavoir diſcerner le meilleur.

I. Mais tout ne conſiſte pas à demander conſeil; le plus difficile eſt de diſcerner entre pluſieurs avis, quel eſt le meilleur; de s'y fixer, & de le ſuivre. Il y a des Princes qui ſont plus ſuſceptibles d'un mauvais conſeil, & plus frapez des mauvaiſes raiſons qui l'appuyent, que d'un autre qui ſeroit ſalutaire, s'il étoit ſuivi. Le Diſcernement leur manque; & ils choiſiſſent mal.

II. Il y en a qui demeurent irréſolus & indécis entre pluſieurs avis oppoſez, ou entre les inconveniens & les avantages d'un avis unique. La Réſolution leur manque; & ils n'oſent choiſir.

III. Il y en a qui ſont pouſſez ſucceſſivement vers les partis contraires; qui ſe déterminent, & ſe répentent, & qui demeurent ainſi expoſez à de continuelles variations. La Fermeté leur manque; & ils abandonnent ce qu'ils ont choiſi.

IV. Il y en a qui ſont toûjours menez, qui ne marchent qu'autant qu'on les conduit, & qui ne voyent rien que par les yeux des perſonnes qui ont toute leur confiance, & qui ſçavent les tourner comme il leur plaît. L'Eſprit leur manque; & d'autres choiſiſſent pour eux.

V. Il y en a qui ſe bornent à certaines perſonnes pour leur demander conſeil, & qui ſeroient plus en état de juger, ſi elles ſe faiſoient inſtruire par d'autres plus déſintéreſſées

&

& moins ſuſpectes. La Prudence leur manque, & leur choix eſt précipité.

VI. Enfin il y en a qui ſont aſſez heureux pour éviter tous ces défauts; & il importe infiniment à un Prince de bien étudier comment on peut avoir le même ſuccès.

ARTICLE III.

Qualitez néceſſaires pour cela.

I. Il dépend beaucoup des qualitez de l'eſprit, qui doit être excellent, pour ſe conduire en tout avec ſageſſe. Mais c'eſt Dieu ſeul qui le donne. Aucune inſtruction n'en peut tenir lieu : aucune reſſource humaine n'en peut couvrir le defaut. On peut ſeulement travailler à perfectionner le fonds, à cultiver un heureux génie, à l'élever, à l'étendre : & c'eſt-ce que je me propoſe dans tout cet ouvrage, & en particulier dans ce Chapitre.

Première qualité.

II. La première qualité de l'eſprit, néceſſaire à un Prince pour diſcerner les meilleurs conſeils, & pour les ſuivre, eſt la Juſteſſe. Elle conſiſte à ſéparer le vraiſemblable du vrai : à aller droit au but : à voir dans chaque affaire ce qu'il y a d'eſſentiel : à ne s'arrêter point à des circonſtances qui ne touchent point le fond : à ſéparer d'une queſtion, tout ce qui la charge & l'obſcurcit : à bien examiner ſi chaque raiſon eſt concluante ; ſi les moyens propoſez conduiſent ſûrement à fin ; ſi les conſeils ne ſe partagent point, parce qu'on perd de vûë le but qui doit tout réünir.

Seconde qualité.

III. La ſeconde qualité de l'eſprit, eſt d'être

tre ſolide : c'eſt-à-dire, ennemi des fauſſes ſubtilitez, des foibles moyens, des vaines reſſources, des remedes qui ne ſerviroient qu'à pallier le mal, des maximes qui n'ont qu'un effet paſſager, & qui ne conviennent, ni à la dignité du Prince, ni aux véritables intérêts de l'Etat.

IV. Quand les perſonnes qui déliberent ont un eſprit ſuperficiel, ou quand les affaires ſont dans une ſi mauvaiſe ſituation, qu'on ſe croit obligé d'aller au plus preſſé, on tombe très-ſouvent dans les inconveniens que je viens de marquer. Il faut alors qu'un Prince ſoit attentif à ne ſe pas contenter de frivoles expédiens, de ruſes, de fineſſes, de vaines promeſſes, dont on amuſe le peuple. Il doit craindre de tomber peu de jours après dans les mêmes perplexitez, & de ne tirer d'autre fruit des premiers conſeils, que celui d'avoir perdu ſon crédit, en manquant de parole.

Troiſième qualité.

V. La troiſième qualité de l'eſprit eſt d'être étendu : qui compare tout, qui voit enſemble, & tout à la fois, les choſes dont il doit juger ; qui met en parallele les inconveniens & les avantages, & balance les uns par les autres : qui ne ſe limite & ne ſe fixe pas par une ſeule penſée, par des préjugez, par quelque paſſion, par un engagement pris avec peu de maturité, par un attachement ſecret à ſes propres lumieres.

VI. Il y a des hommes qui ont naturellement l'eſprit borné, & qu'une ſeule penſée remplit de telle ſorte, qu'une ſeconde n'y peut entrer, que lorſque la premiere en eſt ſortie. Leurs idées ſe ſuivent à la file, & ne ſe rangent jamais de front. Chacune a ſon effet, par-

parce qu'elle eſt ſeule, & que ce qui pouvoit en ſuſpendre ou en diminuer l'impreſſion, n'eſt pas préſent : mais l'effet de chacune ne dure qu'autant que la penſée qui l'a produit. Une autre qui lui ſuccede, aporte une nouvelle vûë & de nouvelles reflexions : & l'eſprit eſt ainſi toûjours dominé par ce qui s'offre à lui, ſans être jamais ſuffiſamment éclairé.

VII. Il eſt très-difficile de remedier à ce défaut naturel, & je ne ſçai ſi l'on y peut réüſſir : mais les Princes y tombent ſouvent, ſans qu'il leur ſoit naturel. (*y*) Ils ſe préviennent & ſe bornent à ce qu'ils ont vû. Leur volonté les déterminent plutôt que leur eſprit. Ils le reſſerrent & le rendent étroit par le refus de la lumiere. Et ils ſe jettent par-là dans de très-grands perils : ſans compter qu'il eſt toûjours honteux de faire un mauvais uſage de ſa raiſon, & de ne pas examiner avec ſoin tout ce qui ſerviroit à l'éclairer.

Quatrième qualité.

VIII. La quatrième qualité de l'eſprit, eſt d'être ferme : qui ne ſe laiſſe pas ébranler par des raiſons déja examinées, ni par des inconveniens qu'on a jugé moins importans que ceux qu'on veut éviter ; (*z*) qui ne délibere plus quand il eſt queſtion d'agir ; qui ne s'étonne point d'un peril prévû, qui ne cede point aux derniers qui parlent ; qui n'eſt pas ſucceſſivement pouſſé vers des côtez oppoſez, par des réflexions contraires.

IX.

(*y*) Conſilii, quamvis egregii, quod non ipſe afferret, inimicus, & adverſus peritos, pervicax. *Tacit. L. 1. Hiſt.*

(*z*) Dies rerum verbis terens. *Tacit. L. 4. Hiſt.*

IX. Cette qualité dépend de celles qui ont précedé, de la Juſteſſe, de la Solidité, de l'Etendue. Elle n'eſt une vertu, que par l'union qu'elle conſerve avec elles. Autrement elle ne ſeroit qu'une opiniâtreté déraiſonnable : mais ſi elle eſt le fruit de la lumiere rien n'eſt plus néceſſaire à un Prince, dont les réſolutions doivent être conſtantes, fermes, durables, parce qu'elles doivent être priſes avec tant de connoiſſance & de maturité, qu'il ne puiſſe rien arriver qui n'ait été prévû, & qui n'ait ſon remede.

Cinquième qualité.

X. La cinquième qualité de l'eſprit, ſurtout dans un Prince, eſt d'être ſupérieur & déciſif : Qui ne ſoit pas pouſſé par des reſſorts étrangers ; qui ne ſoit pas déterminé préciſément parce qu'on le détermine ; qui ait ſenti le poids des raiſons qu'on lui a dites, & qui en ait connu la valeur ; qui ſoit entré par lui-même dans les difficultez, & qui ſe ſoit fait expliquer tous les motifs des conſeils qu'on lui a donnez ; qui ſoit capable par lui-même de prendre un parti, lorſque les avis ſont diviſez ; qui conſulte plutôt par ſageſſe & par précaution, que par foibleſſe ; qui ait ſouvent découvert par lui-même, ce qu'il veut encore apprendre des autres ; qu'il veuille être aidé par leurs lumieres, mais qui voye ſouvent plus qu'on ne lui montre.

XI. Sans cette qualité, à qui il apartient plus qu'à aucune autre de mettre le ſceptre dans la main des Rois, un Prince eſt preſque toûjours gouverné. On le mene & on le tourne, parce qu'il n'eſt pas capable de ſe conduire lui-même ; & par un ſecond malheur, c'eſt ordinairement un mauvais guide qui lui donne

ne la main. C'eſt quelque homme adroit qui a ſçu le prendre par ſon foible, & s'emparer de ſon eſprit. (*a*) C'eſt un ſerviteur ambitieux, qui regne au lieu de lui; ce que le Sage regarde comme un déſordre qui trouble tout l'Etat. C'eſt un homme qui ſe joue de la foibleſſe du Prince, & qui ne travaille qu'à l'entretenir.

XII. Un jeune Prince ne doit pas, dans les commencemens, faire uſage de cet eſprit ſupérieur & déciſif dont je parle: mais il doit en avoir le fond & le mérite; & il ne doit écouter les conſeils qu'on lui donne, que pour apprendre lui-même à en donner de bons. Il faut qu'en ſe rendant aux lumieres des autres, il ſente que c'eſt parce qu'elles l'ont perſuadé. On lui montre: mais il regarde. On lui fait voir le chemin, mais il l'examine. On lui dit ce qu'il faut faire, mais il en veut ſçavoir les raiſons, & en juger. Par-là il devient bientôt auſſi ſage que ceux qui l'inſtruiſent, & quelquefois il les paſſe, par le ſoin même qu'il a pris de les conſulter, & de faire croître par ce moyen une lumiere naturelle plus étendue & plus pénétrante que la leur.

Sixième qualité.

XIII. La ſixième qualité de l'eſprit, eſt d'être humble & modeſte, qui écoute tout, & qui ſçait profiter de tout: qui reçoit avec bonté tout ce qu'on lui dit: qui non ſeulement laiſſe la liberté de lui parler, mais qui ſe l'attire par des manières obligeantes: qui préfere un bon conſeil à tous les autres ſervices; qui eſtime la fidélité & l'application de ceux qui l'ai-

(*a*) Per tria movetur terra, per ſervum cum regnaverit. *Prov. C. XXX. v. 21. & 22.*

l'aident de leurs lumieres : qui reſpecte dans les vieillards la ſageſſe & la prudence : (*b*) qui eſt perſuadé qu'il y aura toujours beaucoup à aprendre pour lui en les écoutant, & qui conſerve juſqu'aux cheveux blancs le deſir de croître en ſageſſe, & par conſequent d'être inſtruit.

Septième qualité.

XIV. Enfin la derniere qualité de l'eſprit, tel qu'un Prince doit l'avoir, eſt d'être prudent & précautionné : d'examiner de qui il prend conſeil : ſi c'eſt d'une perſonne inſtruite : ſi c'eſt dans une affaire où elle ait quelque intérêt : ſi ſa fidélité eſt auſſi prouvée que ſa capacité : de ne pas ſe déterminer dans une choſe importante par le ſeul avis de celui qui en a la principale intendance ; de conſulter ſur les Finances, un autre que celui qui en a la direction : ainſi de la Guerre : ainſi du Commerce : ainſi des Affaires Eccleſiaſtiques : faire cas des avis de ceux qui en ont le principal ſoin, mais ne s'en pas contenter : d'être perſuadé que c'eſt un moyen ſûr d'être toûjours trompé, que de ſe borner ſur chaque choſe aux lumieres de celui qui en eſt chargé ; & que c'en eſt un au contraire d'avoir des Miniſtres éclairez & fidèles, que de conſulter les uns ſur le miniſtère des autres.

XV. J'ai déja dit que ces qualitez ne peuvent être parfaites dans un jeune Prince : mais qu'elles y doivent être dans un certain dégré. Autrement tous les avis ſur cette matière ſeroient inutiles : &, contre la defenſe du Sage,

(*b*) Fili, à juventute tuâ excipe doctrinam, & uſque ad canos invenies ſapientiam. *Eccleſiaſt. C. VI. v. 18.*

ge, (*c*) ce ſeroit parler à un homme endormi, qui ne comprendroit rien, & qui demanderoit en s'éveillant, qui eſt celui qui m'entretient, & ſur quel ſujet ?

XVI. La plus grande marque qu'un Prince a reçu de Dieu un eſprit tel que je viens de le dépeindre, eſt le déſir d'en avoir un de ce caractère. Il ne s'agit alors que de le perfectionner, puiſqu'il ſçait déja ce que c'eſt : on n'a qu'à l'avertir, il entendra tout ; & il ſaiſira avec ardeur tout ce qu'on lui dira de raiſonnable, ſelon cette parole de l'Ecriture : (*d*) » Donnez lieu au Sage de faire réflexion, & il » en deviendra plus ſage. Enſeignez un eſprit » droit & juſte, & il ſe hâtera de recevoir la » lumiere.

(*c*) Cum dormiente loquitur, qui enarrat ſtulto ſapientiam ; & in fine narrationis dicit : quis eſt hic. *Eccl C. XXII v. 9.*

(*d*) Da ſapienti occaſionem, & addetur ei ſapientia : doce juſtum & feſtinabit accipere. *Prov. C. IX. v. 9.*

CHAPITRE XVIII.

Le Prince doit intéreſſer tout le monde à ſa Grandeur, en montrant qu'il s'intéreſſe au bonheur de tous : Etre bienfaiſant & libéral. Moyen de l'être toûjours.

ARTICLE I.

Le Prince doit intéreſſer tout le monde à ſa Grandeur.

I. C'Eſt une connoiſſance bien importante à un Prince que celle du cœur de l'homme, & le ſecret de s'en rendre maître. On peut ſe faire aimer de tous, en ne perdant rien de ſa Grandeur : & l'on peut au contraire s'en attirer la haine, & tomber même dans le mépris, en ne penſant qu'à être grand. Il faut ſçavoir prendre les hommes par où ils ſont ſenſibles, & être attentif à diſcerner leurs intérêts pour les conduire, parce que c'eſt l'intérêt qui les conduit.

II. Ils ont tous à-peu-près les mêmes ſentimens pour la Grandeur. Ils la déſirent pour eux-mêmes, la craignent dans les autres, lui portent envie, & nourriſſent contre elle un ſecret dépit.

III. Mais ils s'y ſoûmettent, parce qu'ils en ont beſoin, qu'ils eſpérent d'en être protegez, & qu'ils comprennent que ce ſeroit un plus grand mal de n'avoir point de chef, ou d'en avoir pluſieurs

IV.

IV. Le Prince qui connoît toutes ces diſpoſitions, ne montre ſa Grandeur que par le côté qui la fait paroître utile & avantageuſe. Il y rend tous les hommes attentifs, & il détourne leur eſprit de la vûë de tout ce qui les bleſſe dans un état qu'ils ſouhaitent tous, mais qu'ils ne ſçauroient tous avoir.

V. Il s'étudie à leur faire moins ſentir ſa Grandeur, que ſa protection & ſa bonté; à leur cacher ce que ſon élevation a pour lui de particulier, en leur en communiquant tout le fruit; & à éteindre tous les autres ſentimens par celui de la reconnoiſſance & de l'amour.

VI. (*e*) Alors tout le monde s'intereſſe à une puiſſance qu'on ne connoît que par le bien qu'on en reçoit. Tout le monde croit y avoir part, & y être aſſocié. Tout le monde aime mieux qu'elle ſoit dans des mains ſi généreuſes & ſi bienfaiſantes, que dans d'autres, & ſouhaite qu'elle y ſoit toûjours. Tout le monde eſt préparé à ſacrifier toutes choſes, & même ſa vie, pour la défendre. Tous les intérêts ſont alors réünis dans celui du Prince. C'eſt ſon bien propre, c'eſt ſon bonheur qu'on aime en lui; & on lui eſt autant de fois attaché, & par des liens auſſi étroits, qu'il y a de choſes qu'on aime & qu'on reçoit de lui.

VII. Le peuple ne ſent alors dans la Grandeur du Prince que ſa (*f*) néceſſité. Il ſeroit affligé ſi le Prince étoit moins puiſſant &

(*e*) Illius Principis magnitudo ſtabilis fundataque, quam omnes tam ſupra ſe eſſe quàm pro ſe ſciant. *Senec. ad Polybium.*

(*f*) Nec magis ſine te nos eſſe felices, quàm tu ſine nobis eſſe potes. *Paneg. Traj. p.* 208.

moins élevé, parce qu'il ſeroit moins en état de (*g*) répandre par-tout ſes influences. Il le voit avec joye au deſſus de ſa tête, & l'y voudroit placer, s'il n'y étoit pas; comme nous voyons avec joye le Soleil au deſſus de nous, parce qu'il n'y eſt que pour nous éclairer, & pour rendre la terre féconde; comme nous voyons les Nuées ſuſpendues en l'air, parce qu'elles n'y ſont élevées que pour répandre par-tout une pluye ſalutaire. La majeſté du Prince n'a plus rien qui n'attire le reſpect & l'amour. La vie eſt changée en admiration, la crainte en confiance, la diſpoſition au murmure en action de graces, le ſecret déſir de l'indépendance, en un ſincere déſir d'obéïr toûjours.

VIII. Tout le monde alors place le Prince dans ſon cœur, & lui éleve un trône bien plus digne de lui, que l'extérieur dont les autres Rois ſe contentent. On penſe de lui tout ce qu'on en dit, & plus qu'on n'en dit. (*h*) C'eſt pour lui que l'on craint, & non pas lui. (*i*) C'eſt dans le ſecret de ſa conſcience qu'on le loue, & qu'on fait des vœux pour lui. C'eſt dans chaque famille que les peres en parlent à leurs

(*g*) Regis ſignum notamque penes beneficentiam conſtituimus. Eâ re nihilo magis defatigabitur, quàm ſol ſuos in ſtirpes atque animantia radios effundens: nec enim lucere laborioſum eſt. *Syneſ. de Reg. p.* 29.

(*h*) Quis ſecurior quam Rex ille, quem non metuunt, ſed cui metuant ſubditi. *Syneſ. de Reg. p.* 13.

(*i*) Eadem de illo homines ſecretò loquuntur, quæ palam... Hic Princeps, ſuo beneficio tutus, nihil præſidiis eget: arma ornamenti cauſâ habet. *Seneca. L.* 1. *de Clemens. C.* 13.

leurs enfans, comme d'un Pere commun. C'eſt dans les entretiens libres, qu'on ſe félicite mutuellement d'avoir un Prince ſi digne d'être le maître des autres hommes, par ſon attention à ne l'être que pour leur bien.

IX. Quelle différence entre un Prince de ce caractère, qui veut que tous les autres ſoient heureux auſſi-bien que lui, qu'ils le ſoient par lui, qu'ils le ſoient plus que lui; & un Prince qui veut être heureux tout ſeul, & qui veut l'être aux dépens des autres? Combien ce dernier a-t-il d'ennemis ſecrets? Combien manque-t-il de choſes à ſon bonheur? Combien afoiblit-il ſa puiſſance en ne regnant ni ſur l'eſprit, ni ſur le cœur de ſes ſujets? De quoi ſe contente-t-il, en ſe contentant du dehors? A quoi borne-t-il ſa Grandeur, s'il conſent à n'être point aimé? Et que lui auroit-il coûté pour mériter de l'être, que de ſçavoir faire uſage de ſa Grandeur?

X. Il ne falloit pour cela qu'y joindre la Bonté, c'eſt-à-dire, le plaiſir (*k*) d'être grand pour les autres, & d'être heureux en bonne compagnie. Il ne falloit qu'avoir un goût plus exquis de la Royauté, & ne pas ſe contenter de celle qui peut convenir aux mauvais Princes, & qui, n'étant qu'extérieure, ne remplit pas la noble ambition d'un Roi qui veut l'être en tout ſens, & plus encore par l'amour & par le mérite que par la puiſſance.

XI. Il ne falloit que ſçavoir profiter des diſpoſitions favorables qui ſont dans tous les hommes, & ſe les aſſujettir par la voye qu'ils offrent eux-mêmes, en entrant dans leur cœur.

(*k*) Felix abundè ſibi viſus, ſi fortunam ſuam publicaverit. *Senec. L. 1. de Clement. C. 13.*

cœur par la porte qu'ils tiennent ouverte. C'eſt aux bienfaits qu'elle eſt ouverte, & non à la force. C'eſt la fermer que d'employer la force au lieu des bienfaits : c'eſt vouloir regner ſur les hommes malgré eux : c'eſt ne ſçavoir plus ce que ſont les hommes, & ce que doit être celui qui les gouverne.

ARTICLE II.

Etre bienfaiſant & libéral.

I. Quelques Princes, parmi ceux qu'ont eu les Romains, ont mieux entendu que les autres en quoi conſiſte cet art de regner dont je parle ; & ils ont mieux connu combien on pouvoit accroître & augmenter la Grandeur, en y intéreſſant tous ceux qui lui ſont ſoûmis.

II. L'un de ces (*l*) Princes avoit pour maxime, (*m*) de ne renvoyer perſonne mécontent, d'obliger tout le monde, ou par des effets, ou par des manières qui en tinſſent lieu ; de donner quand il le pouvoit ; de promettre, quand il ne pouvoit que cela : & l'Hiſtoire ne nous a conſervé rien de plus précieux que cette parole qu'il dit un jour, en (*n*) faiſant réflé-

(*l*) *L'Empereur Tite.*

(*m*) Admonentibus domeſticis, quaſi plura polliceretur, quàm præſtare poſſet : non oportere, ait, quemquam à ſermone Principis triſtem diſcedere. *Suet. in vit. Titi. C.* 8.

(*n*) Recordatus quondam ſuper cœnam quod nihil cuiquam toto die præſtitiſſet, memorabilem illam, meritòque vocem edidit : amici, diem perdidi. *Ibid. C.* 8.

flexion vers le ſoir, qu'il n'avoit fait plaiſir à perſonne: » Mes Amis, j'ai perdu cette jour-» née «. Comme s'il eût dit. Je ne dois vivre que pour les autres; & aujourd'hui j'ai eu le malheur de ne vivre que pour moi. Je ſuis demeuré dans la condition d'un ſimple particulier; & je n'ai rien fait qui ſoit digne de ma place & de mon élevation.

III. Un autre (*o*) Prince s'étoit préſcrit les mêmes regles: il ne s'eſtimoit heureux, & ne croyoit regner, qu'autant qu'il étoit bienfaiſant. Il marquoit tous les jours par quelque grace nouvelle; (*p*) & il n'en paſſoit aucun, ſans donner quelques témoignages de clémence, de bonté, d'humanité, de compaſſion, de libéralité, mais ſans épuiſer l'épargne, & ſans charger le public.

IV. Il n'eſt pas queſtion d'examiner ici à quoi ſe terminoient de ſi grandes qualitez, & quelle en étoit la fin. Les ténèbres d'une fauſſe Religion avoient caché à ces Princes les véritables motifs des vertus, & la fin qui en doit faire le prix: mais au milieu de leurs ténèbres ils avoient vû combien on eſt grand, quand on ne le veut être que pour les autres: & combien on devient ſupérieur à tous les hommes, quand on les intéreſſe tous à ſa propre élevation.

(*o*) *Alexandre Severe.*

(*p*) Dies denique nunquam tranſiit, quin aliquid manſuetum, civile, pium faceret: ſed ita ut ærarium non everteret. *Lamp. in vitâ Alex. p.* 211.

ARTI-

aux uns, pour exiger moins des autres. Il ſçait que ſes richeſſes ont des bornes, & que ſes bienfaits par conſequent en doivent avoir. Il ne veut pas que le public gémiſſe de ce qu'on le ſacrifie à des particuliers; & il croiroit déshonorer ſes largeſſes, ſi elles coûtoient des larmes aux pauvres.

VI. (*v*) Il ne met point ſa gloire dans une fauſſe magnificence. Il penſe moins à paroître libéral, qu'à l'être en effet: & il renonce ſans peine à la réputation de bienfaiſant, quand il ne peut la ſoutenir par des voyes légitimes. Il ſçait qu'on lui donne, avant qu'il puiſſe donner. (*x*) Il compare les ſources de ſes revenus avec l'uſage qu'il en fait, & il craint avec raiſon, que le déſir d'obliger pluſieurs, ne le rende moins attentif à un devoir plus preſſant & plus indiſpenſable, qui eſt de ſe contenter du néceſſaire, & de le conſerver à tout le monde.

VII. Mais quand le Prince a une véritable inclination à donner, (*y*) il trouve mille moyens de la ſatisfaire, en ſe refuſant à lui-même beaucoup de choſes, que les autres regardent comme néceſſaires à la Grandeur. Il a peu de beſoins, quand il eſt vivement touché de ceux des autres. Il achette peu de choſes, quand il ſçait donner; & il en réſerve peu d'inuti-

(*v*) Reges gentium dominantur eorum, & qui poteſtatem habent ſuper eos benefici vocantur: vos autem non ſic. *Luc. C. XXII. v.* 25.

(*x*) Plurimùm iſta res habet difficultatis, ſi modò conſilio tribuitur, non caſu & impetu ſpargitur. *Senec. loc. cit.*

(*y*) Tantas vires habet frugalitas Principis, ut tot impendiis, tot erogationibus ſola ſufficiat. *Paneg. Traj. p.* 120.

nutiles, quand il eſt bien inſtruit de l'uſage qu'on en peut faire.

VIII. Les Palais des Princes ſont remplis de pluſieurs choſes de grand prix, qui demeurent cachées dans des cabinets, mais qui pourroient avoir des uſages plus ſerieux & plus importans. Le luxe & la curioſité ſont des abîmes ſans fond : tout y entre, & tout s'y perd : on ne trouve rien qui les ſatisfaſſe : & tout le ſuperflu paroît néceſſaire : & comme on ne peut ſe réſoudre à être libéral, qu'après avoir tout accordé à des paſſions qui demandent des dépenſes infinies, tout ce qu'on appelle bienfaits, retombe ſur le public : ainſi (z) l'Etat, qui ſuffiſoit à peine à ce qui regardoit le Prince, ſuccombe ſous ſes libéralitez, qui viennent après le ſuperflu, & qui l'augmentent.

IX. La libéralité, dont la bonté n'eſt pas la ſource, eſt une profuſion qui conduit à l'avarice, & qui ne peut ſubſiſter que par elle : mais quand elle naît de la bonté, elle en conſerve toûjours le caractère, & elle ne connoit point de voyes légitimes pour fournir à ſes déſirs qu'une ſage économie, & une ſévère exactitude à ſupprimer toute dépenſe inutile. Mais cette matière, qui eſt très-importante, ſera encore traitée dans un autre lieu. Les principes viennent d'en être établis, ailleurs on en verra l'application.

(z) Ærarium ſi ambitione exhauriamus, per ſcelera ſupplendum ; *diſoit Tibere. Tacit. L. 2. Annal. 56.*

CHAPITRE XIX.

Du Courage, de l'Elevation, & de la Grandeur d'ame, ou Magnanimité qui conviennent à un Prince. De l'étendue & de l'usage de ces qualitez.

ARTICLE I.

Du Courage, qui convient au Prince.

I. CE que nous avons dit jusqu'ici, & principalement dans le dernier Chapitre, a dû nous faire comprendre, que les sentimens d'un Prince doivent être grands, nobles, élevez, supérieurs à tout intérêt particulier, constans & fermes dans le bien, & incapables d'être arrêtez par aucun obstacle, ou pervertis par aucune passion : mais il faut examiner de près, ce que nous n'avons fait qu'entrevoir ; & montrer au Prince, qu'il ne peut être véritablement grand, ni réüssir à intéresser le peuple dans sa Grandeur, que par un Courage, une Elevation, & une Magnanimité dignes du sublime rang qu'il occupe. On confond souvent les vertus, quoique leurs objets soient différens. Je les distinguerai, mais toûjours par rapport au Prince, que je ne dois point perdre de vûë.

II. Le Courage qui lui convient, & dont je veux parler, ne se borne pas à celui qu'on montre à la guerre. Ce dernier en fait partie, mais il n'en remplit pas toute l'étendue : & l'on peut mê-

même témoigner beaucoup d'intrepidité dans un jour de bataille, & n'avoir pas le Courage qui fait les grands Princes.

III. La valeur hors de l'occaſion eſt de peu d'uſage & elle laiſſe ſouvent des hommes, que des victoires ont rendu célèbres, très-foibles & très-médiocres dans d'autres tems, & par rapport à d'autres objets. On eſt étonné quand on les voit ſeuls & ſans armées, combien il y a de diſtance entre un Général & un grand homme: combien ils conſervent de petiteſſes, de vaines craintes, de bas ſentimens; combien ils ſont dominez par la jalouſie, & gouvernez par l'intérêt: combien ils s'aviliſſent & deviennent rampans, pour ſe faire conſerver l'autorité qu'ils craignent de perdre.

IV. On a raiſon alors de demander qu'eſt devenu leur Courage, & de ſoupçonner même s'il a jamais été bien ſincere, & l'exemple, la honte, l'attention à ſe cacher le danger, l'eſpérance de l'éviter, l'ambition & la gloire, n'en ont pas corrompu la ſource.

V. Le véritable Courage en a une plus pure, & il n'eſt point altéré par le mêlange de motifs indignes de lui. C'eſt une diſpoſition, prête à ſacrifier toutes les craintes, à celle de manquer à ſon devoir; une Fermeté que le danger préſent, même imprévû, anime & réveille, & qui eſt invincible à toute autre choſe qu'à la juſtice & à la raiſon: ou plutôt, qui ne combat que pour elles à la guerre ou dans la paix, en public ou en ſecret: dans les dangers extrêmes, auſſi bien que dans les autres: un tel Courage eſt égal. Il eſt la force de l'ame. C'eſt lui qui la ſoutient contre toutes les injuſtes craintes capables de l'ébranler; & l'on ne peut compter ſur la

probité ni sur le mérite de personne, qu'à proportion de son Courage.

VI. Il est donc évident, que le Prince consentiroit à n'avoir rien de grand, ou à l'abandonner à la première occasion, s'il n'avoit un Courage digne de sa vertu, & capable de la défendre : mais quel prodige seroit-ce que le Chef d'une nation pleine d'honneur & de mérite, dont la plus noble fonction est de chercher, d'estimer, & de recompenser le Courage, qui doit l'inspirer aux autres, & l'animer quand il s'affoiblit, fût lui-même sans force, déconcerté & troublé par une crainte indigne de lui?

VII. C'est sur lui que porte tout l'Etat. S'il chancelle lui-même, & s'il succombe sous ce poids, que deviendra son Royaume? Il en est l'épée & le bouclier. Il doit s'exposer pour lui, & en être en même tems le protecteur & l'exemple. C'est donc dans le cœur du Prince que doit résider le Courage le plus ferme. C'est dans son Intrépidité que consiste la principale ressource de l'Etat. C'est à lui, lorsque la timidité est universelle, à resister à cet affoiblissement général, & à ne ceder qu'à l'impuissance.

VIII. C'est au Prince à proposer & à entreprendre tout ce qu'il juge nécessaire au bien public. C'est à lui à reformer les abus. C'est à lui à réprimer l'injustice. C'est à lui à faire rentrer dans l'ordre tout ce qui s'en écarte, & à humilier sous son autorité la désobéissance & l'orgueil. Mais que peut un Prince timide, toûjours incertain & tremblant, toûjours effrayé des inconveniens, toûjours attentif à justifier sa molesse par des maximes de prudence? S'il entreprend quelque chose, comment

ment le ſoutiendra-t-il ? Quels obſtacles ſera-t-il capable de ſurmonter ? Et quel ſera le ſuccès de ſes efforts imparfaits, qui dureront moins que la reſiſtance ? Car aucun ſolide bien ne peut s'établir que par une perſévérance & un courage qui ſoient à toute épreuve. Il eſt aiſé d'entreprendre : mais très-difficile d'exécuter. Le mal trouve preſque toûjours de la protection, & le bien a toûjours de puiſſans ennemis. Il faut donc qu'un Prince ſoit le tranquille ſpectateur du mal, & qu'il n'ait pour le bien que d'inutiles déſirs ; ou qu'il ſurmonte par ſon Courage tout ce qui s'oppoſe à ſon zèle.

IX. Il arrive quelquefois dans le Royaume des mouvemens imprévûs qui demandent un prompt remede, & ou la Vigueur & le Courage ſont néceſſaires. Le moindre ſigne de peur ſeroit alors d'une terrible conſequence ; & j'ajoute, que la peur elle-même, quoique diſſimulée au dehors, ne ſeroit capable que de ſuggerer de foibles conſeils. Il faut dans ces occaſions, que la tranquillité du Prince tienne dans le devoir & le reſpect tout ce qui eſt auprès de lui ; qu'il demande conſeil avec dignité, & qu'il en juge ; & qu'il apprenne par ſon exemple à ceux qu'il conſulte, à déliberer avec maturité, & ſans prendre conſeil de la peur, parce qu'elle n'eſt capable que de faux raiſonnemens, & qu'elle ne diſcerne que ce qui l'occupe & la trouble.

X. Cela eſt encore plus néceſſaire dans de grandes guerres, dont il eſt juſte de déſirer la fin ; mais dont on ne doit l'eſpérer que par le Courage & la Fermeté. Si un Prince ſe laſſe avant le tems, & s'il paroît découragé, ces foibles diſpoſitions paſſent auſſi-tôt dans l'a-

me de tous ceux qui l'environnent. Ils ne voyent plus que ce que voit le Prince. Ils ne penſent, comme lui, qu'à terminer par la voye la plus prompte une guerre qui a ſurmonté ſa Patience & ſon Courage : & par une imprudence, qui eſt l'effet ordinaire de la crainte, ils apprennent aux ennemis à devenir plus fiers & plus intraitables, en leur découvrant ſa conſternation propre & ſa foibleſſe.

XI. Au lieu de cette lâche diſpoſition, qui ne ſert qu'à limiter l'eſprit, à précipiter les réſolutions, à ôter la vûë des ſalutaires conſeils, à prévenir le mal, au lieu de l'éviter, il faut rappeller tout ſon Courage, & par lui, toute ſa raiſon. Il faut conſiderer avec attention tous les moyens qu'offrent la Prudence & la Valeur, regarder comme impoſſible tout ce qui ſeroit lâche & déshonorant, & mériter la paix, en forçant les ennemis à l'accorder. Autrement on ſe déshonore ſans fruit, & ſemblable à ceux qui, étant expoſez dans un lieu élevé, s'éblouïſſent & ſe précipitent eux-mêmes par la peur de tomber, on ſe jette aveuglement dans le dernier malheur, par la crainte d'y être réduit.

XII. Le tems de faire des réflexions ſur le danger, n'eſt pas celui où le danger eſt préſent. Il falloit déliberer avant que de s'y expoſer : mais quand on y eſt, on ne délibere plus. La préſomption change cet ordre : (*a*) elle ne veut rien écouter avant le péril ; & quand elle y eſt, elle écoute tout. Tout eſt faci-

(*a*) Ignariſſimus quiſque & in periculo non auſurus, nimii verbis, linguæ feroces. *Tacit. L. 1. Hiſt. p. 318.*

facile quand elle entreprend: tout eſt impoſſible, quand elle eſt engagée. Le véritable Courage fait autrement. Il examine tout avec loiſir, avant que de s'expoſer. Il veut tout voir. Il veut qu'on lui aide à découvrir ce qui lui pourroit échaper. Il ſe groſſit à lui-même tout ce qu'il aura à combattre, au lieu de ſe le diſſimuler ou d'en rabattre. Il ajoute à tout ce que la prudence peut diſcerner, mille accidens cachez dans l'avenir, qu'elle ne ſçauroit prévoir; & enſuite il ſuppute ſes forces. Il compare les moyens. Il examine la juſtice & la néceſſité d'une guerre, (*b*) qu'il ne craint pas, mais dont il ne veut pas être le premier auteur. Il ſe défie de la paſſion ſecrete qui pourroit ſe mêler dans ſes délibérations, & il exige de ceux qu'il conſulte, qu'ils ne ſoient attentifs qu'à la juſtice, & aux moyens légitimes de ſe la faire rendre, & (*c*) après que tout eſt conclu, il ne précipite rien, quoiqu'il ne perde aucuns momens: & il ſe met ainſi en état de trouver dans l'exécution beaucoup moins de difficultez, qu'il n'en avoit vûës quand il déliberoit.

XIII. (*d*) Le veritable Courage eſt ainſi très-oppoſé à la témerité, qui n'examine rien, ou qui le fait très-légerement; & l'on a dû voir par tout ce qui a été dit, qu'un Prince dont l'eſprit eſt borné, & dont les vûës ſont courtes, ne ſçauroit être capable d'un grand Courage.

(*b*) Non times bella, non provocas. *Paneg. Traj. p.* 65.

(*c*) Fortiſſimus in ipſo diſcrimine, qui ante diſcrimen quietiſſimus. *Tacit. L.* 1. *Hiſt. p.* 354.

(*d*) Cui cauta potiùs conſilia cum ratione, quàm proſpera ex caſu placent. *Tacit. L.* 2. *Hiſt. p.* 344.

rage. Il ſe meſure & ſe conſulte ſur ce qu'il voit: & comme il voit peu de choſes, il n'en eſt pas intimidé. On a beau lui dire qu'il y a des dangers très-réels; il les traite comme de vains objets d'une imagination allarmée, parce qu'il ne les découvre pas: mais quand il s'eſt avancé au-delà de l'eſpace étroit qui lui étoit connu, & qu'il voit ce qu'il n'avoit pas attendu, ſa fauſſe confiance ſe convertit en peur, & il eſt tout d'un coup auſſi effrayé, qu'un moment auparavant il étoit préſomptueux.

XIV. J'aimerois mieux, ſans comparaiſon, qu'un Prince fût ſans Courage, que d'en avoir un de cette ſorte. Car un Prince timide, mais ſage, écarteroit par ſa prudence les dangers, au lieu que celui-ci les cherche & les multiplie, & n'en évite aucun, parce qu'il ne profite d'aucune expérience, & que, lorſque les occaſions changent, il eſt toûjours expoſé à avoir moins qu'il ne faut, & à ſe promettre de lui-même plus qu'il ne peut: car il y a peu de qualitez moins dépendantes de l'éducation & de l'inſtruction, qu'un eſprit borné, & un cœur foible.

XV. Auſſi dans tout ce que je viens de dire, & dans ce qui ſuivra, je ſuppoſe que le Prince ait reçu de Dieu un génie excellent, & un cœur plein de Courage qu'il ne faille que perfectionner, & dont le fonds ſoit très-heureux.

XVI. On peut ajouter à la Fermeté naturelle, par les conſeils & par les réflexions, mais beaucoup plus par l'expérience: & cette expérience doit commencer de bonne heure. Il faut qu'un Prince s'accoûtume dès les premières années à n'être ému d'aucune choſe ſubite & imprévûë, d'aucun contre-tems, d'aucun

mal

mal dont la prudence puiſſe fournir le remede. Ses premiers ſoins doivent tourner de ce côté-là : & au lieu de ſe répandre en plaintes inutiles, & de ſe laiſſer pénétrer par une douleur, ou par une crainte, qui ne changent rien dans les évenemens ; il faut qu'il s'applique à y trouver des remedes, ou que, s'il n'y en peut avoir, il s'affermiſſe par la patience, & qu'il ait le Courage de ſouffrir, ce qui ne dépend, ni de ſa volonté, ni de ſa raiſon.

XVII. Sans la Patience le Courage ne va pas loin : mais la Patience elle-même eſt d'un foible ſecours, ſi elle a beſoin de témoins, & ſi elle ne peut être conſtante, quoique ſecrete. Il y a mille occaſions, où un grand homme doit porter ſeul ſa peine & ſon déplaiſir. Il ſeroit toûjours foible, s'il avoit toûjours beſoin d'une force étrangére ; & ce ſeroit plutôt le Courage d'un autre, que le ſien propre qui le ſoutiendroit.

XVIII. Mais la Patience qui n'eſt qu'humaine, eſt bien peu de choſe ; & ſi le cœur n'eſt conſolé que par elle, il eſt bien foible & bien malheureux. Il faut, pour ſouffrir avec Courage, ſouffrir avec lumiere, & ſçavoir tirer avantage des maux, en connoiſſant leur veritable cauſe, leur uſage, & leur fin. Il faut ſouffrir avec religion, en s'humiliant ſous la main de Dieu, & être en paix par la Pieté. Il faut ſouffrir avec un aveu ſincere de ſa foibleſſe, & en reconnoiſſant que la Patience & le Courage viennent de Dieu : car tout ce qui vient de l'orgueil, n'eſt qu'un effort inutile & un nouveau trouble, au lieu de rendre à l'ame la tranquillité & la paix.

ARTICLE II.

De l'Elevation qui convient à un Prince.

I. Par le Courage, qui ſurmonte toutes les craintes injuſtes ou inutiles, le Prince eſt préparé à une diſpoſition plus ſublime, que j'appelle Elévation, parce que je n'ai point de terme plus précis, pour expliquer ſon double effet ſur l'eſprit & ſur le cœur, à qui elle donne de grandes vûës, & à qui elle inſpire de nobles ſentimens.

II. Le St. Eſprit a marqué cette diſpoſition, comme faiſant le caractère d'un Prince digne de l'être : car, après avoir promis, que (*e*) l'imprudent & l'inſenſé ne monteroit plus ſur le Trône, il ajoute, que le Roi qu'il donnera dans ſa miſéricorde, aura des penſées & des ſentimens dignes d'un Prince. Par ce peu de paroles il met une diſtance infinie entre un Prince qui n'a d'autre Elevation que celle de la place, & celui qui en a une perſonnelle, digne de ſon rang : & il réduit toute la différence qui eſt entre eux, à celle de leurs vûës & de leurs deſſeins. L'un penſe baſſement, & l'autre noblement. L'un n'a que des idées foibles & bornées, ſemblables à celles d'un particulier, de petits intérêts, des ſentimens communs, des inclinations vulgaires ; l'autre n'a rien que de grand, d'élevé, de propre & de par-

(*e*) Non vocabitur ultra, is qui inſipiens eſt, Princeps : Princeps ea quæ digna ſunt Principe cogitabit. *Iſai. C. XXXII. v. 5. & 8.*

particulier à un Prince qui l'eſt en tout, & qui ne l'oublie jamais.

III. Ce caractère petit & reſſerré, oppoſé à l'Elevation dont je parle, eſt bien plus commun qu'on ne penſe, ou par la mauvaiſe éducation, ou par un penchant naturel, ou par la difficulté de ſe ſoutenir long-tems, ſans avoir d'exemple ni de modèle : car même avec de bonnes intentions, on ne va pas loin, quand on eſt ſeul, ou qu'on ne voit autour de ſoi rien que de médiocre & de foible.

IV. Ce naturel ne ſe corrige gueres : mais quand on a reçu de Dieu un eſprit élevé & un cœur noble, on peut s'empêcher de tomber dans les petiteſſes & les mauvais goûts qui déshonorent beaucoup de Princes ; & rien n'eſt plus capable d'en garantir, que la connoiſſance exacte de ce que c'eſt qu'un petit eſprit, & qu'un cœur réduit comme en ſervitude par des ſentimens limitez, & de combien de fautes contre le bon gouvernement un tel caractère eſt la ſource.

V. Un Prince ſans Elévation ne fera jamais rien de grand, ou ne le ſoutiendra pas. Il n'aura que des ſaillies d'un moment, à méſure qu'il ſera pouſſé, & il rétombera dans ſon naturel dès que l'impreſſion étrangere ſera paſſée. Sa vie ſera pleine d'inégalitez & de viciſſitudes, & l'on y remarquera perpétuellement les traces de ſes véritables inclinations, & de celles qu'on tâchera de lui inſpirer.

VI. Ses bonnes intentions, s'il en a, ſe termineront à des choſes de nulle importance. Il donnera ſes premiers ſoins à des devoirs qui regarderont plus le particulier que le Prince. Il voudra tout faire par lui-même, & ſe jettera dans des détails, dont il auroit dû ſe décharger

ger ſur d'autres. Il paroîtra toûjours au deſſous des affaires, toûjours ſans liberté, pour être aux autres & à ſoi, & ne ſera que ſe laſſer par un travail inutile.

VII. Il ſera un mauvais choix des perſonnes dignes de ſa confiance. Il craindra le mérite, & s'en défiera. Il aura toûjours peur d'être gouverné, & le ſera toûjours. Il ſera délicat juſqu'à l'excès ſur ſon autorité, & la laiſſera uſurper à des hommes qui lui en abandonneront l'apparence, & en auront la réalité. Il ſera toûjours en garde contre ceux qui pourroient lui donner d'utiles conſeils, & il ſe livrera ſans précaution à des hommes artificieux, qui auront connu ſon foible & qui en abuſeront.

VIII. Plus il manquera de lumiere, moins il ſe connoîtra; & plus il ſera borné dans ſes vûës, plus il ſera content de ſoi. Il ſera plein de ſon mérite, s'applaudira en ſecret, & ſera toûjours ouvert à la Flaterie. Il cherchera ainſi des approbateurs parmi ceux qui lui reſſembleront, & il en trouvera, qui, ſans lui reſſembler, l'entretiendront dans ſon erreur.

IX. Il ſe piquera d'exceller dans des choſes qui ne ſervent de rien à un Roi. Il aura cent qualitez de particulier & de ſujet, & n'en aura pas une de Prince. Il peindra, gravera, aimera la Muſique, joüera de quelques Inſtrumens. Il s'occupera de récherches curieuſes, d'Obſervations & de Calculs aſtronomiques; de Sciences abſtraites & de nul uſage. Il s'enfermera avec des hommes obſcurs, pour les écouter ſur des ſecrets de Chymie, ou vains, ou pernicieux. Il ne ſe trouvera en liberté, qu'avec des perſonnes qui n'auront ni dignité, ni naiſſance, ni grand mérite, & il refuſera

à des

à des affaires preſſantes un tems qu'il prodiguera à d'inutiles amuſemens.

X. Si avec cela il eſt porté à la ſuperſtition, & ſuſceptible d'une illuſion traveſtie en pieté, il ſera le jouët de ceux qui feront ſervir à leurs fins ſecretes, & à leur ambition, ſa crédulité; & qui manquant eux-mêmes de conſcience, entretiendront dans la ſienne de vains ſcrupules, dont ils ſçauront faire uſage dans le tems contre ſes propres intérêts, & contre ceux de ſon Etat. Voilà une partie des triſtes ſuites d'un caractère ſans Elevation; & il ſuffit, ce me ſemble, de les avoir montrez rapidement à un Prince intelligent & ſenſible, pour le tenir bien averti.

XI. Mais la baſſeſſe n'eſt pas le ſeul danger qu'il doive craindre, & la fauſſe Elévation eſt une autre extrêmité, qu'il eſt encore plus difficile d'éviter quand on ſe ſent né pour de grandes choſes; tout ce qui paroît grand ne l'eſt pas; & néanmoins tout ce qui paroît grand, invite & attire. Les hommes ont attaché la gloire à beaucoup de choſes qui ne la méritent pas: maïs la véritable eſt ſouvent moins connuë & & moins récherchée que la fauſſe. L'Enflure imite la Grandeur; & il y faut apporter une grande attention pour les diſtinguer.

XII. (f) Un eſprit élevé, mais inquiet & ardent, peut s'y méprendre. Il peut être trompé par un vain fantôme, & courir au précipice, en le ſuivant: & il peut ſacrifier ſon repos, &

(f) Sublime & erectum ingenium pulcritudinem ac ſpeciem excelſæ magnæque gloriæ vehementiùs quàm cautè appetebat: mox mitigavit ratio & ætas. *Tacit. in vitâ Agricol.* 453.

& ſon Etat même, à une vaine eſpérance de Grandeur & de Gloire, qui le plonge dans la baſſeſſe, au lieu de l'en tirer. Car outre qu'il eſt honteux de faire de grands efforts pour une choſe frivole; l'amour de la fauſſe gloire marque toûjours de l'ignorance dans l'eſprit, & de la corruption dans le cœur.

XIII. La vraye Elevation ne conſiſte pas à déſirer, ou à faire, ce qu'une imagination déreglée, ou une erreur populaire, repréſentent grand & magnifique. Elle ne conſiſte pas à tenter des choſes difficiles, par l'attrait même de la difficulté. Elle ne ſe ſent pas excitée (*g*) par l'idée du merveilleux, & par le plaiſir de ſurmonter l'impoſſible, comme l'Hiſtoire l'a remarqué de Néron, à qui tout ce qui étoit ſans apparence, ſe montroit ſous l'idée de Grandeur.

XIV. Elle ne s'attache qu'à ce qui eſt poſſible, utile au public, d'une longue durée, & qui étant comparé avec la dépenſe, la ſurpaſſe infiniment par le fruit.

XV. Son objet n'eût point été, ou les Pyramides d'Egipte, ſi ſouvent & ſi imprudemment vantées, ou les Obeliſques (*h*), taillez avec tant de dépenſe & de travail dans des carrieres de marbre, pour n'être enſuite d'aucun uſage pour le public. Un tombeau d'une énorme ſtructure, tels que le ſont les Pyramides, & une pierre d'une hauteur extraordinaire, qui ne ſert à rien, tels que ſont les Obeliſques, n'ont

(*g*) Incredibilium cupitor. *Tacit. L. 15. Annal. p. 278.*

(*h*) *Pline raporte avec quelle dépenſe ils étoient taillez dans les carrieres d'Egipte.*

n'ont rien de grand pour un eſprit élevé ; & il ne trouve que de la baſſeſſe dans tous les ouvrages, dont le faſte & l'inutilité ſont la fin.

XVI. Un homme qui connoiſſoit le goût d'Alexandre, porté à tout ce qu'il y avoit d'incroyable, lui promit, (*i*) s'il en vouloit faire la dépenſe, de tailler le mont Athos en Coloſſe, & de lui donner la figure d'un Géant, qui porteroit ſur l'une de ſes mains une ville d'une grande étenduë. Le Prince n'accepta pas cette offre, parce que la ville eût manqué d'eau : mais ſans cet inconvenient, il y eût conſenti, & il eût regardé la dépenſe de donner au mont Athos une figure humaine, comme bien employée ; au lieu qu'à un eſprit ſage, & qui n'eût pas été infecté du mauvais goût pour la fauſſe Gloire, elle eût paru folle & inſenſée.

XVII. Les Princes ſont rarement aſſez puiſſans pour entreprendre des choſes auſſi ſurprenantes & auſſi infructueuſes, que celles que leur imagination leur ſuggere : mais il y en a peu qui ſçachent diſcerner la fauſſe gloire de la vraye, & qui ne mettent une partie de leur grandeur à forcer inutilement la nature : à détourner des rivieres pour leur ſeul plaiſir ; à conduire de l'eau à une ſeule maiſon par de longs Aqueducs, à faire applanir des collines pour ſe donner un peu plus de vûë, ſans que le public y ait d'autre part que d'y avoir contribué par des ſommes immenſes, que la terre couvre, mais dont l'uſage ſera un jour redemandé par le juge des Princes.

XVIII. Un Roi qui, ſelon l'Ecriture (*K*), a des

(*i*) *Plutarch. in vit. Alexandri.*
(*K*) *Iſai. C. XXXII.*

a des ſentimens dignes du rang où Dieu l'a mis, ne partage pas ſa gloire avec des Architectes & des Artiſans. Il n'affecte pas une grande dépenſe pour être grand. Il ne diſpute pas de la vanité avec des perſonnes vaines. Il ne penſe point à ſe diſtinguer par des choſes, où les bons Princes lui cederont ſans peine, & où les mauvais le ſurpaſſeront. Il a dans l'eſprit une ſorte de Grandeur, qui ne peut être imitée par l'orgueil, ni égalée par le faſte. Elle réſide dans le fond de ſes qualitez perſonnelles : elle ſubſiſte dans la nobleſſe de ſes ſentimens ; & au lieu de dépendre d'un appui étranger, c'eſt elle qui met tout en œuvre, & qui donne tout.

XIX. Un Prince d'un eſprit ſupérieur & d'un grand cœur, ne penſe qu'à rendre ſon Etat heureux & floriſſant ; à découvrir le mérite, & à l'employer ; à proteger les Lettres & les Sçavans ; à rendre la juſtice prompte & aiſée ; à proportionner les tributs avec les forces des Provinces & des particuliers ; à réparer les ruines des anciennes villes, & à leur rendre leur première gloire & leur première ſplendeur ; à faire fleurir le Commerce par la bonne foi envers les étrangers, & par les facilitez accordées à ſes ſujets ; à ſuivre, non des idées vaines & chimériques, mais des deſſeins ſages & ſérieux ; à ne pas laiſſer avorter des projets raiſonnables, faute de Perſéverance & de Courage ; à faire reſpecter & à rendre aimable ſa conduite aux nations voiſines ; & à mériter l'eſtime & la confiance des autres Princes, dont il excite l'admiration par ſa vertu, mais dont il éteint la jalouſie par ſon équité & ſa modération.

XX. Voilà les principaux traits de la véritable

table Elevation, qu'un Prince doit avoir juſqu'à un certain dégré, & vers laquelle il doit tendre toute ſa vie. Plus il en approchera, & plus il apprendra par ſon expérience ce que c'eſt que la Grandeur d'ame, qui eſt une diſpoſition encore plus parfaite & plus royale.

ARTICLE III.

De la Grandeur d'ame, ou de la Magnanimité qui convient à un Prince.

I. Elle ne ſe contente pas d'affermir le Prince contre les vaines craintes, & de lui donner de grandes vûës & de nobles ſentimens : elle l'éleve au-deſſus des paſſions ; & en les aſſerviſſant toutes ſous ſes pieds, elle lui met le ſceptre à la main, & la couronne ſur la tête : car c'eſt elle, à proprement parler, qui le fait Roi, & qui le place ſur le Trône, d'où il commence à deſcendre, dès qu'il ne retient pas l'autorité qu'elle lui avoit donnée.

II. Le premier ennemi qu'elle lui ſoûmet, eſt le deſir de ce qui n'eſt pas à lui, & elle va ainſi à la ſource de tout ce qui ſeroit capable de l'affoiblir, de troubler ſa paix, de le porter à l'injuſtice, de pervertir ce qu'il a de bon, & de lui faire perdre ce qu'il a de grand. Voyez, lui dit-elle, avec la même tranquillité ce qu'ont les autres que ce que vous avez. Ne déſirez point ce que vous ne devez point avoir. Demeurez toûjours au deſſus de la jalouſie ; & comprenez que vous vous dégraderiez par une baſſe cupidité, qui ne vous inſpireroit que des ſentimens injuſtes & indignes de vous.

III. Le ſecond ennemi qu'elle ſoûmet au

Prince, eſt le déſir de la loüange; & par-là elle établit dans ſon cœur le principe fécond & ſincere des grandes actions. Allez au vrai, lui dit-elle, & ne vous occupez point de l'apparence. Songez à bien faire, & non à paroître avoir bien fait. Oubliez ſi vous avez des témoins, ou ſi vous êtes ſeul. Reſpectez votre devoir & votre conſcience, & ne partagez point votre attention entre vous & vos ſpectateurs. Si vous n'êtes homme de bien qu'autant qu'on le ſçaura, vous ne le ſerez jamais comme il faut, & votre mérite ne ſera que l'ombre de la vertu. Conſentez avec joye qu'on ne s'empreſſe point à vous louër, on reconnoît un Prince excellent au ſilence des Flateurs: (*l*) & il eſt véritablement grand, dès qu'il eſt permis de ſe taire ſur ſon ſujet. Laiſſez à la poſterité le ſoin de vous rendre juſtice. Ne prévenez (*m*) point, par une vaine inquiétude, la diligence des Hiſtoriens. Ils ſeront fidèles, à proportion de ce que vous aurez été modeſte; & le moyen de les faire croire, eſt de ne vous point mêler de ce qu'ils écriront.

IV. Après l'amour des loüanges vient la crainte de l'improbation, & l'exceſſive ſenſibilité à l'égard de la cenſure & du blâme. Cet ennemi eſt encore plus rédoutable, & plus diffi-

(*l*) Cum jam pridem novitas omnis adulatione conſumpta ſit, non alius erga te novus honor ſupereſt, quàm ſi aliquando de te tacere audeamus. *Paneg. Traj. p.* 162.

(*m*) Contemptor ambitionis, & infinitæ poteſtatis domitor, ac frænator, animus ipſâ vetuſtate floreſcit; nec ab ullis magis laudatur, quàm quibus minimè neceſſe eſt. *Paneg. Traj. p.* 164.

difficile à vaincre que les deux premiers; parce qu'il eſt plus aiſé de ſurmonter l'ambition & l'amour des loüanges, que de ſouffrir ſans émotion la cenſure d'une vie innocente, & l'ingratitude après des bienfaits : mais la Magnanimité triomphe de cet ennemi, & le réduit ſous les pieds du Prince. Eſpérez-vous, lui dit-elle, que vous réüſſirez à contenter tout le monde ? La vertu n'a-t-elle point d'ennemis ? Pouvez-vous plaire à ceux à qui elle déplaît ; & l'aimez-vous ſincerement, ſi vous n'êtes capable de ſouffrir qu'on vous traite comme elle ? Y a-t-il une autre preuve que c'eſt elle, & non la gloire, qui l'accompagne ordinairement, que vous cherchez, que de lui demeurer fidèle, quoiqu'elle vous attire quelque mépris ? Le tems & la patience diſſiperont ces nuages légers qui obſcurciſſent votre gloire. Tout le monde vous admirera, ſi vous ne vous détournez jamais du droit chemin, pour des diſcours qui ne changent rien dans les choſes, & qui ne doivent rien changer dans votre cœur : & l'on vous reſpectera non ſeulement comme un grand Prince, mais (*n*) comme un Ange, élevé au deſſus des foibleſſes humaines, ſi les loüanges ne vous amoliſſent point, & ſi le blâme ne rallentit, ni vos bonnes intentions, ni votre zêle.

V. Prenez garde ſur-tout continue-t-elle, à vous défendre d'une certaine curioſité, qui porte les Princes à s'informer de ce qu'on penſe d'eux, & de ce qu'on en dit, non pour en pro-

(*n*) Sicut Angelus Dei, ſic eſt Dominus meus Rex, ut nec benedictione, nec maledictione moveatur. *L. 2. Reg. C. XIV. v. 17.*

profiter, & en devenir meilleurs, mais pour rechercher les auteurs de ces diſcours, quelquefois trop libres & peu reſpectueux, & pour les punir. C'eſt le moyen de les multiplier à l'infini, & de leur donner de l'activité, que d'y être attentif. (o) Une ame véritablement grande les mépriſe, & les éteint par le mépris. Dès qu'on n'y eſt plus ſenſible, ils tombent & s'évanouïſſent; & dès qu'on ne les mérite pas, on n'y eſt pas ſenſible. Les mauvais Princes ſe rendent juſtice en ſecret, & ſoupçonnent avec fondement, qu'on dit d'eux ce qu'ils en penſent eux-mêmes. Delà viennent leurs inquiétudes & leurs récherches: (p) mais les Princes bienfaiſans & magnanimes ne ſoupçonnent & ne cherchent rien. Et (q) c'eſt une choſe ſinguliere, que quiconque n'eſt ni eſtimé, ni aimé, s'informe de tout ce qui ſe dit contre lui à la Ville & à la Cour; & qu'un Prince digne de l'eſtime & de l'amour de tout le monde, n'a aucune curioſité pour ſçavoir tout le bien qu'on dit de lui, & à plus forte raiſon ce qui peut échaper à quelques imprudens contre ſa conduite.

VI. (r) Il y a une baſſeſſe dans la haine, que

(o) Ipſe Julius, ipſe Auguſtus, & tulêre iſta, & reliquêre. Haud facilè dixerim moderatione magis an ſapientiâ. Namque ſpreta exoleſcunt. *Tacit. L. 4. Annal. p.* 120.

(p) De nullo minùs Principe queruntur homines, quàm de quo maximè licet. *Paneg. Traj. pag.* 14.

(q) Queri libet, quòd in ſecreta noſtra non inquirant Principes, niſi quos odimus. *Paneg. Traj. p.* 16.

(r) Nec unquam perſuadeatur humile eſſe Principi, niſi odiſſe. *Paneg. Traj. p.* 19.

que la Grandeur d'ame ne peut ſouffrir. Le Prince doit punir quelquefois, quand il y eſt forcé : mais il punit, comme les loix, ſans aigreur, ſans malignité, ſans ſe livrer au plaiſir de la vengeance. Il n'a d'autres intérêts que ceux du public, & il ne laiſſe point entrer dans ſon cœur une averſion ſecrete, qui en trouble la tranquillité, & qui en altere la bonté, & la candeur. (*s*) Ce ſentiment obſcur & profond d'averſion & de haine, couvre une lâcheté indigne d'un grand Prince, & marque une foibleſſe qui ne peut avoir d'autre cauſe qu'une timidité impuiſſante, ou une ame baſſe, qui ſe nourrit de venin & de poiſon.

VII. Un Prince ſupérieur à la haine, & ennemi du cruel plaiſir de la vengeance, (*t*) n'a point de joye plus pure, que celle de pardonner ; & c'eſt principalement à cette joye qu'on reconnoît ſa Magnanimité. (*v*) Il ſacrifie ſans peine, & la mémoire, & le ſentiment de l'injure. Il ne diſpute point dans ſon cœur contre ces impreſſions baſſes & malignes qui retiennent les autres hommes, & qui les empêchent de s'élever à la véritable Grandeur. Il voit une beauté & une gloire dans la Clémence qui fait évanouir tout ce qui ſeroit capable de l'obſcurcir ; & il a le courage de faire ce que tout le monde admirera quand il l'aura

(*s*) Ex iracundiâ nihil ſupererat ſecretum, & ſilentium ejus non timeres: honeſtiùs putabat offendere, quàm odiſſe. *Tacit. in vitâ Agricol. p.* 459.

(*t*) Hæc divina potentia eſt, gregatim ac publicè ſervare. *Senec. L.* 1. *de Clem. C.* 26.

(*v*) Non quantùm in cives ſuos liceat experiendo tentare, ſed hebetare aciem Imperii ſui. *Senec. L.* 1. *de Clem. C.* 11.

ra fait ; mais que peu de perſonnes peuvent imiter : car la Bonté & la Généroſité, qui ſont le prix de la Clémence, ont des charmes pour les yeux de tous, même des Princes les plus inhumains, qui ne ſçauroient s'empêcher de les admirer. Et la différence entre un homme auſſi cruel que Tibere, ou auſſi ſanguinaire que Dioclétien, & un Prince auſſi plein de bonté que Tite, ne conſiſte point dans l'idée de la Clémence & de la ſolide Grandeur qui l'accompagne : mais dans l'exécution car (*x*) Tibere & (*y*) Dioclétien en jugent auſſi ſainement que Tite, & regardent la Clémence comme la première qualité d'un grand Prince, quoiqu'ils ſe contentent de l'avouer.

VIII. Dans la Clémence d'un Prince magnanime, tout eſt ſincere & ſans retour. Il punit quelquefois à demi, & à regret : mais il pardonne pleinement ; ſur-tout quand il s'agit de fautes qui ont été promptement expiées par le répentir, & qui ne laiſſent aucunes ſuites. Il ſçait que le moyen le plus propre pour rendre le peuple ſoûmis, eſt d'oublier qu'il ait manqué. Une ville long-tems diſgraciée pour une

(*x*) Quo magis mirum videbatur (*Il parle de Tibere*) gnarum meliorum, & quæ fama clementiam ſequeretur, triſtiora velle.... Nec occultum eſt, quando ex veritate, quando adumbratâ lætitiâ, facta Imperatorum celebrantur. *Tacit. L. 4. Annal.*

(*y*) *Dioclétien diſoit, que l'Empereur Aurelien n'auroit dû être que Général, & jamais Empereur; parce qu'il manquoit de Clémence, la première qualité d'un Prince, & la plus néceſſaire.* Aureliano clementia, Imperatorum dos prima, defuit. Magis dux eſſe debuit, quàm Princeps. *Vopiſc. in vitâ Aurel. p. 282.*

ne faute paſſagere, eſt contrainte de ſe ſouvenir qu'elle a déplu, & qu'on ne l'aime pas; & c'eſt la tenter contre ſon devoir, que de l'entretenir dans ce ſouvenir. Un Prince capable de tout oublier ne laiſſe aucun veſtige de la déſobéïſſance, & le peuple lui eſt d'autant plus fidèle, qu'il penſe l'avoir toûjours été.

IX. Ce n'eſt pas d'ailleurs ſur le mérite, ou ſur la reconnoiſſance du peuple, qu'un Prince véritablement grand meſure ſes ſoins & ſa bonté. Il agit par des vûës plus déſintéreſſées & plus nobles, & il veut être la regle de ſes ſujets, & non dépendre de leur exemple. Son deſſein eſt de les rendre généreux, & non de ceſſer de l'être, parce qu'il ne peut en être imité. Il continue d'être grand, & s'efforce même de le devenir davantage, par la compaſſion qu'il a de l'enfance & de la petiteſſe de la plupart des hommes, qui rampent à terre, faute de nobleſſe & de cœur: & il penſe que c'eſt à la Bonté à ſurmonter l'ingratitude, & non à l'ingratitude à étouffer la Bonté.

X. Il aime, pour cette raiſon, à faire valoir les ſervices qu'on lui rend, à les recompenſer, à s'en ſouvenir; afin de mettre en honneur la reconnoiſſance, & d'apprendre à tous qu'il y a autant de généroſité à confeſſer qu'on eſt obligé, qu'il y en a dans l'obligation même. (z) Les Princes, dont l'ame eſt rétrecie & bornée par la jalouſie, croiroient ſe déshonorer, en avoüant qu'on les a bien ſervis: (a) & quand

(z) In Principe rarum eſt ut ſe putet obligatum, aut ſi putet, amet. *Paneg. Traj p.* 178.

(a) Beneficia eò uſque læta ſunt, dum videntur exſolvi poſſe. *Tacit. L.* 4. *Annal. p.* 114.

quand les services qu'on leur a rendus sont au dessus des recompenses, ils s'en affligent après les premiers momens, & ils passent quelquefois jusqu'à la haine, pour se delivrer de l'obligation d'estimer & de loüer un grand homme qui leur a été necessaire. Un Prince magnanime leur est opposé en tout. Il met sa Grandeur à être sincere & reconnoissant; à estimer un bienfait selon son véritable prix; à déclarer qu'il a reçu la couronne des mains d'un grand Général, si la chose est vraye; & à suppléer, par les témoignages d'estime & d'amitié, ce qui manque nécessairement à toute recompense d'un autre genre.

XI. Par ce noble aveu, le Prince est conduit à un autre plus difficile, & qui est la marque la plus certaine d'une véritable Grandeur d'ame; & c'est l'aveu de ses fautes, quand il lui arrive d'en faire. Il ne cherche, ni prétextes, ni excuses pour les couvrir. Il rend hommage à la vérité, quoiqu'elle le condamne. Il est bien aise qu'on la lui montre, s'il ne la voyoit pas. Il compte comme un grand service, l'attention qu'on a euë sur sa conduite, & le zèle qu'on a témoigné pour sa perfection; & il laisse à des Princes faussement délicats sur la grandeur, la honte d'être toûjours pleins de défauts, & de n'en jamais convenir.

XII. Pour lui, qui ne connoît rien de plus bas que le mensonge, ni de plus indigne que l'hypocrisie, il met toute sa gloire dans la connoissance & l'amour de la vérité; & il se fait un devoir essentiel de n'employer jamais, ni déguisement, ni artifice, & de porter en tout le grand caractère d'un Prince sincere, fidèle dans ses paroles, religieux à l'égard du serment, ennemi de la dissimulation, simple & na-

naturel dans ſa conduite ; mais jamais au préjudice de la prudence & du ſecret : mais ces derniers traits demandent une nouvelle attention ; & il eſt juſte de les conſiderer en détail dans le Chapitre ſuivant.

CHAPITRE XX.

Le Prince doit être ſincere & fidèle dans ſes paroles, religieux Obſervateur du ſerment, Ennemi de la diſſimulation ; mais prudent & ſecret, & très-éloigné de toute affectation dans ſa conduite, où il ne doit paroître qu'une auguſte ſimplicité.

ARTICLE I.

Le Prince doit être ſincere & fidèle dans ſes paroles.

I. CE ſeroit en vain qu'un Prince ſe piqueroit de Courage, d'Elévation & de grandeur d'ame, s'il ne regardoit pas la Sincerité, comme une vertu inſéparable de ces grandes qualitez : car il n'y a rien de plus lâche, de plus bas, ni de plus petit que le menſonge, & que l'indigne uſage qu'en fait l'artifice.

II. Il ſeroit inutile même d'inſtruire un Prince, & d'eſpérer le former pour les grandes choſes, s'il n'aimoit pas la vérité, & s'il ſe croyoit habile, à proportion de ce qu'il la ſacrifieroit à des intérêts qui le toucheroient plus ſenſiblement. Tout ce qui a été dit juſqu'ici, ſeroit anéanti par cette lâche diſpoſi-

dion: & il ne faudroit à un Prince de ce caractère que des leçons de perfidie, & des Miniſtres ſans conſcience & ſans honneur.

III. Mais celui qui verra peut-être ce que j'écris, eſt un Prince, à qui Dieu a donné un amour ſincere de la vérité, & que ſa Providence deſtine à un grand Royaume, pour en être l'exemple par ſa vertu. Il eſt fortement perſuadé, que le Prince eſt le chef, le lien, & le centre de la Societé: (*b*) que le fondement unique de la Societé eſt la vérité & la bonne foi; que c'eſt déſunir tous les hommes & les rendre mutuellement ſuſpects & défians que d'ébranler ce fondement; que c'eſt par conſequent au Prince à être le protecteur de la bonne foi, comme il l'eſt de la Societé publique; qu'il va directement contre le plus eſſentiel de ſes intérêts & de ſes devoirs, s'il préfere à la Sincerité le déguiſement & l'artifice; & qu'il renonce à la plus auguſte fonction des Rois, en donnant au menſonge la protection qu'il devoit à la vérité.

IV. Il a déja lu dans l'Ecriture, » (*c*) que » les levres juſtes ſont les délices des Rois; & » que celui (*d*) qui parle ſincerement, en ſera » aimé. Il ſçait que le St. Eſprit a en horreur un cœur double, une langue artificieuſe, une fauſſe politique établie ſur le menſonge. (*e*)

Il

(*b*) Fides eſt fundamentum ſocietatis humanæ, perfidia verò ejuſdem peſtis. *Plato L. 5. de legibus.*

(*c*) Voluntas Regum labia juſta: qui recta loquitur, diligetur. *Prov. C. XVI. v. 13.*

(*d*) In corde & corde locuti ſunt. *Pſalm.*

(*e*) Oculi mei ad fideles terræ; ambulans in viâ immaculatâ hic mihi miniſtrabat. *Pſalm. C.* Diſperdat Dominus labia doloſa. *Pſalm.*

Il ne veut auprès de lui, à l'exemple de David, que des hommes ſinceres & fidèles. Il tâche de les ſurpaſſer dans ces qualitez, bien loin de les affoiblir : & il regarderoit comme une honteuſe lâcheté, de s'exclure lui-même (*f*) de la ſainte Montagne, ou le Prophête n'admet que des hommes pleins d'amour pour la vérité, & ennemis de l'artifice.

V. Il a peine ſans doute à comprendre comment un Roi ne craint point de ſe déshonorer en manquant de parole, en montrant à deſſein le contraire de ce qu'il penſe, en tâchant de parvenir à ſon but par le déguiſement. Comment il ne rougit point devant le juge intérieur de ſes ſentimens, qui eſt ſa conſcience : comment il mépriſe lui-même ce qu'il y a dans lui de plus auguſte & de plus ſacré, qui eſt ſon propre cœur : comment il peut ſe réſoudre à être devant ſes yeux, & ſelon ſon propre jugement, un perfide, indigne de toute créance.

VI. Quand les hommes ne connoîtroient jamais ſa duplicité, & qu'il réüſſiroit à la couvrir de toutes les apparences de la bonne foi, comment pourroit-il ſe cacher à lui-même ? Et s'il conſentoit à ſe regarder lui-même comme étant ſans probité, que pourroit-on attendre d'un homme ſi lâche & ſi inſenſible à la honte ? Que voudroit-il après cela, que les hommes reſpectaſſent en lui ? Son éclat extérieur, ſon autorité, ſes richeſſes ? Mais tout cela eſt hors de lui, & il en abuſe. Son eſprit,

(*f*) Domine, quis habitabit in tabernaculo tuo, aut quis requieſcet in monte ſancto tuo ? .... Qui loquitur veritatem in corde ſuo, qui non egit dolum in linguâ ſuâ. *Pſalm. XIV.*

ſon cœur, ſes ſentimens? Mais c'eſt cela même qu'il a livré au menſonge, & dont il ne fait lui-même aucun état.

VII. Quel droit auroit-il d'exiger la vérité des autres, ne l'aimant point, & la trahiſſant? Et qui ſe mettroit en peine de la lui dire, connoiſſant ſon dégoût pour elle? Quelle confiance mériteroit-il, n'en ayant pour perſonne? Et comment l'établiroit-il par rapport à lui, ou dans ſes Etats, ou chez ſes voiſins, ayant inſpiré la défiance à tous, & leur ſervant d'exemple & de maître pour la duplicité?

VIII. Y a-t-il quelque bien qu'un Roi puiſſe acheter à un prix ſi honteux? Un Prince n'eſt-il pas plus grand, ſans comparaiſon, que tout ce qui eſt au deſſous de l'homme, & qui n'eſt qu'une portion de terre? Un ſimple particulier ne doit-il pas ſe regarder comme ſupérieur à tout ce qui n'eſt que temporel? Et n'eſt-ce pas ce qui rend inexcuſables tous les hommes, même les plus indigens, quand ils s'écartent de la vérité & de la juſtice, pour ſe conſerver, ou pour acquerir quelques biens inférieurs à la vertu?

IX. Que le Prince examine donc ce qu'il met en parallele avec la Probité, & ce qu'il lui préfere. Qu'il compare ce qu'il ſacrifie, à ce qu'il déſire. Qu'il ſe demande à lui-même ce qu'il eſt, & ce que ſont les frivoles biens qu'il met au deſſus de ſa réputation, de ſa conſcience, de ſes intérêts éternels?

X. Mais, ſans entrer dans cette comparaiſon, que le Prince conſidere ſeulement, quelle baſſeſſe il y a dans l'artifice, & quelle preuve c'eſt d'un petit eſprit & d'un cœur lâche que la duplicité. Peut-il diſconvenir qu'il n'a recours à ces indignes moyens, que parce que d'au-

d'autres plus juſtes & plus nobles lui manquent, & qu'ils ſont par conſequent une preuve de ſon ignorance & de ſa foibleſſe? Peut-il déſavoüer, que c'eſt parce qu'il déſire ce qui ne lui eſt pas dû & qu'il ne ſçauroit prétendre par de bonnes voyes, qu'il en employe de détournées? Et dès-lors peut-il nier qu'il ne ſoit injuſte, & dans la fin, & dans les moyens?

XI. Si ſes intentions ſont droites; pourquoi les déshonore-t-il par des moyens qui ne ſont capables que d'en faire douter? Et ſi elles ſont contraires à l'équité, qu'eſpére-t-il de l'injuſtice, qu'eſpere-t-il de la fraude qui vient à ſon ſecours? Ne ſeroit-il pas plus heureux s'il reprimoit d'injuſtes déſirs, que de ſe tourmenter pour les faire réüſſir par l'artifice? Ne ſçait-il pas que (g) la ſource de la véritable Grandeur d'ame conſiſte à ne déſirer rien de ce qui eſt à autrui, & qu'on ne peut, ni ſur le Trône, ni dans aucune autre condition, conſerver, ni Courage, ni Honneur, ſi l'on ſe laiſſe ſéduire par des déſirs que la juſtice condamne, & qu'on ne peut faire réüſſir que par des voyes obſcures, artificieuſes, & ennemies de la lumiere?

XII. Mais le ſuccès même qu'on en attend, eſt-il bien certain? Et un Prince arrive-t-il toûjours à ſes fins, quand il quitte les voyes d'honneur pour ſe ſervir du déguiſement? Il peut réüſſir dans les premiers momens, & tromper avec ſuccès quand on l'en croyoit incapable; mais quand la défiance eſt une fois établie, l'artifice ne trouve dans les autres que de l'artifice. Il y trouve pour le moins un ſoup-

(g) *Voyez le Chap. précedent, dans l'Article de la Magnanimité, Nomb. 2.*

Il a dû les péſer dans ſon Conſeil. Il ne doit plus, après cela, être ſenſible à d'autre intérêt, qu'à celui de ſa Gloire & de ſa Réputation. Toute autre conſideration eſt indigne de lui. S'il s'eſt trompé, en ſe hâtant un peu trop, c'eſt à lui à porter la peine de ſa précipitation, & non à s'en décharger ſur les autres, au préjudice de la ſincerité. Il gagnera plus qu'il ne perd, ſi cette première expérience lui ſert à devenir plus prudent : & il doit être perſuadé, que quelque perte qu'il faſſe, elle lui portera moins de préjudice, que ne feroit un manque de parole ; & qu'elle lui ſera même utile, en prouvant à tout le monde, qu'aucun intérêt ne lui eſt auſſi cher que celui de l'Honneur & de la Probité.

XVII. Il ne faut point qu'un Prince écoute alors des hommes nez pour le menſonge, & fertiles en équivoques, en ſoupleſſes, & en ſubtilitez pour éluder les plus ſerieux engagemens ; qui ſe croyent habiles, parce qu'ils ſont ſans conſcience, & qui penſent ſervir utilement le Prince en le déshonorant. Il doit au contraire répouſſer avec indignation les hommes lâches, qui le croyent ſemblable à eux ; leur montrer quelle diſtance il y a entre un Prince digne de commander, & des conſeils injurieux à ſa gloire ; & leur apprendre, que (k) ſi la Vérité & la Probité étoient bannies du reſte de la terre, elles devroient trouver un azile dans le cœur d'un Roi, qui

(k) *Jean, Roi de France, ſollicité de violer un traité, répondit en ces termes, dignes d'une éternelle mémoire : » Si la bonne foi étoit perie par tou-» te la terre, elle devroit ſe retrouver dans le cœur » & la bouche des Rois.*

qui eſt établi ſur le Trône par elles, & qui doit à ſon tour leur préparer un trône dans ſon cœur.

XVIII. C'eſt le Roi qui, dans un Etat, eſt la ſource de la Nobleſſe. C'eſt lui ſeul qui la donne, & c'eſt à lui à la rétablir, ſi elle vient à perir. Comment donc pourroit-il ſe réſoudre à ſe déshonnorer par le plus honteux de tous les reproches, qui eſt celui du menſonge & plus encore de la perfidie? Et comment ſe chargeroit-il d'une ignominie qu'aucun homme de cœur ne voudroit s'attirer, & dont il prendroit le ſoupçon ſeul pour un affront? La Nobleſſe & la Vérité vont enſemble: & il faut que le Prince ſoit autant au deſſus de tous les Grands de ſon Etat par ſa Sincerité, qu'il l'eſt par ſa Couronne. C'eſt à lui à mettre entre ſes ſujets une noble émulation pour la vérité & la Candeur, comme c'eſt à lui à faire naître entre eux une noble ardeur pour la Gloire; & il en doit bannir également la lâcheté contraire à la bonne foi, & la lâcheté contraire au courage.

ARTICLE II.

Le Prince doit être religieux Obſervateur du ſerment.

I. Un Prince plein de ces maximes, n'a pas beſoin qu'on prenne la précaution d'ajouter le ſerment à ſa parole, pour être certain de ſa Sincerité. Il ſçait que Dieu eſt toûjours le témoin de ſon cœur, & qu'il le juge. C'eſt toûjours devant lui qu'il penſe & qu'il parle: & il eſt bien inſtruit qu'on ne peut lui rendre le

le Culte qui lui eſt dû, comme à la ſouveraine Vérité, que par la diſpoſition d'un cœur droit & ſimple, à qui la Vérité tient lieu de tout.

II. Mais les hommes qui traitent avec lui, ne connoiſſent pas ce riche fonds de Probité qu'il porte en ſecret; & quand ils le connoîtroient, ils ont des raiſons pour l'avenir, pour ſes ſucceſſeurs, pour d'autres Princes compris dans l'alliance, de la rendre irrévocable par la ſainteté du ſerment.

III. Avec quelle religion alors un Prince, ſi fidèle aux hommes & ſi exact dans les paroles qu'il leur donne, prend-il Dieu à témoin de ſa Sincerité? Avec quel reſpect invoque-t-il ſon nom puiſſant, & le prie-t-il d'intervenir à ſes promeſſes? Avec quelle ſainte frayeur l'appelle-t-il en garand contre ſoi-même, s'il venoit à y manquer? Avec quel tremblement ſoûmet-il ſa tête à l'anathême, dont il ſe juge digne, s'il n'exécute tout ce qu'il promet? Avec quel ſoin examine-t-il, avant cette rédoutable action, toutes les conditions & toutes les clauſes du traité, pour n'en omettre aucune, quand il s'y ſera ſoûmis? Combien eſt-il éloigné de ſe préparer alors, par d'indignes reſtrictions & par des réſerves cachées dans ſon cœur, un retour contre ſon ſerment? Et combien croiroit-il déshonorer la Religion, & armer contre elle la langue des impies, s'il penſoit à éluder, par des voyes obliques, un engagement contracté ſous les yeux de Dieu, & dont l'acte doit demeurer en dépôt dans ſes mains?

IV. (*l*) Le ſerment eſt une derniere reſſource

(*l*) Homines per majorem ſui jurant: & omnis con-

ce pour finir les conteſtations, pour s'aſſurer du cœur des hommes & de leurs intentions, pour fixer tous les doutes que l'inconſtance ou la mauvaiſe foi peuvent faire naître, pour ſoûmettre les Rois au Juge ſuprême, qui ſeul peut les juger, & pour tenir dans le devoir toute majeſté humaine, en la faiſant comparoître devant celle de Dieu, à l'égard de qui elle n'eſt rien. Ce ſeroit donc éterniſer les défiances & les guerres, ôter tout moyen de parvenir à la paix par des traitez ſerieux, laiſſer une porte toûjours ouverte aux ſurpriſes, rendre la ſituation des Royaumes flotante & incertaine, abuſer de ce que la Religion a de plus ſacré & de plus formidable, & tomber dans une manifeſte impieté, en mépriſant tout à la fois la préſence, la vérité, la juſtice, & la puiſſance de Dieu, que de donner atteinte à un traité ſcellé par le ſerment.

V. Il faut être, je ne dis pas bien hardi, mais bien aveugle & bien corrompu, pour oſer conſeiller à un Prince, de ſe rendre digne de la colere éternelle de Dieu, & d'attirer ſa vengeance ſur ſa propre tête, & ſur celle de tout le peuple, en convertiſſant le ſerment en parjure, & en mépriſant *(m)* la menace irrévocable, attachée à la défenſe d'un ſi grand crime.

VI. Et néanmoins il y a des hommes qui penſent qu'on ne peut regner, ſi l'on ne préfere quelquefois les conſiderations d'Etat à l'ob-

controverſiæ eorum finis ad confirmationem, eſt juramentum. *Heb. C. VI. v. 16.*

(*m*) Non uſurpabis nomen Domini tui fruſtra: quia non erit impunitus, qui ſuper re vanâ nomen ejus aſſumpſerit. *Deuter. C. V. v. 11.*

l'obſervation exacte des traitez ſolemnellement jurez ; qui paſſent légerement ſur tout ce qu'un Prince a promis à ſes ſujets dans l'auguſte cérémonie de ſon Sacre, ou de ſon Couronnement, quoique le nom de Dieu & les ſaints myſtères y ſoient intervenus ; qui regardent peu ſérieuſement pluſieurs articles d'un Traité de paix, d'une Alliance, d'une Capitulation, ou particuliere à une Ville, ou commune à une Province.

VII. Ces hommes, qui ne mépriſent la préſence de Dieu & ſa juſtice, que parce que les ſens ne le découvrent pas, & que ſa patience eſt grande, ſçavent-ils que c'eſt Dieu ſeul qui fait les Rois, & qu'ils n'ont d'autre autorité que celle qu'il leur confie ? Croyent-ils que ce ſoit un moyen bien ſûr pour la conſerver, que de manquer de Religion, & que de ſe révolter contre celui qui les a mis ſur le Trône ? Penſent-ils que l'établiſſement des Royaumes ſoit juſte, s'ils ne peuvent ſe maintenir que par l'injuſtice ? La Providence divine a-t-elle, ſelon eux, beſoin du crime des Rois, pour les proteger ? Ou eſt-elle forcée à y conſentir, ou pour le moins à l'excuſer, parce que les moyens légitimes ſeroient inſuffiſans ? Seroit-ce un bien que d'être Roi, ſi l'on ne pouvoit l'être long-tems ſans perfidie & ſans parjure ? Ne vaudroit-il pas mieux, ſans comparaiſon, deſcendre du Trône, que de s'y maintenir par l'infraction des traitez & du ſerment ? Un homme de bien voudroit-il à ce prix faire la conquête du monde, & ſe croiroit-il dédommagé de la perte de ſon ame par une telle compenſation ?

VIII. Eſt-ce même un moyen d'attirer aux Rois les reſpects du peuple, que de leur apprен-

prendre à ne plus craindre Dieu? Quand cette crainte ſera effacée dans les ſujets, comme dans le Prince, où ſera la fidélité & l'obéïſſance, & ſur quel appui le Trône ſera-t-il fondé? On en ſape le fondement par l'impieté; & c'eſt enſeigner publiquement l'impieté, que d'enſeigner le parjure, de quelques prétextes qu'on le colore. Le Prince a plus d'intérêt qu'un autre, à réprimer le cours de cette pernicieuſe doctrine, qui a paſſé des Politiques du ſiécle à des hommes, qui ſe diſent religieux, & qui ont ébranlé les plus fermes appuis de la Societé & de la Religion, en ôtant aux paroles leur juſte valeur, & aux ſermens leur inviolable ſainteté.

ARTICLE III.

Le Prince doit être Ennemi de la diſſimulation, mais prudent & ſecret.

I. Mais ſi le Prince parle toûjours ſincerement & ſans artifice, ſi ſes promeſſes ſont preſque des ſermens, & ſi les ſermens ſont à ſon égard des engagemens irrévocables; que deviendra la maxime qu'un Prince qui ne ſçait pas diſſimuler, ne ſçait pas regner? La diſſimulation étant bannie, le cœur du Prince n'eſt-il pas expoſé à nud devant des hommes capables d'abuſer de ſa Candeur? Et comment ſe garantira-t-il des artifices de ceux qui s'appliqueront à lui tendre des piéges, s'il ne ſe défend par les mêmes armes, & s'il ne leur oppoſe que la Simplicité? De telles maximes, dit-on, auroient lieu, ſi tous les hommes avoient de la franchiſe, ſi pluſieurs ne cachoient

choient pas de mauvais deſſeins ſous des apparences trompeuſes: mais dans un ſiécle corrompu, c'eſt livrer l'innocence à la perfidie, que de ne lui pas donner une garde ſûre, en l'environnant de tout ce qu'une profonde diſſimulation ſçait inventer & mettre en œuvre.

II. Il faut, pour répondre à ces raiſonnemens, expliquer ce qu'on entend par Diſſimulation. Ce n'eſt point la Prudence, ni le Secret: bientôt nous verrons que ces qualitez ſont eſſentielles au gouvernement. Ce n'eſt point une ſage conduite, qui montre à l'extérieur une choſe vraye, pour en cacher une autre qui doit demeurer inconnue: ſans cette attention la Prudence n'iroit pas loin. Ce n'eſt point un viſage ouvert & des manières aiſées, qui couvrent des deſſeins ſerieux & profonds. Il eſt du devoir du Prince d'avoir un viſage & des manières qui conviennent à tous, mais de ne laiſſer pénétrer ſes ſentimens que lorſqu'il le veut.

III. La diſſimulation dont le Prince doit toûjours être Ennemi, eſt l'apparence d'une choſe fauſſe, contraire à ſa penſée & à ſes deſſeins. C'eſt une conduite extérieure, démentie par ſes véritables ſentimens. C'eſt une application à perſuader les autres du contraire de ce qu'il veut faire. Une telle diſſimulation eſt un crime dans tous les hommes, & elle eſt encore plus inexcuſable dans un Prince, qui, étant libre & le maître, eſt moins expoſé que les particuliers à cette honteuſe lâcheté.

IV. S'il eſt digne de la place, jamais il ne commandera à ſes Ambaſſadeurs de donner des paroles qu'il ne voudra pas tenir: jamais il ne fera promettre à un criminel d'Etat le pardon de ſa faute, au cas qu'il l'avoue, dans le deſſein

ſein d'employer contre lui ſon propre aveu : jamais il ne ſe ſervira de manières careſſantes, empreſſées, étudiées avec art, pour inſpirer la confiance à une perſonne qu'il aura réſolu de perdre : jamais il ne fera d'alliance avec un Prince, dans le deſſein de l'endormir, & de profiter de ſa ſécurité : jamais il ne fera de doubles traitez avec des Princes, dans la vûë de ſacrifier le plus foible au plus fort, & de tirer meilleure compoſition de l'un, en abandonnant l'autre : jamais il ne travaillera à ſemer de ſecretes diviſions dans les Etats qui ſeront en paix avec lui ; & il ne penſera point à ſe fortifier ou à s'aggrandir, en repandant, par des pratiques ſecretes, le mécontentement & la révolte parmi ſes voiſins. Toutes ces perfidies lui ſeront toûjours en horreur, & il aimeroit mieux ceſſer d'être Roi ; & même de vivre, que de ſouiller jamais ſa gloire par des taches ſi honteuſes.

V. Mais ſon attachement inviolable à la bonne foi & à la vérité n'empêchera pas qu'il ne ſoit très-prudent, & très-précautionné contre l'artifice. Il aura de la Candeur ; mais avec une grande Sageſſe. Il n'employera pas la diſſimulation ; mais il ſçaura la découvrir & la rendre inutile. Il n'aura que des manières grandes & nobles ; mais il ne penſera pas qu'on ne puiſſe en avoir que de telles. Il ne fera rien que de juſte ; mais il ſera en garde contre tout ce que l'injuſtice la plus adroite peut inventer. Il verra tout ; & ſans devenir ſemblable aux perfides, il rendra vains tous leurs conſeils.

VI. La Prudence, quand elle eſt parfaite, connoît l'artifice, & n'en eſt pas connue. Sa lumiere s'éleve au deſſus de tout ce que la fraude médite dans les ténèbres, & elle découvre

de loin le nuage, où la diſſimulation ſe cache tellement, que de peur d'être vûë, elle ne voit preſque rien. Un Prince ſage & fidèle, trouve des Princes qui le ſont auſſi. Il trouve au moins des Amis ſinceres en tout païs. Il eſt averti à propos de tout ce qui ſe prépare contre lui & contre ſon ſervice : & comme il eſt lui-même très-vigilant & très-appliqué, il ne ſe paſſe rien d'important dans ſes Etats & dans les Cours étrangeres, dont il n'ait connoiſſance, & dont il ne faſſe uſage. Il a d'ailleurs des Miniſtres éclairez & attentifs, qui veillent avec lui. Il a des forces toûjours prêtes, & des troupes entretenues, pour les oppoſer à toutes les entrepriſes ſubites ; & pendant qu'on s'efforce de lui nuire par des conſeils clandeſtins, il médite, dans un profond ſecret, des moyens également ſûrs & légitimes pour les faire avorter.

VII. Car le ſecret de ſes déliberations eſt ſi ſévèrement gardé, que tout s'exécute avant que le public en ſçache rien. Ceux qu'il honore de ſa confiance, ont été mis ſur ce point à des épreuves réïterées. Ils ſont tous auſſi impénétrables que leur maître. Ils ſont auſſi muets que lui, auſſi précautionnez pour ne rien dire qui puiſſe faire conjecturer ce qu'ils ne diſent pas, auſſi attentifs à cacher des réſolutions importantes ſous des dehors ſimples & naturels.

VIII. Quel beſoin auroit un tel Prince d'une diſſimulation contraire à la verité ? Et en quoi eſt-il moins grand, moins vaillant, moins ſage, moins heureux, moins reſpecté, pour ne ſçavoir, ni feindre, ni tromper ? Il n'y a que le crime qui ait beſoin du crime. Il n'y a que des deſſeins injuſtes qui ne ſe puiſſent exé-

exécuter que par la fraude qui en couvre la noirceur, & qui l'augmente en la couvrant.

IX. Il faut laiſſer à des Princes ſemblables à (*n*) Tibere, la diſſimulation, ſa chere vertu. Elle étoit digne de ſa conſcience, & il avoit raiſon d'en couvrir le fond de ſon cœur, où tout étoit honteux & criminel. Elle convenoit à (*o*) Neron, porté à la perfidie par ſon mauvais naturel & qui en avoit fait une ſérieuſe étude pour cacher plus ſûrement ſa haine ſous les témoignages de la plus tendre amitié. Elle étoit digne de (*p*) Caïus Caligula, qui avoit intérêt de cacher une ame également baſſe & cruelle, ſous le maſque d'une fauſſe douceur. Elle étoit néceſſaire à (*q*) Domitien, ennemi de Veſpaſien ſon pere, & de Tite ſon frere, pour couvrir une déteſtable ambition ſous les dehors d'une vie tranquille & privée. On laiſſe à ces malheureux Princes, qui ne ſont montez ſur le Trône que pour le déshonorer par mille crimes, l'uſage de la Diſſimulation, & la gloire de la propoſer à leurs imitateurs comme une vertu; mais plus ils

(*n*) Nullam æque Tiberius, ut rebatur, ex virtutibus ſuis, quàm diſſimulationem diligebat. *Tacit. L. 4. Annal. p. 139.*

(*o*) Adjecit (Nero) complexum & oſcula; factus naturâ, & conſuetudine exercitus, velare odium fallacibus blanditiis. *Tacit. L. 14. Annal. pag. 259.*

(*p*) Cajus Cæſar immanem animum ſubdolâ modeſtiâ tegens. *Tacit. L. 6. Annal. p. 152.*

(*q*) Simplicitatis ac modeſtiæ imagine in altitudinem conditus (Domitianus) ſtudium litterarum ſimulans, quò velaret animum. *Tacit. L. 4. Hiſt. pag. 423.*

ils l'ont aimée, plus ils apprennent aux bons Princes à la déteſter, & à lui préférer une conduite ſimple & ſans affectation, où tout eſt grand, parce que tout eſt vrai.

ARTICLE IV.

Le Prince doit être très-éloigné de toute affectation, dans ſa conduite, où il ne doit paroître qu'une auguſte Simplicité.

I. Il n'y a rien de plus oppoſé à la Grandeur, que l'affectation d'être grand; parce qu'il n'y a rien de plus oppoſé à la vérité, que l'art qui veut l'imiter, & qui dès-lors ne l'eſt pas.

II. Mais d'un autre côté, rien n'eſt plus difficile que d'être grand ſans affectation; parce qu'il n'y a rien de plus difficile que de l'être en effet.

III. Il faudroit pour cela l'être en toutes choſes, & ne point ſonger à le paroître. Il faudroit conſerver dans le ſecret, la même vertu qu'on montre en public. Il faudroit donner une attention conſtante & uniforme à tous ſes devoirs. Il faudroit, en un mot, être toûjours le même, & ſe ſoutenir dans tous les tems par les mêmes principes, & les mêmes vûës.

IV. L'Eſprit humain n'eſt pas capable d'une telle Egalité, s'il n'a une force extraordinaire. Il peut faire de grandes choſes, & s'élever bien haut; mais il ſe laſſe & retombe. (r) Il s'anime quand il ſe donne en ſpectacle, &

(r) Malis boniſque artibus mixtus, nimiæ voluptа-

& ſe néglige quand il n'a plus de témoins. Il a des vertus par ſaillies, & s'en dégoûte par foibleſſe. Le même homme, en des tems différens, eſt un Héros & un Enfant. Tout eſt digne du Prince en certains jours, & rien n'en ſoutient la majeſté dans d'autres.

V. On obſerve alors dans ſa conduite de grands traits, dont on eſt frappé, parce que la baſſeſſe du reſte de ſes actions ſert à les faire remarquer : mais ſi tout étoit grand, on ne pourroit preſque pas démêler ce qui le ſeroit, parce que toutes les Grandeurs ſeroient au niveau, & preſque égales ; & bien des gens alors y pourroient être trompez, qui admireroient moins le tout, parce que toutes les parties mériteroient de l'admiration.

VI. C'eſt cette (s) Egalité de Grandeur & de Mérite qui fait l'auguſte Simplicité, dont je ſouhaite que le Prince ait un ſincere déſir. Rien ne s'y dément ; mais rien auſſi ne ſert à rélever une vertu par l'abſence d'une autre. Tout ſe ſoutient & tout ſe cache mutuellement. La vérité rend tout regulier & tout parfait, &, comme dans un beau viſage, aucun trait ne domine, & ne ſe fait remarquer au préjudice des autres.

VII. Pour connoître le prix de cette Simplicité, ſi riche dans le fond, & ſi modeſte dans l'apparence, il faut tâcher d'y atteindre ; &

luptates, cùm vacaret : quoties expediret, magnæ virtutes. Palam laudares, ſecreta malè audiebant. *Ce Caractère de Licinius Mucianus convient à beaucoup de Princes. Tacit. L. 1. Hiſt. p. 310.*

(s) Sincera & per ſe ornata ſimplicitas, nihil obtendens moribus ſuis. *Senec. L. de tranquillitate animi. C. 15.*

& l'on découvre bientôt, que ce qui ſembloit ſi facile & ſi naturel, eſt le fruit d'une grande vertu que l'art & l'étude ne peuvent remplacer.

VIII. (*t*) Il échape toujours quelque choſe à l'imitation, qui la trahit, & qui la démaſque. La peur même d'être découvert, & de tomber en défaut, ſert à la découvrir; & plus elle eſt inquiette pour réüſſir, plus elle avertit que tout eſt affecté. L'amour ſincere du bien, s'agite moins, & fait mieux. Il eſt moins empreſſé, mais effectif & réel. Il ne ſe met pas hors d'haleine; mais il va toûjours. Il ne s'élance pas; mais il ne tombe point. Il ne cherche pas le merveilleux, mais il le trouve.

IX. Qu'on examine de près la conduite d'un Prince qui eſt plein de cet amour; tout y eſt vrai & ſincere. Tout y part d'une même ſource. Tout y tend au même but. Les actions ſecretes & les publiques ont les mêmes motifs. Les devoirs que le monde conſidere peu, & ceux qu'il admire, ſont remplis avec la même exactitude. (*v*) Il n'y a rien dans une telle vie qui ne ſoit digne d'être montré. (*x*) On n'eſt obligé de rien diſſimuler, ni de rien excuſer.

Tout

(*t*) Eſt ſollicitudinum non mediocris materia, ſi te anxiè componas: qualis multorum vita eſt, ficta, & oſtentationi parata. Torquet enim aſſidua obſervatio ſui, & deprehendi, aliter quàm ſolet, metuit. Nam & multa incidunt quæ invitos denudent, & ut benè cedat tanta ſui diligentia, non tamen jucunda vita, aut ſecura eſt ſemper ſub perſonâ viventium. *Senec. ibid.*

(*v*) Tibi nihil accommodatius fuerit, quàm penitus inſpici. *Paneg. Traj. p.* 229.

(*x*) Non alia major gloria tua, quàm quod nihil velandum eſt, nihil omittendum eſt. *Ib. p.* 165.

Tout l'intérieur du Palais du Prince eſt ouvert. Les yeux les plus défians peuvent le ſuivre par-tout. La malignité & l'envie ſont contraintes d'admirer une Innocence qui ne veut point de témoins, & qui ne doit jamais les craindre : & l'orgueil eſt forcé, à reconnoître, qu'une (*y*) telle Simplicité eſt infiniment au-deſſus de tous les efforts qu'il fait pour paroître grand. Voilà le fruit de l'amour de la vérité : tout lui applaudit enfin & tout le révere, quoiqu'il n'ait déſiré ni applaudiſſement, ni reſpect ; au lieu que l'affectation ne peut long-tems conſerver l'eſtime, quoiqu'elle ne travaille que pour elle.

(*y*) Multùm intereſt ſi ſimpliciter vivas, an negligenter. *Senec. Loc. citato.*

CHA-

ARTICLE II.

Il doit être parfaitement inſtruit des Bienſéances, pour ſçavoir uſer des avantages qu'il a.

I. C'eſt différer trop tard à ſe faire eſtimer, & à ſe rendre maître des cœurs, que de paſſer dans un lieu ſans l'avoir fait. Un Prince accompli doit regner ſur les hommes dès qu'il ſe montre. Il ne faut pas qu'il cede à perſonne ſon privilege, d'être le premier en Politeſſe, en Bonté, en Adreſſe pour s'inſinuer dans les eſprits, en Autorité pour les enlever.

II. Il doit avoir dans un heureux naturel, que les réfléxions ont perfectionné, (z) une fécondité & une varieté inépuiſable d'attraits & de graces, pour toutes ſortes d'hommes, de toute condition, & de tout caractère. Il doit ſçavoir les employer, les mêler, les diverſifier, afin que chacun y trouve quelque choſe qui lui ſoit propre, & il doit avoir étudié avec tant de ſuccès ce qui convient à tous en général, & ce qui eſt particulier à chaque genre d'eſprits, que tous ſe ſentent émûs pour lui, & qu'aucun ne demeure indifferent.

III. (a) Une mine haute, & digne de l'Empire, ſuffit quelquefois pour jetter des ſémen-

(z) Apud ſubjectos, apud proximos, apud collegas variis illecebris potens. *Tacite parlant de Mucien, Gouverneur de Syrie, & le principal appui du parti de Veſpaſien. L. 1. Hiſt. p.* 310.

(a) Aderant juveni, (*il parle de Neron, fils de Germanicus*) modeſtia ac forma, Principe viro digna. *Tacit. L. 4. Annal. p.* 112.

semences d'estime & de respect dans les spectateurs, & pour se les attacher ; mais une telle impression n'est point l'effet d'une figure efféminée, dont le Prince paroisse occupé, & dont il veuille que s'occupent les autres. Une telle bassesse offense toutes les personnes qui ont de l'Elevation & du Courage, & elle n'est propre qu'à leur persuader, que le Prince est bien peu de chose, puisqu'il fait tant de cas de la figure, & qu'il consent à être principalement estimé pour un si frivole avantage.

IV. (*b*) Le visage du Prince doit être l'image de son ame, & annoncer ce qu'il est. Son grand cœur doit y être peint, sa Noblesse, sa Bonté, sa Douceur. Ces grandes qualitez qui s'unissent dans son ame, quoiqu'elles paroissent opposées, & qui se donnent mutuellement un nouvel éclat par cette union, se retracent sur le front & dans les yeux du Prince, (*c*) avec cet heureux mêlange, qui adoucit la Majesté & qui réleve la douceur.

V. (*d*) On juge à sa seule vûë qu'il est un grand homme ; & l'on juge aussi sûrement qu'il est plein de Bonté. Le Courage & la Sincerité qui brillent au dehors, répondent de la vérité des autres sentimens dont le visage porte des vestiges ; & l'on s'assûre de la Douceur, par

(*b*) Titi ingenium quantæcunque fortunæ capix, decor oris cum quadam majestate. *Tacit. L. 4. Hist. p. 337.*

(*c*) Forma egregia, & cui non minus autoritatis inesset quàm gratiæ. *Suetone parlant du même Prince dans sa vie.*

(*d*) Nihil metûs in vultu, gratia oris supererat: bonum virum facilè crederes, magnum libenter. *Tacit. in vit. Agricol. p. 466.*

par l'éclat même de la Majeſté qui écarte tout ſoupçon d'affectation & d'artifice.

VI. Quand ce premier avantage ſe trouve joint à celui d'en ſçavoir faire uſage, & qu'une grande Ame, déja repréſentée par les traits du dehors acheve ſon portrait en conduiſant les yeux, le ton de la voix, les paroles, & fait tout ſervir à ſes intentions pleines de Candeur; il eſt incroyable combien elle ſe rend alors viſible, & combien elle s'ouvre le cœur des autres, en montrant toute la Nobleſſe du ſien.

VII. Peu de perſonnes connoiſſent ce que peut un mot obligeant, un régard de diſtinction, un air de Bonté; & peu connoiſſent auſſi les effets de quelques ſignes légers de diſtraction, d'indifférence, de ſechereſſe; mais un Prince habile connoît la valeur de tout, & il ne ſe méprend jamais dans l'uſage qu'il en veut faire.

VIII. Il donne au peuple des marques communes d'Affection & de Bonté, (*e*) en mettant ſur ſon viſage un air aimable, égal pour tous, & qui, par une eſpece d'éloquence muëtte, mais publique, les gagne & les charme tous.

IX. Mais outre ce langage commun, le Prince en a un particulier, qu'il ſçait proportionner à la naiſſance, aux Emplois, aux ſervices, au mérite. Il ne jette pas au hazard des airs careſſans, qui tombent ſur tout le monde. Il ne prodigue pas ce qui doit être une recompenſe; & il n'avilit pas ce qui doit être une diſtinction.

X.

(*e*) Vultu qui maximè Populos demeretur, amabilis. *Senec. L. I. de Clem. C. 13.*

X. Il réſerve pour certaines perſonnes, & pour certaines occaſions des témoignages privilegiez, qu'il faut mériter; mais qu'il accorde avec joye à quiconque les mérite : & il les diſtribue avec tant de ſageſſe, que, ſelon l'expreſſion de l'Ecriture, (*f*) la lumiere de ſon viſage, c'eſt-à-dire, ſes regards pleins d'Attention & de Bonté, ne tombe jamais ſur des indignes, & n'eſt jamais reçue avec indifférence.

ARTICLE III.

Le Prince doit être acceſſible, affable, humain avec dignité.

I. Il ſeroit inutile au Prince d'avoir ces heureuſes qualitez, qui ſont toutes pour le public, s'il n'étoit d'un facile accès, & s'il ne prenoit plaiſir à ſe communiquer : mais je ſçais (*g*) qu'il y a des peuples dont les inclinations ſont différentes : que les uns aiment dans le Prince (*h*) la retenue & la reſerve, comme néceſſaires à ſon autorité; & que les autres ſont plus touchez de ſes manières ouvertes, qui témoignent de la Franchiſe & de la Bonté, & qu'ils reſpectent la Majeſté du Prince, à proportion de ce qu'elle eſt moins fiere.

Il

(*f*) Si quando ridebam ad eos, non credebant: & lux vultûs mei non cadebat in terram. *Job. C. XXIX. v.* 24.

(*g*) Prompti adîtus, obvia comitas, ignotæ Parthis virtutes. *Tacit. L.* 2. *Annal.*

(*h*) Majeſtate ſalvâ, cui major ex longinquo reverentia. *Tacit. in vit. Agricol.*

Il faut étudier ces différentes inclinations, & les uſages qui les ont ſuivi : car la première regle en ces ſortes de choſes eſt, d'obſerver les Bienſéances, & de ne pas bleſſer le goût général d'une nation, en le méſurant ſur celui d'une autre.

II. Mais indépendemment de ce que la coûtume a pû établir pour rendre la perſonne du Prince plus auguſte; il eſt certain qu'il y a des tems, & des lieux, où il eſt permis de s'addreſſer à lui, & (*i*) qu'il doit être bien aiſe qu'on le faſſe alors avec liberté.

III. Il importe même infiniment au Prince, de n'être pas dans l'erreur du peuple, lors même qu'il en ſuit les préjugez, & de ne pas penſer comme lui ſur les moyens de conſerver à la ſouveraineté le reſpect qui lui eſt dû. Il y a des choſes qui ne ſont fondées que ſur l'imagination & l'uſage; & il y en a d'autres qui ſont fondées ſur la vérité & la nature. Les premières ne durent qu'autant que les préjugez qui ont ſervi à les établir, & les ſecondes ont des racines perpétuelles dans l'eſprit & le cœur des hommes.

IV. Les précautions que prennent les Princes, pour ſe conſerver de la dignité & de l'autorité, en ſe montrant rarement en public, & en ne ſe communiquant qu'à peu de perſonnes, ſont des moyens étrangers à la Grandeur, qui n'ont rien de naturel, ni de vrai, & qui ne ſubſiſtent que par un uſage fondé ſur l'erreur.

(*i*) Tantâ comitate, (*c'eſt Auguſte*) adeuntium deſideria excipiens, ut quemdam joco corripuerit quòd ſic ſibi libellum porrigere dubitaret, quaſi Elephanto ſtipem. *Sueton. in vit. Auguſt. C.* 53.

teur. Mais les perfections d'un Prince, né pour le bien public, digne d'être montré à tous ſes ſujets, capable de leur inſpirer également la vénération & l'amour, acceſſible, affable, humain, ſont des perfections, qui, par le droit naturel, apartiennent à tous, & qu'on ne peut tenir enfermées dans le Palais, ſans faire injure au Prince qui les a, & au peuple qui en doit jouir.

V. Je conſens donc que dans les commencemens, on accorde quelque choſe aux préjugez d'une nation, plus touchée d'une Gravité majeſtueuſe, & d'une Réſerve étudiée, que d'une Bonté qui aime à ſe produire. Mais je déſire que le Prince ſe délivre inſenſiblement de cette gêne, & qu'il (k) mette en liberté ſes grandes qualitez, qui ſont comme retenues captives par une vaine ombre de Majeſté, contraires à la véritable, dont elle étouffe l'éclat.

VI. Autrement il s'accoûtumeroit à l'obſcurité, & il perdroit dans une ſombre retraite, non ſeulement ſes airs nobles & ſes manières ſi propres à le diſtinguer, mais auſſi ſes perfections réelles de Douceur & de Bonté, que l'uſage entretient, & que la ſolitude détruit.

VII. On devient ſauvage & farouche, en évitant la lumiere : on ceſſe d'être humain, en ceſſant de voir les hommes : on ne connoît plus.

(k) Felix abundè ſibi viſus, ſi fortunam ſuam publicaverit; ſermone affabilis, acceſſuque facilis, vultu qui maximè populos demeretur, amabilis, æquis deſideriis propenſus. *Senec. L. 1. de Clem. C. 13.*

plus ſon peuple, (*l*) quand on n'en eſt plus connu que par ſes portraits. On fait dégénerer la Majeſté en fierté, en ne s'occupant que du ſoin de ne la pas avilir : & l'on omet preſque toutes les fonctions de la Royauté, en ſe ſouvenant trop qu'on eſt Roi.

VIII. (*m*) Il n'y a qu'à comparer un Prince aimable, accompli, qui ſe laiſſe aiſément approcher, & qui enleve par ſa Douceur & par ſes autres qualitez, tous ceux qui l'approchent : il n'y a, dis-je, qu'à le comparer avec un autre, dont tous les pas ſont comptez, dont toutes les paroles ſont de courtes ſentences, dont le viſage eſt toûjours ſévère, dont les ſentimens ſont toûjours des énigmes, dont les apparitions ſont rares, & plus propres à inſpirer de la crainte que de l'amour. Une telle comparaiſon laiſſe-t-elle le moindre doute entre le mérite de ces deux Princes ? Y a-t-il quelqu'un qui n'aimât mieux les qualitez du premier que celles du ſecond ? Et ne ſent-on pas que l'un, en oubliant en apparence ſa Grandeur, eſt infiniment plus grand que l'autre, qui ne penſe qu'à la conſerver.

IX. Rien ne prouve tant la petiteſſe réelle d'un Prince, que d'affecter toûjours de paroître grand, & que de n'oſer deſcendre pour des momens du Trône où il eſt placé. Il eſt au deſſous de la Grandeur, puiſqu'il en eſt ſi occupé &

(*l*) Quid indignius eo Imperatore, quem propter ſolos pictores cognitum habent Imperii propugnatores. *Syneſ. de Reg. p.* 13.

(*m*) Juveni (*Il parle du célèbre Germanicus*) civile ingenium, mira comitas, & diverſa à Tiberii ſermone ac vultu, arrogantibus & obſcuris. *Tacit. L. 1. Annal. p.* 21.

& ſi plein: s'il la méritoit, il y penſeroit moins: & ſi elle étoit attachée à ſa perſonne, il ne croiroit pas la perdre en ſe rendant acceſſible.

X. Un tel Prince ne connoît qu'une eſpece de Grandeur, & il rénonce à pluſieurs autres très-réelles; parce que ſon eſprit eſt borné à une ſeule. Il ne ſçait pas quelle dignité il y a dans des perfections qu'il juge contraires à la Majeſté, & combien il perd par le faſte & la fierté. Il ne ſçait ſe montrer aux hommes que par un ſeul côté; & il laiſſe à ſon égard dans l'indifférence, tous ceux que ce ſeul côté ne touche pas. Il ne ſçait pas que les uns n'admirent que l'Eſprit, d'autres le Courage, d'autres la Douceur, d'autres la Politeſſe, d'autres l'Inclination à faire du bien; que le petit nombre eſt de ceux que la Majeſté ſeule éblouït: que tous déſirent qu'elle ſoit un bien général; & qu'elle n'attire l'admiration de tous, que lorſqu'elle eſt accompagnée des qualitez qui conviennent à tous.

XI. Si Germanicus, dont la mémoire étoit ſi précieuſe aux Romains, & dont l'Hiſtoire nous a conſervé une ſi noble idée, n'avoit eu qu'une ſorte de Grandeur en vûë, il n'eût pas été ſi univerſellement regardé comme le plus grand homme de l'Empire. S'il n'eût eu que de la Valeur, & de la bonne Conduite à la guerre; s'il ſe fût trop ſouvenu de ſa naiſſance & de ſon rang; s'il n'eût penſé qu'à ſe faire craindre des ennemis, & qu'à faire ſentir ſon autorité aux peuples alliez des Romains; il eût été petit en pluſieurs manières, & grand en une ſeule; & l'on auroit admiré quelques-unes de ſes actions, ſans le juger lui-même digne d'admiration: mais parce que, avec une haute naiſſance & une grande autorité, il

avoit

avoit une Civilité & une Politeſſe qui gagnoient tout le monde : (*n*) parce qu'il traitoit les Alliez comme ſes Amis, & qu'il faiſoit la guerre d'une manière noble & généreuſe ; ſans y mêler la cruauté ni la haine : parce que toutes ſes paroles & toutes ſes manières reſpiroient également la Grandeur & la Bonté ; toutes les nations admirerent ſa modération, ſans porter envie à ſa puiſſance ; & toutes pleurerent ſincerement ſa mort, parce que toutes l'avoient éprouvé grand pour leur propre intérêt.

XII. Il y a dans la ſouveraine puiſſance une ſecrete pente à l'orgueil. On l'en ſoupçonne, & avec raiſon, quand on la voit toûjours attentive à ce qui la met au deſſus des autres hommes : & comme l'orgueil eſt une baſſeſſe réelle, & une preuve d'un eſprit vulgaire, tout ce qui rend vraiſemblable le ſoupçon de l'orgueil, fait douter de la Grandeur du Prince. Ainſi, tout ce qui prouve que le Prince eſt ſans orgueil, prouve qu'il eſt véritablement grand : (*o*) & il ne peut rien ajouter

(*n*) Indoluêre exteræ nationes Regeſque : tanta illi comitas in ſocios, manſuetudo in hoſtes. Viſuque & auditu juxta venerabilis, cùm magnitudinem & gravitatem ſummæ fortunæ retineret, invidiam & arrogantiam effugeret. *Tacit l. 2. Ann p 69.*

(*o*) Quod factum tuum (*Il parle de Trajan, donnant en plein Sénat des marques de Bonté & d'Amitié à des hommes deſtinez aux Dignitez publiques*) à cuncto Senatu quàm verâ acclamatione celebratum eſt : tantò major, tantò auguſtior : nam cui nihil ad augendum faſtigium ſupereſt, hic uno modo creſcere poteſt, ſi ſeipſe ſubmittat, ſecurus magnitudinis ſuæ. *Paneg. Traj. p. 205.*

ter à ſon Elevation, qu'en affectant d'en deſcendre, & de prouver par-là qu'il en eſt digne, puiſqu'il n'y eſt pas attaché.

XIII. Quand un Prince deſcend ainſi vers le peuple par Bonté, le peuple le réplace auſſitôt ſur le Trône par reconnoiſſance. Il lui paroît alors plus grand & plus auguſte : & il lui rend dans le fond de ſon cœur, par des ſentimens d'amour & de reſpect, beaucoup plus qu'il ne quitte pour s'abaiſſer juſqu'à lui.

XIV. Ainſi, au lieu de craindre que la Majeſté ne puiſſe s'allier avec un accès facile & des manières pleines de Bonté, ce n'eſt que par ces moyens que la Majeſté peut arriver à ſon comble : & il lui manquera toûjours beaucoup, ſi elle eſt toûjours timide & méſurée.

XV. Un Prince qui ſçait bien ce qu'il conſerve, en ſe dépoüillant pour quelques momens de l'éclat extérieur qui l'environne, ne craint point de tomber dans le mépris. Il eſt bien ſûr de ſa Grandeur, en travaillant par d'autres voyes à l'augmenter : & il mêle tant de Dignité & tant de Nobleſſe dans les choſes mêmes, qui ſemblent cacher ſa Majeſté, qu'elles ne ſervent qu'à la rendre aimable, ſans la pouvoir couvrir.

XVI. C'eſt principalement cette Dignité & cette Nobleſſe, dont je viens de parler, qui font tout le prix des manières du Prince, & de ſes qualitez populaires. Tout conſiſte à connoître juſqu'où il faut deſcendre, & quand il faut ſe rétenir : comment il faut mêler la Bonté à la Grandeur : comment il faut meſurer ſes paroles & ſes actions ſur les ſentimens & les impreſſions qu'elles doivent produire ; & comment on doit ſe faire aimer, en augmentant le reſpect.

XVII.

XVII. C'eſt-là l'une des plus eſſentielles qualitez d'un Prince, & des plus difficiles à acquerir, ſi l'on n'a un eſprit fort juſte, & un goût très-exact pour les manières. Mais quand on a un heureux naturel, une ame grande & élevée, une Politeſſe cultivée par la réflexion, une Connoiſſance du cœur de l'homme, pour ſçavoir ce qui le touche & le rémue, une Senſibilité, qui, par ſa propre expérience, eſt avertie de tout, & une Attention à profiter de tout ce qu'on voit de noble & de grand dans les autres: (*p*) quand on a tout cela, & qu'on veut bien y ajoûter le conſeil de quelques perſonnes habiles dans ces ſortes de choſes, on réüſſit parfaitement à trouver un ſage milieu entre le déſir de plaire, & la crainte d'aller trop loin.

XVIII. Si le Prince n'avoit pour but en tout cela que de s'attacher les hommes, il ne recevroit pas une digne recompenſe de ſon travail, & tous ſes ſoins ſe termineroient à un orgueil, plus délicat à la vérité & mieux déguiſé que celui de beaucoup de Princes, mais auſſi injuſte, & dès-lors auſſi honteux.

XIX. Il ne doit s'attacher les hommes, que pour les unir entr'eux par un intérêt commun; pour rendre les liens de la ſocieté plus étroits; pour établir la paix de l'Etat ſur des fondemens ſolides; pour empêcher que des hommes ambitieux & populaires n'employent contre ſon ſervice des qualitez qu'il auroit lui-même negligées; & pour remplir l'un de

(*p*) Comitate & alloquiis officia provocans, incorrupto ducis honore. *Tacite* (*parlant de Tite, commandant l'armée Romaine devant Jeruſalem.*) *L. 5. Hiſt. p. 424.*

de ſes principaux devoirs, qui conſiſte à ſe rendre aimable pour être utile, & à mériter la confiance du peuple pour le ſervir.

ARTICLE IV.

Le Prince doit être égal & tranquille, ou le paroître toûjours.

I. (*q*) Il n'eſt acceſſible, affable, humain que dans cette vûë. Il n'attire tout le monde par un viſage ouvert, & un front ſérein, que pour laiſſer aux plus timides, non ſeulement la liberté de l'approcher, mais celle de lui expoſer avec confiance leurs deſirs. Il écarte à deſſein tous les nuages qui pourroient obſcurcir ſa Bonté & ſon inclination à faire du bien. (*r*) Il ſupprime tout ce que les ſoins & les inquiétudes de la Royauté ſeroient capables de marquer ſur ſon viſage. Il fait effort contre ſes peines ſecretes, & contre le ſentiment des déplaiſirs, dont la vie des Princes n'eſt pas exempte, pour n'être attentif qu'à conſoler, & à remplir de joye ceux qui viennent à lui.

II. Il ne laiſſe paroître que le Prince, & tout ce qui regarde l'homme particulier eſt voilé. Il ſçait que le moindre veſtige de triſteſſe, ou d'émotion, ou d'abſence d'eſprit, étouf-

(*q*) Nullæ obices, nulli contumeliarum gradus... Ipſe autem ut excipis omnes, ut expectas? ut magnam partem dierum inter tot Imperii curas, quaſi per otium tranſigis. *Paneg. Traj. p.* 137.

(*r*) Verecundus ſine ignaviâ, ſine triſtitiâ gravis. *Marc Anton. dans la vie que Jul. Capitol. en a écrite. p.* 141.

étoufferoit tous les ſentimens que ſa préſence doit inſpirer. Il connoît combien on eſt diſpoſé à trembler devant une puiſſance de qui l'on craint & eſpére tout : & il en tempere l'éclat (*s*) par la Paix & la Douceur qui regnent ſur ſon viſage. Plus on eſt dans l'abaiſſement ou l'affliction, plus il tâche de faire oublier qu'il ait d'autres qualitez que la Compaſſion & la Bonté ; & (*t*) pour réuſſir plus ſûrement à cacher aux autres ſa Majeſté, il commence par l'oublier lui-même, en ne laiſſant paroître que l'attention à l'état des autres, & ſon inclination à les ſoulager.

III. Mais pour conſerver une Egalité ſi conſtante & ſi tranquille, au moins pour le dehors, il faut que le Prince ſe rende maître de tous les ſentimens capables de la troubler ; & qu'il compte peu ſur la violence qu'il ſe fera pour les empêcher de paroître, s'ils dominent dans ſon cœur. Il eſt juſte qu'il ſoit ſenſible aux douleurs légitimes, qu'il éprouve qu'il eſt homme, & qu'il apprenne par ſon expérience à prendre part aux afflictions des autres : mais il doit avoir une Patience & une Soûmiſſion aux volontez de Dieu, qui ſurmontent tout : car la Patience la plus parfaite & la plus humble, eſt celle qui convient aux Princes, qui ſont expoſez aux yeux de tous, & en qui l'on n'excuſe aucune foibleſſe.

IV. Il eſt d'ailleurs de la prudence, que les ſecrets déplaiſirs du Prince demeurent inconnus,

(*s*) Fronte ſemper pari, & lætus ad omnia. *Lamprid. dans la vie d'Alexand. Severe. p.* 214.

(*t*) Cum ſederem, quaſi Rex circumſtante exercitu, eram tamen mærentium conſolator. *Job. C. XXIX. v.* 25.

nus, & qu'il cache au public tout ce que le public peut ignorer. On tire trop aiſement des conjectures & des conſequences des moindres ſignes de ſa triſteſſe, ou de ſon inquiétude, pour en laiſſer paroître aucun. Il faut s'accoûtumer à une Egalité, qui ſoit, ou véritable, ou fidèlement imitée : combattre avec ſuccès, avant que de ſe montrer, tout ce qui laiſſeroit ſur le viſage quelque impreſſion d'abattement ou de trouble : décharger ſon cœur dans le ſein de quelques perſonnes fidèles, pour avoir plus de facilité à cacher aux autres ce qui s'y paſſe; & ſe bien ſouvenir, qu'un Prince eſt à tout le monde, & qu'il ne lui eſt pas permis de s'affliger au préjudice de ſon devoir.

V. Il parvient à cette Tranquillité par le ſoin infatigable de réprimer toute colere, & toute impatience, dans les occaſions qui s'offrent, ou en ſecret, ou en public. Il faut que le Prince ſoit bon, indulgent, patient, à l'égard de ceux qui le ſervent; qu'il ſoit porté à excuſer des oublis, ou même des négligences, quand elles ſe terminent à lui ſeul; qu'il regarde comme une foibleſſe honteuſe, une promptitude qui le déconcerte & le trouble, & beaucoup plus un emportement qui ſeroit plus marqué; (*v*) qu'il ſe trouve deshonoré quand il n'a pas été le maître d'arrêter une émotion qui a paru, & qu'il s'en puniſſe, en tournant contre lui-même ſes reproches, & en devenant plus moderé par le repentir; qu'il ne lui échape jamais de termes trop durs : ni de paroles injurieuſes, & qu'il ait ſi peu d'habitude d'en dire,

(*v*) Quantò incautiùs efferbuerat, pœnitentiâ patiens. *Tacit. L. 1. Annal. p. 37.*

dire, qu'elles ne s'offrent point à lui dans les premiers momens d'une promptitude; qu'il accoûtume tout le monde à obéir à un mot dit d'un ton moderé; qu'il reprenne en peu de paroles, & qu'il s'arrête dès qu'il a marqué ce qui lui déplaît; & que, de peur d'aller plus loin qu'il ne doit, il refuſe tout à la paſſion, toûjours exceſſive, parce qu'elle ne penſe pas à inſtruire, mais à ſe ſatisfaire.

CHAPITRE XXII.

C'eſt un grand avantage pour un Prince que d'être bien inſtruit. Quelles Sciences il doit préférer; & quel uſage il en doit faire? Il lui importe de ſçavoir parler d'une manière noble & pure. Et il eſt néceſſaire qu'il ait un Goût juſte & exact de toutes choſes.

ARTICLE I.

C'eſt un grand avantage pour un Prince que d'être bien inſtruit.

ON peut être un grand Prince & ſçavoir regner, ſans avoir été inſtruit dans les Sciences; parce qu'on peut avoir beaucoup de Sageſſe, de Juſtice & de Bonté, ſans être habile, ni dans les Langues, ni dans les Mathématiques, ni dans la Philoſophie, ni dans l'Hiſtoire; & qu'un (x) cœur droit decouvre quel-

(x) Anima viri ſancti enuntiat aliquando vera quàm ſeptem circumſpectores, ſedentes in excelſo ad ſpeculandum. *Eccl. C. XXXVII. v. 18.*

quelquefois plus de choſes utiles au bien public, & en exécute plus, que ne lui en montreroient pluſieurs perſonnes attentives à l'inſtruire, par des ſpéculations qu'il a déja prévenuës.

II. On peut, au contraire, avoir eu les plus habiles maîtres pour toutes ſortes de Sciences, & y avoir fait un très-grand progrès, & n'être néanmoins qu'un fort mauvais Prince; parce qu'on peut ne faire aucun uſage de ſes lumieres, & ne ſuivre que ſes paſſions.

III. Mais il eſt certain que, dans l'uſage ordinaire, les bonnes qualitez naturelles d'un Prince ont beſoin d'être cultivées par les Sciences; (*y*) qu'il en devient plus ſage en devenant plus inſtruit, & que ſes bonnes intentions portent plus loin, quand il a plus de connoiſſances & plus de vûës.

IV. Car il n'eſt pas queſtion de charger le Prince d'études inutiles, & d'accabler ſon eſprit, né pour le commandement & pour la conduite d'un grand Etat, ſous le poids & la multitude de Sciences obſcures, dont lui ni le public ne tireroient aucun fruit.

V. On ne doit penſer qu'à le former pour le Trône, & à l'inſtruire en Roi: & dès-lors, tout ce qui lui emporteroit des heures précieuſes, & qui le plongeroit dans des ſpéculations ſtériles, doit être interdit.

VI. Il faut paſſer légerement ſur tout ce qu'un Roi n'eſt point obligé d'approfondir; & ne lui inſpirer aucune curioſité pour tout ce qui

(*y*) Audiens ſapiens ſapientior erit, & intelligens gubernacula poſſidebit. *Prov. C. I. v. 5.*
Da ſapienti occaſionem, & addetur ei ſapientia. *Proverb. C. IX. v. 9.*

ſe termine à la curioſité ſeule, & au déſir de ſçavoir.

VII. Il y a des connoiſſances qui font le mérite d'un particulier, & où il eſt permis d'exceller à quiconque n'a point d'autre ſoin, mais qu'un Prince ne doit qu'effleurer; parce qu'il eſt trop grand pour s'abaiſſer juſqu'à les ſçavoir parfaitement, & que ce ſeroit ſe dégrader, que d'affecter d'y être fort habile.

VIII. C'eſt pour lui une grande Science que de bien diſcerner ce qu'il y a de vain en pluſieurs à ſon égard, que de s'arrêter preciſément où il faut, & que de ſe contenter d'une teinture ſuperficielle, qui lui ſuffit pour le convaincre qu'il ne doit pas aller plus avant.

ARTICLE II.

Quelles Sciences le Prince doit préférer: & quel uſage il en doit faire.

I. Un bon guide eſt alors très-néceſſaire: car c'eſt de lui ſeul qu'un Prince peut apprendre dans les commencemens ce qu'il doit penétrer avec application; ce qu'il doit étudier ſérieuſement juſqu'à une certaine méſure, & point au-delà; ce qu'il doit parcourir, ce qu'il doit omettre.

II. Un tel homme empêchera le Prince, de ſe livrer aux conſeils de pluſieurs autres qui auroient moins de diſcernement & qui lui exagereroient toutes les choſes où ils ſe ſeroient rendus fort habiles: car il eſt ordinaire qu'on eſtime plus qu'il ne faut la Science où l'on excelle, & qu'on la repréſente comme fort importante, parce qu'on en a fait l'objet de ſa paſſion.

III.

III. Il s'appliquera à instruire le Prince de l'usage de tout; à lui marquer la juste valeur de chaque chose; à lui donner du Goût & de l'Elevation, pour l'empêcher de tomber dans une certaine bassesse, que les Sçavans évitent rarement, parce qu'ils sont trop pleins d'eux-mêmes & de leur sçavoir, & quoiqu'il ne puisse lui tenir lieu de tous les maîtres, il veillera sur tous, & conduira leurs instructions particulieres par des vûës plus grandes & plus sublimes.

IV. Il aura toûjours dans l'esprit le terme où il doit tendre, & il regardera comme un écart, tout ce qui ne contribuera pas à rendre le Prince plus éclairé sur ses devoirs, plus instruit de ses dangers, plus ferme dans le bien, & plus ennemi de tout ce qui seroit capable de l'affoiblir.

V. Il travaillera à lui former le jugement, en lui donnant des regles sûres pour discerner un raisonnement juste & exact, d'un autre qui n'en auroit que l'apparence. Il lui apprendra à séparer tout ce qui peut éblouir dans un discours, du fond réel & sérieux qu'il doit examiner. Il l'accoûtumera à ne se contenter point de termes confus, qui n'expliquent rien, & qui ne peuvent éclairer l'esprit. Il le conduira par des véritez simples, à d'autres plus composées & plus difficiles à découvrir. Il le rendra attentif à des principes féconds; & lui montrera combien il est aisé, en les appliquant avec justesse, d'en tirer d'utiles consequences.

VI. Il lui fera sentir, combien le vraisemblable est différent du vrai, & quelle erreur c'est, que de les confondre. Il lui repétera souvent, qu'il n'y a point d'esprit où il n'y a point de raison, & qu'il n'y a point de raison où il

n'y a point de ſolidité, ni d'exactitude, & qu'ainſi toutes les penſées qui brillent d'abord, mais qui s'évanouïſſent quand on les approfondit, ne méritent que du mépris; & il l'exercera ſouvent ſur des manières, où l'illuſion eſt d'un côté plus difficile à découvrir, & de l'autre plus dangereuſe, afin de lui donner une Attention qui craigne la ſurpriſe, & une Pénétration qui la prévienne.

VII. Les Mathématiques, dont la méthode eſt de tout démontrer, & de faire uſage d'une vérité pour aller à une autre, ſont très-propres à donner à l'eſprit de la juſteſſe & de l'exactitude; & le Prince peut s'y appliquer, ſur-tout à la Géométrie, avec beaucoup de fruit. Il déviendra, par cette étude, capable d'attention & de ſuite, & l'uſage des démonſtrations un peu compoſées, en rendant ſon eſprit plus ferme & plus étendu, le préparera à la diſcuſſion des affaires embarraſſées d'incidens & de divers intérêts.

VIII. Mais il ne faut pas que le goût du Prince pour ces ſortes de Sciences le menne trop loin. Comme elles ſont immenſes, & qu'on peut s'y enfoncer ſans méſure, elles emporteroient tout ſon tems, & épuiſeroient les forces de ſon eſprit, au lieu de le rendre plus vigoureux & plus ferme; & en le plongeant dans d'inutiles ſpéculations, elles le rendroient ſingulier, diſtrait, & incapable d'affaires.

IX. Il faut dire la même choſe des Connoiſſances qu'on appelle Métaphyſiques, qui ont pour objet ce qui eſt plus ſpirituel & plus indépendamment des ſens: car elles peuvent être fort utiles au Prince, s'il s'y applique avec méſure: & lui devenir dangereuſes, s'il s'y livre

vre abſolument. Il eſt très-digne de lui, de conſiderer ce qu'eſt l'eſprit de l'homme; combien il eſt diſtingué de la matière; quel rapport il a avec Dieu, qui eſt ſa lumiere & ſon bien; comment il voit les choſes ſpirituelles; comment il ſent l'impreſſion de celles qui l'environnent; comment il eſt uni à ſon corps, & par quelles loix; ce que ſont ces puiſſances, l'intelligence & la volonté; & quelle eſt la véritable cauſe des mouvemens & des ſentimens qu'il éprouve.

X. Mais après quelques découvertes, le Prince doit ſe ſouvenir qu'il a d'autres ſoins, & laiſſer à des perſonnes, dont le tems eſt moins précieux que le ſien, la liberté de ſonder des abîmes, dont la profondeur étonne les plus ſages, & où des eſprits témeraires, & aveuglez par leur curioſité, peuvent ſe perdre.

XI. La connoiſſance de la Nature expoſe à moins de dangers, & elle peut ſervir à augmenter dans le Prince l'admiration des ouvrages de Dieu, en lui faiſant entrevoir des merveilles que l'ignorance ne connoît point, & en lui faiſant ſentir en même tems, combien toutes les recherches des hommes ſont incapables d'arriver juſqu'aux principes ſecrets des choſes dont ils ſont tous les jours témoins.

XII. Cette Science qui eſt mêlée d'expériences & de conjectures, a plus fait de progrès depuis quelques années qu'elle n'avoit fait en pluſieurs ſiécles. Un Prince doit en être inſtruit, & il y auroit pour lui une eſpece de honte à l'ignorer: mais il ne s'y appliquera, ni comme Philoſophe, ni comme Aſtronome, ni comme Médecin. Il prendra un peu de tout, & laiſſera le reſte. Il eſt deſtiné à regner,

gner, & non à faire des expériences. On lui dira ce qu'on a trouvé de plus beau; mais il ne cherchera rien.

XIII. Il n'en ſera pas ainſi de la Morale, (z) qui eſt la Science des Rois, parce qu'elle eſt la connoiſſance des hommes & de tous leurs devoirs. Le Prince en fera une étude ſérieuſe & profonde. Il la regardera comme le fondement de la Prudence & d'une ſage Politique. Il tâchera d'y faire tous les jours quelque progrès, & penſera que dans cette Science on eſt toûjours diſciple. Il examinera par lui-même : il conſultera : il écoutera : il aura inceſſamment les yeux ouverts, pour profiter de ce que lui apprendra l'expérience. Et comme l'étude de la Morale eſt inſéparable de celle de la Religion, il cherchera avec ſoin dans les ſaintes Ecritures, dans les monumens des Anciens, dans les Entretiens des plus ſages & des plus vertueux, ce qu'il a plû à Dieu de nous revéler de ſes deſſeins ſur les hommes, des regles qu'ils doivent ſuivre, & des moyens qu'il leur a marquez pour arriver à leur fin.

XIV. La connoiſſance de l'Hiſtoire contribue beaucoup à celle de la Morale, & elle tient lieu à un Prince encore fort jeune, d'une très-longue vie, & de l'expérience qui lui manque, en lui mettant devant les yeux, comme dans un tableau, tout ce qui s'eſt paſſé de plus mémorable dans tous les ſiécles, & en lui fourniſſant une abondante matière de réflexions ſur tout ce qui s'eſt fait avant lui, & de con-

(z) *Voyez, s'il vous plaît, le Ch. IX. où l'on a parlé des différentes parties de la Morale, en parlant des* Moyens de connoître les hommes.

conjectures ſur ce qui eſt caché dans l'avenir.

XV. Mais par la connoiſſance de l'Hiſtoire, je n'entens pas une étude infructueuſe des ſucceſſions des Empires, & de ceux qui les ont gouvernez. On peut charger ſa mémoire de beaucoup de faits, de dattes, de batailles, de révolutions, ſans en devenir plus capable de regner. On ne peut même, ſi l'on manque de diſcernement, ſe régler ſur de pernicieux exemples, ſe remplir de fauſſes maximes, & ſuivre de mauvais guides, en recevant ſans précaution les ſentimens des Princes, ou les penſées de leurs Hiſtoriens, & en atachant une idée, ou de grandeur, ou de baſſeſſe, à tout ce qu'ils admirent ou qu'ils mépriſent; quoiqu'ils s'écartent ſouvent en cela de la juſtice & de la vérité.

XVI. Il eſt important, ſur-tout dans les premières années, qu'un Prince n'étudie l'Hiſtoire qu'avec le cours d'un homme très-ſenſé, qui lui apprenne à ne ſe charger d'aucun détail inutile; à n'entrer jamais dans des queſtions de Chronologie épineuſes & ſuperflues; à ſe contenter des dattes les plus conſidérables & les moins conteſtées de l'Hiſtoire univerſelle; à ſçavoir exactement la Géographie de l'Europe, mais d'une manière plus générale que celle des autres parties du monde; qui le faſſe paſſer légerement ſur des choſes qui ne paroiſſent grandes qu'à l'imagination, mais qui l'arrête ſur ce qui mérite d'être retenu, parce qu'il renferme quelque inſtruction, ou pour l'éviter, ou pour le ſuivre; & qui le rende principalement attentif à tout ce qui peut lui éclairer l'eſprit, & lui donner de nobles ſentimens pour ſa conduite.

XVII. Un homme tel que je le ſuppoſe, fera

ſa remarquer au Prince ces cauſes, ou viſibles, ou ſecretes des évenemens : ce qui a contribué à l'aggrandiſſement des Empires, ou à leur chute : ce qui a rendu un peuple célèbre dans un tems, & lui a fait perdre ſa réputation dans un autre : ce qui a fait réüſſir ou échoüer certains deſſeins : ce qui a préparé à la perte d'une bataille, ou à la victoire : ce qui a diſtingué un Général d'un autre, dans un mérite aſſez égal : ce qui a fait qu'une République s'eſt maintenue malgré ſes pertes, & qu'une autre, plus puiſſante, a ſuccombé à ſes premiers malheurs. Il ira, autant qu'il ſera poſſible, aux principes qui ſont la ſource de la Politique & de la Prudence, & il ne s'attachera aux choſes, qu'autant qu'elles ſerviront à rendre le Prince plus ſage, plus pénétrant, plus équitable, plus propre aux affaires, & plus capable de les terminer.

XVIII. Il lui fera obſerver, comment les plus grandes choſes ont eu quelquefois de légers commencemens, dont on ne s'eſt pas aſſez défié : comment une guerre particuliere devient enſuite générale : comment le déſir de faire des conquêtes ſe termine quelquefois à être dépouillé : comment, dans les batailles, tout dépend ordinairement de quelques circonſtances imprévûës : & comment la déciſion des événemens eſt preſque toûjours différente de ce que la Prudence humaine avoit penſé.

XIX. Il lui fera connoître par de telles obſervations, que, dans la plupart des affaires, ce n'eſt pas tant la choſe qui s'offre d'abord, que la conſequence qui eſt à craindre ; que lors même qu'on s'efforce de tout prévoir, l'eſprit de l'homme eſt toûjours court & trop bor-

borné pour l'avenir ; qu'une force ſupérieure domine par-tout, & qu'une main inviſible conduit toutes choſes, indépendemment des conſeils des hommes, toûjours foibles & incertains ; que, qui manque des occaſions uniques, n'y peut revenir ; qu'il faut ſçavoir profiter des momens offerts par la Providence, & qu'autrement rien ne reüſſit ; qu'il y a plus de Sageſſe à prévenir les maux de l'Etat qu'à y chercher des remedes ; & qu'il eſt, ſans comparaiſon, plus facile de conſerver la paix, que de la rétablir quand on l'a troublée.

XX. Mais dans le tems même qu'un homme éclairé inſtruira le Prince par les exemples qu'il trouvera dans l'Hiſtoire, il doit lui avoüer que cette regle eſt peu ſûre ; parce que les mêmes choſes qui ont reüſſi en certaines occaſions, ont été inutiles ou perniceuſes dans d'autres : que l'activité a tout perdu dans un tems, ayant été autrefois heureuſe : que le délai a rétabli les affaires d'un Prince, & qu'il a ruiné celles d'un autre : que l'un, en témoignant de la ſévérité, s'eſt fait craindre des ſéditieux, & qu'un autre les a irritez : qu'il en eſt ainſi de preſque tous les moyens ſuggerez par la Politique, parce qu'ils dépendent de la ſituation des eſprits des hommes, qui eſt très-différente quand Dieu le veut.

XXI. En parcourant les Hiſtoires avec le Prince, il l'arrêtera ſur les véritez dont les Rois ne ſont preſque jamais inſtruits que par la lecture. (*a*) Il lui montrera dans un Auteur

(*a*) Præcipuum munus annalium, ne virtutes ſileantur, utque pravis dictis factiſque ex poſteritate & infamiâ metus ſit. *Tacit. L. 3. Annal. p. 99.*

teur ſenſé, ce qu'il doit être, & ce qu'il doit fuir; & il lui apprendra, par la liberté avec laquelle on parle des Rois après leur mort, quelle juſtice lui fera la poſterité. La Flaterie, lui dira-t-il, ne ſuit les Princes que juſqu'au tombeau: la Vérité en prend la place; & c'eſt ſon jugement qui décide de leur réputation. (*b*) Voyez ce qu'on loüe dans le Prince quand il eſt mort: conſiderez ce qu'on y blâme. Penſez que c'eſt de vous, & non d'un autre, que parle l'Hiſtorien, & apprenez d'un homme qui ne vous connoît & ne vous craint point, ce que ceux qui vous connoiſſent & vous craignent ne vous diroient peut-être jamais.

XXII. Rien n'eſt plus rare: continuera-t-il, que de trouver dans l'Hiſtoire quelques modèles d'un Prince juſte & plein de Bonté. (*c*) La vie de la plupart n'eſt qu'un tiſſu de crimes; & s'il y paroît quelques actions de vertu, elles y ſont comme déplacées, & détachées du reſte, & ſans aucune liaiſon avec le fond de leur conduite. Quelques-uns avoient eu d'heureux commencemens. La Vérité s'étoit montrée à eux dans les premières années: mais les Paſſions & la Flaterie les ont pervertis; & au lieu qu'il leur étoit facile d'acquerir beaucoup de gloire, en la cherchant par de bonnes voyes, ils ſe ſont déshonorez eux-

(*b*) Non ergo perpetua Principi fama quæ invitum manet, ſed bona concupiſcenda eſt. *Paneg. Traj. p.* 164.

(*c*) Propoſitum eſt mihi Principem laudare, non Principis facta: nam laudabilia multa etiam mali faciunt. Ipſe laudari, niſi optimus poteſt. *Paneg. Traj. p.* 164.

eux-mêmes, en renonçant au mérite. Leurs fautes doivent vous inſtruire. Etudiez dans leur conduite tout ce que vous devez éviter : & ſouvenez-vous qu'un mauvais Prince eſt très-capable d'en former un bon, s'il en eſt bien connu & bien condamné.

XXIII. C'eſt cette connoiſſance des caractères différens des Princes, qui eſt un des principaux fruits de l'Hiſtoire. On n'examine point alors le dehors qui ſervoit à les cacher ; mais le fond de leur eſprit & de leur cœur. On ne s'occupe point de leurs guerres & de leurs victoires, qui ne décident rien ſur le mérite perſonnel ; mais d'eux-mêmes, & de leurs ſentimens. On étudie leurs motifs, leurs intérêts, leurs conſeils ; & l'on eſt étonné combien pluſieurs d'entr'eux ont eu peu de qualitez dignes d'eſtime, & comment toute leur vie n'a été qu'un cercle de Paſſions, dont les unes ont ſuccedé aux autres, ſans qu'ils ayent fait autre choſe que changer de vices & de maladies, au lieu de guérir par la ſanté.

XXIV. Les Hiſtoriens que le Prince doit préférer, ſont ceux qui ont écrit avec plus de capacité & plus de profondeur, qui ont plus pénetré le cœur de l'homme, & qui ont mieux connu les devoirs d'un Prince. (*d*) *Xenophon*, dans l'Education de Cyrus, penſe à inſtruire tous les Rois ; & ſon Hiſtoire, plus vraiſemblable qu'exacte pour la vérité, eſt une leçon continuelle, paroiſſant n'être qu'un récit. Il y a des choſes dans *Tite-Live* d'un

(*d*) Cyrus ille à Xenophonte, non ad hiſtoriæ fidem ſcriptus, ſed ad effigiem juſti Imperii. *Cicer. ad Quint. Fab. L. 1, Epiſt. 1.*

d'un grand caractère, & l'on doit lire avec attention ce qu'il écrit de Scipion & d'Annibal. *Tacite* eſt plein de ſens & de réflexions ſolides. Il entre dans les plus ſecretes penſées; & pourvû qu'on ne le ſuive pas toûjours dans ſes ſoupçons, quelquefois injuſtes, on apprend plus de lui à connoître, & les Princes, & les autres hommes, que d'un autre maître. *Saluſte* a auſſi beaucoup de pénétration, & quoiqu'il ne nous ait laiſſé que deux Hiſtoires aſſez courtes, il eſt très-capable de donner de grandes vûës. *Plutarque* a écrit la Vie des grands Hommes de Rome & de Grece avec beaucoup de jugement; & ſi l'on excepte certains endroits, que l'aveuglement du Paganiſme excuſoit, l'on y trouve pluſieurs réflexions très-ſenſées ſur la Politique, & ſur la bonne ou mauvaiſe conduite des perſonnes chargées du gouvernement public. Les Commentaires ou Mémoires de *Céſar*, dans leur auguſte ſimplicité, contiennent, & des préceptes, & des exemples, qu'un Général ne peut lire avec trop de ſoin; mais il eſt plus difficile d'y apprendre à connoître, & les Princes, & les hommes, ſi l'on n'y eſt bien attentif.

XXV. Pour les Hiſtoires modernes, le Prince préférera celles des Païs où il doit regner; mais ſans negliger les autres, quand elles ſont écrites avec autant de ſolidité que celle de *Philippe de Comines*: & il chargera quelques perſonnes d'un excellent goût, de lui faire des extraits de ce qu'il y a de meilleur dans pluſieurs Hiſtoires, qu'il ne lira jamais dans les ſources.

XXVI. A l'étude de l'Hiſtoire le Prince doit joindre celle du Droit; non pour entrer dans le détail immenſe des Loix, mais pour s'in-

s'inſtruire des principales regles de la Juriſprudence, & ſe mettre en état de rendre juſtice, & d'opiner avec lumiere ſur des queſtions importantes. Il y a des principes ſimples, mais féconds, qui ſervent comme de baze au Droit public, & dont un eſprit ſupérieur, tel que doit être celui d'un Prince, tire à propos les conſequences. Il a beſoin d'être averti; mais après cela, il voit tout. On lui montre les premières véritez, & auſſi-tôt il en découvre toutes les ſuites.

XXVII. Comme il eſt établi Roi pour juger, il manqueroit au plus eſſentiel de ſes devoirs, s'il refuſoit de le faire, ou s'il l'entreprenoit ſans être inſtruit; mais il doit être ennemi des fauſſes ſubtilitez, des détours, & des perplexitez, dont on embaraſſe la juſtice. Il doit plus faire d'état d'un ſens droit, & qui va tout d'un coup au vrai, que d'une vaine ſcience qui répand des doutes ſur tout, & qui donne à toutes les affaires un air de problême. Il doit s'accoûtumer à écarter tout ce qui ne ſert qu'à les charger & à les obſcurcir, & diſcerner ſi promptement & ſi ſûrement le point déciſif, qu'il néglige tout le reſte, comme inutile, & comme ne ſervant qu'à partager l'attention.

ARTICLE III.

Il importe au Prince de ſçavoir parler d'une maniere noble & pure.

I. Ce ſeroit un grand avantage pour le Prince qu'il fût éloquent, & qu'il ſçût regner ſur les eſprits par ſes Diſcours, comme il doit

le faire par ſa Sageſſe & par ſon Autorité. La Vertu & la Vérité en tireroient un nouvel éclat. Il appuiroit avec force un ſentiment juſte. Il perſuaderoit, au lieu de commander. Il rendroit aimable tout ce qu'il propoſeroit. Il tourneroit les eſprits où il voudroit, ſans employer d'autre moyen que celui de leur plaire & de les toucher. (*e*) Il ſeroit écouté dans les Conſeils avec admiration, & ſes Diſcours pleins de force, d'agrémens & de lumiere, ſeroient reçus avec une avidité toûjours nouvelle.

II. Je ſçais que les Princes peuvent ſe faire aider, & ſubſtituer l'Eloquence d'un autre, à celle qui leur manque : mais on diſcerne aiſément celle qui eſt naturelle, de celle qui eſt prêtée, & il y a des occaſions, où le Diſcours du Prince auroit toute une autre force, s'il n'étoit pas ſuggeré. (*f*) L'Hiſtoire remarque,

(*e*) Qui me audiebant expectabant ſententiam, & intenti tacebant ad conſilium meum. Verbis meis addere nihil audebant, & ſuper illos ſtillabat eloquium meum. Expectabant me ſicut pluviam, & os ſuum aperiebant quaſi ad imbrem ſerotinum. *Job. C. XXIX. v.* 21. 22. *&* 23.

(*f*) Adnotabant ſeniores, primum ex iis qui rerum potiti eſſent. Neronem alienæ facundiæ eguiſſe : nam dictator Cæſar ſummis oratoribus æmulus ; & Auguſto prompta & profluens, quæ deceret Principem, eloquentia fuit. Tiberius quoque artem callebat quâ verba expenderet, tum validus ſenſibus aut conſultò ambiguus. Etiam Caji Cæſaris turbata mens vim dicendi non corrupit. Nec in Claudio, quoties meditata diſſereret, elegantiam requireres. Nero, puerilibus ſtatim annis vividum animum in aliâ detorſit Cælare, & pingere, cantus

que, que Neron fut le premier des Empereurs Romains qui prononça des Diſcours qu'il n'avoit pas compoſez : que ſes prédéceſſeurs avoient tous été éloquens de leur propre fonds : que Céſar parloit à merveille : qu'Auguſte le faiſoit d'une manière digne d'un Prince, que Tibere avoit de l'étude & de l'art : que Caïus Caligula, malgré ſes vices, avoit conſervé de l'Eloquence : & que Claude en avoit auſſi, quand il avoit le loiſir de penſer à ce qu'il devoit dire, mais que Neron, qui avoit d'ailleurs de l'eſprit & du feu, s'étoit arrêté à des occupations indignes de lui, & avoit negligé l'Eloquence, pour s'amuſer à graver, à peindre, à chanter, & à conduire des chariots.

III. Mais quand je déſire qu'un Prince ſoit éloquent, je ſuis très-éloigné de deſirer qu'il aime à parler, ou qu'il n'ait que des paroles. L'Eloquence d'un Prince eſt (*g*) une Eloquence mâle & forte, pleine de ſens & de choſes, où tout eſt néceſſaire, dont tous les mots portent, & qui ne plaît qu'en perſuadant.

IV. Hors les occaſions où il faut s'étendre, le Prince qui parle le mieux, doit le faire en peu de mots ; & il doit avoir pour regle, de ne rien dire qui ne convienne à ſa place, qui ne ſoit utile, & qu'il ne ſçache bien.

V. (*h*) Il doit s'exprimer d'une manière no-

tus aut regimen equorum exercere. *Tacit. L.* 13. *Annal. p.* 213.

(*g*) Imperatoria brevitas. *Tacit. L.* 1. *Hiſt. pag.* 313.

(*h*) Genus eloquendi ſecutus eſt (*Il parle d'Auguſte*) elegans & temperatum, præcipuamque curam duxit ſenſum animi quàm apertiſſimè exprimere... Marcum Antonium ut inſanum increpat, quaſi ea

ble & pure, mais ſimple & ſans affectation; ne point employer d'expreſſions baſſes, & ne point chercher auſſi une fauſſe élevation en quittant les termes communs & ordinaires. Il doit éviter tout ce qui eſt obſcur forcé & peu naturel, toutes les penſées fauſſes, tous les jeux de mots, toutes les équivoques fondées ſur l'ambiguité des termes, toutes les alluſions à des proverbes bas & vulgaires; toutes (*i*) les railleries qui n'ont d'autre matière que des défauts corporels; toutes celles qui ſont offenſantes, toutes celles qui ſeroient douteuſes, & être très-circonſpect dans l'uſage de celles qui paroiſſent innocentes. Car il eſt d'une extrême conſequence que tout le monde ſe croye en ſûreté devant le Prince; que perſonne ne craigne ſon eſprit, ni la malignité; & que ſon exemple retienne tous ſes Courtiſans dans le devoir.

ARTICLE IV.

Il eſt néceſſaire que le Prince ait un Goût juſte & exact de toutes choſes.

I. Mais il ſeroit inutile de donner des conſeils à un Prince pour uſer bien de l'Eloquence, de la connoiſſance de l'Hiſtoire, de la Mo-

ſi ea ſcribentem, quæ mirentur potiùs homines quàm intelligant. *Suet. in vit. Auguſti. C.* 86.

(*i*) Aſperæ facetiæ, ubi multum ex vero traxêre, acrem ſui memoriam relinquunt. *Tacit. L.* 15. *Annal. p.* 288.

Fædè ad cachinnos moveris: fædiùs moves. *S. Bern. L.* 2. *de Conſid. C.* 13.

Morale & des autres Sciences, s'il n'avoit un Goût juſte & exact de toutes choſes, ou s'il n'avoit d'heureuſes diſpoſitions pour l'acquerir.

II. Ce que j'appelle Goût, enferme deux choſes: l'Intelligence pour juger ſainement, & la Senſibilité pour être averti à propos, & pour agir. Sans l'Intelligence, la Senſibilité n'éclaire point l'eſprit; & ſans la Senſibilité, l'Intelligence n'eſt pas toûjours la regle des actions. Il faut voir & ſentir; diſcerner ce qui convient, & le ſuivre; être conduit par la lumiere & mené par l'impreſſion.

III. Comme la lumiere doit être vive & ſûre, l'impreſſion doit être prompte & délicate: prompte, pour avertir à tems; délicate, pour avertir de tout. Ces choſes forment le Goût, & quand elles ſont juſtes & univerſelles, elles forment un Goût juſte & univerſel.

IV. On peut le conſiderer par rapport aux Sciences, aux Arts, & aux Manieres; & il eſt néceſſaire qu'un Prince l'ait exact par rapport à ces trois genres de choſes.

V. Il doit ſe porter, & par lumiere, & par inclination, aux Sciences qui lui conviennent: préférer celles qui lui ſont plus utiles: eſtimer les autres à proportion, & ſe contenter d'une connoiſſance légere, par rapport à celles qui ne ſeroient pour lui que l'objet de la curioſité. Mais lors même qu'il ne les approfondit pas, il doit ſçavoir ce qu'elles valent, de quelle utilité elles ſont au public, quelle protection méritent ceux qui s'y appliquent, & quelle diſtinction on doit à ceux qui y excellent.

VI. Ce ſeroit une faute que de manquer de Goût dans ces occaſions, & que de faire trop ou trop peu de cas de certaines connoiſſances, peu neceſſaires au Prince à la vérité, mais dont

il

il doit connoître le prix, & ſentir le mérite par un Diſcernement exquis, & par une certaine Impreſſion que chaque choſe fait ſur lui, à proportion de ce qu'elle a de grand & de ſolide.

VII. Il eſt honteux à un Prince de dépendre toûjours du Goût d'autrui, quand il s'agit de Sciences, de belles Choſes, d'Ouvrages d'eſprit, de Découvertes. Il a dû ſe le former au commencement, ſur les principes qu'on lui a donnez; mais il doit, en les ſuivant, y ajouter ſes propres réflexions, & devenir capable à ſon tour, de former ou de rectifier le Goût des autres.

VIII. Il en doit être ainſi des Arts. Il lui convient de ſe connoître à tous, d'en bien juger, d'en ſentir la perfection ou la médiocrité, & de ſe mettre en état qu'on ne puiſſe le tromper ni lui inſpirer un Goût foible & bas, au lieu d'un Goût grand & noble, qui doit être ſon caractère dans tout ce qu'il eſtime, & dans tout ce qu'il fait.

IX. Mais il importe infiniment d'obſerver que ce ſont deux choſes très-différentes, de ſe connoître aux Arts, & de les aimer: d'être fort entendu en Architecture, & de faire une grande dépenſe en Bâtimens: de juger bien & ſçavamment de la Peinture, & d'être fort curieux en Tableaux. Un Prince habile & un Prince ſage ne ſont pas oppoſez. Il juge bien de l'Art, mais il ſçait s'en paſſer; & c'eſt même parce qu'il en juge bien, qu'il s'en paſſe, & qu'il lui en préfere d'autres plus utiles au public, quoique moins eſtimez: car c'eſt l'utilité publique qui eſt ſa grande regle; & quoiqu'il ſoit touché de tout ce qui eſt parfait en chaque genre, il va toûjours au néceſſaire, & ne met l'agréable qu'au dernier lieu.

X.

X. (k) Mais en quoi il excelle, & où ſon Goût eſt plus merveilleux, c'eſt dans les Manières. Il connoît & il ſent tout ce qui convient à ſa place; comment il doit parler, comment il doit agir; juſqu'où il doit ſe donner aux affaires; quel tems il doit ſe réſerver; quel mêlange il doit faire de la Douceur & de la Majeſté; quelle part il doit accorder de ſon Autorité, & quelle il doit retenir; ce qu'il faut qu'il écoute & qu'il approfondiſſe, & ce qu'il doit mépriſer; ce qu'il importe de corriger d'abord, & ce qui peut être diſſimulé; à quelles connoiſſances il doit s'attacher; de quelles il doit s'abſtenir, quoiqu'il y ait beaucoup de diſpoſition; & quelles il doit ſe contenter d'effleurer, quoiqu'il les aime.

XI. Son goût pour les Manières n'eſt pas ſeulement juſte & exact, mais grand & noble. Jamais il ne fait montre de ce qu'il ſçait: jamais il ne paroît occupé, ni de ſoi, ni de ſon mérite: jamais il ne cherche la louange, & il eſt toûjours ſupérieur à tout ce qu'il a d'eſtimable.

XII. Il ne prétend à aucune gloire particuliere. Il ſe croiroit même dés-honoré ſi l'on le conſideroit par un côté plûtôt que par tout autre. Il ne veut point qu'on le définiſſe, ou par le Sçavoir, ou par l'Eſprit, ou par l'Eloquence, ou par quelqu'autre qualité. Il ne déſire d'autre réputation, que celle qui convient à un Prince plein de Généroſité, de Bonté & de Juſtice; & il n'en conſerve même le deſir que pour la mériter.

(k) Retinuit, quod eſt difficillimum ex ſapientiâ, modum. *Tacit. in vit. Agricol. p.* 453.

Fin de la premiere Partie.